DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 13344 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 24 DÉCEMBRE 1987

Périls argentins

Il est des pays où la démocratie n'est jamais acquise. Tel est le cas de l'Argentine, où le président Raul Alfonsin, déjà menacé par la résurgence du mouvement péroniste aux élections législatives de septembre dernier, risque d'être rapidement confronté à une nouvelle épreuve de force avec l'armée.

L'affaire, qui couve depuis plusieurs semaines, est hautement symbolique : l'état-major de la marine avait décidé de promouvoir au grade de capitaine de corvette le lieutenant de vaisseau Alfredo Astiz, l'une des « figures » de la répression pendant les années noires de la dictature militaire qui sévit de 1973 à 1983. Le lieutenant Astiz exerça notamment ses sinistres talents à l'Ecole mécanique de la marine de Buenos Aires, alors transformée en centre de détention et de torture. Il est notamment responsable de la mort d'une jeune Suédoise, Dagmar Hagelin, et de deux religieuses françaises qui s'étaient solidarisées avec le combat mené par les familles de « disparus », Léonie Duquet et Alice Domon.

Les responsables de la marine argentine avancent benoîtement, pour justifier la promotion d'un tortionnaire, le fait qu'il n'a jamais été condamné par un tribunal. Ce qui est exact : la prescription a joué pour certains de ses crimes, et il est impossible de le poursuivre pour les autres. Le président Alfonsin a dû accepter en mai, sous la pression, déjà, des militaires, d'exempter de poursuites tous les militaires accusés de violation des droits de l'homme qui n'ont pas exercé un commandement d'officier général pendant la dictature.

La volonté de provocation de la marine – le corps sans doute le plus réactionnaire de l'armée argentine – ne fait guère de doute. La promotion du lieutenant Astiz (qui s'était pourtant rendu aux forces britanniques sans combattre pendant la guerre des Malouines) devait en effet être signée par M. Alfonsin, théoriquement chef des forces armées.

Après plusieurs semaines marquées par les menaces extrêmement claires des militaires et par les protestations scandalisées des défenseurs des droits de l'homme, déjà choqués par le vote de la loi assurant l'immunité aux « subalternes », le président a tranché à sa manière : il a bien signé la promotion d'Alfredo Astiz, mais a ordonné sa mise à la retraite.

Cette demi-mesure va-t-elle satisfaire les caciques de la marine, qui ont menacé de donner leur démission si satisfaction ne leur était pas accordée ? C'est peu probable, tant, depuis plusieurs mois, de rébellion en provocation, l'armée cherche systématiquement à affaiblir et même à humilier le pouvoir civil.

Elle y parvient sans peine, le président Alfonsin devant lutter sur un autre front : celui de la crise économique, qu'il a choisi de combattre par l'austérité. Mais, sans donner de grands résultats, la rigueur a surtout, jusqu'à présent, fourni des arguments aux péronistes, toujours prêts à exploiter les sentiments populistes exaltés jadis par leur héros et ses épouses successives. A l'heure de tous les périls, elle a aussi accru le sentiment d'impuissance et de découragement que ressentent de plus en plus de partisans du président Alfonsin.

(Lire page 6 l'article de notre correspondante CATHERINE DERIVERY.)

M 0147 - 1224 0 - 4,50 F



3790147004500 12240

Un vote acquis grâce à l'abstention américaine

Territoires occupés : l'ONU « déplore les pratiques » d'Israël

Les Etats-Unis se sont montrés très critiques à l'égard d'Israël lors du débat au Conseil de sécurité de l'ONU sur les troubles dans les territoires occupés, qui s'est conclu par l'adoption, mardi 22 décembre, d'une résolution « déplorant » les pratiques de l'armée israélienne en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza.

Le vote de cette résolution a été rendu possible par l'abstention américaine. Qualifiant les mesures israéliennes de répression d'« inacceptables », le représentant des Etats-Unis a déclaré que les manifestations de jeunes Palestiniens étaient « l'expression spontanée de la frustration des populations ».

NEW-YORK (Nations unies) de notre correspondant

Le Conseil de sécurité a adopté, le mardi 22 décembre, une résolution sur la situation dans les territoires arabes occupés par Israël. Proposé par cinq pays non alignés, le texte « *déplore fortement les pratiques israéliennes, qui violent les droits du peuple palestinien* ». Convoquée le 11 décembre, à la demande du groupe arabe de l'Assemblée générale, la réunion a été particulièrement longue, en raison de l'opposition entre les Etats-Unis et les amis de l'OLP. Après deux suspensions, le Conseil a adopté le texte par quatorze voix, une abstention, celle des Etats-Unis.

L'élaboration du texte a donné lieu à une véritable « *navette* » entre la délégation américaine et celle de l'OLP, par l'entremise du groupe non aligné du Conseil. Opposés à la première version, qui « *condamnait* » Israël pour la répression des manifestations dans les territoires occupés, les Etats-Unis, expliquant qu'ils ne pouvaient, pour des raisons évidentes, souscrire à un texte dur, ont obtenu que le projet se borne à « *déplorer* » la politique de Jérusalem. Cependant, forte de la réprobation générale soulevée à travers le monde par la répression des manifestations, l'OLP a demandé, *in extremis*, que l'on revienne à la première version.

CHARLES LESCAUT.

(Lire la suite page 3.)

Une déclaration des grands pays industriels

Les Sept se prononcent contre une nouvelle baisse du dollar

Quelques heures après l'annonce d'un accord au Congrès américain sur une réduction du déficit budgétaire, le groupe des sept, principales puissances industrielles a publié une déclaration commune renouant les fils de la concertation internationale. Outre la nécessité de corriger les déséquilibres économiques, les « Sept » affirment que le dollar ne doit plus baisser – il a perdu quelque 10 % depuis les accords du Louvre de février 1987 – et que sa hausse éventuelle doit être limitée pour que les perspectives de croissance mondiale ne soient pas compromises. Sur les marchés, très étroits en cette veille de Noël, le dollar restait hésitant, à Tokyo comme en Europe.



(Lire nos informations page 24.)

L'ENQUÊTE : bouleversements du marché et hypocrisie générale

Le grand bazar des armes

par Bruno Dethomas

Lorsqu'il reçoit à déjeuner il y a un an, sous les lambris de l'hôtel de ville, son homologue de Ryad, le prince Salman, frère du roi Fahd d'Arabie saoudite, M. Jacques Chirac, alors premier ministre depuis neuf mois, lui tient à peu près ce langage : « *Vous nous reprochez de vendre des armes à l'Iran. Mais dès que vos services nous ont fait savoir que les hélicoptères que nous fournissons à l'Indonésie aboutissaient à Téhéran, nous avons mis fin à ce trafic* ». Voilà un scandale évité. Mais il faut bien constater que l'intransigeance occidentale face à l'imam, pourtant affirmée au Conseil de sécurité de l'ONU comme au sommet des pays industrialisés à Venise, fait eau de toutes parts.

Aux Etats-Unis, sans reparler de l'Irangate, échange d'armes contre des otages manipulé par les Israéliens soucieux de fixer leur ennemi irakien dans une guerre longue et épuisante, la justice américaine a engagé, de 1982 à 1986, quarante-quatre poursuites pour des ventes d'armes illégales vers l'Iran, dont la plus spectaculaire – la livraison, envisagée pour 2 milliards de dollars, d'avions Phantom F-4, de chars M 48 et d'hélicoptères – a entraîné l'arrestation de dix-sept personnes dont le général israélien à la retraite Avraham Bar-am.

La liste des affaires instruites en Europe est, elle aussi, impressionnante. En Autriche, Noricuum, la division armement de Voest Alpine, est accusée d'avoir vendu en 1985 et 1986 à l'Iran cent quarante canons GHN-45 pour quelque 300 millions de dollars en usant – pratique la plus courante – de faux certificats de destination finale (*end-users*) vers le Brésil et la Libye.

En Belgique, une commission parlementaire a terminé son enquête sur des exportations illégales de munitions, notamment par PRB, la division explosifs de Gechem SA. Celle-ci ne devrait pas être inquiétée « *faute de preuves suffisantes* ». En Finlande, Oy Forcit est suspectée d'avoir fourni 2000 tonnes de poudres explosives à la firme suédoise Bofors pour lui permettre de remplir ses engagements à l'égard de Téhéran. Une suspicion analogue pèse en France sur la Société nationale des poudres et explosifs. Mais, comme le dit un haut fonctionnaire du ministère de la défense : « *Les poudres, c'est incontrôlable. C'est comme l'acier. Le marché en est libre et la majeure partie des poudres fabriquées a un usage civil* ».

(Lire la suite page 10.)

Les exportations d'armes

Démenti et transparence

Les ministères de la défense et du budget ont démenti, mardi après-midi 22 décembre, les informations du *Monde (nos éditions du 23 décembre)* concernant les détournement d'armes françaises après mars 1986.

La déclaration du porte-parole du ministre de la défense confirme que « *les demandes d'exportation à destination du Portugal, citées dans l'article du* Monde, *ont fait l'objet de décisions de principe du comité interministériel pour l'exportation des matériels de guerre* » (CIEEMG), sous réserve des vérifications habituelles.

Mais ces décisions n'ont pas « *donné lieu à délivrance d'autorisation d'exportation (AEMG), qui permet, seule, le franchissement des frontières* ».

La direction générale des douanes s'en tient au communiqué du gouvernement, et ne précise pas les raisons pour lesquelles les autorisations d'exportations n'ont pas été délivrées. En dépit du renforcement des contrôles intervenus depuis mars 1986, la tentation persiste manifestement de tourner l'embargo. Le 20 août dernier, M. André Giraud, ministre de la défense, avait dû, dans une circulaire aux industriels concernés, « *réaffirmer l'interdiction d'exporter des armements en Iran* ».

Le démenti du gouvernement ne lève pas cependant tous les aspects de cette affaire, et appelle d'autres informations pour qu'une réelle et nécessaire transparence soit faite.

(Lire nos informations page 12.)

L'attitude des socialistes en Champagne-Ardenne

Un entretien avec M. Bernard Stasi

Le budget de la région Champagne-Ardenne, présenté par M. Stasi (CDS), a été adopté, le mardi 22 décembre, grâce à la bienveillante neutralité des élus socialistes, qui n'ont pas respecté les consignes de vote données par la direction de leur parti. Seuls, le PCF et le FN ont voté contre.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Stasi affirme que la future majorité nationale devra, après l'élection présidentielle, associer une partie de l'opposition à son action.

« L'attitude des socialistes du conseil régional de Champagne-Ardenne, qui reflète une bienveillante neutralité critique, vous paraît-elle responsable ?

– En refusant de s'incliner devant les oukases de leurs instances dirigeantes, les socialistes ont adopté un comportement responsable. Il aurait été tout à fait contraire à l'esprit de décentralisation que l'état-major national dicte, à propos d'un budget dont il ignore le contenu, leur conduite à des élus régionaux.

– Avez-vous le sentiment d'avoir fait des cadeaux au PS ?

– Aucun. J'ai simplement joué le jeu du débat démocratique et pris en compte des propositions émises par la commission de l'assemblée régionale. J'avais décidé qu'il n'y aurait pas de hausse de la pression fiscale : tel est le cas.

– Dans cette affaire, votre conduite a-t-elle uniquement été guidée par des considérations d'intérêt régional ?

– Bien sûr. J'ai été animé par le souci de présenter un bon budget. Cela dit, au cours de ma vie politique, j'ai toujours pratiqué une attitude d'ouverture et de dialogue et refusé l'ostracisme, dans le cadre du conseil régional comme ailleurs.

– Est-il préférable de faire passer un budget de cette manière plutôt que de devoir compter sur l'adhésion du Front national ?

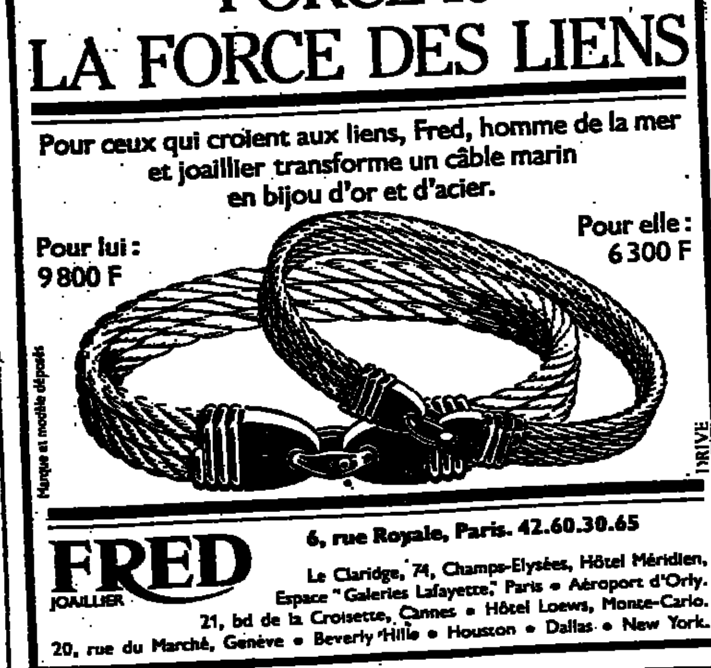
– C'est évident, en ce qui me concerne... Ma position, depuis l'élection de Dreux, est claire et constante. Elle consiste à refuser toute alliance avec le Front national. Je n'espérais rien de sa part, au demeurant. J'ajoute qu'aujourd'hui tous les responsables de la majorité le récusent de la même façon.

– Quel enseignement en tirez-vous pour l'avenir ?

– D'abord, la leçon que le PS est terriblement divisé dans son attitude vis-à-vis du Front national. Cela donne une idée de ce qu'il adviendrait si François Mitterrand ne se représentait pas. Cela serait une sacrée empoignade. Michel Rocard, Pierre Bérégovoy et Lionel Jospin, eux, sont parfaitement cohérents.

Propos recueillis par DIDIER LOUIS.

(Lire la suite page 8.)



A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Débats

BONHEURS

L'éducation des sens

par ALBERT MEMMI

J'AI écouté avec ravissement un chef cuisinier, Alain Senderes, parler de son art, car il s'agit d'un art, il m'en a convaincu.

Nous avons cinq sens, davantage selon certains ; la *musique est l'art de l'oreille*, la peinture celle de l'œil, pourquoi la cuisine ne serait-elle pas l'art du goût, comme la parfumerie celui de l'odorat ? L'amour, art complexe, serait aussi l'art du toucher.

Pourquoi renoncer à l'un d'entre eux ? Y aurait-il des sens *nobles et des sens méprisables* ?

Il faut écouter Alain Senderens expliquer comment il fait chanter, fructifier le palais de ses clients. Un vin mal choisi gâche 50 % de la saveur d'un fromage ; comme dans les arts consacrés, tous les sens sont mis à contribution : un ajout de gros sel permet *d'entendre* un *mets* ; les Japonais excellent à flatter l'œil par la disposition et l'ornementation d'un plat ; encore faut-il, comme dans un orchestre, accorder les sens entre eux...

Toute culture, grande ou petite, possède sa stratégie culinaire. Les Japonais s'efforcent de conserver *le goût originel* des aliments : le poisson de *midi vient de la pêche du matin*, celui du soir de celle de l'après-midi. Les Chinois font subir un traitement savant au moindre carré de légume ou de viande. Les Européens auraient découvert la cuisson à point et la juste utilisation des épices.

Pourtant la cause ne semble *pas entendue. Il demeure du* dédain, voire du refus à l'égard de l'art culinaire. On s'étonne que l'on puisse consacrer du temps à une activité si frivole. Un auteur français, J.-F. Revel, qui, pourtant, ne méprise pas la table, parle de *« goinfrerie nationale »*. Chez de nombreux peuples, les interdits alimen*taires bravent les siècles.*

⁂

Cette défiance relève d'une condamnation plus générale du désir, où Schopenhauer voyait la source de tout le malheur humain. Mais les systèmes *qui* prétendent vaincre le désir *mènent une lutte illusoire* et sans fin. Le désir est brutal, sourd et fou *quelquefois*, mais on ne déracine pas le désir sans déraciner la vie. Le désir est notre part animale multipliée, magnifiée par notre imagination. N'est-il pas de bonne politique de négocier avec lui et d'en tirer le meilleur ?

L'une de mes tantes, célibataire de vocation, pestait contre cette *« inépuisable corvée »*, *« le repas est long à préparer, vite expédié »*. Elle parlait pour *elle-même ; ceux qui aiment* manger acceptent de payer *pour leur plaisir*, et le partagent volontiers. Bons pour eux-mêmes, ils sont bons pour les autres : c'est le sixième sens, celui du bonheur d'être ensemble.

Toute éducation est élévation : contrainte, épanouissement et promesses de joies. Tous *les sens y contribuent* ; on s'éduque autant par la bouche *que par l'œil ou par l'oreille*. Est-ce un hasard si ce même *terme, goût, désigne le sens* de la bouche et une manière de vivre ?

JUSTICE ET POLITIQUE

Du bon usage d'un malaise

par RAPHAËL HADAS-LEBEL (*)

RAREMENT justice et politique ont autant été imbriquées qu'au cours des dernières semaines : Carrefour du développement, Prouteau, Chaumet, Luchaire, Air Inter, Gordji, Michel Droit, fausses factures de Lyon : dans chacune de *ces « affaires », tout se passe* comme si les acteurs du jeu politique entendaient régler leurs comptes par justice interposée. Comment être surpris que, piégée dans ce tourbillon de scandales, devenue elle-même un enjeu de la lutte politique, la justice française ait vu son crédit fortement entamé ?

Que les escarmouches de la cohabitation, aggravées par la perspective de l'élection présidentielle, aient accentué le phénomène, c'est évident : les décisions judiciaires sont désormais appréciées à l'aune des avantages qu'elles apportent à l'un ou à l'autre camp. Que le jeu des médias ait accentué la personnalisation des décisions, c'est également incontestable : les juges Michau, Grellier, Legrand, Boulouque sont devenus des personnages publics, tandis que les ini*tiés du sérail croient pouvoir* deviner derrière certaines manœu*vres savantes* la lutte de ces grands « ténors » de la magistrature que sont Pierre Arpaillange et Paul-André Sadon. Que la politisation de la magistrature suscite des interrogations, c'est compréhensible quand on voit les controverses auxquelles se livrent le Syndicat de la magistrature, à gauche, et l'Association professionnelle des magistrats, à droite, sous le regard désolé de l'Union syndicale des magistrats. Comment, dans ces conditions troublées, la justice pourrait-elle être sereine ?

Mais les relations entre l'Etat et *la justice ont-elles jamais été* simples dans notre pays ? En dépit des théories de Montesquieu sur *« la puissance de juger »*, *notre tradition constitutionnelle* a toujours été méfiante, dès 1789, à l'égard d'un pouvoir judiciaire qui avait nourri sous l'Ancien Régime des ambitions politiques. N'oublions pas que, reprenant des principes édictés en 1790, l'article 127 du code pénal déclarait *« coupables de forfaiture* [déjà !] *et punis de dégradation civique, les magistrats qui se seront immiscés dans l'exercice du pouvoir législatif ou dans les matières attribuées aux autorités administratives »*.

La magistrature, à qui l'on a souvent reproché son corporatisme, a rarement cessé d'être mêlée aux péripéties mouvementées de notre histoire politique. Sans remonter à 1852 ou 1875, songeons au serment à Pétain, aux épurations de la Libération, aux troubles de la décolonisation, à la contestation des années 1968. La Constitution de 1958 ne reconnaît l'existence que d'une « autorité judiciaire ».

Quant aux rapports entre justice et raison d'État, les affaires Abdallah et Gordji – après l'affaire Abou Daoud sous le précédent septennat – ont montré combien ils étaient par nature conflictuels.

Fragilisé par deux siècles de controverses et de crises, le corps judiciaire est *écartelé entre l'indépendance* qui lui est théoriquement conférée par la Constitution et le système hiérarchisé dans lequel il est depuis toujours enserré.

De là à faire des magistrats les boucs émissaires, voire les *« bouffons de la République »*, il y a un pas qu'il serait trop commode de franchir. Il est trop facile de brocarder une justice « aux ordres » ou une « justice couchée », de reprocher aux magistrats de *« rendre des services au lieu de rendre des arrêts »*. Ce serait faire bon marché du travail souvent ingrat des juges du quotidien, sans parler de ceux qui traquent le terrorisme avec un courage physique dont leurs détracteurs seraient bien en peine de faire preuve.

Pressions de toujours

Le corps judiciaire est, en réalité, à *l'image de la nation. Dans* sa diversité d'opinions, de sensibilités, de *tempéraments, dans* ses déchirements et ses incertitudes. Mais *précisément*, le malaise qui frappe aujourd'hui la justice, comme d'autres éléments du corps social, peut être l'occasion d'une réflexion salutaire sur les rapports que la société française entretient avec sa justice.

Ces rapports n'ont jamais été sains. Les pressions politiques sur les magistrats ont toujours existé et les gouvernements, de gauche comme de droite, ont été généra*lement tentés de préférer les juges* complaisants à ceux qui leur *tenaient tête. Les citoyens fran*çais, de leur côté, n'ont jamais eu pour leurs juges le respect dont bénéficient les magistrats des pays anglo-saxons. Or, plus le pouvoir est fort, plus il devrait accepter que des contre-pouvoirs, – justice judiciaire, mais aussi justice constitutionnelle, presse, Parlement, autorités administratives indépendantes – viennent assurer la protection des citoyens et le respect des principes démocratiques.

*Toutefois, s'il est dans la voca*tion des juges d'arbitrer les *conflits, tous les conflits – y com*pris ceux qui ont des incidences politiques *ou sociales*,– c'est par leur impartialité et leur pondération, tant à l'égard des « puissants » que des « misérables », que les magistrats s'attireront le respect que doit inspirer la fonction judiciaire. L'Etat peut les y aider par le renforcement des garanties d'indépendance que leur confère leur statut, par la réforme de certaines procédures archaïques, comme celle de l'inculpation, par l'amélioration du fonctionnement matériel de la justice, submergée par l'accroissement spectaculaire du nombre des dossiers. Mais c'est surtout en eux-mêmes que les magistrats trouveront la clé de « l'autorité » que leur reconnaît la Constitution. Ce n'est là que justice puisqu'ils sont par essence les garants de l'Etat de droit et de cette vertu cardinale qui a précisément nom justice.

(*) Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

« Et si la presse n'existait pas... », de Francis Balle

Un acte de foi dans la liberté

par GEORGES VEDEL

QU'EST-CE qui fait courir Francis Balle ? Car son livre est une course alerte qui entraîne irrésistiblement le lecteur. Et quelle course ! L'on part de Théophraste Renaudot pour *déboucher sur l'actualité* la plus proche et sur sa problématique.

Le ressort de ce *livre (au sens où* Montesquieu parlait du ressort des régimes politiques) est-il dans le goût ou le besoin de l'histoire ? Je ne le pense pas. Sans doute tout le propos baigne-t-il dans l'histoire et la première partie de l'ouvrage, qui s'intitule « La naissance d'une institution », nous livre une belle vue cavalière sur le journalisme français en parallèle avec le journalisme anglais et surtout avec l'américain. Mais l'histoire n'est finalement pour l'auteur qu'un lieu de passage et de repères qui s'ouvre sur autre chose.

Encore moins Francis Balle – pourtant universitaire de premier rang – a-t-il voulu écrire un manuel de droit, d'économie ou de sociologie de la presse et des médias.

Le « ressort » du livre se découvre aisément dans le titre que l'auteur a choisi et dans le rythme qu'il a imprimé à sa course. Le titre *Et si la presse n'existait pas...* est en forme de défi. Le rythme : visiblement le *rappel historique n'est là que* pour planter un décor : l'auteur a hâte d'en découdre avec les détracteurs de la presse, avec les bons apôtres ou les belles âmes qui, consciemment ou sans le vouloir, lui administreraient des remèdes pires que les maux dont ils prétendaient la guérir. Aussi bien le titre de la seconde partie (*« Le succès des impostures »*) et celui de la troisième (« L'éloge du journalisme ») donnent du livre de Francis Balle une juste image : un contre-pamphlet en réponse à tous les pamphlets qui, jadis, naguère et aujourd'hui, se sont multipliés contre médias, journaux et journalistes.

L'adversaire n'est plus à vrai dire le tyran qui, par principe, refuse la liberté de la presse. Cette espèce n'existe plus. Comme pour tant d'autres *droits de l'homme, chaque* Etat, fût-il totalitaire, reconnaît volontiers le caractère sacré de la libre communication. Il suffit de ne pas en tenir compte dans la pratique. Non, le danger vient de ceux qui, exaltant la presse, soulignant sa « mission », en tirent argument pour en déduire les « devoirs » du journaliste, le caractère de « service public du journal » et, par voie de conséquence, la nécessité de contrôles, depuis l'auto-censure jusqu'à la *tutelle, sinon jusqu'à la nationalisa*tion, à moins qu'on ne remette ces fonctions de surveillance à la corporation elle-même. Exalter le rôle des médias dans la formation des jeunes et l'accès des citoyens à la culture, c'est mettre sur le même pied (et à la limite sous le même statut) le journaliste et le professeur. Saluer *dans la presse un quatrième pouvoir* ou un contre-pouvoir, c'est provoquer à une recherche : si et comment cette puissance (comme le législatif, l'exécutif et le judiciaire) répond aux exigences de la démocratie qui n'accepte dans un pouvoir ni *l'auto-investiture, ni l'irresponsabilité.*

Le rideau des préjugés

A cette offensive l'auteur répond *par une contre-attaque générale* et un acte de foi.

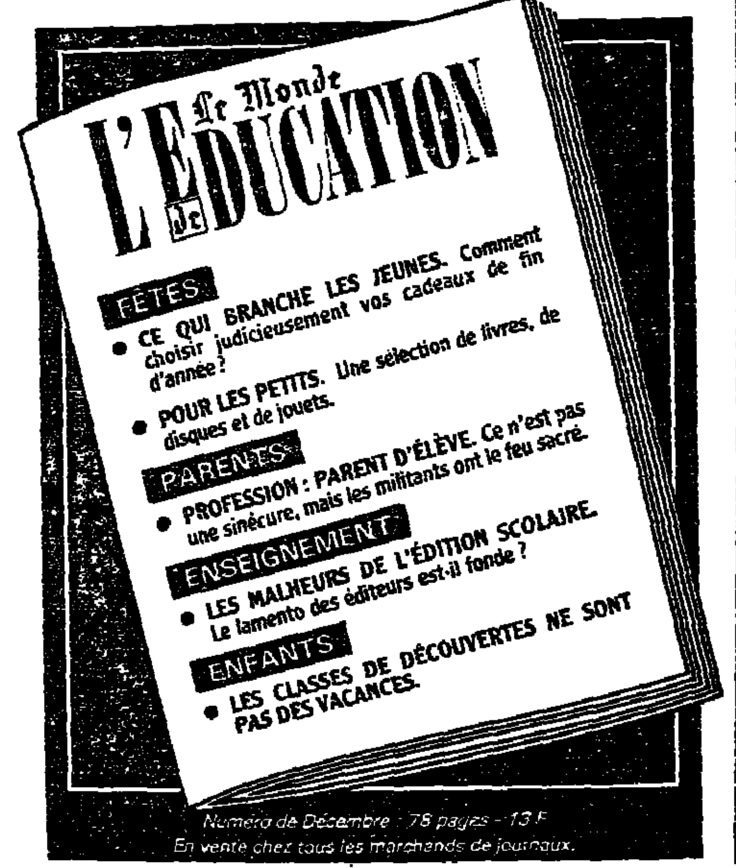
La contre-attaque est *nourrie* de tout ce que l'auteur sait – pour nous l'avoir appris – du monde réel des médias. L'essentiel des « maux » imputés à la presse est fait de mystifications et d'impostures. Pour ne prendre qu'un exemple, le fameux pouvoir quasi absolu des médias est généralement présenté à l'opinion comme une relation à sens unique : de l'hypnotiseur (le journaliste) à *l'hynotisé (le public)*. Or, si à cette approche du côté de l'« émetteur », *on passe à une autre du côté du* « récepteur », on s'aperçoit que le « récepteur » possède des capacités de discussion, de résistance ou tout simplement de refus qui sont le meilleur remède contre les excès d'autorité de l'« émetteur ».

En réalité – c'est l'un des passages les plus solides et les plus brillants du livre, – la relation des médias et des publics (il s'agit bien d'un pluriel) demande une analyse autrement fine, qui n'est pas seulement celle d'actions et de réactions, mais d'un ensemble beaucoup plus *complexe en forme de tissu social.* Il serait trop long de rappeler une par une les démonstrations factuelles que Francis Balle oppose aux lieux communs sur les « excès » des médias. Je voudrais pourtant signaler les pages particulièrement pertinentes qui ruinent l'identification du journaliste et du professeur. Ainsi la contre-attaque, qui est le centre même du livre, tend à dissiper un *rideau de préjugés* et de contre-vérités.

Mais elle est complétée par un acte de foi qui, lui, est l'intuition *fondamentale de l'auteur : à suppo*ser qu'il y ait quelque chose de vrai dans les imputations dirigées contre les excès engendrés par la liberté de la presse, il n'est pas d'autres remèdes pour en venir à bout que la liberté elle-même, élargie d'ailleurs en liberté de communication. Cet acte de foi est à peu près total. Ce *n'est guère que du bout des lèvres* que l'auteur accepte que l'Etat intervienne pour concilier la liberté de communication avec d'autres libertés ou droits non moins respectables ou pour tenir compte de certaines contraintes techniques (pour répartir des fréquences d'émission par exemple). L'acte de foi n'est d'ailleurs pas une fuite dans l'abstraction. Il s'appuie d'abord sur le journaliste qui, « par construction », ne peut composer, avec ses confrères, un monolithe de pouvoir. Mais il s'appuie aussi sur le public, qui administre le *« marché »*, juge *du journal et du journaliste, marché* autrement démocratique que tout espace de réglementation aseptique.

Un acte de foi, dira-t-on, n'est pas un argument *irrésistible*. Prenons garde pourtant que, dès lors que l'on *croit aux droits de l'homme, on doit* accepter un pari. Le pari est non pas que les valeurs démocratiques conduiront dans tous les cas et instantanément à résoudre de façon satisfaisante les problèmes que les hommes doivent affronter. On peut penser au contraire que, dans certains cas et à certains moments, des solutions autrement inspirées seront, dans l'immédiat, plus efficaces. *Mais le vrai pari sur la démocratie* et les droits de l'homme est que, sur *un temps* assez long, sur un espace assez vaste, avec des occasions assez nombreuses, la fidélité constante et inébranlable aux conduites démocratiques produira des résultats pratiquement (et non pas seulement moralement) très supérieurs à ceux de toute autre pratique. La citation de Camus qui termine le livre ne dit pas autre chose : *« Pour la presse comme pour l'homme, la liberté offre une chance d'être meilleur ; la servitude n'est que la certitude de devenir pire. »*

★ Francis Balle, *Et si la presse n'existait pas...*, J.-C. Lattes, 1987, 196 p.



Au courrier du Monde

TECHNIQUE

Provocation au suicide

Il y a quelques mois (le Monde du 8 septembre 1987), un jeune homme de vingt-cinq ans, *« doux mais renfermé, mélomane et nourri de lectures philosophiques »*, s'est donné la mort d'une balle de 22 long rifle en plein cœur. Son contrat de TUC à la bibliothèque municipale de Fréjus venait d'être résilié. Phi*lippe Viola savait qu'il allait devoir,* de nouveau, affronter le chômage, cette honte. Il ne l'a pas voulu. Le *mépris de la dignité humaine,* l'indifférence à l'individu, à ses désirs, à ses détresses, ne sont-ce pas là aussi, quelquefois, des provocations au suicide? Nos députés, qui viennent d'adopter une proposition de loi réprimant la provocation au suicide, n'ont pas évoqué cet aspect-là des choses, moins technique peut-être mais tout aussi réel.

FRANÇOIS POIRIÉ,
écrivain (Paris).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur.*

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
SA

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE, code d'accès ABO
365 jours par an. 24 heures sur 24

Etranger

Les troubles dans les territoires occupés et la résolution du Conseil de sécurité

Les dirigeants israéliens durcissent le ton

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le cycle de la violence continue : un Palestinien a été tué par l'armée, mardi 22 décembre à Gaza, et cinq autres ont été blessés par balles au lendemain d'une journée de grève générale – observée par les Arabes israéliens comme par les habitants des territoires occupés – qui s'était elle-même soldée par la mort de cinq manifestants (un autre blessé étant décédé mardi de ses blessures).

Faute d'accalmie et de véritable débat sur les dimensions de la crise, le gouvernement s'en tient au langage de la fermeté. Tout juste de retour mardi d'un séjour aux Etats-Unis, le ministre de la défense, M. Rabin (travailliste), a tapé du poing sur la table. Son message se résume en une phrase : les troubles doivent cesser et le gouvernement y mettra les moyens nécessaires.

« Quels que soient les différends politiques entre Israéliens sur les solutions qui peuvent être envisagées (pour régler le problème palestinien), *il faut que les Palestiniens sachent clairement qu'ils n'obtiendront pas la moindre chose par la menace, le terrorisme ou la violence »*, a dit M. Rabin. *« Aussi*, a-t-il poursuivi lors d'une conférence de presse, *le principal problème du moment est-il de rétablir l'ordre (...) et quiconque se rend à une manifestation violente doit savoir qu'il se place en situation de danger. » « Nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent »*, a ajouté M. Rabin, laissant entendre que le retour au calme pourrait ne pas avoir lieu avant une ou deux semaines.

Dans les milieux proches des forces de l'ordre, le ton était à l'unisson. On évoquait la possibilité de recourir massivement à des mesures de détention administrative et d'expulsion pour mettre un terme à cette quinzaine noire dans les territoires, qui s'est soldée par la mort de près d'une vingtaine de Palestiniens. Le général Mitzna, responsable militaire de la Cisjordanie, expliquait pour sa part : *« Nous emploierons des méthodes agressives pour restaurer la loi et l'ordre dans les territoires, et notamment à l'encontre de ceux qui incitent les gens à descendre dans la rue. »*

M. Pérès : maîtriser la violence

A quelques incidents près, la journée de mardi avait été calme jusqu'en fin d'après-midi. En Cisjordanie comme à Gaza, commerces et entreprises rouvraient leurs portes et de nombreux Palestiniens repartaient travailler en Israël. Mais, à la nuit tombante, une patrouille de l'armée, selon un communiqué militaire, a été agressée avec des engins incendiaires par des résidents du camp de réfugiés de Jabaliya, à l'entrée de Gaza. Selon le communiqué, les soldats ont dû tirer pour se dégager de la foule : un Palestinien de dix-sept ans a été tué et trois autres ont été blessés. Au même moment, un incident semblable avait lieu au sud d'Hébron (en Cisjordanie) et deux Palestiniens ont été blessés.

Entre les deux grands partis formant le gouvernement (le Likoud et les travaillistes) il y a à l'évidence un consensus sur la nécessité de mettre un terme aux manifestations. De retour, lui aussi, d'un long séjour à l'étranger le chef du Parti travailliste, M. Pérès, ne disait pas autre chose que le premier ministre, M. Shamir (Likoud), en soulignant qu'il fallait *« avant tout maîtriser la violence »*. Mais quelles que soient les intentions à venir des responsables de la sécurité, de nombreux éditorialistes et journalistes spécialisés en Israël dénoncent les carences du gouvernement en matière de maintien de l'ordre. Plus exactement ils soulignent l'impropriété des méthodes utilisées. Certains, devant la liste des victimes, vont jusqu'à parler *« d'échec grave »*.

Contrairement à une image souvent répandue, l'armée israélienne n'est pas présente en masse dans les territoires. Elle n'y déploie aucun dispositif lourd, encore moins des blindés. En permanence, seules sont sur place de très petites unités. A l'exception de fusils tirant des balles en caoutchouc et des grenades lacrymogènes, ces unités ne possèdent pratiquement pas d'équipement anti-émeute : ni boucliers contre les pierres, ni véhicules de transport protégés, ni canons à eau. Pour des raisons notamment politiques, l'armée n'a pas voulu former en son sein un véritable corps de professionnels de la répression des troubles publics. Bien souvent, ce sont des petits groupes de jeunes soldats, sans expérience du maintien de l'ordre, parfois sans casque, qui se trouvent face à des manifestants particulièrement déterminés. En principe, les soldats ont ordre de ne tirer que lorsqu'ils estiment leur sécurité menacée. Mais qui peut exclure des erreurs d'appréciation ?

La presse israélienne a reproduit ces jours-ci les critiques formulées par les Etats-Unis à l'encontre des méthodes de maintien de l'ordre du gouvernement de Jérusalem. Le *Jerusalem Post* citait un fonctionnaire américain qui assurait que Washington avait depuis plus d'un an exhorté Israël à se doter d'unités spécialisées capables de contrôler les manifestations violentes, sans tirer à balles réelles – comme il en existe au Japon, en Corée du Sud et dans les pays occidentaux. Les responsables israéliens font valoir que les conditions sont bien différentes dans les territoires occupés. M. Rabin a vivement répliqué à ses interlocuteurs américains, assurant qu'Israël n'avait pas les moyens de se doter d'une pareille force de police. Le conseil des ministres affirmait, lui, dimanche *« qu'Israël agit avec plus de retenue que ne le ferait tout autre gouvernement placé dans des circonstances similaires »*.

Apparemment, l'armée a été surprise par l'ampleur des troubles : contrairement au cycle habituel de violence dans les territoires, ils se sont cette fois étendus dans le temps et dans l'espace, avec des manifestations se formant çà et là d'un point à l'autre de Cisjordanie ou de Gaza, de façon imprévisible. Les responsables de la sécurité paraissent aujourd'hui hésiter entre deux méthodes. Retirer les troupes, adopter un profil bas pour détendre la situation ou, au contraire, déployer l'armée en force afin d'intimider. Cette dernière solution pourrait aujourd'hui avoir la préférence des autorités.

Quoi qu'il en soit, la mort de manifestants n'a pas d'effet dissuasif. Le moindre incident relance les manifestations, lesquelles dégénèrent souvent en bagarres avec les forces de l'ordre – et le cycle se réamorce sans qu'on puisse en voir la fin.

Au-delà de ce débat sur le maintien de l'ordre, l'attention de l'opinion et de la presse était mardi concentrée sur la grève générale observée par les Arabes israéliens par solidarité avec les Palestiniens des territoires occupés. L'ampleur du mouvement – souligné à la une des quotidiens – a suscité une réaction de stupeur, et les quelques violences qui l'ont accompagné, un sentiment de dépit et de déception. Que certains bédouins du Néguev aient manifesté contre les forces de sécurité était sans précédent. Cette communauté passe pour être un modèle de fidélité à l'Etat.

Que quelques très jeunes d'Abou-Gosh aient lancé des pierres sur la police, cela ne s'était jamais vu : ce petit village proche de Jérusalem a toujours témoigné tolérance et sympathie à l'égard d'Israël. Il est sans doute encore trop tôt pour se faire une idée des sentiments exacts des Arabes israéliens, et les manifestants de lundi n'étaient peut-être pas représentatifs de cette communauté. Mais le très respecté commentateur militaire du quotidien *Haaretz* n'hésitait cependant pas à écrire mardi : *« L'agitation actuelle dans les territoires n'a jamais fourni de meilleures perspectives au développement d'un combat politique commun entre Palestiniens »* (de Cisjordanie et de Gaza) et Arabes israéliens. Quiconque ignore ce fait commet une grave erreur.

ALAIN FRACHON.

M. Sharon, un ministre qui coûte cher à Israël

M. Ariel Sharon coûte cher à Israël. Le ministre du commerce et de l'industrie réside désormais dans une maison du secteur arabe de la vieille ville de Jérusalem, où il vient de pendre la crémaillère (*le Monde* du 17 décembre). Or le ministre de la police – travailliste, – M. Haïm Bar Lev, a indiqué dernièrement au Parlement que la protection de M. Sharon et de ses biens mobilisait un tiers des effectifs de la police israélienne de Jérusalem.

Coût annuel de l'opération : 800 000 shekels, soit 540 000 dollars (environ 3 millions de francs). La protection du « ranch » de M. Sharon dans le Neguev coûte déjà à l'Etat juif 193 000 dollars (environ 1 million de francs). On comprend que M. Bar Lev ait estimé que l'emménagement de M. Sharon dans la Jérusalem arabe était une décision *« peu sage »*. – (AFP.)

L'Organisation des Nations unies « déplore les pratiques » d'Israël

(Suite de la première page.)

Une nouvelle négociation s'est ensuivie, permettant aux non-alignés de durcir le texte, en échange de l'abandon de la notion de condamnation.

Aussi, la résolution rappelle-t-elle un autre texte, adopté par le Conseil en 1980 sous le numéro 465. Dans cette résolution, votée à l'unanimité sous le regard incrédule de la délégation israélienne, les Etats-Unis de M. Jimmy Carter acceptaient une sévère critique de la politique israélienne à l'égard des territoires occupés, admettant le bien-fondé de la demande arabe en faveur d'une conférence internationale consacrée à ces territoires. Sensible à l'émoi provoqué par ce texte dans la communauté juive américaine, l'administration républicaine avait mis une sorte de veto rétroactif à son application. Or, mardi, le délégué américain a accepté que la résolution 465 soit *« ressuscitée »*.

D'autre part, le texte voté le 22 décembre – qui exige qu'Israël se conforme aux conventions sur la protection des civils en temps de guerre – comporte plusieurs mentions du *« peuple palestinien »*, expression qu'Israël n'apprécie guère, mais que le délégué américain a finalement acceptée. Enfin, le texte demande au secrétaire général des Nations unies de soumettre, avant le 20 janvier prochain, un rapport sur la situation dans les territoires. Cette proposition était également combattue en coulisses par Israël.

Victoire diplomatique arabe

Le représentant israélien a rejeté en bloc l'ensemble du texte, estimant que la violence actuelle était *« organisée par ceux qui tentent de justifier leurs critiques à l'égard d'Israël »*. A la surprise générale, le représentant américain a contredit son collègue israélien en affirmant que la violence était *« l'expression spontanée de la frustration des populations »*. Déplorant avec vigueur l'usage *« excessif »* de la force à l'égard des manifestants, le représentant américain a qualifié les mesures de répression de *« violentes et inacceptables »*.

L'impression d'une victoire diplomatique arabe a été renforcée par les déclarations de la Maison Blanche. Après que le président Reagan se fut montré, mardi matin, critique à l'égard d'Israël, son porte-parole, M. Marlin Fitzwater, est allé plus loin en annonçant que le gouvernement américain venait d'avoir, ces jours derniers, plusieurs contacts avec des *« leaders palestiniens »*. Selon certaines sources, plusieurs de ces *« leaders »* seraient proches de l'OLP. *« Les deux parties portent la responsabilité de la violence »*, a affirmé M. Fitzwater. Critiquant la présence israélienne dans les territoires occupés, le porte-parole a affirmé que *« l'occupation pesait non seulement sur les Palestiniens, mais aussi sur Israël »*, et que *« les effets de cette occupation ternissaient l'image du peuple israélien dans le monde »*.

Selon les milieux diplomatiques des Nations unies, l'abstention des Etats-Unis lors du vote au Conseil de sécurité pourrait signaler une possible évolution de l'attitude de la Maison Blanche à l'égard de son meilleur allié et, plus précisément, à l'égard de la droite israélienne, dont l'opposition à la Conférence internationale sur la paix au Proche-Orient est de plus en plus critiquée, en privé, aussi bien par certains responsables politiques que par une partie de la communauté juive américaine. Dans une déclaration rendue publique lundi dernier, le rabbin Alexandre Schindler de New-York, président de l'Union des congrégations hébraïques, affirme que la violence devrait pousser Israël à *« négocier avec agressivité la fin de l'occupation de certains territoires arabes »*, car *« le* statu quo *sème les graines d'un conflit sans fin »*. Inquiet devant la multiplication des prises de position hostiles à la ligne suivie par le premier ministre, M. Itzhak Shamir, l'ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, M. Moshe Arad, est venu à la hâte, lundi soir, à New-York, où il a rencontré, à huis clos, les dirigeants de la *« Conférence des grandes organisations juives américaines »*. A la suite de cette rencontre, la Conférence a rectifié le tir, affirmant dans un communiqué que *« la violence actuelle est l'œuvre de groupes terroristes palestiniens »*. Néanmoins, le quotidien *New York Times*, proche de la plus importante communauté juive du monde, a comparé, il y a quelques jours, la situation dans les territoires occupés à celle que connaissent les enclaves noires en Afrique du Sud.

CHARLES LESCAUT.

CORRESPONDANCE

L'OLP et les chrétiens du Liban

*A la suite d'un article évoquant les relations entre les chrétiens du Liban et l'OLP (*le Monde *du 27 octobre), M. Antoine Basbous, représentant des Forces libanaises en France, nous écrit :*

Il y a une certaine convergence d'intérêts entre les Forces libanaises et l'OLP face à la Syrie qui cherche à asservir le Liban. Nous ne nous en cachons pas. Mais cette convergence d'intérêts est essentiellement ponctuelle et tactique. (...) Sur le terrain, on ne peut en aucun cas parler d'une coordination Forces libanaises-OLP. (...) Quels que soient nos intérêts communs, notre position de principe à l'égard de l'OLP reste inchangée : nous ne cessons d'affirmer à l'OLP notre refus de toute présence palestinienne armée au Liban et notre refus de toute opération militaire menée à partir du territoire libanais.

Abordant la question de l'aide aux familles chrétiennes les plus déshéritées, aux réfugiés et aux chômeurs, M. Basbous précise que « le budget de la Fondation de solidarité sociale, créée par le chef des Forces libanaises, Samir Geagea, est composé de dons provenant d'abord de la diaspora libanaise et ensuite de quelques amis que nous avons toujours à travers le monde, et particulièrement en France ».



La guerre entre l'Iran et l'Irak

Recrudescence des opérations militaires dans le Golfe et sur le front

L'aviation irakienne a réussi, mardi 22 décembre, un raid de quelque 2 500 kilomètres pour venir frapper le centre névralgique des exportations pétrolières iraniennes : l'île de Larak, à l'entrée du Golfe. Bilan de cette attaque menée en plein jour : trois pétroliers géants touchés, dont le plus gros du monde, le *Seawise-Giant* (564 739 tonnes de port en lourd) battant pavillon libérien. Les deux autres navires endommagés sont le *Burmah-Enterprise* (457 927 tonnes, pavillon britannique) et le *World-Petrobras* (411 580 tonnes, pavillon libérien). Ces pétroliers servent au stockage du brut iranien transporté depuis le terminal de Kharg, qui, situé dans le nord-est du Golfe, est beaucoup plus vulnérable et est régulièrement la cible de l'aviation irakienne. Lors du dernier raid aérien irakien sur Larak, le 5 octobre dernier, quatre super-pétroliers, dont, déjà, le *Seawise-Giant*, avaient été touchés.

Un autre pétrolier libérien, le *Stena-Concordia*, a, par ailleurs, été attaqué, mardi soir, par une frégate au large de Dubaï, ont indiqué les Lloyd's de Londres.

La flotte américaine dans le Golfe a, pour sa part, modifié ses règles d'engagement et pourra désormais aider les navires de guerre alliés si ceux-ci étaient attaqués et demandaient une assistance. Les navires marchands ne battant pas pavillon des Etats-Unis ne pourront cependant toujours pas bénéficier de l'assistance – autre qu'« humanitaire » – des navires américains.

Sur le front terrestre, les deux belligérants ont poursuivi, mardi, leurs opérations. Téhéran a annoncé avoir repoussé une nouvelle contre-offensive irakienne destinée à récupérer le terrain conquis par l'armée iranienne, ces derniers jours, dans le secteur méridional du front, et avoir tué ou blessé deux mille soldats irakiens. Selon l'état-major iranien, les batailles rangées, qui se déroulent depuis les premières heures de la journée de lundi, ont abouti à conforter la percée des troupes de Téhéran au nord de Fakkeh, sur la rive orientale du fleuve Do'iradj. L'aviation iranienne aurait en outre bombardé des concentrations de troupes adverses.

Bagdad, de son côté, a affirmé avoir mis en échec un assaut iranien lundi soir, chiffrant les pertes iraniennes depuis samedi à trois mille deux cents tués et blessés.

D'autre part, à Moscou, le numéro un soviétique, M. Mickhaïl Gorbatchev, a indiqué que son pays *« n'était pas opposé à l'examen par le Conseil de sécurité »* de la question d'un éventuel embargo sur les armes à destination de l'Iran. Recevant le roi Hussein de Jordanie au deuxième jour de sa visite en URSS, M. Gorbatchev a toutefois estimé que *« l'on peut douter de la détermination à appliquer cet embargo de la part de ceux qui, tout en le préconisant plus fort que les autres, ont été compromis dans des livraisons secrètes d'armes à l'Iran »*.

Proposition soviétique

Vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Vladimir Petrovski, a souligné la nécessité, parallèlement à la *« discussion »* sur un éventuel embargo, de négocier la création d'une force navale internationale dans le Golfe. M. Petrovski a proposé la réunion à New-York des chefs d'état-major des armées des pays membres permanents du Conseil de sécurité pour discuter de la situation dans le Golfe. – *(AFP, AP, Reuter.)*

RFA : grave affaire de corruption dans le domaine nucléaire

Les autorités suspendent l'autorisation de transport de la firme Transnuklear

Un scandale concernant le transport de déchets nucléaires entre l'Allemagne fédérale et la Belgique relance une nouvelle fois la polémique antinucléaire en RFA. Au centre de cette affaire se trouve l'entreprise Transnuklear, filiale de la firme Nukem, de Hanau (près de Francfort), spécialisée dans le transport des déchets nucléaires produits par les centrales ouest-allemandes. Un changement de direction, au mois d'avril dernier, avait amené la découverte d'irrégularités comptables qui couvraient une entreprise de corruption à grande échelle.

Il s'agissait, à l'aide d'enveloppes substantielles ou de cadeaux somptueux, d'obtenir de responsables de centrales nucléaires qu'ils confient le transport de leur déchets à Transnuklear. Des déchets à haute radio activité, contenant du plutonium et du cobalt, étaient emmenés en Belgique, au centre nucléaire de Mol, près d'Anvers. Avec la complicité du directeur, M. Norbert van de Voorde, ces résidus étaient conditionnés comme des déchets faiblement ou moyennement radioactifs et ramenés en RFA avec l'assentiment de responsables de centrales nucléaires, pour être entreposés près des centres de production d'électricité nucléaires. L'intérêt était évident. Alors que le conditionnement de déchets hautement radioactifs coûte environ 350000 francs pour 60 kilos, celui de déchets moins toxiques revient à environ 85000 francs pour 200 kilos, le contenu d'un fût.

Le 14 septembre dernier, M. Van de Voorde était licencié. Le même sort était réservé à une trentaine d'employés de diverses centrales en RFA, et des cadres de Transnuklear étaient incarcérés. L'un d'entre eux, M. Hans Holtz, accusé d'avoir détourné près de 20 millions de francs, se suicidait le 15 décembre dernier dans sa cellule. Le 17 décembre, le ministre ouest-allemand de l'environnement, M. Klaus Töpfer, suspendait l'autorisation accordée à Transnuklear de transporter des déchets nucléaires. Selon le ministre, il y aurait actuellement en RFA mille quatre-vingt-neuf fûts contenant des déchets toxiques illégalement réimportés de Belgique , répartis sur plusieurs sites.

Méfiance renforcée

L'affaire a pris aujourd'hui une dimension politique. La commission parlementaire de l'environnement s'est réunie en urgence à Bonn. L'opposition (sociaux-démocrates et Verts) accuse le ministre de négligences dans le domaine de la sécurité nucléaire. Les chrétiens-démocrates s'en défendent en reprochant au SPD d'avoir, du temps où il était au pouvoir, retardé la mise en chantier d'usines de retraitement en RFA.

Cette affaire va en tout cas renforcer la méfiance de la plus grande partie de la population ouest-allemande vis-à- vis de l'énergie nucléaire, alors que le « *syndrome Tchernobyl* » commençait à s'estomper. La suspension de l'autorisation de transport à Transnuklear pose, en outre, de sérieux problèmes aux centrales nucléaires d'outre-Rhin : jusqu'à ce jour, cette entreprise transportait 80 % des déchets.Les deux entreprises concurrentes, qui se partageaient les 20 % restants ne sont pas en mesure, dans l'immédiat, de se substituer à Transnuklear.

LUC ROSENZWEIG.

SUISSE : avant d'être extradé vers l'Italie

Licio Gelli devra purger une peine de deux mois d'emprisonnement

GENÈVE
de notre correspondante

La cour correctionnelle de Genève a condamné, mardi 22 décembre, Licio Gelli à seize mois d'emprisonnement avec sursis et à dix ans d'interdiction de séjour sur le territoire de la Confédération... et sur celui de la principauté du Liechtenstein, pour corruption de fonctionnaire. Avant d'être extradé en Italie, le chef de l'ancienne loge maçonnique P 2 devra cependant purger une peine antérieure de deux mois d'emprisonnement pour usage de faux papiers argentins.

Après sa première arrestation, le 3 septembre 1982, dans une banque genevoise – où il tentait de récupérer plusieurs dizaines de millions de dollars, – Licio Gelli s'était évadé, le 10 août 1983, de la prison genevoise de Champ-Dollon, en soudoyant un gardien d'origine italienne, condamné depuis à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis.

Souffrant d'une grave affection cardiaque et ayant, selon ses dires, voyagé autour de la planète depuis son évasion rocambolesque, il s'était constitué prisonnier en septembre dernier.

Son évasion n'était pas considérée comme un délit, car le législateur a expressément écarté du code pénal suisse cette incrimination, estimant que tout détenu dispose de l'ultime droit de recouvrer sa liberté. Dès que le « vénérable » de la loge P 2 aura purgé sa peine de deux mois d'emprisonnement, il pourra être remis aux autorités italiennes.

ISABELLE VICHNIAC.

M. René Felber succède à M. Pierre Aubert à la tête de la diplomatie

BERNE
de notre correspondant

L'entrée de deux nouveaux venus au gouvernement suisse pouvait théoriquement entraîner un changement dans la répartition des portefeuilles. Or, comme si tout était immuable dans la paisible Helvétie, il n'en a rien été. M. René Felber, Neuchâtelois et socialiste, comme son prédécesseur, a été appelé, le lundi 21 décembre, à succéder à M. Pierre Aubert à la tête du département des affaires étrangères. M. Aubert qui assure la présidence de la Confédération jusqu'à son retrait officiel du gouvernement à la fin de l'année, avait dirigé la diplomatie helvétique pendant dix ans.

L'autre nouveau membre du conseil fédéral, M. Adolf Ogi, démocrate du centre du canton de Berne, s'est aussi vu attribuer le département des transports, communications et énergie, comme M. Léon Schlumpf qu'il remplace sous la bannière du même parti

Confirmant le *statu quo* issu des dernières élections fédérales d'octobre, le nouveau parlement avait reconduit, le 9 décembre dernier, la formule, dite « *magique* », associant les grandes formations de la Confédération aux responsabilités gouvernementales depuis bientôt trente ans.

Les cinq conseillers fédéraux sortants, conservant leur portefeuille, le nouveau gouvernement sera composé comme suit :

Affaires étrangères : René Felber (socialiste) :

Intérieur : Flavio Cotti (démocrate chrétien) :

Justice et police : Mme Elisabeth Kopp (radicale) :

Défense : Arnold Koller (démocrate chrétien) :

Finances Otto Stich (socialiste) :

Economie publique · Jean-Pascal de la Muraz (radical) :

Transports, communications et énergie Adolf Ogi (démocrate du centre)

JEAN-CLAUDE BUHRER.

IRLANDE DU NORD : attentat à la voiture piégée

Un dirigeant du principal groupe paramilitaire protestant a été assassiné par l'IRA

Un dirigeant de l'Ulster Defence Association (UDA), la plus importante organisation paramilitaire protestante, John McMichael, a été tué, mardi 22 décembre, dans un attentat à la voiture piégée à Lisburn, dans le nord-est de l'Ulster. L'IRA a revendiqué cet attentat et l'a qualifié de « *mesure préventive* ». Selon l'organisation républicaine clandestine, l'UDA, dont McMichael était en fait le théoricien, le stratège et officiellement le chef adjoint, s'apprêtait à commettre une série d'attentats visant des catholiques.

McMichael est la quatre-vingt-treizième personne assassinée en Irlande du Nord depuis le début de l'année. En novembre, une autre personnalité extrémiste « loyaliste », George Seawright, avait été abattue par un commando de l'IRA.

La mort du dirigeant de l'UDA risque d'aggraver une nouvelle fois la tension et de durcir l'attitude de ce mouvement auquel on prêtait, voici quelques mois, l'intention d'envisager éventuellement un partage du pouvoir entre protestants et catholiques.

La terrible routine...

BELFAST
de notre envoyé spécial

Les membres d'une patrouille de l'armée britannique, béret rouge, treillis de commando, avancent lentement l'arme au poing dans un passage souterrain pour piétons, au cœur du quartier catholique de Belfast-Ouest. Un soldat est resté à l'entrée de l'étroit tunnel pour protéger ses camarades. Ceux-ci, dès qu'ils sont sortis, se retournent brusquement et effectuent un pas de côté pour déjouer l'éventuel tireur isolé qui pourrait les avoir dans son viseur. Ils refont la même pirouette tous les dix ou vingt pas. Leurs talkies-walkies grésillent en permanence.

« Les Britanniques ne devraient pas être là »

Personne ici ne prête attention à cet étrange ballet. C'est un jour comme les autres à Belfast-Ouest. Il y aurait même beaucoup moins de patrouilles que d'habitude, les autorités britanniques ayant systématiquement adopté un profil bas depuis l'attentat du 8 novembre commis par l'IRA qui a fait onze morts à Enniskillen, une petite ville proche de la frontière avec la République d'Irlande. Les services de renseignements de Sa Gracieuse Majesté ont perçu le trouble de la population catholique nord-irlandaise. Autant ne pas gâcher, par d'intempestives démonstrations de force, ce coin fragile enfoncé entre l'IRA et la population déshéritée de Belfast-Ouest dans laquelle l'organisation clandestine se meut, selon l'expression consacrée, comme un poisson dans l'eau.

Le principal local du Sinn Fein, l'aile politique légale de l'IRA, est situé sur Falls Road, à la limite des quartiers catholique et protestant. Il ne paye guère de mine avec ses fenêtres grillagées ou condamnées et ses portes cadenassées. Le paysage alentour revêt un air de désolation. Entre les petites maisons de brique à un ou deux étages, nombreux sont les terrains vagues parsemés de carcasses de voitures ou d'ordures non ramassées.

Le responsable du Sinn Fein qui nous accueille est conscient de l'impression que ce décor peut donner au visiteur. Il a cependant d'autres soucis en tête. L'attentat d'Enniskillen est, selon lui, à la fois une erreur technique commise par une branche locale de l'IRA et un désastre politique. Il faudra du temps pour réparer les dégâts, mais la situation de fond elle-même a-t-elle changé pour autant ?

« *La résistance est tellement enracinée ici qu'à long terme l'attentat n'aura pas de conséquences. Nous pensons que les Britanniques ne devraient pas être là. Beaucoup de ceux qui habitent ce quartier estiment que seule la lutte armée peut les faire partir* », explique-t-il. Dans l'immeuble, c'est un va-et-vient de militants affairés. Ceux qui passent cette porte protégée par une caméra et tout un système électronique n'étalent pas leurs états d'âme. Ce n'est pas en tout cas l'attentat d'Enniskillen qui les fera renoncer à leur solidarité avec l'IRA.

Mais le climat est nettement moins favorable à l'organisation clandestine dans le quartier catholique lui-même. Tuer par bombe des couples âgés et une infirmière de vingt ans devant un monument aux morts n'apparaît pas aux habitants de Belfast-Ouest comme action très glorieuse. Même s'il s'agit d'une « erreur » et si la bombe visait en fait l'armée britannique. La condamnation de la hiérarchie catholique de l'île a joué également un rôle important. Personne n'approuve ici l'idée d'un retour au « terrorisme aveugle ».

Le docteur Joe Hendron encore moins que les autres. Il dirige un dispensaire public situé au milieu du ghetto catholique. Là encore on ne peut s'empêcher de remarquer les grillages et les fils de fer barbelés dont l'utilité n'apparaît pas évidente dès lors qu'il s'agit d'un centre de soins. « *Il faut-nous protéger des vandales* », explique-t-il. Les bandes de jeunes désœuvrés cassent volontiers les vitres de tout bâtiment public... Et puis il y a l'attrait des drogues « dures » contenues dans les armoires à pharmacie du dispensaire.

Chômage, drogue et alcoolisme

Le tableau que dresse ce médecin de l'état physique et mental de la population de Belfast-Ouest est plutôt sombre. Approximativement, un jeune sur deux est au chômage. Les chèques de l'aide sociale permettent de survivre, mais tous les maux inhérents à une situation aussi malsaine se répercutent fatalement sur le centre de soins. On y recoud les protagonistes des bagarres entre bandes rivales. On y soigne les drogués et les alcooliques. Tout généraliste dans ce quartier est confronté quotidiennement à des cas de dépressions nerveuses ou à des troubles mentaux plus graves.

Lors des élections générales de juin dernier, le docteur Hendron a été, à Belfast-Ouest, le candidat malchanceux du Parti social-démocrate et travailliste (SDLP), une formation catholique et nationaliste modérée. Le président du Sinn Fein, M. Gerry Adams, l'a emporté. Mais les résultats ont été plus qu'honorables pour le SDLP. Dans cette circonscription presque uniquement peuplée de catholiques, la formation modérée a obtenu 14000 voix contre 16000 au Sinn Fein.

« *Je refuse toute violence. Je récuse celles de l'IRA comme celles de l'autre bord. Ce que nous voulons, c'est une évolution pacifique. L'accord anglo-irlandais de 1985 permettait justement un tel processus* », affirme le docteur Hendron. Il est souvent allé à Dublin ces dernières années et y a été régulièrement entendu par les responsables irlandais. Il est un des partisans de cet accord qui donne à l'Irlande du Sud un certain droit de regard sur les affaires intérieures d'Irlande du Nord et laisse la porte ouverte à une éventuelle réunification de l'île.

Un lien symbolique avec Dublin

Les catholiques souhaitent le développement de ce lien plutôt symbolique jusqu'ici avec la République d'Irlande. Ils recherchent au Nord un partage du pouvoir (*partnership*) avec les protestants. Ils rejettent certes les moyens employés par l'IRA, mais poursuivent en définitive le même objectif de réunification de l'île. A la différence de l'organisation clandestine, ils sont cependant prêts à attendre longtemps et surtout reconnaissent le principe que seule la majorité de la population d'Irlande du Nord doit décider de son destin, et ce au moyen d'élections.

Un des interlocuteurs possibles de ces catholiques modérés est M. Peter Robinson, un jeune député au Parlement de Londres, représentant une circonscription protestante déshéritée de Belfast. M. Robinson appartient au même parti unionniste dissident que le pasteur Paisley, mais il n'a pas les emportements rhétoriques de ce dernier, et a une attitude plus constructive. Une rumeur veut qu'un contact ait été établi entre MM. Hendron et Robinson. Les intéressés démentent.

M. Robinson est, on le devine, violemment opposé à l'accord anglo-irlandais. Depuis 1985, les députés unionnistes ont refusé en bloc de jouer leur rôle habituel à Westminster. Ils siègent (à la différence de M. Gerry Adams, seul député du Sinn Fein), mais ne particpent pas au travail parlementaire. Ils n'accepteraient de changer d'attitude que si Mme Thatcher dénonçait l'accord qu'elle a elle-même signé, il y a deux ans, avec le premier ministre irlandais. L'événement est peu vraisemblable, mais les protestants d'Irlande du Nord se cramponnent à cette illusion avec l'énergie du désespoir. Ils ont de plus en plus le sentiment d'avoir été abandonnés par Londres.

Le paradoxe veut que les catholiques modérés du Nord aient été largement consultés par Dublin avant la signature de l'accord, alors que les protestants « loyalistes » ont été tenus à l'écart par le gouvernement britannique. Leur refus de toute concession est largement à l'origine de cet isolement. « *Nous n'aurons rien à voir avec Mme Thatcher tant que l'accord sera en vigueur* », proclame M. Robinson. « *Aucun unioniste digne de ce nom ne peut souhaiter un tel texte. Loin d'atténuer la tension, il a polarisé d'ailleurs l'opposition entre les deux communautés* », poursuit-il.

Inlassablement, les unionistes font valoir qu'ils constituent la majorité en Irlande du Nord et que Londres doit traiter avec leurs députés régulièrement élus, mais c'est précisément parce qu'ils ont fait la preuve de leur intransigeance que Mme Thatcher, pourtant difficilement soupçonnable de mollesse dans la défense des intérêts britanniques, a décidé de passer par-dessus leurs têtes...

L'accord de 1985 représente le seul pas concret accompli depuis des décennies pour trouver une solution pacifique au conflit. S'il est rejeté par la majorité protestante, il n'a pas pour autant suscité l'enthousiasme des catholiques. Petit à petit, cependant, il semble faire bouger un peu les mentalités et les attitudes. La communauté catholique a apprécié silencieusement cette première reconnaissance de ses liens avec le Sud. Les protestants commencent à percevoir qu'un retour à la situation antérieure est de plus en plus improbable. Le jour viendra peut-être où des hommes tels que MM. Hendron et Robinson pourront se parler ouvertement sans prendre le risque, comme c'est le cas aujourd'hui, de perdre la vie dans l'aventure.

DOMINIQUE DHOMBRES.

AUTRICHE

Les germanophones tentent de réduire l'enseignement du slovène en Carinthie

VIENNE
de notre correspondante

L'extension du conflit qui oppose le gouvernement autrichien à la minorité slovène de la Carinthie du Sud à propos de l'enseignement du slovène prend au dépourvu les autorités. Manifestations à Ljubljana (capitale de la Slovénie) et à Vienne, saisine du Parlement européen à Strasbourg : l'Autriche officielle, qui se plaît fort bien dans son rôle de « *puissance protectrice* » pour la population germanophone du Tyrol du Sud, se trouve aujourd'hui fort embarrassée.

Le traité d'Etat de 1955 engage l'Autriche à protéger ses minorités slovène en Carinthie et en Styrie, croate au Burgenland. La langue slovène et la langue croate sont admises comme langues administratives dans les régions en question.

La controverse s'est déclenchée au sujet d'un nouveau « *modèle scolaire* ». Prévu, selon ses auteurs, pour « *améliorer* » la qualité de l'enseignement dans les écoles mixtes slovènes-allemandes, il est accusé par ses adversaires de préparer l'« *apartheid* » en Carinthie du Sud. Limitrophe de la Yougoslavie, cette région possède une minorité slovène de 16 000 membres, soit 3 % environ de la population.

Sur la base de la loi en vigueur, qui date de 1959, l'enseignement est bilingue dans les petites classes du primaire de Carinthie du Sud si des enfants sont inscrits en cours de slovène, sans égard à leur nombre. A partir de la quatrième année du primaire, l'enseignement du slovène est dispensé en dehors des heures de classe régulières.

Le nouveau modèle prévoit de séparer les classes dès que plus de sept enfants sont inscrits pour l'enseignement en slovène. Les élèves doivent être répartis entre classes à enseignement bilingue et à enseignement purement allemand. Dans les premières, un « maître assistant », qui ne doit pas obligatoirement avoir de connaissances de la langue slovène, doit s'occuper des élèves qui ne souhaitent pas participer à l'enseignement de cette langue.

La crainte d'une ségrégation

Pour les représentants des Slovènes, ce modèle ouvre la voie à une ségrégation ethnique. Ils craignent que le nombre de parents demandant un enseignement bilingue pour leurs enfants diminue pour éviter de les « pénaliser ». Ces dernières années, 19,5 % des 5 682 enfants de la région concernée, soit 1 107 élèves au total, ont été inscrits en sections bilingues. Les Slovènes disposent à Klagenfurt, capitale de la Carinthie, d'un lycée slovène fondé en 1957.

L'enseignement bilingue a toujours été sévèrement critiqué par les pangermanistes de Carinthie – représentés par le Kaerntner Heimatdienst – qui estiment que les élèves germanophones des classes bilingues n'ont pas un enseignement assez solide en allemand.

En 1984, le Parti libéral (FPOE) de Carinthie, dirigé par M. Joerg Haider, avait organisé une consultation populaire demandant une révision de la législation scolaire en vigueur qui a recueilli 34 000 voix de soutien. Une commission d'experts et de pédagogues a été chargée d'étudier le problème et s'est mise d'accord sur ce modèle scolaire qui fait actuellement l'objet de controverses. Ce projet doit être voté par le Parlement d'ici à l'été 1988 pour entrer en vigueur au début de l'année scolaire 1988/1989. A la suite à la tempête qu'il a soulevée, le chancelier Franz Vranitzky n'a pas exclu qu'il puisse encore faire l'objet d'« *adaptations* » en dépit d'un accord à ce sujet entre socialistes, populistes et libéraux.

WALTRAUD BARYLL.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
DES LIVRES

هكذا من الأصل

Amériques

ARGENTINE : un coup de poker face à l'armée

Le président Alfonsin promeut le lieutenant Astiz tout en recommandant sa mise à la retraite...

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Le président Alfonsin a décidé, mardi 22 décembre, de promouvoir le lieutenant Astiz au grade de capitaine de corvette tout en recommandant sa mise à la retraite. La partie de bras de fer, qui oppose le gouvernement à la marine depuis le début du mois a pris ainsi de nouvelles proportions. La mesure ne devrait pas avoir d'effet immédiat, car, compte tenu des vacances d'été (dans l'hémisphère sud) qui se prolongeront jusqu'à la fin du mois de février, Astiz ne devrait pas se retirer officiellement du service actif avant trois ou quatre mois.

Tout a commencé lorsque la marine a décidé de promouvoir Astiz en fonction de son ancienneté et de la loi d'amnistie en vigueur. Mais il fallait que le chef des armées, le président Alfonsin, approuve. Décision difficile à assumer, car Astiz est devenu un symbole tant pour l'armée que pour les défenseurs des droits de l'homme qui voient en lui l'homme de la répression lors de la dictature.

Pour faire pression sur le chef de l'Etat, la marine lance ces deux dernières semaines une véritable campagne psychologique : ultimatums, menaces de rébellion ou de démission en bloc des amiraux. Le message était clair : si Astiz n'est pas *promu sans condition*, c'est la crise. La possibilité d'une mise à la retraite du lieutenant était même, à l'avance, catégoriquement écartée.

Dans le communiqué officiel diffusé mardi soir, M. Alfonsin estime que *« le capitaine de corvette Astiz ne doit pas rester en activité en raison de l'incidence négative que son maintien en service pourrait avoir sur la cohésion de la société, ainsi que sur les institutions militaires »*. Il rappelle ensuite que la justice ne l'a pas formellement innocenté des accusations portées contre lui, car il *a bénéficié* d'une *prescription* pour la plupart des délits qui lui sont reprochés.

Astiz a été acquitté dans le cas de la disparition de la jeune Suédoise Dagmar Hagelin. Pourtant, des témoins avaient reconnu en lui l'homme qui, en 1977, a *froidement* tiré en pleine rue sur cette jeune fille de dix-sept ans qui essayait de s'enfuir. Blessée à la tête, elle avait alors été jetée dans le coffre d'une voiture qui, selon d'autres témoins, l'avait conduite à l'Ecole de mécanique de la marine, centre de détention et de torture de la dictature. On ne devait jamais la revoir. La justice se saisit trop tard de cette affaire. Il *y avait prescription*. Enfin, en ce qui concerne la disparition de deux religieuses françaises, celles de la fondatrice des Mères de la place de Mai et de dix parents de disparus qu'il a tous livrés à la marine, Astiz a évité de justesse de passer en procès grâce à une loi qui exempte de poursuites les subalternes.

La lassitude de la population

Si l'on en croit les menaces qu'ils ont proférées ces derniers jours, le vice-amiral Ramon Arosa, chef d'état-major de la marine, seul chef militaire en place depuis l'avènement de la démocratie en 1983, et ses principaux collaborateurs devraient démissionner dans les prochains jours. A moins que tout cela n'ait été qu'un coup de poker. Ce que semble croire le chef de l'Etat qui affiche une parfaite sérénité. Il est, en effet, parti comme prévu, en vacances au bord de la mer, à Chapadmalal, à 400 kilomètres au sud de Buenos-Aires. Raul Alfonsin n'est pas superstitieux. C'est là qu'il se trouvait à Pâques lorsqu'on l'a averti de la rébellion de l'armée de terre. Il était alors revenu à Buenos-Aires en toute hâte.

Depuis, il n'avait guère eu le temps de prendre de vacances. Sa défaite électorale, en septembre dernier, la recrudescence de l'inflation, le nouveau blocage très impopulaire des prix et des salaires, une neuvième, puis une dixième grève générale l'en ont empêché. Il semble fatigué. Les Argentins aussi. Plus préoccupés par les difficultés économiques à l'approche des fêtes que par les menaces de l'armée.

CATHERINE DERIVERY.

La recherche d'un règlement en Amérique centrale

Echec des négociations indirectes entre la Contra et les sandinistes à Saint-Domingue

Deux jours après l'offensive de la Contra dans la région minière dans le nord-est du Nicaragua, le ministère de la défense a annoncé, le mardi 22 décembre, que ses forces contrôlaient la situation dans les *trois villages de Suina*, la Rosita et Bonanza. Selon Managua, les pertes gouvernementales s'élèveraient, pour l'instant, à 76 morts (dont 53 civils), et 24 rebelles auraient été blessés. La Contra estime, pour sa part, que les sandinistes ont perdu 170 hommes. Enfin, à Washington, un porte-parole du gouvernement d'Etat a rendu responsable le gouvernement du Nicaragua, pour *« son obstination à refuser des négociations directes »*, de l'impasse dans laquelle s'est achevée la réunion de conciliation de Saint-Domingue.

SAINT-DOMINGUE
correspondance

« Nous sommes dans une impasse, espérons que le temps incitera les deux parties à la réflexion. » Mardi 22 décembre, avant de reprendre l'avion pour Managua, le cardinal Miguel Obando Y Bravo n'a pu que constater l'échec de sa tentative de médiation pour parvenir à un cessez-le-feu au Nicaragua. Réunis pour la deuxième fois en moins d'un mois à Saint-Domingue, les représentants du gouvernement sandiniste et de l'opposition armée ne se sont toujours pas mis d'accord sur les conditions d'ouverture d'un dialogue. Malgré les efforts du prélat nicaraguayen, qui se sont poursuivis tard dans la nuit de lundi à mardi, les deux délégations ont refusé de s'asseoir à la même table dans les locaux prêtés par l'archevêque de Saint-Domingue, Mgr Nicolas Jesus Lopez Rodriguez.

Pour le vice-ministre nicaraguayen des affaires étrangères, M. Victor Hugo Tinoco, la réunion a échoué en raison d'une volte-face de dernière minute des « contras » : *« Les dirigeants de la Contra avaient accepté, avant de venir à Saint-Domingue, que les négociations aient lieu entre les « conseillers techniques » des deux parties. Au dernier moment, ils ont changé d'avis, visiblement sur ordre de Washington »*, a affirmé M. Tinoco, avant d'ajouter : *« Le président Reagan ne veut pas de cessez-le-feu. Il vient encore de le montrer en débloquant 8 millions de dollars pour continuer la guerre. »* Le parlementaire social-démocrate ouest-allemand Hans Jurgen Wichnewski, chargé de représenter, avec l'avocat nord-américain Paul Richeler, le gouvernement sandiniste, a abondé dans le sens de M. Tinoco : *« Nous avons manifesté toute la flexibilité possible, mais l'autre partie n'était pas disposée à dialoguer. »*

Pour l'opposition armée, c'est l'*« intransigeance sandiniste »* qui a fait échouer les discussions de Saint-Domingue. *« Nous n'avons pas refusé de parler avec les conseillers étrangers du gouvernement, à condition qu'ils soient accompagnés d'un représentant officiel sandiniste »*, a expliqué mardi à l'aube M. Jaime Morales Carazo, le porte-parole des « contras ». *« Il s'agit d'un problème nicaraguayen qui doit être résolu par les Nicaraguayens. »*

Déplorant l'importante offensive militaire de la Contra au Nicaragua, qui *« a pesé sur les discussions »*, le cardinal a également condamné les plans du gouvernement sandiniste visant à porter les effectifs de l'armée et de la milice à 600000 hommes. *« Je n'ai constaté ni volonté politique ni désir sincère de parvenir à un cessez-le-feu »*, a regretté le prélat, qui n'a cependant pas perdu tout espoir : de nouvelles discussions se tiendront entre le 7 et le 10 janvier, et une trêve de deux jours sera observée à Noël.

J.-M. Ca.

BIBLIOGRAPHIE

Un ouvrage de Tad Szulc

« Castro : trente ans de pouvoir absolu »

Un document exceptionnel. La biographie de Fidel Castro la plus complète dont on dispose à ce jour. Aussi convient-il d'abord de saluer la performance de Tad Szulc, correspondant du *New York Times* pendant vingt ans, et l'un des meilleurs commentateurs de politique étrangère des Etats-Unis.

Il a certes bénéficié de facilités particulières. Tad Szulc était à La Havane en 1959, et ses premières conversations avec Castro ont eu lieu cette année-là après le triomphe de la révolution. En 1961, il a accompagné le leader cubain sur le champ de bataille de la baie des Cochons. Puis, en 1985, il s'est installé pendant six mois à Cuba. Il a eu accès aux archives officielles du régime, s'est entretenu à plusieurs reprises avec Castro, qui n'a pas, précise-t-il, relu son manuscrit avant sa publication.

Comme tant d'Américains, Szulc était, en 1959, un sympathisant de la révolution cubaine, qui arborait alors la couleur vert olive des uniformes rebelles de la sierra Maestra et se présentait comme un mouvement humaniste chassant une dictature corrompue et cruellecelle de Batista.

Le journaliste, devenu historien, se veut objectif dans la mesure « où l'objectivité est possible ». Surtout lorsque le modèle est un monument historique. Ce qui peut être considéré comme la seule autobiographie de Castro — rédigée à partir des entretiens avec Carlos Franqui, l'un des compagnons de la première heure, et depuis longtemps dissident et exilé — n'a jamais été publié à Cuba. Szulc se défend donc d'avoir écrit une biographie officielle ou d'avoir fait un portrait « autorisé ». Et s'il ne cache pas son admiration, voire sa fascination, pour le lider Maximo, il ne se prive pas de l'égratigner.

Que la personnalité de Castro soit complexe ne surprendra pas grand monde. On ne gouverne pas aussi longtemps, et sans partage, impunément. Szulc dépeint un *« romantique intraitable, doté d'une imagination étourdissante, un rebelle imprévisible »*, un *« héros pour la plupart des pays du tiers-monde »* bien que le prestige de la révolution cubaine ait singulièrement décliné, mais aussi un *« dictateur impitoyable et fourbe, qui a trahi la démocratie libérale au nom de laquelle il avait d'abord rallié des millions de Cubains à sa cause »*. Castro, selon Tad Szulc, ne saurait susciter l'indifférence, mais seulement la haine ou l'idolâtrie.

Un luxe de détails inédits

Mais en fait, le portraitiste ne cesse de faire état de sa perplexité. Au terme d'un si long travail, il s'en excuse presque en écrivant : *« On ne saura peut-être jamais la vérité pleine et entière sur le marxisme de Fidel, de même que l'on ne peut prévoir ce qu'il en dira à l'avenir. »* Car Fidel, ajoute-t-il, a *« le goût du paradoxe et des contradictions »* et il n'hésite pas à faire des déclarations *« contraires à la vérité »*.

Autre surprise : l'auteur affirme qu'il n'est pas question dans son livre *« d'une histoire de la révolution cubaine »* et c'est la raison pour laquelle il a évité *« d'étudier en profondeur les réussites et les échecs qui ont accompagné ce grand événement historique »*. Il est pourtant évidemment impossible de dissocier l'homme-Castro de sa trajectoire politique, de sa place disproportionnée par rapport à l'importance réelle de Cuba sur la scène internationale depuis près de trois décennies. Tad Szulc ne consacre donc qu'une partie relativement modeste de son ouvrage aux *« trente années de pouvoir absolu »* en résumant d'ailleurs parfaitement la période de consolidation du régime castriste, de 1964 à 1986.

La trajectoire d'avant la conquête du pouvoir en 1959, de la naissance dans une *famille aisée* en passant par les études universitaires brillantes et tumultueuses, la participation modeste au *bogotazo* de 1948 en Colombie, l'attaque manquée contre la caserne Moncada de Santiago, la prison, l'exil, la préparation au Mexique du débarquement à bord du *Granma*, la lutte de guérilla dans la sierra Maestra — toute cette période de *Sturm und Drang* du jeune Fidel est décrite avec un luxe de détails, dont beaucoup sont effectivement inédits.

Mais Szulc délaisse quand même l'anecdote pour la politique lorsqu'il aborde cette année 1959, cruciale, puisqu'elle a marqué la mise en œuvre d'une stratégie décidée depuis longtemps par Fidel : faire de Cuba un Etat marxiste-léniniste *« financé aujourd'hui par l'URSS »* mais, toujours selon Szulc, *« modelé en dernière analyse par Fidel lui même »*. Depuis quand ? L'auteur, là encore, avoue sa perplexité. Sans doute, écrit Tad Szulc, en 1958 *« après l'échec de la grève générale à La Havane »*. *« Castro,* écrit-il, *prit à lui seul la décision historique que la révolution conduisait à l'établissement du socialisme, puis du communisme à Cuba. »* Il accorde ainsi un point important à ceux qui ont toujours minimisé le rôle des Etats-Unis, en 1959, dans le glissement de la révolution cubaine vers le bloc communiste.

En revanche, il affirme que la décision d'envoyer des troupes cubaines en Angola a été prise personnellement par Fidel, en toute indépendance, un acte *« d'audace et de flair politique »*, dit-il. Il confirme également, ce que l'on savait pour l'essentiel, que les relations entre Cuba et l'URSS sont longtemps restées envenimées par l'accord conclu entre Washington et Moscou pour mettre fin à la crise des fusées de l'automne 1962, qui mit le monde au bord de l'apocalypse nucléaire. *« Mais j'ignorais,* dit aujourd'hui Castro, *que l'accord soviéto-américain prévoyait aussi le retrait des missiles nucléaires Jupiter installés par l'armée américaine en Turquie... »*

Jusqu'où Castro veut-il ou peut-il faire le jeu de l'URSS ? A cette question, Szulc ne répond pas davantage de manière catégorique, mais il semble persuadé que Fidel dispose encore d'une certaine marge de manœuvre. C'est sur le bilan de la révolution que la sévérité est la plus grande. L'épilogue de trois pages est un brutal constat d'échec, admis en partie par Fidel lui-même. Dégradation de l'économie malgré l'aide *soviétique estimée à 4 milliards* de dollars par an, corruption administrative, marché noir, perte de la mystique révolutionnaire chez les jeunes, chômage.

Szulc conclut : *« Curieusement Cuba semble exporter sa population plutôt que sa révolution »*, en rappelant l'exode de Mariel (cent mille Cubains autorisés à partir pour la Floride en 1980).

Son ouvrage est enfin très discret, et on le regrettera, sur l'ampleur de la répression politique. Une petite voix, modeste et fragile, ne peut rétablir l'équilibre, mais rappelle que la question n'est pas résolue. C'est la voix de Martha Frayde, ancienne représentante de Cuba à l'UNESCO, ancienne directrice de l'hôpital national de La Havane, auteur d'un livre sur Castro elle aussi. Martha Frayde, militante de la première heure aux côtés de Fidel, a été condamnée à vingt-neuf ans de prison en 1977 pour avoir tenté de quitter clandestinement Cuba. Elle a été libérée en 1979, grâce à une campagne internationale et vit maintenant à Madrid. Son témoignage sur l'univers carcéral de son pays est d'autant plus émouvant qu'il est serein...

MARCEL NIEDERGANG.

★ *Castro : trente ans de pouvoir absolu*, par Tad Szulc, Payot, 692 pages, 178 F.

★ *Ecoute, Fidel*, par Martha Frayde, Denoël, 191 pages, 110 F.

Diplomatie

La visite du chef de l'Etat à Djibouti

M. Mitterrand souligne l'importance de la présence française dans la région

DJIBOUTI
de notre envoyé spécial

Aux yeux de la France, Djibouti n'est pas un pays africain tout à fait comme les autres. Il règne entre la jeune République et son ancienne tutrice une sorte d'amitié attentive fondée sur un contrat de confiance qui donne à leurs relations une patine particulière qu'on retrouve rarement ailleurs sur le continent noir.

Le poids de l'histoire, le rôle économique prépondérant que continue à jouer l'ex-métropole, la présence cruciale de quelque dix mille Français, dont trois mille six cents militaires : tout cela contribue d'évidence à cette spécificité franco-djiboutienne, d'autant plus manifeste aujourd'hui que l'ancien *« territoire d'outre-mer »* fut longtemps délaissé. Ce pacte de confiance, M. Mitterrand et son hôte, le président Hassan Gouled, ont tenu à le réaffirmer avec force mardi 22 décembre au terme de la première journée du voyage officiel à Djibouti du chef de l'Etat français.

Lorsque le Concorde présidentiel s'est posé, dans la soirée, sur la piste de l'aéroport d'Ambouli, M. Mitterrand reprenait contact avec un pays qu'il n'avait pas visité depuis plus d'un quart de siècle. Dans les rues de Djibouti, une foule chaleureuse et bon enfant scandait le nom du premier président de la République venu ici depuis la proclamation de l'indépendance en juin 1977.

M. Mitterrand et M. Gouled se connaissent de longue date et s'apprécient visiblement. Entre eux, le courant passe. Peu de dirigeants africains peuvent se vanter d'avoir reçu du président français un hommage public aussi appuyé que celui qui fut rendu à M. Gouled, mardi, après le dîner officiel du Palais du peuple de Djibouti, un édifice construit par les Chinois. Multipliant les compliments, M. Mitterrand salua en son hôte *« l'artisan de l'indépendance »* de Djibouti et *« le maître ouvrier de son unité, un sage de l'Afrique de l'Est unanimenent écouté et respecté »*. *« Vos avis comptent »*, ajouta-t-il, en faisant allusion aux rituels sommets franco-africains dont M. Gouled est l'un des plus fidèles participants. M. Mitterrand fut particulièrement applaudi lorsqu'il rappela le sacrifice, pendant la Grande Guerre, des *« héros du bataillon somali décimé devant Verdun »*...

Chez M. Gouled, l'affabilité sereine n'exclut pas la fermeté de quelques certitudes. Et d'abord, celle d'avoir fait le bon choix en signant, en juin 1977, avec la France un accord de défense garantissant la sécurité de Djibouti face à la convoitise de ses deux voisins, la Somalie et l'Ethiopie. Il l'a répété mardi en saluant la France dont, a-t-il dit, *« nous avons voulu le maintien de sa présence sur notre sol sous les formes les plus diverses et qui respectent scrupuleusement ses engagements »*.

Connu pour sa méfiance viscérale envers les idéologues et les donneurs de leçons, fussent-ils africains, il ajouta : *« Cette situation ne semble pas convenir à certains esprits éclairés ayant pour seule préoccupation de faire et de refaire le monde. Nous nous félicitons de notre choix. »* Et il lança à son hôte, avec un brin de malice : *« Ce soir, les nomades vous accueillent. »*

Solidarité avec l'Afrique

Lors de leur premier tête-à-tête, les deux présidents avaient surtout parlé économie. M. Gouled demanda à son hôte que la France contribue plus généreusement à l'exploitation de l'énergie d'origine géothermique sur laquelle Djibouti fonde de grands espoirs. Le chef de l'Etat devait se rendre mercredi matin sur le site d'un forage dans la région du lac Assal. S'agissant plus généralement de l'aide bilatérale, M. Mitterrand n'a publiquement rien promis. Les dirigeants djiboutiens sont d'ailleurs assez au fait des réalités de la cohabitation française pour savoir que leur hôte ne tient plus les cordons de la bourse.

Second thème majeur du voyage présidentiel à Djibouti : le rôle vital de l'armée française dans le Golfe et l'océan Indien. Sans trop déflorer un sujet qu'il devait développer plus longuement mercredi lors de son séjour au large de Djibouti, sur le porte-avions *Clemenceau*, M. Mitterrand a souligné l'importance que revêt à ses yeux la présence française dans cette région, au cours de la visite de la base interarmes française d'Ambouli.

S'adressant aux officiers, il leur a déclaré : *« En regardant vers l'océan Indien, vers le golfe arabo-persique, et plus loin encore, vous témoignez de la présence française, vous assurez un service essentiel et représentez un élément déterminant de l'ensemble des forces armées. »* Il reprit ce thème un peu plus tard devant la communauté française de Djibouti qu'il recevait à la résidence de l'ambassadeur : *« Djibouti*, a-t-il dit, *est l'un des points principaux où la France, troisième puissance militaire au monde, assure sa présence sur la planète. »* Parmi l'assistance, deux invités personnels du président à ce voyage ne passèrent pas inaperçus : M. Olivier Stirn, qui, à l'époque où il n'était pas encore socialiste, négocia avec les leaders djiboutiens l'accession à l'indépendance de l'ancien territoire d'outre-mer, et le lieutenant-colonel Prouteau. Ce dernier avait mené à bien, en janvier, 1976 une des premières opérations du GIGN contre un commando d'opposants djiboutiens qui, avec la complicité du gouvernement de Mogadiscio, avait retenu en otage un autocar d'écoliers.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

CAMBODGE

M. Chirac soutient « la courageuse action personnelle » du prince Sihanouk

A l'issue d'un dîner offert en l'honneur du prince Sihanouk, le mardi 22 décembre à Matignon, M. Jacques Chirac a annoncé que le gouvernement français mettait les locaux de l'ancienne résidence de l'ambassadeur du Cambodge en France *« à la disposition du prince »*. Le premier ministre, auquel s'étaient joints MM. Jean-Bernard Raimond et Didier Bariani, respectivement ministre et secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a également *« réaffirmé le soutien de la France à la courageuse action personnelle du prince Sihanouk pour rendre à son pays la paix, l'indépendance et la démocratie »*.

A Moscou, la veille, le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, et son homologue vietnamien, M. Nguyen Co Thach, se sont entretenus du Cambodge. Ils se sont notamment félicités, selon l'agence Tass, de l'amorce du *« dialogue politique entre les parties cambodgiennes »*. Dimanche, lors d'une réunion de ses partisans à Roissy-en-France, le prince Sihanouk avait, dans un discours, dénoncé *« le refus de Hanoï d'envoyer auprès de moi des personnalités vietnamiennes avec qui je pourrais discuter du problème Cambodge-Vietnam »*.

Moscou se dit « optimiste » sur la tenue d'un sommet sino-soviétique

Pékin. – L'URSS refuse les conditions posées par la Chine pour organiser un sommet entre le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, et le principal dirigeant chinois, M. Deng Xiaoping, mais reste optimiste quant à sa tenue, a affirmé, mardi 22 décembre à Pékin, le vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Igor Rogatchev.

Dans une conférence de presse à l'ambassade d'URSS à Pékin, M. Rogatchev a affirmé que Moscou n'acceptait pas la demande de M. Deng de faire pression sur le Vietnam pour qu'il retire ses troupes du Cambodge, une condition qu'il a posée il y a un an et une nouvelle fois le mois dernier pour la tenue d'un sommet avec M. Gorbatchev.

« Nous n'avons accepté aucun préalable », a-t-il déclaré. Mais *« nous sommes optimistes et nous pensons qu'une rencontre entre les dirigeants soviétique et chinois aura lieu à terme »*, a-t-il ajouté.

M. Rogatchev, qui a séjourné à Pékin lundi et mardi pour informer la Chine des résultats du sommet américano-soviétique et de la signature du traité pour l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire, a indiqué par ailleurs que les deux géants communistes reprendraient leurs négociations frontalières le 20 janvier à Moscou.

Asie

CHINE : les suites du procès de Shanghai

Durcissement à l'égard des contestataires installés aux Etats-Unis

PÉKIN
de notre correspondant

La police de Shanghai a expulsé, le lundi 21 décembre, un membre de l'organisation d'opposition en exil, l'Alliance démocratique chinoise, qui tentait d'effectuer une démarche auprès des autorités le jour même où se tenait le procès d'un autre contestataire accusé d'appartenir à ce groupe (*le Monde* du 23 décembre). L'ordre d'expulsion hors du territoire chinois frappant le dénommé Qian Da a été révélé, mardi, par un quotidien de Shanghai, le *Wenhui Bao*. Selon le journal, l'intéressé était arrivé le 19 décembre des Etats-Unis à Shanghai avec un visa de touriste, mais avait approché les autorités deux jours plus tard en présentant un *« ordre de mission »* de l'Alliance démocratique chinoise signé de son président, M. Wang Bingzhang, qui vit à New-York. Le journal shanghaien ne précise pas la teneur des démarches que M. Qian Da entreprenait mais qui ont, de toute évidence, à voir avec le procès de M. Yang Wei, condamné à deux ans de prison pour sa participation à l'agitation estudiantine il y a un an. L'épouse du condamné, Mme Che Shaoli, poursuit des études de médecine à Houston.

La télévision chinoise a montré, mardi soir, des images de ce premier procès politique tenu en Chine depuis la passation des pouvoirs formels aux héritiers de M. Deng Xiaoping. Le biochimiste y apparaissait sûr de lui, bien différent des personnages brisés, repentants que la justice chinoise aime habituellement à présenter dans ses procès. Contrairement au sort généralement réservé aux « contre-révolutionnaires », on ne lui avait pas rasé les cheveux. La speakerine s'ingéniait à couvrir de son commentaire les rares interventions de l'accusé que la caméra avait filmées, mais on a pu voir le jeune homme examiner attentivement, comme pour en vérifier l'authenticité, les preuves qu'on soumettait au tribunal de sa participation active au mouvement contestataire. Dans le prétoire, un public composé surtout de jeunes gens visiblement issus du milieu universitaire suivait attentivement les débats de la Cour.

Il fait peu de doute que la publicité donnée à ce procès et l'expulsion simultanée de l'envoyé du groupe d'opposants en exil visent à la fois à marquer l'agacement de la Chine envers les soutiens dont bénéficient les contestataires aux Etats-Unis et à effrayer les sympathisants de ceux-ci dans le monde universitaire chinois. L'affaire survient, en outre, à un moment où la reprise des contacts familiaux avec les Chinois de Taiwan risquent de favoriser des activités de contestation au sein d'un monde étudiant sur lequel le régime chinois dispose d'une emprise idéologique très faible.

FRANCIS DERON.

AFGHANISTAN

Les Soviétiques sont engagés dans de durs combats à Khost

De violents combats continuent de se dérouler dans la région de Khost, à 120 kilomètres au sud-est de Kaboul, où les forces soviéto-afghanes tentent de rompre le siège de la ville encerclée par la résistance depuis plusieurs années (*le Monde* du 22 décembre). Selon des diplomates occidentaux en poste au Pakistan, les résistants ont abattu deux hélicoptères et détruits des blindés. Des sources proches de la résistance affirment, de leur côté, que les soldats soviétiques engagés dans les combats se comptent à présent par milliers. Les diplomates occidentaux ont confirmé, pour leur part, qu'un convoi soviétique, qui tentait de rejoindre Khost la semaine dernière, est tombé dans *« une embuscade »*. En revanche, on ignorait encore, le mardi 22 décembre, si les résistants pourraient poursuivre leur siège de la ville sous les bombardements de l'aviation et de l'artillerie soviétiques.

Un diplomate français a rendu visite à Alain Guillo

Entre-temps, le chargé d'affaires français à Kaboul, M. Lambert, a été *« autorisé, mardi, à exercer son droit de visite »* auprès d'Alain Guillo, et il s'est entretenu pendant quarante-cinq minutes avec le journaliste français détenu depuis septembre en Afghanistan, a annoncé, mardi à Paris, le porte-parole du Quai d'Orsay. M. Guillo, a-t-il ajouté, s'est déclaré *« en bonne santé »*. M. Lambert était accompagné du médecin de l'ambassade de France à Kaboul. Le porte-parole a également indiqué que le diplomate français avait remis au prisonnier les messages et les colis qui lui étaient destinés. Radio-Kaboul a fait état, mardi soir, de cette rencontre. A Paris, l'association Les amis d'Alain Guillo organise, mercredi à 15 heures, une manifestation symbolique de protestation devant l'ambassade soviétique.

SRI-LANKA

Assassinat du président du parti au pouvoir

Le président du Parti national unifié, au pouvoir à Sri-Lanka, M. Harsha Abeywardene, a été assassiné, le mercredi 23 décembre, à Colombo, avec deux de ses gardes du corps et son chauffeur par des inconnus, a annoncé la police. M. Abeywardene, un proche du président Junius Jayewardene, a été agressé alors qu'il quittait son domicile en voiture. Celle-ci a été criblée de balles par deux tireurs, qui ont également lancé des grenades contre le véhicule. La police soupçonne des extrémistes cinghalais d'être responsables de l'attentat.

D'autre part, M. Gandhi a déclaré, mardi à Madras, qu'*« aucune date n'avait été fixée pour le rapatriement des troupes indiennes à Sri-Lanka »*. Le premier ministre indien entendait ainsi couper court aux rumeurs selon lesquelles les troupes indiennes auraient pu être rapatriées au début de 1988. – *(AFP.)*

● **PHILIPPINES : le naufrage de la *Dona-Paz*.** – Des pêcheurs ont recueilli en mer, mardi 22 décembre, un garçon de cinq ans, encore en vie, à une quarantaine de kilomètres du lieu de la collision survenue deux jours plus tôt entre le ferry *Dona-Paz* et le pétrolier *Victor*. Ce serait le vingt-septième survivant. D'autre part, cent vingt et un corps brûlés et méconnaissables avaient été retrouvés, mercredi, en début d'après-midi, ont indiqué les services chargés des opérations de sauvetage. – *(AFP.)*

Afrique

ZIMBABWE : accord politique à Harare

Un « pacte d'unité » prévoit la création d'un parti unique

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique orientale

M. Robert Mugabe, le premier ministre zimbabwéen, a de la suite dans les idées. En signant, le mardi 22 décembre, à Harare, un « pacte d'unité » entre son parti, l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU), et celui de M. Joshua Nkomo, son vieux rival politique, l'Union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU), il réalise un rêve qui lui tenait, depuis toujours, à cœur, à savoir mettre en place, dans son pays, un système de parti unique.

L'accord, en dix points, prévoit notamment que la ZANU et la ZAPU formeront, désormais, un seul parti, dénommé ZANU-PF (Patriotic Front) et que M. Mugabe en sera le président. Il est, d'autre part, précisé que cette nouvelle formation s'emploiera à pousser le pays *« sur la voie du socialisme »*. Les instances des deux partis devront se réunir pour mettre en œuvre ce pacte *« dans les délais les plus courts possible »*.

Signés en décembre 1979, à la veille de l'indépendance officielle du pays, les accords de Lancaster House faisaient obligation à M. Mugabe de s'en tenir, pendant dix ans, à la règle du multipartisme. Mais le premier ministre zimbabwéen ne désespérait pas d'amener à ses vues M. Nkomo, en l'associant aux affaires de l'Etat. Cette cohabitation fut de courte durée puisque son rival politique fut chassé du gouvernement, en février 1982, pour complot contre l'Etat.

Quelques représentants de la ZAPU continuèrent de siéger aux côtés de M. Mugabe qui se sépara des deux derniers en novembre 1984, rejetant ainsi complètement dans l'opposition une formation accusée par lui d'être de mèche avec les « dissidents », tenus pour responsables de l'insécurité dans la province du Matabeleland. Dès 1983, pourtant, des négociations avaient été engagées avec la ZAPU pour qu'elle se fonde dans une « grande ZANU », mais elles avaient, très vite, buté sur les exigences jugées alors « exorbitantes » de M. Nkomo.

Au lendemain des élections législatives de juillet 1985, au cours desquelles la ZANU se montra incapable de ravir à la ZAPU un seul des quinze sièges de son fief du Matabeleland, M. Mugabe réalisa qu'il était vain d'attendre, à court terme, un « dépérissement » de cette opposition qui s'appuyait sur l'ethnie debele, et que mieux valait donc tenter de conclure avec elle une sorte de « paix des braves ».

Un obstacle de taille aux pourparlers était levé en décembre 1986 avec la libération du général Dumiso Dabengwa, héritier présumé de M. Nkomo et chef de la ZIPRA, l'ancienne armée de la ZAPU. Il n'empêche que l'insécurité dans le Matabeleland ne connaissait pas de trêve. A la mi-novembre, Richard Gwesela, un chef rebelle, était tué dans une embuscade mais, quelques jours plus tard, seize Blancs et quatre Noirs étaient massacrés dans une ferme, près de Bulawayo.

Un régime présidentiel

Malgré tout, M. Mugabe avait hâte de clore ces discussions. Ne sera-t-il pas élu, le 30 décembre, chef de l'Etat du Zimbabwe à la faveur d'un amendement constitutionnel, qui vient d'établir, dans ce pays, un régime présidentiel ? En août, M. Mugabe avait fait entériner par le Parlement la suppression de la représentation séparée de la communauté blanche, qui, selon les accords de Lancaster House, disposait de vingt sièges à la Chambre des députés et de dix sièges au Sénat. Toutes les réformes que le premier ministre avaient souhaitées ont été réalisées. Dès lors, le Zimbabwe n'est plus un cas particulier en Afrique. Reste à savoir si le ralliement de M. Nkomo entraînera celui de tous ceux qui, de près ou de loin, se réclament de lui – « dissidents » ou non – et si donc le pari de la sécurité et de la paix sera gagné.

JACQUES DE BARRIN.

● **TUNISIE : retour de la veuve de Salah Ben Youssef.** – Mme Soufia Ben Youssef, veuve de Salah Ben Youssef, ancien secrétaire général du néo-destour et rival de M. Habib Bourguiba, est rentrée, mardi 22 décembre, à Tunis, après plus de trente ans d'exil au Caire. Elle ne devrait rester qu'une dizaine de jours en Tunisie, où elle sera reçue par les plus hautes autorités, et rendra visite aux membres de sa famille et de celle de son mari.

Salah Ben Youssef fut l'un des fondateurs du Néo-Destour – devenu en 1964 le Parti socialiste destourien (PSD au pouvoir) – dont il devait être exclu en 1955 à la suite de divergences avec M. Bourguiba. Assassiné en 1961 à Francfort, il fut enterré au Caire. Dans un communiqué publié à Paris, le mouvement youssefiste demande *« le rapatriement en Tunisie de la dépouille »* de son leader, ainsi que l'*« ouverture d'un procès contre ses assassins »*. – *(AFP.)*

Politique

Après le vote du budget de la région Champagne-Ardenne

Les socialistes débattent sur les alliances de l'après-mai 1988

Le budget de la région Champagne-Ardenne, présidée par M. Bernard Stasi (CDS), a été adopté, le mardi 22 décembre, grâce à la non-participation au vote des élus socialistes. Seuls les communistes et le Front national ont voté contre. Les conseillers régionaux socialistes sont donc en désaccord avec la majorité du bureau exécutif national du PS qui leur avait demandé de voter contre le budget de M. Stasi, mais ils sont en accord avec la position minoritaire exprimée par le premier secrétaire de leur parti, M. Lionel Jospin.

Parmi les dirigeants du PS qui étaient favorables à un vote contre, M. Pierre Mauroy se félicite que la *« discipline »* ait été respectée, et observe que les socialistes de Champagne-Ardenne se sont *« appuyés essentiellement sur des considérations régionales »*. Les autres tenants du vote négatif persistent. Ils manifestent une certaine inquiétude pour l'avenir. M. Pierre Joxe a précisé qu'il n'a *« pas changé d'avis »* (sur la nécessité de voter *« contre les budgets de la droite »*).

M. Jean Poperen regrette que les conseillers régionaux PS aient *« sous-estimé »* le fait que leur soutien indirect à M. Stasi était interprété comme *« un premier geste vers un autre type d'alliance »*. M. Jean-Pierre Chevènement dénonce une *« manipulation »* et ajoute : *« Il y a les nunuches auxquels il faut pardonner car ils ne savent pas ce qu'ils font et il y a les habiles qui préparent les recompositions de demain. »*

A l'inverse, les rocardiens, qui soutiennent la position de M. Lionel Jospin, se félicitent, comme l'ont fait MM. Robert Chapuis et Gérard Fuchs, de cette position *« de bon sens »* et appellent à ne pas confondre *« ancrage à gauche »* et *« sectarisme »*.

Dans la majorité, certaines réactions peuvent nourrir les inquiétudes des membres de la *« coalition des non »*. Ainsi, M. Michel Giraud, président RPR de la région Ile-de-France, estime qu'*« au-delà de sa victoire au deuxième tour des présidentielles, la majorité devra se montrer accueillante (...) vis-à-vis de tous ceux qui, au nom de l'intérêt général, refusent les tentations extrêmes »*. M. Pierre Méhaignerie, membre du CDS comme M. Stasi, remarque que *« des dirigeants du PS appellent aujourd'hui à voter « instinctivement » contre tout projet, quel qu'il soit, venant de la droite et du centre »*, faisant preuve d'*« un sectarisme insupportable pour des millions de Français »*.

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR juge que l'attitude des socialistes en Champagne-Ardenne est *« positive »* et *« profitable pour tout le monde »*. Cette attitude lui *« paraît de nature à mettre les actes des socialistes en conformité avec leurs paroles et leurs convictions »*.

M. André Lajoinie, candidat du PCF à l'élection présidentielle, dénonce l'*« insupportable hypocrisie »* du PS et M. Jean-Yves Le Gallou, président du groupe FN au conseil régional d'Ile-de-France, juge que le RPR, l'UDF, le PS, c'est *« bonbon rose et rose bonbon »*.

La décentralisation... sur le terrain

REIMS
de notre correspondant

« Si nous avions pris une autre position, nous aurions apporté de l'eau à d'autres moulins ; laissons les moulins tourner... » Ainsi s'est exprimé, d'un ton détaché, M. Jean-Claude Fontalirand, au nom des socialistes, après le vote du budget de Champagne-Ardenne, à la faveur de la non-participation au scrutin du groupe socialiste.

Il traduit, de toute évidence, la volonté sans cesse soulignée — au cours du débat très courtois — manifestée par ses amis de se défaire de considérations générales, en particulier de la consigne adressée par la direction nationale du PS, une « invitation » à voter contre, jugée déplacée par les élus de Champagne-Ardenne.

Il est même permis de se demander si cette consigne ne les a pas incités en dernier ressort à prendre le contre-pied de Paris. Plus sûrement, les élus socialistes de Champagne-Ardenne ont voulu administrer la preuve que la décentralisation se vit et se fait dans les régions.

Il est vrai que les moulins médiatiques vont tourner de plus belle, ne serait-ce que parce que l'attitude du PS, une abstention déguisée, permet à M. Bernard Stasi (UDF-CDS) de faire passer son budget sur le fil du rasoir.

La position des socialistes est demeurée longtemps indécise, les divisions qui minaient le groupe, et qui s'exerçaient au-delà des clivages de sensibilités, n'ont pu être aplanies qu'au nom de la discipline du parti. Jusqu'au dernier moment, les partisans d'un vote hostile ne désespéraient pas de renverser la vapeur.

M. Hubert Carpentier, conseiller général de Reims membre du courant A (*mitterrandiste*), se déclare mécontent de cette décision qui, selon lui, laisse croire, après leur abstention de 1987, que les socialistes se sont, une nouvelle fois, fait piéger par la droite classique. Mme Ghislaine Toutain, député de la Marne proche de M. Chevènement, marque également un désaccord clair et net.

Quant à M. Fontalirand, qui peut se targuer d'avoir préservé la cohésion du groupe, il explique que le souci de ne pas bloquer l'institution régionale a guidé le choix final, tout en assurant n'avoir pas conclu *« un pacte de gestion »* avec l'exécutif.

Autour de lui, il est admis que les *« avancées significatives »* consenties par le président de la région, selon l'expression de M. Jean-Pierre Bouquet, ont pesé dans la balance. Pourtant, M. Stasi nie avoir lâcher du lest au PS et affirme n'avoir suivi que les seuls avis des commissions de l'assemblée.

Ce n'est, bien sûr, pas le sentiment de M. Bruno Subtil (FN), aux yeux duquel le président centriste *« dirige la Champagne-Ardenne avec la gauche »*, et récuse *« la majorité de gestion anti-marxiste »* réclamée par la formation d'extrême droite.

Le RPR, enfin, par la voix de M. Michel Sobaska, a rappelé *« sa loyauté en toutes circonstances »* et, par le canal de M. Bruno Bourg-Broc, a contesté avoir observé *« un quelconque immobilisme »* au cours des débats.

D. L.

Discipline...

LE pire a été évité. Le pire, c'eût été, pour le PS, que pour la seconde fois en deux semaines les élus socialistes se divisent sur un vote public, surtout avec tout le tintamarre qui entourait ce vote. La discipline est la force principale des armées et une bonne partie de la force de partis politiques. Quant au fond du vote, l'enjeu, paradoxalement, était moindre, même si ce parti, qui décide le contraire de ce que veut le premier secrétaire, pour n'être finalement pas suivi par la base, doit donner une drôle d'impression.

Dans cette histoire à la fois exemplaire et absurde, presque de bout en bout, M. Mauroy, partisan d'un vote contre (qui, en bonne logique, aurait entraîné un rejet du projet de budget présenté par M. Bernard Stasi), craignait bien plus une division du groupe socialiste qu'une adoption dudit budget. M. Jospin, qui se savait pourtant minoritaire, était, lui, le principal partisan d'un vote en bonne et due forme.

Anticipation audacieuse ou hasard heureux, le premier secrétaire du PS a *gagné le pari qu'il avait fait mercredi.* Minoritaire et isolé la semaine dernière face aux « éléphants » du PS, il voit aujourd'hui le groupe socialiste *du conseil régional* de Champagne-Ardenne faire, avec la participation *exceptionnelle et efficace de M. Stasi*, un pied de nez aux mêmes « éléphants » *qui se retrouvent en position* d'arroseurs arrosés.

Certes, M. Jospin, tenu par ses fonctions, avait souhaité que la position majoritaire du bureau exécutif (vote contre le budget) soit respectée par les socialistes de Champagne-Ardenne. Mais, en son for intérieur, il doit être doublement satisfait : d'abord pour le bon tour joué à ses contradicteurs. Ensuite, parce que les conseillers régionaux de Champagne-Ardenne, *en lui donnant raison*, adoptent la seule position capable, selon *lui, d'assurer au PS « une cohérence morale et politique »* face à l'opinion, *à l'égard du problème Le Pen. Enfin* — mais on entre là dans le domaine des suppositions plus risquées — peut-être juge-t-il qu'une telle position permet de ne pas insulter l'avenir.

Encore faut-il ne pas exagérer la portée de cet épisode. M. Stasi a seulement failli payer les pots cassés du cafouillage de l'Ile-de-France. Si le calendrier avait inversé l'ordre de passage des budgets, la face de la (petite) histoire aurait probablement été changée.

Parmi les partisans nationaux du vote contre, c'est M. Chevènement qui sort le plus touché de cette histoire. A la différence des autres membres de la « coalition des non », il avait *pesé de tout son poids politique* et fait monter sciemment le ton pour *appuyer sa position. En outre,* le dirigeant de l'ex-CERES est désavoué *dans une région où la Marne* et la Haute-Marne comptent parmi ses *points forts. Mauvais présage, alors* que les militants de l'ensemble du *pays sont appelés à voter sur différents* textes, dont celui de M. Chevènement, *dans la perspective de la* convention nationale du mois de janvier.

Face à ses pairs, M. Jospin a perdu un point, le mercredi 16 décembre, lors de la délibération du bureau exécutif. Il en a gagné deux, moins d'une semaine plus tard, lors du vote du budget de la région Champagne-Ardenne. Mais cette victoire n'est pas sans risques. Certains dirigeants du PS — on pense à MM. Mauroy, Fabius, Chevènement, Poperen, — qui avaient déjà l'impression d'avoir été « piégés », ne pardonneront probablement pas de sitôt cet épisode à M. Jospin. Et si le premier secrétaire du PS a souhaité prendre date vis-à-vis de l'opinion, eux peuvent vouloir prendre date vis-à-vis du parti.

M. Jospin a toujours voulu représenter le point « moyen », le pôle central du PS. Une partie des dirigeants socialistes l'accusent déjà de *« dérive droitière »*... Le débat sur l'alliance de l'après 88 promet d'être chaud.

JEAN-LOUIS ANDREANI.

POINT DE VUE

Les gribouilles du recentrage

par Michel Charzat
membre du secrétariat national *du Parti socialiste,*
député de Paris

L'ABSTENTION des élus socialistes de Champagne-Ardenne est la conséquence d'une série d'inconséquences.

En Ile-de-France, le budget de la région pour 1988 était dans la lignée de celui de 1987 qui avait été négocié entre l'exécutif régional (RPR-UDF) et le Front national. Pour avoir blanchi la droite en Ile-de-France, alors que celle-ci n'arrête pas de pactiser avec le Front national, notamment au Conseil de Paris, des conseillers socialistes ont créé une confusion inacceptable.

Le bureau exécutif a rappelé, par un vote clair, que les socialistes ne devaient pas cautionner l'acte politique fondamental que représente le vote d'un budget.

Il est regrettable que, au plus haut niveau de sa direction, la volonté ait ensuite manqué pour faire appliquer, en Champagne-Ardenne, cette orientation.

On me dira : M. Stasi n'est pas M. Giraud. Certes, c'est un homme sympathique ; mais il soutient M. Raymond Barre et vote la confiance à M. Jacques Chirac. Demain, au second tour de l'élection présidentielle, on ne pourra plus continuer à mystifier les Français ; il faudra bien choisir entre le candidat de la droite et celui de la gauche.

Ces inconséquences multiples créent une situation préoccupante.

Comment demain expliquer sur le terrain, face au mécontentement que provoque la politique régionale et nationale de la droite, que les socialistes y sont opposés alors qu'ils ont accepté, en fait, de faire passer ces budgets ?

Chantage de crise ? C'est ce même chantage que M. Jacques Chirac et son gouvernement ont fait à chaque prise de position du président de la République lorsque celui-ci a refusé certaines ordonnances et affirmé sa différence. M. François Mitterrand, lui, n'a pas cédé.

Depuis quelques jours, se fait entendre un tintamarre qui cherche à exploiter ces couacs. On connaît le raisonnement qui sert d'alibi à ce déferlement d'hypocrite vertu.

Voter avec le Front national est-ce possible, clament les haut-parleurs du recentrage ? Mais il est fréquemment arrivé que le Parti socialiste vote avec le Front national contre l'actuelle *majorité, par exemple* dans tous es votes de confiance au gouvernement Chirac.

S'abstenir partout où la droite ne dispose que d'une majorité relative constitue la version édulcorée de la *petite musique du recentrage*. Si l'on suit cette pente, la gauche socialiste *se condamne soit à l'impuissance*, soit à la culpabilité permanente, et *dans les deux hypothèses à servir de* force d'appoint.

Condamner moralement le Front national, c'est bien ; le faire reculer *sur le terrain serait mieux ! Le moralisme des Gribouille du recentrage* ne fera pas *régresser un courant qui se* nourrit avant tout de la crise, du chômage, *du désarroi des foules solitaires.*

Une politique progressiste, audacieuse et réaliste doit s'affirmer pour mobiliser les énergies.

On ne rassemblera pas les Français à partir de la gauche par des combinaisons politiciennes, pas plus que la SFIO n'a sauvé la IVe République en brandissant l'étendard de la défense des institutions.

Les socialistes sont à la croisée des chemins : s'ils veulent rassembler, en avant, pour faire une politique nouvelle, ils doivent tout à la fois refuser de servir d'auxiliaires à la droite, proposer un nouvel élan au pays et décider qu'ils ne chercheront pas à composer avec l'Assemblée élue le 16 mars 1986.

Un entretien avec M. Bernard Stasi

(Suite de la première page.)

Quant à la plupart des autres grands dirigeants socialistes, ils lancent des appels enflammés à la mobilisation générale et à l'union sacrée contre le Front national, mais n'ont apparemment aucun scrupule à préconiser une alliance objective avec lui pour combattre un homme qui, précisément, a toujours refusé toute compromission avec l'extrême droite.

» Ensuite, je remarque que la Champagne-Ardenne donne l'exemple, que sur des sujets concrets, des priorités évidentes (les infrastructures routières, la formation des hommes), il est possible ou nécessaire de rassembler, au-delà des clivages habituels. J'ai l'intime conviction que la France n'échappera pas à cette nécessité. Le prochain président — je souhaite bien sûr que ce soit Raymond Barre — sera confronté à des problèmes terriblement difficiles (réforme du système éducatif, devenir de la protection sociale, marché unique européen, etc.). Il sera indispensable que la future majorité s'ouvre et s'élargisse, du moins qu'elle sache associer une partie de l'opposition à son action, car elle ne pourra affronter les problèmes redoutables avec l'appui seulement de 51 % ou 52 % des Français.

— Peut-on voir, dans ce qui vient de se passer en Champagne-Ardenne, le signe avant-coureur d'une recomposition du paysage politique ?

— Je n'aime pas ce mot de recomposition, qui peut évoquer je ne sais quelles combinaisons. Je préfère parler d'élargissement. Il ne s'agit pas de retrancher quoi que ce soit à la future majorité qui élira Raymond Barre — je souhaite avec Jacques Chirac — mais d'ajouter. L'élection de 1988 ne doit pas creuser un fossé et rejeter dans les ténèbres ceux qui auront soutenu le candidat battu. Il faudra que la majorité sache s'élargir. C'est le sens que j'accorde à mon engagement derrière Raymond Barre, lequel me paraît le mieux à même de rassembler au-delà des clivages habituels.

» J'ignore sous quelle forme s'opérera cet élargissement. Il faudra bien que les consensus qui se forment sur certains problèmes connaissent une traduction politique.

— L'exemple Champagne-Ardenne illustre-t-il le souci de rassemblement que l'on prête à une frange des socialistes ?

— les réactions des dirigeants socialistes prouvent que tous n'ont pas la même appréciation, que certains s'en tiennent à des clivages manichéens, droite-gauche, et d'autres à une conception plus évolutive

Propos recueillis par
DIDIER LOUIS.

M. Jean-Marie Le Pen renvoie dos à dos la majorité et le PS

« Ma candidature [à l'élection présidentielle] *est la seule alternative »* à la *« soft-majorité »*, constituée par la majorité et le Parti socialiste, a affirmé, le mardi 22 décembre, M. Jean-Marie Le Pen. Au cours d'une conférence de presse, le président du Front national qui *« voit de moins en moins les différences qui existent entre l'UDF, le RPR et le PS »* a dénoncé ce *« bi-front capable de soutenir »* à la fois *« un président socialiste et un président qui ne le serait pas »*. Il a jugé, de surcroît, *« pas étonnant »* de voir les conseillers régionaux socialistes ne pas participer aux votes des budgets pour 1988 de l'Ile-de-France et de Champagne-Ardenne.

Néanmoins, *« le fait politique majeur de cette fin d'année »* est, selon M. Le Pen, le rapport *« Hannoun-Chirac-Malhuret »* sur l'immigration qui *« traduit un véritable deal idéologique nouveau pour le RPR et l'UDF »* et effectue un *« virage à 180 degrés par rapport à la plate-forme gouvernementale de mars 1986 »*.

Le président du Front national a également dressé le bilan de la politique du gouvernement en estimant que *« la coalition RPR-UDF a multiplié les reculades spectaculaires sous la pression de la gauche »*. En « capitulant » devant l'agitation étudiante, le combat contre la drogue, la réforme du code de la nationalité, le premier ministre et *« sa toute petite majorité en sont venus*, selon M. Le Pen, *à s'aligner sur la thèse de la société multiculturelle en avançant des propositions que même le PS n'avait jamais osé défendre ni promouvoir, lorsqu'il était au pouvoir »*

Le président du Front national regrette qu'*« à moins de cinq mois de l'élection présidentielle, le débat politique s'enlise dans l'accessoire »* comme en témoignent *« les remous assez nauséabonds des affaires »* qui ont *« éclaboussé l'ensemble de la classe politique »* à l'exception du FN. En revanche, il se félicite que son parti ait *« pris l'initiative »* en posant *« seul les vrais problèmes de la société française »*. Il a ainsi obligé *« la classe politicienne à se déterminer plus par rapport au Front national que par rapport à des objectifs originaux »*. Cela montre, selon lui, que *« son mouvement n'est pas seulement une force incontournable, mais aussi une force indestructible »*, un *« menhir granitique »*.

D'autre part, M. Le Pen a estimé avoir été *« victime d'une véritable falsification de texte »* et a accusé les animateurs de l'émission « Questions à domicile » d'avoir *« tronqué »*, le 17 décembre, la diffusion de la séquence du « Grand Jury RTL-*le Monde* » relatif au *« point de détail »*. Selon le document retransmis sur TF1, M. Le Pen affirme que *« les chambres à gaz n'ont pas existé »* alors que au « Grand Jury RTL-*le Monde* », le président du FN a déclaré : *« Je ne dis pas que les chambres à gaz n'ont pas existé. »*

[La bande son et image comportant l'extrait du « Grand Jury » démarre alors que M. Le Pen continue de protester par avance contre sa diffusion. A l'écoute, il déclare en direct : *« C'est une méthode... »* tandis que l'on entend faiblement, provenant de l'extrait de « RTL-*le Monde* » : *« Je ne dis pas que... »*

A aucun moment toutefois, M. Le Pen n'a été accusé d'avoir nié l'existence des chambres à gaz. Il était interrogé sur le fait qu'il avait, au cours de l'émission « RTL- *le Monde* », admis l'existence d'un débat entre les historiens révisionnistes et les autres sur ce point, s'insurgeant contre l'idée qu'il puisse exister une *« vérité historique révélée »*. — J.-M. C.]

Polémique sur la levée de l'immunité parlementaire de M. Nucci

L'erratum de M. André Fanton sera publié au *Journal officiel* des débats de l'Assemblée nationale. Il sera ainsi établi que le député RPR a bien dit, lors de la séance du 7 octobre 1987, quand était débattue au Palais-Bourbon la mise en accusation devant la Haute Cour, de M. Christian Nucci. *« Le vote de la proposition de résolution vaut [...] levée de son immunité parlementaire. »* Ainsi en a décidé le bureau de l'Assemblée nationale, le mardi 22 décembre, donnant raison à M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, contre les socialistes. Les socialistes s'étaient appuyés sur une première version, publiée au *Journal officiel*, pour affirmer que l'immunité parlementaire de M. Nucci n'ayant pas été levée à temps, toute la procédure était nulle.

Les documents, en dehors du texte contesté publié au *Journal officiel*, ne laissaient aucun doute sur les propos qu'avait effectivement tenus M. Fanton. L'enregistrement vidéo effectué alors comme de tous les débats, confirme qu'il a bien dit ce qu'il a dit avoir dit. Le bureau a donc constaté *« le caractère flagrant et matériel de l'erreur commise dans la publication du compte-rendu officiel »*.

M. Pierre Joxe ne l'entend pourtant pas ainsi. Au cours d'une conférence de presse, puis à l'occasion d'un rappel au règlement, lors de la séance de mardi, il a fait part de *« l'indignation et de l'inquiétude, de ses amis »*, annonçant qu'il faisait toute réserve sur les suites juridiques à donner à cette *« prétendue » décision du bureau. Son argumentation se développe sur deux points. D'abord les socialistes contestent la « preuve »* apportée par l'enregistrement effectué par une société sous-traitante : les conditions dans lesquelles il a été effectué, celles dans lesquelles il a été conservé *« n'en font pas un élément de preuve ni dans un sens ni dans un autre »*, remarque M. André Billardon, vice-président socialiste de l'Assemblée.

Ensuite le PS, s'appuyant sur le règlement, affirme que ni le président ni le bureau n'avaient le droit de modifier ainsi une *« éventuelle »* erreur dans le compte-rendu officiel. *« Le président de l'Assemblée ne peut être autorisé à modifier le* Journal Officiel *quand cela lui convient »*, dit M. Joxe. M. Jacques Chaban-Delmas ne nie pas le vide juridique, mais il s'appuie sur *« une doctrine d'application constante »* autorisant le président à corriger *« une erreur matérielle flagrante »*.

La difficulté est en fait plus vaste. Les socialistes font remarquer que dans l'affaire Nucci les règles juridiques sont strictement observées quand cela dessert l'ancien ministre mais parfois jugées inapplicables quand elles pourraient lui profiter. Dans ce contexte, ils sont persuadés être encore une fois victimes d'une *« manipulation »*. *« Tous les procédés sont utilisés,* dit M. Billardon, *pour ancrer l'idée que l'Assemblée, en votant la mise en accusation, a en même temps voté la levée de l'immunité parlementaire. »*

« Nous sommes dans une procédure judiciaire, où tout compte, y compris les travaux préparatoires [...] et à cet égard ce qui compte, ce n'est pas ce qui a été dit ultérieurement par M. Fanton mais ce qui figure au Journal officiel *du 7 octobre. C'est pourquoi on veut modifier un élément de la décision de l'Assemblée. »*

Le débat est bien là. Chacun s'inquiète de la décision que devront prendre les magistrats de la Cour de cassation, membres de la commission d'instruction de la Haute Cour. Estimeront-ils ou non que la procédure en cours est nulle, faute d'une levée, en bonne et due forme, de l'immunité parlementaire de M. Nucci ? Les deux parties nourrissent leur dossier C'est le sens de cette polémique

Th. B.



Politique

Après l'incarcération du numéro deux du FLNKS

● Le parquet fait appel
● Vives protestations en métropole

A la demande du gouvernement, le procureur général du parquet de Nouméa a fait appel, le mardi 22 décembre, de l'ordonnance de mise en détention prise à l'encontre du numéro deux du FLNKS, M. Yeiwené Yeiwené. M. Pons, ministre des DOM-TOM, a indiqué que le gouvernement avait « poussé » le procureur à effectuer cette démarche.

Après que M. Yeiwené Yeiwené eut été inculpé et écroué, le mardi 22 décembre, pour provocation au meurtre, les réactions d'indignation ont afflué en métropole et en Nouvelle-Calédonie. Le FLNKS appelle les *« démocrates français »* à mettre un terme *« au scandale des décisions de justice arbitraires et racistes »*. M. Claude Estier, sénateur socialiste de Paris, parle, comme M. Alain Krivine (Ligue communiste révolutionnaire), de *« provocation »* et M. Jack Lang affirme qu'il y a pour la justice *« deux poids deux mesures »*. Le PCF parle de *« justice raciste, colonialiste et de classe »*. Le PSU exprime son *« écœurement »* et sa *« révolte »*.

La Fédération protestante de France a fait part au premier ministre de sa *« vive émotion »* et demandé la suspension des poursuites contre le numéro deux du FLNKS. La Ligue des droits de l'homme considère que la justice en Nouvelle-Calédonie fonctionne de manière *« déséquilibrée »*. Mgr Decourtray, président de la conférence épiscopale, craint *« que l'escalade de la peur et de la violence n'aboutisse au contraire de ce que l'on recherche »*.

Plaidoyers pour la légitime défense

Après l'inculpation du numéro deux du FLNKS, M. Yeiwéné Yeiwéné, de *« provocations aux crimes de meurtres et aux crimes de délits de coups et blessures volontaires, non suivis d'effets »* et son incarcération, le 23 décembre à Nouméa, M. Jean-Marie Tjibaou, le président du mouvement, qui refuse toujours de répondre à une convocation du juge d'instruction, a estimé, interrogé sur Europe 1, qu'il fallait *« mettre la provocation là où elle commence [...] »*. *« Il faut, en conséquence, s'organiser pour notre protection, si les institutions officielles ne peuvent plus nous protéger. »*

Par un curieux retournement de l'histoire, le leader canaque reprend ainsi les conclusions de l'ordonnance de non-lieu, prise le 29 septembre 1986, par M. François Semur, le juge d'instruction chargé du dossier de l'embuscade de Hienghène, où dix Mélanésiens (parmi lesquels deux frères de M. Tjibaou) avaient été tués le 5 décembre 1984. Cette ordonnance devait par la suite être infirmée par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nouméa et le procès a abouti à un acquittement général, à la fin du mois d'octobre. Mais le texte du juge d'instruction, véritable plaidoyer pour la légitime défense – dans une acception très large, – paraît justifier par avance ce recours à la violence que la justice reproche aujourd'hui au FLNKS de prôner.

En effet, après s'être livré à une longue exégèse de la doctrine de la légitime défense, le juge d'instruction avait justifié son ordonnance de non-lieu par la notion de *« cas privilégiés de légitime défense »*, renforcée par la carence des pouvoirs publics et le *« délabrement psychique »* des inculpés, provoqué *« par l'attitude violente des indépendantistes »*.

Ainsi, écrivait le juge d'instruction : *« Le comportement des inculpés doit s'analyser comme une action de défense collective puisqu'il y avait une grave menace sur la démocratie et les institutions de la République et qu'il s'agit là d'un acte de sauvegarde de la démocratie, qui devait relever en premier des pouvoirs publics et notamment des forces de l'ordre ; qu'il est du devoir de chaque citoyen de résister et de s'opposer, avec la plus grande fermeté, aux auteurs d'actes terroristes, en cas de carence desdites force de l'ordre [...].*

« Attendu qu'il ressort du dossier d'information que les droits fondamentaux de l'homme, rappelés dans le préambule de la Constitution de 1958 [...], n'ont pas été assurés aux inculpés de Hienghène ; que le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi n'a pas été respecté en Nouvelle-Calédonie durant la période considérée [...] ;

« Attendu, cependant, que du 18 novembre au 5 décembre 1984 l'information a mis en lumière le laxisme et la carence des pouvoirs publics dans leurs missions les plus élémentaires, telles que le respect des lois, la protection des populations ; qu'à cet égard, des appels de détresse, envoyés par les quelques familles demeurant dans la vallée de Hienghène au haut commissariat sont demeurés sans effet, ce qui a accentué le désarroi des inculpés ; attendu que, dans une société évoluée et organisée, la protection des droits de chacun est garantie par la collectivité, qui met en place des services de police, de gendarmerie et de justice ; que si, par suite de circonstances particulières, cette sécurité n'est plus assurée, comme en Nouvelle-Calédonie et précisément dans la vallée de Hienghène en décembre 1984, il appartient à chaque sujet de droit de se substituer à l'autorité publique défaillante et d'assurer, au besoin par la violence, le respect de ses intérêts ; que la loi permet ainsi à la défense privée de prendre le relais de la défense publique, absente et insuffisante ; attendu que la collectivité ne saurait punir celui ou ceux qui ont contribué par leur acte au maintien de l'ordre et à la sauvegarde du droit, sans se condamner elle-même [...] ; attendu que les inculpés ont été abandonnés par les pouvoirs publics et, plus précisément, par la gendarmerie ; qu'en étant harcelés jour et nuit ils étaient à bout de nerfs et en état de grande fatigue morale et physique [...]. » Il convient d'ordonner le non-lieu

En réalité, en termes sans doute moins juridiques, les leaders du FLNKS, au nom de ceux qu'ils représentent sur le territoire néo-calédonien, ne disent pas aujourd'hui autre chose

AGATHE LOGEART.

Les travaux du Parlement

Textes définitivement adoptés

Les parlementaires ont mis les bouchées doubles, le mardi 22 décembre. Députés et sénateurs ont adopté définitivement dix textes de lois. Au point que l'ordre du jour de la session extraordinaire est pratiquement achevé. La session aurait pu être terminée si le différend entre le gouvernement et sa majorité sur la manière de faciliter la transmission des entreprises avait pu être réglé plus vite. En dehors de ce texte, il ne reste, en effet, plus rien à examiner, car la majorité a renoncé à faire débattre à l'Assemblée nationale le projet sur les polices municipales de M. Robert Pandraud, déjà voté par le Sénat, de peur d'une rude bataille menée par la gauche.

Mécontent de certains accords en commission mixte paritaire, entre députés et sénateurs, le gouvernement a tenu, à plusieurs reprises, à faire modifier le texte que celles-ci avaient mis au point. Ainsi, il a multiplié les recours au vote bloqué.

Th. B.

● **Fusions et scissions de sociétés.** – L'Assemblée nationale a adopté définitivement (tous les groupes votant pour, sauf le PCF), lundi 21 décembre, le projet de loi sur les fusions et scissions des sociétés. Les députés ont entériné le texte du Sénat (*le Monde* du 14 novembre). Ce texte, très technique, a pour objet de mettre le droit français des sociétés en conformité avec les dispositions des troisième et sixième directives du Conseil des Communautés européennes. Il met également en place une modernisation et une simplification du droit français, particulièrement complexe dans le domaine des fusions et scissions de sociétés.

● **Baux commerciaux.** – Les députés ont adopté, lundi 21 décembre (les sénateurs mardi 22 décembre), un projet de loi sur les baux commerciaux. Après avoir été, pendant douze année, conduit à fixer le cœfficient de variation des baux commerciaux, le Parlement se voit proposer par le gouvernement un nouveau dispositif. Au lieu de retenir trois indices (coût de la constuction, prix à la consommation et production industrielle), le gouvernement propose que la variation du prix des loyers soit établie en référence à l'indice national trimestriel du coût de la construction pendant la période du bail venant à expiration. Enfin, le texte crée une commission départementale consultative de conciliation composée de propriétaires et de locataires.

● **Télé-achat.** – La proposition de loi réglementant les émissions de télé-achat sur les chaînes de télévision a été adoptée, le mardi 22 décembre, par le Sénat, dans les mêmes termes qu'à l'Assemblée nationale ; elle est donc définitivement approuvée.

● **Protection des consommateurs.** – Une seule disposition du projet sur l'action en justice des associations de consommateurs entraînait une opposition entre les députés et les sénateurs ; le gouvernement a contraint les premiers à se ranger à l'avis des seconds. Le Sénat, en effet, le mardi 22 décembre, a approuvé la quasi-totalité de la rédaction mise au point par l'Assemblée. Il n'a simplement pas accepté que les actionnaires puissent eux aussi se regrouper en association et agir en justice.

Cet ajout au texte gouvernemental avait été voulu par M. Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne) et voté par la presque unanimité des députés en première lecture. Pour manifester leur refus d'un tel choix gouvernemental, les députés du PS et du FN ont voté ce projet, alors qu'ils s'étaient abstenus la première fois, et un RPR, M. Régis Perbet (Ardèche), a refusé de prendre part au vote, alors que quatre autres, MM. René André (Manche), Jacques Chartron (Manche), Pierre Godefroy (Manche), Michel Gonelle (Lot-et-Garonne) ainsi que deux UDF, MM. Alain Griotteray et Marc Reymann (Bas-Rhin), s'abstenaient. Ce texte n'a donc été voté que par 286 voix, contre 283.

● **Fraude informatique.** – L'Assemblée nationale, le mardi 22 au soir, a approuvé, dans le texte du Sénat, la proposition de loi de M. Jacques Godfrain (RPR, Aveyron) visant à accroître les moyens de lutte contre la fraude informatique, en créant un nouveau délit pénal, le code actuel étant mal adapté à la situation créée par le développement de l'usage des ordinateurs et par les posssibilités techniques pour tout un chacun d'accéder au système informatique d'autrui.

● **« 1 % » logement.** – Les sénateurs n'avaient que peu modifié le projet de M. Pierre Méhaignerie qui réduit la cotisation des employeurs à l'effort de construction (de 0,77 % de la masse salariale à 0,72 %) et qui crée une agence nationale pour surveiller l'action des organismes collecteurs et utilisateurs de ces sommes. La commission mixte paritaire est donc facilement parvenue à un accord, qui pour l'essentiel, par rapport à la première version votée par les députés, supprime, parmi les missions de l'agence, la *« coordination »* des organismes collecteurs.

● **Enseignements artistiques.** – Ce texte précise que les enseignements artistiques font partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire. La rédaction de la commission mixte paritaire (CMP) députés-sénateurs a retenu le principe d'un enseignement artistique dispensé dans les classes enfantines et maternelles. Pour le reste, le texte reprend celui que les députés avaient adopté en première lecture (*le Monde* du 18 décembre). Deux articles du Sénat ont été maintenus par la CMP. Le premier concerne le haut comité des enseignements artistiques, chargé de suivre la mise en œuvre des mesures administratives et financières relatives au développement des enseignements artistiques.

Les sénateurs avaient souhaité que ce haut comité, présidée conjointement par le ministre de la culture et celui de l'éducation nationale, ait une composition plus large que celle arrêtée par les députés. C'est ainsi qu'à côté des représentants de l'Etat siégeront des membres des collectivités territoriales et des personnalités du monde artistique. Enfin, le dernier article prévoit la présentation chaque année au Parlement, en annexe du projet de loi de finances, d'un état récapitulatif des crédits affectés au développement des enseignements artistiques.

● **Patrimoine monumental.** – Le projet de loi de progamme sur le patrimoine monumental a été adopté par le Parlement, le mardi 22 décembre, dans le texte de la commission mixte paritaire. La CMP a apporté quelques précisions à l'article 4 (nouveau) du projet qui concerne l'exonération des droits de mutation (successions dont les donations) des immeubles classés monuments historiques ou inscrits *« pour l'essentiel »* à l'inventaire, ainsi que des meubles qui y sont attachés, dans la mesure où les propriétaires acceptent d'accueillir le public.

La CMP a précisé que la convention (pour une durée indéterminée) serait passée avec les ministres de la culture et des finances, et non avec l'Etat. Avant de conclure la convention, l'administration s'assurera de la sincérité des déclarations du propriétaire pour éviter la fraude fiscale.

● **Sécurité sociale et « statut social de la mère de famille ».** – Le Parlement a adopté le projet de loi Séguin sur la sécurité sociale dans le texte de la CMP. Ce projet de loi crée un fonds national de prévention au sein de la branche d'assurance-maladie. Il comprend, en outre, l'ouverture du droit, pour ceux qui le souhaiteront, de bénéficier d'une fraction de leur retraite tout en poursuivant une activité à temps partiel. Il prévoit également la revalorisation des pensions et des retraites de 2,6 % au 1[er] janvier et de 1,3 % au 1[er] juillet 1988. Il offre enfin la possibilité aux médecins de cesser leur activité entre soixante et soixante-cinq ans tout en bénéficiant d'une garantie de ressources. La CMP a repris une disposition du Sénat qui permet aux exploitants agricoles de déroger aux règles de cumul-emploi retraite. A l'article 4 relatif à la cession anticipée d'activité des médecins, la CMP a modifié le texte du Sénat en précisant que le dispositif prendrait effet à compter de l'entrée en vigueur de la convention ou du décret, et en fixant à trois mois au lieu de dix le délai au-delà duquel le pouvoir réglementaire devra intervenir, à défaut d'une convention établie entre les partenaires sociaux.

Enfin, le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin, a apporté des précisions sur l'article 5, qui attribue un droit permanent et gratuit à l'assurance-maladie aux mères de famille nombreuse (au moins trois enfants) à partir de l'âge de quarante-cinq ans. M. Séguin a expliqué que cet article ne tendait pas à créer un droit nouveau pour des personnes qui n'en auraient pas : *« Il s'agit de les maintenir. »* C'est ainsi que les mères célibataires ne pourront en bénéficier que pour autant qu'elles tenaient ces droits de leur concubin décédé.

Th. B. et P. S.

Au conseil des ministres

Adoption d'un décret sur la campagne présidentielle dans l'audiovisuel

Le dernier conseil des ministres de l'année, rendu particulièrement bref par le départ en fin de matinée, le mardi 22 décembre, du président Mitterrand, pour Djibouti, a adopté un décret concernant le déroulement de la campagne présidentielle dans l'audiovisuel. M. Jacques Chirac a en outre annoncé *« une nouvelle baisse significative du chômage »*, dont les chiffres du mois de novembre devaient être rendus public dans l'après-midi par le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin.

Le décret présenté par le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, adapte la réglementation en matière d'organisation et de contrôle de la campagne électorale, notamment dans le secteur de l'audiovisuel, en modifiant des textes de 1964 et 1980. Il fixe la répartition des compétences entre la commission nationale de contrôle de la campagne et la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL). La première sera installée plus tôt que par le passé, a dit le porte-parole du gouvernement, M. Alain Juppé. Elle continuera de veiller à ce que tous les candidats bénéficient, de la part de l'Etat, des mêmes facilités pour la campagne. Elle conservera, en outre, le plein exercice de ses attributions en matière de presse, de réunions politiques, d'affichage et de professions de foi des candidats.

Pour sa part, la CNCL sera chargée de fixer les règles concernant la production, la programmation et la diffusion des émissions officielles de la campagne dans les organismes du secteur public de l'audiovisuel.

M. Juppé a souligné que le texte du gouvernement avait repris *« toutes les observations et les suggestions du Conseil d'Etat »* et qu'il *« ne posera donc pas de problèmes »*.

Un mouvement préfectoral

Le conseil des ministres du mardi 22 décembre a décidé du mouvement préfectoral suivant :

● **CHER : M. Lajus**

M. Michel Lajus, préfet, commissaire de la République des Vosges, est nommé préfet, commissaire de la République du Cher, en remplacement de M. Pierre Cayron nommé préfet, commissaire de la République d'Indre-et-Loire.

[Né le 17 mai 1929 à Libourne (Gironde), diplômé de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer (ENFOM) et titulaire d'un certificat d'études supérieures de droit, M. Michel Lajus occupa de 1953 à 1960 divers postes au sein de l'administration coloniale en Haute-Volta. Ministre d'Etat chargé de l'information du gouvernement de Haute-Volta en 1960, il est rattaché à l'administration des Nouvelles-Hébrides en 1962. Intégré au corps unique des administrateurs civils en 1968, il est nommé successivement directeur du cabinet du préfet du Var (1968), sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) (1970), secrétaire général de la Martinique (1973), puis de l'Isère (1976). Sous-préfet du Havre (Seine-Maritime) en 1980, puis préfet de la Haute-Loire en 1984, il est placé hors cadre le 20 novembre 1985. Il était préfet des Vosges depuis le 30 juillet 1986.]

● **INDRE-ET-LOIRE : M. Pierre Cayron.**

M. Pierre Cayron, préfet, commissaire de la République du Cher, est nommé préfet, commissaire de la République d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Michel Desmet nommé, le 2 décembre, préfet, commissaire de la République des Pyrénées-Atlantiques.

[Né le 25 mai 1929 à Celles-sur-Durolle (Puy-de-Dôme). M. Cayron est licencié-ès-lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, et ancien élève de l'ENA. Il a été successivement nommé chef de cabinet du préfet de l'Ain (1960), sous-préfet de Redon (1961), secrétaire général du Tarn (1964), secrétaire général des Basses-Pyrénées (1968), sous-préfet de Castres, Tarn (1971), secrétaire général de Loire-Atlantique (1974), sous-directeur de l'administration territoriale (1979). Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France depuis le 29 avril 1983, il est nommé préfet, commissaire de la République du Cher le 5 février 1986.]

● **MEUSE : M. Jean-François Etienne des Rosaies.**

M. des Rosaies, chargé de mission auprès de M. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, est nommé préfet, commissaire de la République de la Meuse, en remplacement de M. Jean-Paul Frouin, nommé préfet, commissaire de la République de l'Yonne.

[Né le 29 décembre 1941 à Blida (Algérie), M. Jean-François Etiennedes Rosaies est breveté de l'Ecole technique militaire de l'armée de l'air. Chargé de mission au Commissariat à l'énergie atomique en 1963, Il est, dans le cadre de la coopération, nommé assistant technique au ministère de l'information du Cameroun en 1965. Ancien correspondant de guerre de l'ORTF, notamment au Vietnam et au Cambodge, de 1966 à 1969, Il devient, en 1970, chargé de mission auprès de M. Omar Bongo, président de la République du Gabon. En 1972, il est appelé auprès de Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat chargé de la coopération, en qualité de chargé de mission, avant de devenir, en 1973, chef de cabinet de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Directeur des relations extérieures d'un groupe de distribution alimentaire en 1975, il est de 1976 à 1986 chargé de mission auprès du président et de la direction générale de la Compagnie générale des eaux. Parallèlement, il occupe de 1978 à 1979, les fonctions de conseiller technique auprès de M. Abdou Diouf, premier ministre du Sénégal. De 1981 à 1982, il est chargé de mission auprès du groupe des Démocrates européens de progrès, auquel appartient le RPR, au Parlement européen. Elu aux élections municipales de 1983, premier adjoint au maire du dix-neuvième arrondissement de Paris, il est nommé, le 7 avril 1986, chargé de mission auprès de M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité.]

● **MORBIHAN : M. Philippe Parant**

M. Philippe Parant, préfet, commissaire de l'Yonne, est nommé préfet, commissaire de la République du Morbihan en remplacement de M. Bernard Mailfait placé hors cadre.

[Né le 8 avril 1932 à Besançon (Doubs), M. Philippe Parant, ancien élève de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer (ENFOM), est en poste en Côte-d'Ivoire, avant d'être nommé sous-préfet de Gourdon (Lot) en 1969. Secrétaire général de la Savoie en 1972, il devient en 1975 chef de mission auprès du préfet de la région Centre, avant d'être nommé, en 1979, secrétaire général de la Loire-Atlantique. Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon en avril 1982, il est appelé à la tête de la direction générale de la sécurité extérieure au ministère de la défense le 29 avril 1983. Il était préfet de l'Yonne depuis le 11 juin 1986.]

● **VOSGES : M. Jacques Andrieu**

M. Jacques Andrieu, secrétaire général de la Moselle, est nommé préfet, commissaire de la République des Vosges, en remplacement de M. Michel Lajus, nommé préfet, commissaire de la République du Cher.

[Né le 17 avril 1942 à Tulle (Corrèze), M. Jacques Andrieu est diplômé d'études supérieures de sciences économiques et de sociologie générale de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Directeur du cabinet du préfet de l'Ain en 1969, il est nommé sous-préfet de Gex (Ain) en 1971. Il est appelé en septembre 1973, auprès de M. Alain Guichard, ministre puis ministre d'Etat de l'aménagement du territoire, en qualité de chef de cabinet. En octobre 1974, il est nommé chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), avant de devenir, en décembre 1976, secrétaire général de l'Allier. Chef de mission auprès du préfet de la région Franche-Comté en juillet 1979, il est nommé successivement secrétaire général du Doubs (octobre 1980), du Loiret (juin 1982) et de la Moselle (mai 1985).]

● **YONNE : M. Jean-Paul Frouin**

M. Frouin, préfet, commissaire de la République de la Meuse, est nommé préfet, commissaire de la République des Vosges, en remplacement de M. Michel Lajus, nommé préfet, commissaire de la République du Cher.

[Né le 27 octobre 1939 à Avranches (Manche), M. Jean-Paul Frouin, ancien élève de l'ENA, est mis à la disposition du préfet de l'Isère pour les Jeux olympiques d'hiver en janvier 1967 avant d'être nommé, en août 1968, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Directeur du cabinet du préfet de la région Haute-Normandie en mai 1970, puis secrétaire général de la Manche en septembre 1975, il est nommé chef de mission auprès du préfet de la région Bretagne en août 1977. Sous-préfet de Lorient (Morbihan) en avril 1982, il est nommé sous-directeur de l'administration territoriale à la direction générale de l'administration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation le 19 juillet 1983. Il était préfet de la Meuse depuis le 11 juin 1986.]

Enquête

Le grand bazar des armes : bouleversements du marché

(Suite de la première page.)

Cela n'en a pas moins coûté sa place au PDG de la SNPE, M. Guy-Jean Bernardy. La preuve a d'autre part été apportée par un rapport du contrôleur général de armées Barba que la firme Luchaire aurait détourné vers Téhéran au moins 384 400 munitions de 155 mm destinées en théorie au Portugal, au Brésil, à la Thaïlande et à la Yougoslavie et 55 000 munitions de 203 mm qui auraient dû parvenir en Thaïlande, à en croire les certificats de destination finale.

En Italie, cinq enquêtes sont en cours sur les exportations illégales d'armes. A Massa, par exemple, Valsella Meccanotechnica, un fabricant de mines, est impliqué dans la fourniture de ses produits à la Syrie et vraisemblablement à l'Iran *via* le Nigéria. Aux Pays-Bas, Muiden Chemie PV a, selon le procureur du Royaume, envoyé des explosifs vers la République islamique en guerre – ce qu'interdit la loi néerlandaise – par l'intermédiaire de la Yougoslavie. En Espagne, à Barcelone, Bovigasa SA est suspectée de complicité avec la firme italienne Valsella Meccanotechnica. En Suisse, Walter Demuth, directeur général de la firme Helitrade de Berne, arrêté en septembre à Turin, aurait vendu, selon les autorités américaines qui demandent son extradition, des pièces détachées d'hélicoptères à Téhéran.

Au Royaume-Uni, Royal Ordnance PLC, filiale à 100 % de British Aerospace, aurait embarqué plusieurs containers de tétryl, un puissant explosif, sur le *Jojun*, navire danois parti de Zeebruge, en Belgique, à destination du port iranien de Bandar-Abbas. En Suède, le marchand d'armes Karl Erik Schmitz et la Société Bofors, filiale explosifs du groupe Nobel, sont convaincus d'avoir mis au point une filière d'approvisionnement de munitions vers Téhéran.

Encore ces quelques cas ne représentent-ils qu'une minuscule partie visible d'un immense iceberg. Il y a des pays comme la Grèce qui trouvent parfaitement normal de vendre des armes aux deux belligérants et se refusent d'intervenir dans le commerce privé, il y a ceux qui, comme la Grande-Bretagne, sont prompts à s'indigner des ventes des autres mais qui disposaient encore, à la mi 87, du plus grand bureau iranien d'achat d'armes avec pignon sur rue et qui ne trouvent rien à redire à la livraison à Téhéran en 1984 de deux navires et surtout à la vente en 1986 par Plessey, pour plus de 2 milliards de francs, de treize gros radars avec leurs systèmes de télécommunication et de traitement d'informations.

Des raisons stratégiques

Sans parler d'Israël, qui, dès 1981, aurait vendu des missiles Hawk, des chars M-48 et des pièces d'artillerie de 155 mm et n'a jamais cessé ses livraisons depuis ; ou encore de la Corée du Nord et de la Chine, cette dernière étant accusée de livrer à la République islamique des missiles sol-mer C-801 et, *via* Hong-kong, des missiles Silkworm, utilisés notamment par l'Iran contre un terminal pétrolier koweïtien et contre plusieurs navires dans le Golfe.

L'exemple iranien est significatif. Les ventes de technologies avancées aux pays de l'Est – de Toshiba à la Sogexport – ne le seraient pas moins. Dans l'immense bazar des armes, l'hypocrisie – même si la palme en revient à la Suède depuis Alfred Nobel – est la chose la mieux partagée du monde. Certains gouvernants – car ils finissent toujours par être au courant lorsqu'ils ne le sont pas initialement – avancent des raisons stratégiques pour justifier leur faiblesse.

Il s'agirait en l'occurrence d'empêcher que les Iraniens ne tombent, par une trop grande dépendance en matière d'armements, dans le giron des pays de l'Est. D'autres, plus prosaïques, reconnaissent les lois du commerce ; après tout, rien n'a changé depuis qu'Undershaft, le marchand d'armes créé par Bernard Shaw au modèle d'Alfred Krupp et de Basil Zaharoff pour sa pièce *Major Barbara*, clamait sa devise « *sans vergogne* », et son credo : « *En dehors de toute question de principes ou considérations de personnes, fournir des armes à tous ceux qui veulent en offrir un bon prix* ». Tous avouent des motifs économiques. Le contrôleur général des armées Barba n'explique-t-il pas la légèreté des officiels français dans l'affaire Luchaire par « *des préoccupations économiques et sociales* » devant « *la situation très grave dans laquelle se trouvait l'entreprise* » ?

Et, de fait, un industriel reconnaît que « *devant la réduction des budgets, les tentations sont plus fortes de céder à des appels du pied qui parviennent en très grande quantité* ». Car le marché est en plein bouleversement : une réduction sensible de la demande des pays en développement s'est accompagnée de l'entrée sur le marché de nouveaux producteurs, voire du retour d'anciens. Si l'ensemble des budgets militaires de la planète atteint quelque 300 milliards de dollars, le marché proprement dit – ce qui fait l'objet de ventes d'un pays à un autre – ne représente que 35 à 40 milliards de dollars, les pays industrialisés assurant 80 % des exportations, et les pays en développement 90 % des importations.



« *Le marché est très mauvais, tout le monde est touché* », précise-t-on au ministère de la défense. Nombre d'interlocuteurs, dans l'industrie comme dans l'administration, ajoutent pourtant à cette analyse unanimement partagée : « *Mais le marché des armes a toujours été cyclique. Il y a quelques mauvaises années à passer* ». « *Je suis persuadé que le marché va repartir* », dit encore un militaire. Et de citer le nécessaire renouvellement d'ici à l'an 2 000 de la flotte mondiale d'avions de combat (3 800 avions, dont 1 500 Mirage, hors des Etats-Unis et des pays du pacte de Varsovie), l'arrivée sur le marché dans sept ou huit ans du char Leclerc et l'évolution technologique (notamment dans les domaines de l'anti-blindage et de l'électronique) qui va rapidement rendre certaines armes périmées.

On croit entendre certains sidérurgistes au début des années 70. Certes on trouvera toujours des acheteurs d'armes – globalement le marché de l'acier a lui aussi continué de progresser depuis quinze ans – mais l'évolution actuelle est en grande partie structurelle. Pour ne prendre qu'un exemple, il y avait en 1960 un seul pays du tiers-monde capable de fabriquer un missile, il y en avait neuf vingt ans plus tard à même de proposer vingt-six types différents de cette arme. Et le nombre ne cesse de croître.

Le marché est ainsi beaucoup plus concurrentiel, donc plus commercial et moins politique. Les Etats-Unis, jadis cantonnés à leur propre marché et à leurs besoins géopolitiques (en Amérique latine ou au Vietnam), sont désormais présents sur de nombreux contrats alors que le budget américain de la défense est annoncé en baisse (– *3,5 % compte* tenu de l'inflation pour l'année fiscale qui s'achèvera le 30 septembre 1988). Et les pressions que les Américains ont exercées sur Israël pour que ce pays renonce à fabriquer le chasseur Lavi, comme sur le Japon pour qu'il ne se lance pas dans la construction aéronautique, n'étaient sans doute pas totalement dépourvues d'arrière-pensées commerciales.

De nouveaux producteurs

L'industrie de l'armement, délaissée en Grande-Bretagne par les travaillistes, a été décrétée priorité nationale par Mme Thatcher, et est réapparue sur les marchés d'exportation au début des années 80. Les industriels de biens d'équipement ouest-allemands, par ailleurs florissants, supportent de plus en plus difficilement la législation restrictive de leur pays en matière d'exportation d'armes. (N'ont-ils pas remporté un contrat en Arabie saoudite pour des pièces de rechange des chars français ?) Et le Japon, même s'il ne produit pas d'avions de chasse, est d'ores et déjà autosuffisant à 80 %. « *Il est certain que nous allons le retrouver sur le marché* », admet un industriel.

Affectés par la baisse de leur marché intérieur, des pays comme la Suède, la Grèce, la Suisse, l'Autriche, la Belgique ou l'Espagne ne voient de salut qu'à l'exportation pour amortir leurs coûts de recherche-développement et de production. A l'Est, alors que l'Union soviétique est souvent présente pour des raisons géopolitiques, la Yougo-

FRANCE :

Le chemin de croix des industriels

EPARGNÉE lors du retournement du marché – vers 1983 – grâce aux grands contrats qu'elle avait passés les années précédentes, la France est en train de s'apercevoir que l'âge d'or des ventes d'armes a pris fin. Les contrats perdus ces derniers temps sont venus le rappeler : le suisse Oerlikon, choisi par le Pentagone pour un système de défense anti-aérienne pour lequel Thomson et l'Aérospatiale étaient en lice, est le dernier en date des revers qui ont commencé avec le choix saoudien du Tornado britannique à la place du Mirage 2000 de Dassault. Le constructeur aéronautique n'a d'ailleurs exporté que neuf de ces Mirage – à l'Inde – depuis deux ans, ce qui explique sans doute qu'il négocie la vente de F-1 avec l'Irak, un client qui doit pourtant à la France quelque 35 milliards de francs. Dans le même temps, le groupement industriel des armements terrestres – les arsenaux – ne vendaient aucun char AMX-30 ou 40 à l'étranger. Avec une industrie de l'armement qui compte pour plus de 65 % sur ses exportations (70 % dans l'aéronautique), voilà la France – avec ses 280 000 salariés du secteur et ses 108 milliards de chiffre d'affaires – aujourd'hui beaucoup plus vulnérable que les Etats-Unis (20 % d'exportations), voire la Grande-Bretagne (45 %).

Conséquence : les ventes à l'étranger, qui avaient progressé jusqu'en 1986 pour atteindre 45 milliards de francs, ont commencé à décroître cette année (moins de 40 milliards) et devraient, selon le ministère de la défense, tomber au dessous de 35 milliards de francs en 1988.

« *Si l'on excepte peut-être quelques sous-traitants de l'aéronautique*, estime-t-on rue Saint-Dominique, *il n'y a pas de société actuellement menacée dans sa survie, mais un scénario extrémiste n'est pas exclu si les industriels ne réduisent pas leur vulnérabilité.* » Voilà pourquoi l'on évoque le chemin de croix des industriels français de l'armement, naguère si prospères : 2 500 suppressions d'emplois chez Thomson, 2 094 chez Dassault, 2 345 sur deux ans à l'Aérospatiale, 10 % des effectifs chez Crouzet comme à la SFIM, sans parler du GIAT, dont le processus de « sidérurgisation » est largement engagé. Les Arsenaux ont subi une réduction de leur plan de charge d'un tiers en six ans et ont annoncé la suppression de 3 000 de leurs 17 000 emplois d'ici à 1990. « *Parmi nos clients*, résume un industriel, *ceux qui étaient riches et payaient 30 % d'acompte à la commande réclament désormais des crédits ; ceux qui demandaient des crédits ne payent plus et ceux qui ne payaient plus ne commandent plus.* »

Course technologique

Pour une industrie déjà fortement concentrée – les dix premières entreprises réalisent 75 % du chiffre d'affaires du secteur – et alors que les pouvoirs publics se sont assignés l'objectif « *de garder, voire de développer l'innovation et la capacité de réagir des PME* », l'avenir est inégalement sombre selon les firmes et selon les secteurs. Comme le montre le rapport Ramses, l'aéronautique et l'électronique professionnelle, deux secteurs pour lesquels l'armement compte pour plus de 50 %, vont se voir confrontées à la course technologique (le seul développement du Rafale – le futur avion de combat de Dassault – coûtera 35 milliards de francs) et à la crise de leurs débouchés extérieurs.

L'Aérospatiale, Thomson ou la SAGEM, entreprises diversifiées, souffriront moins que Dassault, firme quasi monoproductrice. Mais, globalement, ces entreprises auront du mal à relever la concurrence technologique si l'on compare la somme des budgets publics et privés de leurs principaux concurrents (notamment américains). Et si quelques grands contrats sont négociés actuellement (notamment avec l'Arabie saoudite), ils ne remettront pas en cause la tendance générale. « *Nous ne pourrons plus tout faire. Il nous faudra concentrer nos domaines et notre stratégie* », admet-on chez Thomson.

Quant aux secteurs moins technologiques (Matra, Manurhin, Creusot-Loire, Panhard, RVI, Luchaire et le GIAT), où les entreprises souffrent déjà souvent du caractère peu porteur de leurs activités civiles, comme la métallurgie ou la construction navale, leur avenir apparaît critique.

Elagage des effectifs, conversations entre entreprises au niveau national comme en Europe, réorientation géographique des ventes puisque, au premier semestre de 1987, les deux tiers des contrats ont été signés avec des clients européens ou anglo-saxons (Australie incluse) : la restructuration de l'industrie française est en marche. Mais l'évolution en cours remet en question les fondements mêmes de cette activité. Comme l'explique très bien le professeur Edward Kolodziej (1), naguère auteur d'un excellent ouvrage sur la politique étrangère du général de Gaulle, la justification de cette fabrication nationale était double : la volonté d'indépendance nationale et de sécurité et l'impératif de développement économique. « *Les Français ont accepté implicitement le principe qu'il n'y a pas besoin de choisir entre le beurre et les canons puisque l'on a plus de beurre si l'on vend plus de canons.* » La première justification a sauté avec une dépendance croissante de l'extérieur (lorsque des exportations qui représentaient parfois 100 % des ventes de certaines armes permettaient seules d'amortir les frais de recherche-développement). Elle va encore être remise en question avec le développement d'associations, apparemment inévitables, avec d'autres firmes européennes.

Quant à l'objectif de dynamique économique, il avait déjà été écorné avec la force de dissuasion, qui n'a jamais été vendue à l'étranger. Il va l'être plus encore dans les années à venir. « *Si ce pari industriel a été gagné dans les années 60, il n'est sans doute plus justifié aujourd'hui* », reconnaissait M. Kolodziej aux rencontres du CERI (Centre d'études et de recherches internationales de la Fondation des sciences politiques), le 8 décembre. C'est donc l'efficacité économique des ventes d'armes qui risque, avec la crise, d'être compromise.

B. D.

(1) Edward A. Kolodziej, *Making and Marketing Arms, The French Experience and Its Implications for the International System*, Princeton University Press, 1987.

Les 10 premières sociétés

Sociétés	CA armement (milliards)	CA total (1986) (milliards	Part du militaire (%)	Bénéfice (millions)	Effectifs
THOMSON-CSF	24,5	36,1	68	2 185	52 900
DCN *	17	17	100	–	28 400
AÉROSPATIALE	15,8	25,4	62	227	34 250
DASSAULT	13,4	15,6	86	293	16 600
CEA **	8	17,4	46	–	22 400
GIAT *	7,1	7,1	100	–	17 000
SNECMA	4,6	10.3	45	46	14 000
MATRA SA	4	6	66	110	5 800
ESD	2,4	3,2	75	133	4 130
SNPE	1,8	2,9	62	36	6 900

* Arsenaux d'Etat (ne publient pas de résultats financiers).

** La partie militaire est assurée par la division « applications ». Il ne s'agit pas du chiffre d'affaires, mais du budget alloué par l'Etat.

Source : L'*Usine nouvelle* du 10 décembre.

ISRAËL :

La « diplomatie

JÉRUSALEM
de notre correspondant

C'ÉTAIT au tout début de l'Etat, quelques années après la guerre de 1948. Le conflit avec les Arabes avait laissé d'importants stocks d'armes, constitués grâce au talent de démarcheurs de génie. Sous quelques hangars, dormaient des Spitfire, chasseurs fétiches des pilotes britanniques, achetés on ne sait trop comment à la Royal Air Force. Israël allait les vendre à Ceylan (aujourd'hui Sri-Lanka), à des milliers de kilomètres de là. Transaction pour le moins inattendue, elle fut un des premiers « coups » d'un petit pays qui allait devenir un gros marchand d'armes.

Il est aujourd'hui difficile d'établir avec précision la fiche signalétique d'Israël dans le commerce des armes. Les chiffres et les estimations sont flous, tant le secret est de rigueur. Le rang qui lui est attribué, parmi les vingt premiers pays vendeurs d'armes, oscille entre le septième (ce qui paraît très exagéré) et le quinzième (classement plus réaliste) (1). Mais ce tableau d'honneur rend mal compte de ce que représente ce secteur. Si l'on prend pour critère la part du matériel militaire dans les exportations industrielles du pays – sans doute près de 25 % – l'Etat hébreu est assurément un très important vendeur d'armes.

Certains aujourd'hui crient casse-cou devant la place jugée disproportionnée qu'occuperaient les industries de la défense dans l'économie du pays : une vingtaine de grandes sociétés, parmi les plus beaux fleurons de l'industrie israélienne, de 60 000 à 100 000 travailleurs à plein temps, près de la moitié des crédits de recherche et développement publics, un peu plus de 1 milliard de dollars de recette annuelle à l'exportation depuis le début des années 80. Encore faut-il apprécier le créneau qu'Israël a réussi à se tailler sur le marché international à l'aune de quelques éléments qui n'étaient pas pour lui faciliter la tâche : ostracisme international à l'égard de l'Etat hébreu, surtout de la part des principaux clients potentiels, les jeunes Etats du tiers-monde, absence de tradition industrielle, faiblesse de la population active.

Mais la nécessité fit loi. Car au départ de la création de cette formidable industrie d'armement, il y a, bien sûr, des préoccupations de sécurité et un souci d'indépendance. Dès les années 50, Ben Gourion pose le trépied sur lequel reposera l'industrie militaire nationale : Israël Aircraft Industry (IAI), près de 20 000 salariés; Israël Military Industry (IMI, 5 000 employés); et Rafaël (recherche et développement d'armements nouveaux). Trois entreprises publiques sur lesquelles viendront se greffer près d'une vingtaine de sous-traitants, dont les principaux sont la Soltam (artillerie) et la Tadiran (télécommunications).

Une indépendance coûteuse

L'indépendance, dans ce domaine plus qu'ailleurs, coûte cher. Israël n'échappera pas à une évolution bien connue : pour baisser les coûts de production, il faut fabriquer plus et, donc, exporter. Les ventes d'armes allègent le prix de la défense nationale (30 % des dépenses publiques) ; à ce titre, elles sont partie intégrante du système de sécurité du pays. L'embargo décrété par la France en 1967 et les retards dans le pont aérien américain lors de la guerre de 1973 ne feront que confirmer Israël dans la justesse de son choix.

Un problème moral ? Ben Gourion n'a pas d'états d'âme. La question de conscience est pourtant posée brutalement en 1959, à la Knesset (le Parlement), lorsque Ben Gourion approuve la vente d'obus de mortiers à la RFA. Pour le premier ministre, il n'y a qu'une seule règle : « *Vendre des armes à l'étranger dans tous les cas où le ministère des affaires étrangères ne s'y oppose pas.* » La formule laisse de la marge. Cette fois, pourtant, il



Enquête

et hypocrisie générale

lavie et la Chine populaire font tout pour accroître leur part de marché. Et comme le souligne l'excellent rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies (RAMSES 87-88) (1), depuis vingt ans une douzaine de pays du tiers-monde se sont dotés d'une capacité de production notable. Après l'Inde, le Brésil, Israël et l'Afrique du Sud, Taiwan, les deux Corées, l'Argentine, l'Egypte et les Etats de l'ASEAN se sont présentés sur le marché. En 1984, précise le rapport RAMSES, *« certains experts ont évalué la valeur de la production militaire du tiers-monde à près de 13 milliards de dollars, dont la moitié pour l'Inde et Israël »*.

« On peut prendre pour postulat, affirme l'ancien directeur des affaires internationales d'un grand groupe français, *que tout pays en développement voudra fabriquer ses armes lui-même. C'est un signe d'indépendance, d'identité nationale, de fierté. »* Et de vanter certaines productions brésiliennes (*« les véhicules blindés d'Ingesa sont partout »*, *« ils savent utiliser des pièces que l'on trouve dans le commerce »*, *« les avions rustiques du groupe Embraer correspondent à des créneaux nécessaires de lutte anti-guérilla ou de petits transports »*) ou de Singapour (*« ils sont très bons dans les petites vedettes jusqu'à 400 tonnes »*).

Cette multiplication de l'offre a été d'autant plus difficile à supporter que la demande se réduisait du fait de la baisse drastique des revenus des pays pétroliers et de l'endettement sans fond de nombre d'acheteurs potentiels. La valeur des exportations pétrolières des seuls pays arabes — les gros clients de la dernière décennie — qui atteignait 219 milliards de dollars en 1980, était retombée à 55 milliards en 1986 et ne devrait pas dépasser 68 milliards en 1987. Ainsi le budget militaire de l'Arabie saoudite, qui était de 23 milliards de dollars en 1984, n'était-il plus que de 16,2 milliards deux ans plus tard. Ce qui amène un haut responsable français à dire : *« le marché de demain sera lié à l'évolution du prix du baril et aussi aux solutions que le Fonds monétaire international ou le Club de Paris sauront mettre en œuvre pour réduire l'endettement »*.

Des clients rois

Encore faut-il souligner que la réduction des achats d'armement des pays pétroliers n'a pas été à due concurrence de leur baisse de revenus. *« Grâce à la durée de la guerre entre l'Iran et l'Irak* — sept ans déjà — *les dépenses sont restées élevées dans le Golfe. »* L'Iran et l'Irak auraient acheté pour 10 milliards de dollars d'armes chacun en 1986 et les pays du front, ceux du Conseil de coopération du Golfe (l'Arabie saoudite, le Koweït, les Emirats arabes unis, Qatar, Bahrein et Oman), mais aussi la Syrie, la Jordanie et l'Egypte, ont maintenu un fort courant d'activité. Ailleurs, l'Angola, en pleine guerre civile, a préféré les armes au beurre et sa population crie aujourd'hui famine.

Sur un marché qui souffre de surproduction, les clients sont rois et avec eux les intermédiaires. Voilà qui explique, dans certains pays du tiers monde, l'habitude de commissions qui sont couramment de 15 % à 20 % (mais selon des sources françaises, les Britanniques auraient dépassé 25 % pour la vente des Tornado à l'Arabie saoudite et l'on murmure que Serge Dassault a repris — contre l'avis du ministre de la défense — le vieux rêve de son père de livrer le Mirage 4000 à l'Arabie saoudite et proposerait actuellement pour ce faire à l'entourage du roi Fahd une commission importante). Mais, souligne un des meilleurs connaisseurs du marché du Moyen-Orient, *« le temps n'est plus où l'influence d'un prince suffisait à emporter la conviction de militaires pas toujours compétents. Aujourd'hui les personnels sont patriotes et compétents, les discussions internes et les problèmes budgétaires font le reste. on ne peut pas faire n'importe quoi »*. *« Et puis*, ajoute-t-il, *n'oubliez pas de dire que cette question des commissions n'est pas propre à l'industrie de l'armement. Le BTP ou les vendeurs d'équipements civils sont aussi en cause que nous. »*

Il est une autre raison du ralentissement des commandes que souligne bien le rapport RAMSES, c'est une certaine saturation technologique : *« L'exemple le plus caricatural reste celui de la Libye, dont les commandes entre 1979 et 1983 4 sont évaluées à 12 milliards de dollars, qui s'est retrouvée en 1986 avec l'armée la mieux équipée du continent africain... et qui en quelques semaines s'est fait mettre en déroute par le Tchad, pays le plus pauvre et le moins armé d'Afrique. »*

Le « blues »

Dans ces conditions difficiles, les pays dotés d'un vaste marché intérieur et de débouchés captifs — les deux grandes puissances — souffriront moins que les Européens qui, comme la France, dépendent de manière excessive de leurs exportations. *« Bien sûr le marché des avions de combat devrait renaître mais la concurrence sera beaucoup plus vive pour Dassault que par le passé. Il n'y avait jadis que deux compétiteurs alors qu'aujourd'hui il y a les F-16 et F-18 américains, le Tornado britannique sans parler des Mig-29 achetés par l'Inde et qui sont redoutables non seulement par leur prix, mais même par leurs performances et leurs systèmes électroniques. »* Et puis, surenchérit un autre membre du complexe militaro-industriel, *« il est vrai que l'option double zéro devrait entraîner une augmentation des budgets des armes conventionnelles et préstratégiques. Mais l'effort de défense n'est pas facile à exercer dans nos milieux démocratiques cryptopacifistes et le charme de M. Gorbatchev va encore compliquer la chose »*.

Bref les marchands d'armes officiels ont le « blues » : *« Il y a surabondance de capacités en Europe, trop de firmes et de recouvrement pour la fabrication d'hélicoptères, d'avions, comme dans l'électronique. Comme les dépenses de recherche-développement augmentent très fortement, il n'est plus question de tout faire. »* Le maître mot en Europe, c'est donc la concentration. Tous les responsables font cette analyse, mais il est difficile de faire le point sur les conversations en cours.

« L'industrie allemande s'est regroupée ; les Anglais sont plus souples. Nous discutons avec Plessey », reconnaît-on chez Thomson. On dit que Daimler discute avec Matra (mais cette firme a refusé de nous recevoir, et nous a promis des documents qui ne sont jamais arrivés). Enfin le ministre de la défense confirme sa politique d'achats croisés avec les Anglais (détecteurs sous-marins contre radars) et suggère des montages industriels permettant de répartir les plans de charge dans le temps lorsque des armées ont des besoins qui ne sont pas concomitants (cas de la France et de l'Allemagne fédérale). Ailleurs, l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Espagne se sont associées pour développer l'EFA, concurrent du Rafale français. Hors de la coopération européenne, donc, point de salut. Mais là, comme dans d'autres domaines, l'Europe parviendra-t-elle à réagir à temps ?

BRUNO DETHOMAS.

(1) *RAMSES 87-88. Mondes en mouvement*, sous la direction de Thierry de Montbrial, IFRI, éditions Atlas Economica, 378 p., 148 F.

de l'Uzi » menacée

s'agit de l'Allemagne, et la mémoire de la Shoah fait douter certains. A la tribune, Dayan leur répond : *« L'Allemagne deviendra forte avec ou sans les ventes d'armes israéliennes. Mais est-ce que ce sera le cas d'Israël ? »* Le débat est tranché et un consensus établi à ce sujet entre les grands partis politiques israéliens, à quelques exceptions près.

Israël « bénéficie » en fait de deux atouts : sa *« marchandise »* a déjà été éprouvée sur le terrain, les succès de Tsahal en font la réputation ; son statut de petit pays, enfin, n'est pas de nature à inquiéter ses clients. Les progrès sont donc rapides. Au début des années 60, les ventes d'armes à l'étranger ne s'élèvent pas à plus de 10 millions de dollars par an ; on attiendra le demi-milliard de dollars au milieu des années 70, pour plafonner depuis 1980 autour de 1 milliard — ou un peu plus (1,3 milliard de dollars en 1986).

Les acheteurs du tiers-monde

S'il ne vend pas partout, Israël vend de tout : avions, chars, vedettes, missiles, obus, armes légères, électronique et autres technologies de pointe dans le domaine des communications militaires.

Les principaux marchés sont dans le tiers-monde. Il y a d'abord l'Amérique latine, qui absorberait un tiers, environ, des ventes israéliennes. Il y a ensuite l'Afrique : République centrafricaine, Gabon, Ethiopie (du temps d'Hailé Sélassié et, dit-on, aujourd'hui encore), Maroc, Nigeria, Ouganda, Tanzanie, Zaïre et Zambie, y compris, bien sûr, l'Afrique du Sud. Avant 1980, ce dernier pays aurait représenté 35 % des exportations israéliennes avant que Pretoria ne se dote de sa propre industrie d'armement. Il y a enfin l'Asie, les pays de l'ASEAN principalement mais aussi la Corée du Sud et Taiwan.

Au Proche-Orient, un seul client, mais de taille, l'Iran, avec lequel une étroite coopération militaire est nouée du temps du shah : les ventes d'armes israéliennes atteindront 100 millions de dollars par an dans les années 70; elles se sont poursuivies après la révolution khomeiniste. Sans toujours convaincre, les autorités assurent qu'elles ont été suspendues à la suite du scandale de l'« Irangate ».

C'est un marché qui, outre son intérêt commercial, a permis à Israël de tisser des relations de nature à briser l'ostracisme dont il faisait l'objet. Mais cette « diplomatie de l'Uzi » (comme on l'appelle du nom d'une célèbre mitraillette israélienne) a ses moments délicats. Quand Israël vend des armes à l'Ouganda d'Idi Amin Dada ou au Nicaragua de Somoza; quand il viole délibérément l'embargo décidé à l'encontre de l'Argentine durant la guerre des Malouines. Quand l'Etat hébreu, enfin, entre en compétition avec son principal allié militaire, les Etats-Unis, dont la technologie a puissamment contribué à façonner les productions israéliennes.

Plus grave, selon de nombreux experts, le pays est aujourd'hui doté d'une surcapacité de production, et l'économie israélienne est devenue par trop dépendante des ventes d'armes. Elle perd trois mille emplois en quelques mois au printemps dernier lorsqu'il lui faut arrêter la production du chasseur Lavi. Tout le secteur de la technologie de pointe s'est développé autour des industries de défense. Selon le professeur Ariel Halperin, la part du militaire dans la production industrielle serait disproportionnée, atteignant les 40 %. La plupart des industries d'armement du pays sont en crise — à la fois du fait de la réduction du budget de la défense et de l'étouffement des possibilités d'exportation. L'idéologie du *made in Israël* pourrait bien connaître de sérieux revers.

ALAIN FRACHON.

(1) Les chiffres et estimations mentionnés ici sont tirés de l'ouvrage du professeur Aaron Klieman de l'université de Tel-Aviv, qui fait autorité sur ce sujet : *Israel Global Reach, Arms Sales as Diplomacy*, éditions Pergamon-Brassey's (New-York).

هكذا من الاصل

Société

L'affaire du détournement d'armes françaises

Démenti et transparence

« Le ministère de la défense et le ministère du budget démentent les assertions publiées par le journal le Monde *daté du 23 décembre, concernant les détournements d'armes françaises vers l'Iran après mars 1986 ».* Le gouvernement ne varie pas et nos informations ne l'ébranlent pas : les livraisons d'armements français à l'Iran se sont arrêtées *« depuis mars 1986 ».* Il y a bien eu des « décisions de principe » du comité interministériel pour l'exportation des matériels de guerre à propos des *« demandes d'exportations »* citées dans notre article, mais ces matériels n'ont jamais donné lieu à délivrance d'autorisations d'exportation. N'ayant pas été expédiés, ils n'ont pu être détournés.

Après la publication de ce communiqué, dont nous reproduisons, d'autre part, le texte intégral, quelques remarques nous paraissent s'imposer :

1) Le premier point du démenti est gratuit : nous n'avons à aucun moment écrit que quelque autorisation que ce soit aurait été délivrée à destination de l'Iran. Nous n'avons jamais mis en cause la bonne foi des autorités françaises. Nous avons, comme d'autres avant nous, et notamment l'*Expresso*, principal hebdomadaire de Lisbonne, dirigé par l'ancien premier ministre Pinto Balsemao, peu suspect de liens avec le socialisme, posé la question de possibles détournements : dans le monde, Dieu sait obscur, des ventes d'armes, ceux-ci, c'est le moins qu'on puisse dire, n'ont rien d'exceptionnel. L'« Irangate », entre autres, est là pour le prouver.

2) On notera ensuite que trois informations contenues dans l'enquête du *Monde* ne sont pas évoquées dans la déclaration du porte-parole du ministère de la défense.

a) M. Mario Appiano, conseiller à l'exportation de la direction du groupe Luchaire, ayant établi les contacts avec les militaires iraniens pour les ventes d'armes d'avant mars 1986, a plusieurs fois séjourné à Lisbonne en 1987. L'une des raisons de sa présence au Portugal était la signature d'un contrat avec la *Sociedade portuguesa de explosivos limited* (SPEL) pour l'assemblage et la livraison à l'Iran d'ici à mai 1988 de 150 000 obus de 155 mm. Ayant manifestement servi d'intermédiaire, M. Appiano, de nationalité italienne, se présentait à Lisbonne comme le directeur des ventes de CONSAR, filiale italienne de Luchaire. Pour satisfaire les commandes iraniennes, la SPEL importe de l'étranger des composant nécessaires à la fabrication des obus.

b) M. Guy-Jean Bernardy a dû abandonner récemment le poste de PDG de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), dont le principal actionnaire est l'Etat. Cette démission forcée d'un homme *notoirement proche* du RPR aurait été provoquée par des informations parvenues au cabinet de M. André Giraud, ministre de la défense, sur la poursuite de ventes illégales de poudres et explosifs à l'Iran. Il ne semble s'agir que de soupçons, puisque *M. Giraud n'a pas porté plainte* comme l'avait fait son prédécesseur, M. Paul Quilès, le 13 mars 1986, contre la société Luchaire. Mais de soupçons suffisants pour amener un ministre UDF à demander la démission d'un homme qui ne manquait pas d'appuis au sein de la majorité.

c) La société Luchaire, impliquée comme la SNPE dans les ventes illégales d'avant mars 1986, est toujours représentée au Portugal par la société d'import-export DEFEX. Cette société était le principal relais portugais du système mis en place à Washington pour livrer des armes à Téhéran et armer en même temps la Contra nicaraguayenne. C'est dans ce milieu très particulier que s'obtiennent les faux certificats de destination finale, nécessaires pour tourner les embargos sur les ventes d'armes à l'Iran.

3) S'agissant d'un domaine où des précédents – l'affaire Luchaire, mais aussi un volumineux rapport des douanes suédoises concernant, entre autres, la SNPE – ont abondamment montré combien les mécanismes de contrôles pouvaient être inopérants, un démenti général suffit-il à répondre à des informations détaillées ?

Les ministères de la défense et du budget expliquent que les ventes de Luchaire et de la SNPE, ayant prétendument pour destinataire le Portugal mais dont nous n'avons pas trouvé trace auprès des autorités militaires et des sociétés concernées à Lisbonne ont bien fait l'objet d'une décision de principe du CIEEMG (1) mais n'ont pas été suivies d'exportations. Apparemment parce que les conditions auxquelles ces décisions étaient soumises n'étaient pas remplies.

De fait, comme nous l'expliquions dans notre enquête, l'autorisation de vente, accordée par CIEEMG) doit être ensuite suivie d'une autorisation d'exportation de matériel de guerre (AEMG) accordée par la direction générale des douanes. Le lundi 21 décembre, nous avions demandé à cette dernière si elle avait délivré des AEMG pour les ventes sur lesquelles nous enquêtions. La réponse n'est parvenue que vingt-quatre heures plus tard, après la parution de nos informations par la voix du porte-parole du ministère de la défense : *« Les matériels en cause n'ont jamais été expédiés. Ils n'ont donc pas pu être détournés. »*

Pourquoi ces ventes autorisées n'ont-elles pas été suivies d'exportations ? A cette question simple, nous n'avons pu obtenir de réponses précises de la direction des douanes. Y-a-t-il eu enquête, soupçons, abandon du contrat, etc ? Pourquoi ne pas le dire ? Ce que suggère la lecture attentive du communiqué c'est que Luchaire, et la SNPE ont été bel et bien tenté d'obtenir des autorisations de vente pour des destinations suspectes, *sinon fictives*. Ils y auraient sans doute réussi puisque des « décisions de principe » avaient été prises par la CIEEMG, a laquelle comme M. Giraud le précisait le 25 novembre à l'Assemblée nationale, *« se réunit tous les mois sous la présidence du secrétaire général de la défense nationale, agissant au nom du premier ministre dont il dépend directement et au nom duquel il parle ».*

Mais les vérifications imposées par M. Giraud à la suite de l'information judiciaire contre Luchaire (mars 1986) et la remise du rapport Barba (juin 1986) ont empêché l'exécution de ces décisions. Que le ministre de la défense ait dû adresser, le 20 août dernier, une lettre circulaire à l'ensemble des industriels concernés pour *« réaffirmer l'interdiction d'exporter des armements en Iran »*, indique bien que la tentation, sinon les tentatives, de tourner l'embargo est toujours présente dans certains esprits.

En cette affaire, une transparence totale serait bien nécessaire. Hier comme aujourd'hui, les gouvernants y répugnent visiblement. Une enquête, semblable à celle du Sénat américain sur l'« Iran-Contra affair » ou à celle des douanes suédoises (9 000 documents !), serait la bienvenue pour y voir clair. La presse ne « désinforme » pas – en l'occurrence nous n'avions, d'ailleurs, fait que constater des faits incontestables et poser à leur sujet des questions : elle contribue à dissiper un peu l'opacité dans laquelle les pouvoirs publics ont tendance à se complaire, comme *le Figaro* l'avait fait en publiant le rapport Barba sur l'avant-1986.

BERTRAND LE GENDRE
GEORGES MARION
et EDWY PLENEL.

(1) Il s'agit, en l'occurence, d'autorisations de vente, le CIEEMG délivrant des autorisations de prospection, de négociation ou de vente, comme l'a précisé M. André Giraud, ministre de la défense, le 25 novembre à l'Assemblée nationale.

La déclaration du gouvernement

Après l'enquête du Monde sur un possible détournement d'armes françaises en faveur de l'Iran (nos éditions du 23 décembre), le porte-parole du ministre de la défense a annoncé, dans un communiqué rendu public dans la soirée du 22 décembre, que son ministère ainsi que celui du budget avaient « procédé à des vérifications immédiates ». « Celles-ci, poursuit le communiqué, font apparaître que, depuis mars 1986 :

» 1) Aucune autorisation d'exportation de matériels de guerre (AEMG) n'a été délivrée à quelque société que ce soit à destination de l'Iran.

» 2) Les demandes d'exportations à destination du Portugal, citées dans l'article du Monde, *ont fait l'objet de décisions de principe de la Commission interministérielle pour l'exportation des matériels de guerre (CIEEMG), assorties des précautions systématiquement prises depuis mars 1986. Il s'agit, notamment, des clauses de non-réexportation, des vérifications auprès des ambassades, etc.*

» 3) Ces matériels n'ont jamais donné lieu à délivrance d'autorisation d'exportation (AEMG) qui permet, seule, le franchissement des frontières.

» Les matériels en cause n'ont jamais été expédiés. Ils n'ont, donc, pas pu être détournés.

» Le ministère de la défense et le ministère du budget démentent les assertions publiées par le journal, le Monde *du 23 décembre, concernant les détournements d'armes françaises vers l'Iran après mars 1986. »*

Avant la publication de ce communiqué, des collaborateurs du premier ministre avaient cité l'article du *Monde* comme un *« exemple flagrant de désinformation ».*

« Le Matin » : la SNPE a livré des explosifs à l'Iran en août 1986

Dans son édition du mercredi 23 décembre, *le Matin de Paris* annonce à la « une » que *« la France a vendu des explosifs à l'Iran après mars 1986 ».* A l'appui de cette affirmation, le quotidien publie deux documents. Le premier est la photocopie d'une lettre envoyée le 2 juillet 1985 à une banque de Londres par Karl-Eric Schmitz, un intermédiaire suédois spécialisé dans les ventes d'armes à l'Iran.

Dans cette lettre, « Bobo » (Schmitz) – *c'est son surnom* – annonce qu'il envoie l'un de ses collaborateurs auprès de la banque iranienne Melli pour que celle-ci bloque une somme de *17 230 845* dollars en faveur de la SNPE française (la Société nationale des poudres et explosifs, contrôlée par l'Etat). Ce contrat porte la référence S 134 et la lettre de crédit, c'est-à-dire la somme destinée à la SNPE, le numéro 103871/6.

Le second document publié par le Matin est présenté par le journal comme étant une facture adressée aux Iraniens, en août 1986, par la société de Karl-Eric Schmitz, la Scandinavian Commodity. Sur cette facture figure à deux endroits le numéro de lettre de crédit (103871/6), mentionné dans le premier document comme étant celui du contrat passé avec la SNPE.

Le Matin s'appuie sur ces deux éléments, la référence commune (103871/6) et la date figurant sur le second document (août 1986), pour affirmer que *« la SNPE a livré à l'Iran des explosifs en août 1986 ».* Le journal s'interroge aussi sur le trajet suivi par un bateau, le *Gritt-Clipper*, dont le nom figure sur le second document. Selon *le Matin*, qui cite la Lloyd's Company de Londres, ce bateau a eu pour destination finale, après octobre 1986, Khor-Fakkan, un port des Emirats arabes unis : *« C'est bien pratique,* écrit *le Matin : le port iranien de Bandar-Abbas n'est seulement qu'à quelques milles... »*

M. Messmer dénonce « une désagrégation de l'administration militaire »

M. Pierre Messmer, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, interrogé lors de son point de presse du mardi 22 décembre sur l'éventuelle poursuite de ventes d'armes à l'Iran, a répondu : *« Lorsque l'affaire Luchaire a éclaté j'ai demandé au ministre de la défense s'il était sûr que c'était terminé ».* Il m'a répondu : *« Je m'en suis assuré ».*

L'ancien premier ministre a poursuivi : *« Ce qui m'intéresse à travers cette affaire s'est le dysfonctionnement de l'Etat. De tels événements ne sont possibles que s'il y a une autorisation politique ou si le désintérêt des responsables publics est tel que les subordonnés se sentent libres de faire n'importe quoi. Cela n'est dû qu'à une désagrégation en profondeur de l'administration militaire,où l'on voit des fonctionnaires indifférents à des décisions irrégulières. Il y a donc à la fois une responsabilité des gouvernements et de l'administration. »*

M. Messmer a fait remarquer que *« tous ces événements sont postérieurs à l'arrivée de M. Hernu au ministère de la défense. Les armées n'étaient pas bien tenues en main par M. Hernu. Il avait une qualité : il aimait les armées. Mais il avait un défaut : il préférait parader devant les troupes plutôt que de travailler ses dossiers ».*

JUSTICE

Après le dessaisissement du juge Grellier

M. Michel Droit annonce son intention de retirer sa plainte contre X...

Me Jean-Marc Varaut, avocat de M. Michel Droit, a annoncé, mardi 22 décembre, que son client venait d'écrire à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes pour lui indiquer son intention de se désister de la plainte contre X... qu'il avait déposée le 28 octobre dernier pour violation du secret de l'instruction et pour crime de forfaiture *« s'il s'avère que l'auteur de cette divulgation est un magistrat ».* Cette plainte, qui visait en fait M. Claude Grellier, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, avait été déposé au lendemain de l'inculpation de l'académicien pour forfaiture : après quoi, la chambre criminelle de la Cour de cassation, saisie d'une requête en désignation de juridiction et d'une requête en suspicion légitime, avait dessaisi le juge le 10 décembre *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice »* et avait confié le dossier au tribunal de Rennes.

« Un magnifique tour de passe-passe »

Dans les conclusions qu'il avait présentées au cours de l'audience du 6 novembre devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, M. Pierre Arpaillange, procureur général près la Cour de cassation, avait prévu la situation fort paradoxale provoquée aujourd'hui par le désistement de M. Droit.

La requête en suspicion légitime contre M. Claude Grellier présentée par l'académicien n'était fondée (*le Monde* du 12 décembre) *que sur* la plainte déposée le même jour pour violation du secret de l'instruction et forfaiture après la publication de deux articles, l'un dans *le Monde* l'autre dans *le Canard enchaîné*. Si cette requête a été rejetée, le juge n'en a pas moins été dessaisi *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice »* : l'effervescence entourant l'affaire et le climat obligatoirement tendu après ce dépôt de plainte entre le juge et celui qu'il avait choisi d'inculper ne paraissant pas, aux yeux des magistrats de la chambre criminelle, conduire à l'exercice 'une justice sereine.

Le 10 décembre, le dossier de *Radio-Courtoisie* était confié à un juge d'instruction du tribunal de grande instance de Rennes. De même l'instruction de la plainte était confiée à la chambre d'accusation de la cour d'appel de cette même ville. C'est à cette plainte que renonce aujourd'hui M. Michel Droit, par l'intermédiaire de son avocat, Me Jean-Marc Varaut, dans ce qu'il appelle *« un esprit d'apaisement judiciaire dans la mesure où la plainte pouvait viser un magistrat ».*

Pour M. Pierre Arpaillange, qui adjurait ses collègues de ne pas se transformer *« en bouffons de la République »*, ce désistement était par avance analysé : *« Qu'adviendrait-il si, après avoir obtenu le dessaisissement du juge, l'inculpé ne donnait pas suite à sa plainte, s'en désistait ou simplement négligeait de se constituer en partie civile devant la chambre d'accusation ? La cause pour laquelle vous auriez dessaisi le juge disparaîtrait. » « L'inculpé aurait réussi, aux dépens de la justice, au mépris de la justice, un magnifique tour de passe-passe dont je garantis,* affirmait M. Arpaillange, *qu'il laisserait à tous un goût amer. »*

Ag. L.

Le directeur de l'éducation surveillée à Paris en commission de discipline

Suspendu de ses fonctions le 20 octobre dernier (*le Monde* du 22 octobre), M. Jacques Levacher, directeur départemental de l'éducation surveillée à Paris, devait comparaître le 23 décembre devant une commission paritaire de discipline. L'administration, qui disposait d'un délai de quatre mois pour fixer le jour où se réunirait la commission, a choisi une date – à la veille de Noël – qui ne permet pas aux défenseurs de M. Levacher de l'assister. Son avocat, Me Alain Mikowski, doit plaider à l'étranger. Certains de ses témoins, M. François Colcombet, ancien directeur de l'éducation surveillée, et Mme Madeleine-Sabatini, présidente du tribunal pour enfants de Paris, ne pourront se libérer.

Le SNPES (Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée, affilié à la FEN) a demandé – en vain – le report à une date ultérieure de la commission de discipline. *« Il y aurait,* estime le SNPES, *déni de justice si le cas de M. Levacher devait être examiné sans son avocat et la moitié des témoins. »* Le SNPES proteste, d'autre part, contre le fait que M. Levacher n'a pu prendre connaissance de son dossier que le 16 décembre. A la direction de l'éducation surveillée, on reste résolu à ne pas reporter la date de la réunion : *« La décision ne peut être prise qu'à la majorité des huit membres de la commission : quatre représentants du syndicat, quatre de l'administration. Si le voté ne permet pas de trancher, l'affaire sera retenue. »* C'est ce qui devrait se passer dans la mesure où Mme Michèle Giannotti, directrice de l'éducation surveillée, qui a entrepris, depuis plusieurs mois, une reprise en main de ses services, estime que *« le dossier est en état »*, et qu'*« il n'y a pas de raison de reporter la date, le 23 décembre n'étant pas un jour férié ».*

Le SNPES envisage de porter l'affaire devant le conseil supérieur de la fonction publique.

● **M. Albin Chalandon poursuit l'Evénement du jeudi.** – La chancellerie indique, dans un communiqué rendu public mardi 22 décembre, l'intention du ministre de la justice, M. Albin Chalandon, de porter plainte en diffamation contre l'hebdomadaire *l'Evénement du jeudi* qui l'a *« mis en cause ».* Cette plainte fait suite à un article publié dans le numéro daté du 17 au 23 décembre de l'hebdomadaire et intitulé « De l'expulsion des opposants iraniens aux affaires Nucci et Chalandon », article dans lequel il est écrit notamment que le ministre *« aurait indûment spéculé »* dans l'affaire Chaumet.

● **Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes.** – Membres d'Action directe, Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron ont été transférées, lundi 21 décembre, de la prison de Fleury-Mérogis où elles étaient détenues à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes (Val-de-Marne). Cette hospitalisation fait suite à la grève de la faim qu'elles observent depuis le 1er décembre ainsi que les autres dirigeants « historiques » d'Action directe, Jean-Marc Rouillan, Régis Schleicher et Georges Cipriani, détenus eux aussi dans différents établissements pénitentiaires de la région parisienne.

● **Agression de Chambéry : quatre mises en liberté.** – Les quatre jeunes gens arrêtés dimanche à Chambéry après une bagarre au cours de laquelle un soldat, Thierry Hermet, avait été gravement blessé d'un coup de couteau, ont été remis en liberté, mardi 22 décembre. Trois d'entre eux ont été inculpés *« de coups et blessures volontaires sans interruption temporaire de travail ».* Une information contre X a été ouverte pour tentative d'homicide volontaire. –

Deux journalistes relaxés en cour d'appel

Le « but légitime de l'information »

Le directeur de publication de *France-Soir*, M. Jacques Hersant, et le journaliste Jean Brigouleix ont été relaxés, le 17 décembre, par la 11e chambre de la cour d'appel de Paris, des poursuites en diffamation engagées par le docteur Jean-Marie Demarquet. Le journal *France-Soir* daté du 17 octobre 1985 avait publié un article relatant les propos tenus par M. Jean-Marie Le Pen lors de l'émission « L'heure de vérité », diffusée la veille sur A 2. S'estimant diffamé, M. Demarquet avait obtenu, devant la 17e chambre correctionnelle de Paris, 3 000 francs de dommages et intérêts et les condamnations du journaliste et de M. Hersant à 3 000 francs d'amende chacun, par un jugement du 2 avril 1987.

La cour d'appel vient d'infirmer cette décision, en notant dans son arrêt : *« L'auteur a respecté son devoir de prudence, en précisant que les accusations portées par M. Le Pen contre M. Demarquet, de mensonges et de violations du secret médical, répondaient aux accusations dont le premier venait de faire l'objet de la part du second, dans un article du* Monde *du 15 octobre. »*

En rejetant *« l'intention de nuire »*, les magistrats estiment que le journaliste a respecté *« son devoir de sincérité »*, en reproduisant *« sans aucune dénaturation ou altération »* l'essentiel des propos tenus *par le président du Front national*, et que, ce faisant, *« il a poursuivi un but légitime d'information des lecteurs sur cette phase d'un débat et d'une polémique publics de caractère pré-électoral ».*

De la même manière, M. Max Clos, co-directeur de publication du *Figaro*, et la journaliste Irina de Chirikoff ont bénéficié d'une relaxe prononcée le 17 décembre par la 11e chambre de la cour d'appel de Paris, après avoir été condamnés, le 10 mai 1987, pour diffamation envers un ressortissant libanais.

Dans un article intitulé « Champs-Elysées : questions sur les Libanais tués », publié le 24 mars 1986, le *Figaro* avait indiqué en sous-titre : *« Les deux morts de l'explosion à la galerie Point-Show étaient des Libanais proches des terroristes des FARL ».* Avant de citer M. Jean-Victor Gereiche pour préciser : *« Ce dernier, ainsi que son frère, gravement blessé, feraient également partie de la mouvance maronite marxiste de Kobeyat ».*

La 17e chambre correctionnelle, présidée par Mme Jacqueline Clavery, avait considéré que l'article présentant les frères Gereiche *« comme des terroristes »* était diffamatoire, avant de refuser le bénéfice de la bonne foi en écrivant : *« Les prévenus ne justifient d'aucune enquête personnelle sérieuse. L'article tendancieux manque d'objectivité et de prudence dans ses affirmations »* (*le Monde* du 12 mars 1987).

Le tribunal avait condamné le directeur de la publication et la journaliste à 6 000 francs d'amende chacun, attribuant 30 000 francs de dommages et intérêts à M. Bassam Jean-Gereiche, mais la cour d'appel a débouté le Libanais. Si les magistrats admettent que les termes employés constituent une diffamation, ils déclarent : *« L'article incriminé s'inscrit dans le cadre d'une information de presse au sujet d'une affaire criminelle en cours, qui a soulevé une très vive émotion parmi la population française [...]. L'information rapportée, notamment prudente et dépourvue d'animosité, n'avait d'autre but que de renseigner le public sur l'état de l'enquête. »*

L'arrêt note que la journaliste *« ne connaissait pas le plaignant »* et souligne qu'elle *« n'est pas sortie de son rôle d'information »* et *« n'a imputé que des faits tendant vers ce but légitime ».*

MAURICE PEYROT.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« Intervista », de Federico Fellini

Entre lui et nous

D'une commande de film, hommage à Cinecitta, Federico Fellini a fait une œuvre mystérieuse, tendre et méchante, drôle évidemment, belle forcément. « Intervista » est un enchantement.

UN cinéaste de génie se penche sur l'avenir de son passé. Dans le jardin original de tous nos écrans intimes : Cinecitta.

Comme d'habitude, on marche dans un rêve. Il y a des pins parasols qui se balancent dans le bleu du ciel, des cubes de briques roses (les studios) alignés comme un jeu de géant et, entre les cubes, une berline où s'avance le maître Fellini. Il est dans sa bonne ville de Cinecitta, et nous avec lui. Pour les cinquante ans de ce royaume des illusions, on lui a passé commande d'un film-hommage qu'il a accepté de réaliser, bien entendu, fermement décidé à ne pas le tourner ou, du moins, à raconter aussi autre chose en même temps, puisqu'en nous parlant de lui, il se souvient si bien de nous.

Le maestro, donc, descend de voiture, accueilli par une équipe de la télévision japonaise à qui il a promis de donner un long entretien *(intervista)* sur son envie de tirer un film de *l'Amérique* de Kafka. Cet entretien, précisément, il le donne pour de bon au *Monde (ci-dessous)* mais non aux Japonais dans le film. Il leur dit plutôt : écoutez, voyez mes techniciens et celui-ci, celle-là, et ce jeune homme qui aurait pu être moi, la première fois que je suis venu à Cinecitta, journaliste, pour interviewer une diva dont j'étais transi. Je n'en menais pas large, ce jour-là, comme lui, regardez-le, d'ailleurs je lui colle un bouton sur le nez, ça l'aidera à bien comprendre son personnage.

Le beau désordre est planté. On passe sans transition, en glissant, d'un registre à l'autre, tantôt au passé avec le jeune Fellini (Sergio Rubini) dans le petit train qui fait le tour des décors et des studios, sur le plateau où un metteur en scène fasciste amphétaminé tente de monter une invraisemblable soupe indienne à base d'éléphants et de bayadères, en traitant la diva de *« connasse »* et le producteur de *« contre-maître »*, tantôt au présent avec Fellini tournant un bout d'*Amérique*, lui-même filmé par les Japonais omniprésents. Et, quand la pluie interrompt le travail sur Kafka, les indiens du plateau voisin attaquent avec des antennes de télé en guise de lances. Comme partout en Occident la télévision plante ses banderilles de mort dans le minotaure cinématographe. Un homme qui se penche sur les blessures de son art, sur les mélancolies de son âge, cela devrait être triste. C'est magnifique.

Mastroianni tourne une pub dans le costume de Mandrake (un ancien projet de Fellini, comme de Resnais) et quand Federico lui propose une balade, il ne refuse pas. Lui a-t-il jamais dit non ? Ils vont à la villa Pandora, où vit Anita Ekberg entourée de ses dogues. Mastroianni lève sa canne et déploie un écran de cinéma dans le living. Apparaissent aussitôt les images de la *Dolce Vita*, la fontaine de Trevi, le baiser d'autrefois. Marcello est fripé, Anita est une tour et tous deux se regardent, la larme à l'œil, vingt-sept ans plus tôt, plus jeunes.

C'est cruel ce petit piège de Fellini (comme la plupart de ses jeux, notamment ses auditions de figurants, inénarrables), mais sur qui se referme-t-il au juste, sinon sur lui le premier ? Et nous avec lui, ravis d'être de la partie, il fait si beau, nous sommes dans le décor et dans la salle, avec les machinistes et les monstres, dans la même tendresse, la même lumière, rassurés que le maître nous affirme : ici est notre destin et fort heureusement, on ne sort pas du cinéma, de Cinecitta. On n'en sort pas. Pas plus que du château de Kafka. Ni que du Paradis.

MICHEL BRAUDEAU.

Entretien avec le réalisateur

Kafka et moi

« Vous n'aimez pas beaucoup les interviews...

– Sincèrement, elles me mettent toujours dans un grand embarras. Ce n'est pas de la coquetterie de ma part, c'est qu'il me semble qu'un metteur en scène, tout comme un écrivain, un peintre ou un musicien, ne peut réellement parler avec un minimum de compétence que de l'aspect artisanal de son travail. Mais parler du processus créatif, du message, de ce que j'ai voulu dire, du pourquoi de ceci ou de cela, équivaut, du moins en ce qui me concerne, à ne dire que des bêtises approximatives.

Le cinéma souffre encore d'une mortifiante considération qu'il tient de ses origines et qui le situe à mi-chemin entre la foire aux merveilles et le phénomène technique : la photographie. Cette espèce de stupeur de voir fixé en une image une chose qui, dehors, existe vraiment et qui fait dire : « Ah, regarde la mer, elle est vraiment comme ça la mer !... » Parce que les gens pensent que la caméra se situe d'un côté, le monde de l'autre, et qu'il suffit de remplir le ventre de la machine avec de la pellicule et de presser sur un bouton pour que ça tourne, que les trains se mettent en marche et que le soleil se couche.

» Il est extrêmement difficile de faire comprendre à un critique de cinéma que le monde n'existe pas devant l'objectif, que le monde tel qu'on le voit n'a aucun sens.

– Votre vision des choses n'est pas compatible, et vous l'avez d'ailleurs déjà dit dans d'autres entretiens, avec l'adaptation cinématographique d'une œuvre littéraire. Alors comment expliquer votre projet de mettre en scène *Amérique* de Kafka ?

– Je ne sais même pas comment est né ce projet ! Je crois l'avoir inventé un jour pour faire plaisir à une amie ; parce qu'avec moi les choses se passent comme ça, au cours d'un de ces bavardages où je déclare des choses sur un ton plus ou moins emphatique et solennel... C'était une journaliste à qui j'avais promis une interview, que je reportais indéfiniment, et envers qui je me sentais un peu coupable. Je n'avais rien à dire, mais vraiment rien à dire, alors pour ne pas la décevoir je lui ai dit que j'allais mettre en scène *Amérique* ! Du jour où elle a publié ma réponse, j'ai reçu une série de coups de fil, la nouvelle a fait le tour du monde, un ami, critique littéraire, me disait, tout ému, « finalement, finalement ! » et moi je ne voulais plus les décevoir ! Mais à vrai dire, quand j'ai lu *Amérique*, je n'ai nullement pensé en faire un film. Si j'y songeais, c'était d'une manière mécanique parce que je visualisais la lecture, mais je n'ai jamais pensé faire un film ni de *la Métamorphose*, ni du *Château*, ni du *Procès* et encore moins d'*Amérique !* Plus ça va, plus je m'aperçois qu'il faut que je fasse très attention quand je parle, parce que je raconte des bobards, qui, par un concours de forces magnétiques, finissent par se concrétiser. La parole est une chose vraiment dangereuse.

– Alors *Amérique* de Fellini est un mirage ?

– Quand un écrivain s'exprime avec autant de perfection et sous une forme aussi achevée, je suis paralysé par le respect et l'impuissance. Que devrais-je faire ? Que devrais-je faire face à une œuvre qui est déjà si totalement accomplie et qui ne peut être que ce qu'elle est ? Que devrais-je faire ? L'illustrateur ? Peut-être n'ai-je pas assez d'humilité et de modestie pour concevoir mon travail comme un moyen de faire mieux connaître ou de vulgariser, par des voies apparemment plus suggestives, le monde exprimé par d'autres en une autre dimension. Ce serait à mon sens comme un sacrilège, un acte inutile et malvenu, de tenter d'illustrer *Amérique*, de Kafka, au cinéma et cela vaut pour tous les chefs-d'œuvre de la littérature

» A l'époque où les éditeurs avaient pour habitude d'accompagner un poème, un roman ou autre texte littéraire d'illustrations graphiques, les dessinateurs étaient plus honnêtes que nous autres cinéastes quand nous tentons de reproduire dans un film une œuvre littéraire ; parce qu'au moins ces représentations étaient immobiles, les personnages étaient figés dans un geste et les paysages à peine entrevus sous un trait d'encre ou de crayon. Dans cette fixité, le lecteur avait toute une marge de participation qui donnait un supplément de profondeur au dessin sorti de son cadre. Mais le cinéma est plus prétentieux, il prétend reproduire l'œuvre littéraire dans une illustration qui ne consent plus au spectateur sa propre participation. Cela me semble présomptueux, réductif et même un peu ridicule.

» On peut faire des films avec de mauvais romans, ceux qui suggèrent une trame ou une intrigue, ou encore avec des chroniques de journaux, mais comment peut-on prétendre à mieux rendre une œuvre qui est déjà parfaite ? On ne peut que la déformer, l'écraser, la réduire.

– Comment avez-vous découvert Kafka ?

– *La Métamorphose* est le premier livre que j'ai lu de Kafka. C'était en 1939, je travaillais alors pour un hebdomadaire humoristique qui s'appelait le *Marco Aurelio*. C'était la veille de la guerre. Il régnait déjà une atmosphère menaçante, la ville était obscure, théâtrale et très suggestive. Toutes les lampes de la rue étaient colorées de bleu et la lumière se frayait un chemin à travers cette couche épaisse de peinture. On entendait parfois sonner les sirènes pour des essais d'alarme plutôt comiques et burlesques. Pour nous autres qui avions cette incrédulité providentielle de la jeunesse face au pire, l'arrivée du soir était un spectacle. Tout était bleuâtre : aussi bien les visages des gens, très rares à cause du couvre-feu, que les tramways qui semblaient avancer sous l'eau...

» Dans cette atmosphère théâtrale, à une époque où je ne pensais pas encore faire du cinéma, un collègue du journal où je travaillais rapporte de Milan à Rome une édition grossière et mal imprimée de *la Métamorphose* de Kafka que j'ai lu en une nuit dans un état de totale exaltation. J'avais comme l'intuition que le récit n'était pas seulement une trouvaille extraordinaire, une histoire gothique, mais qu'il contenait quelque chose de plus que je ne réussissais pas à saisir. Je sentais simplement que c'était vrai, que tout était vrai, qu'ils étaient si vrais ce père, cette mère, cette sœur... cette sœur qui jouait du violon et ce cafard qui l'écoutait derrière la porte...

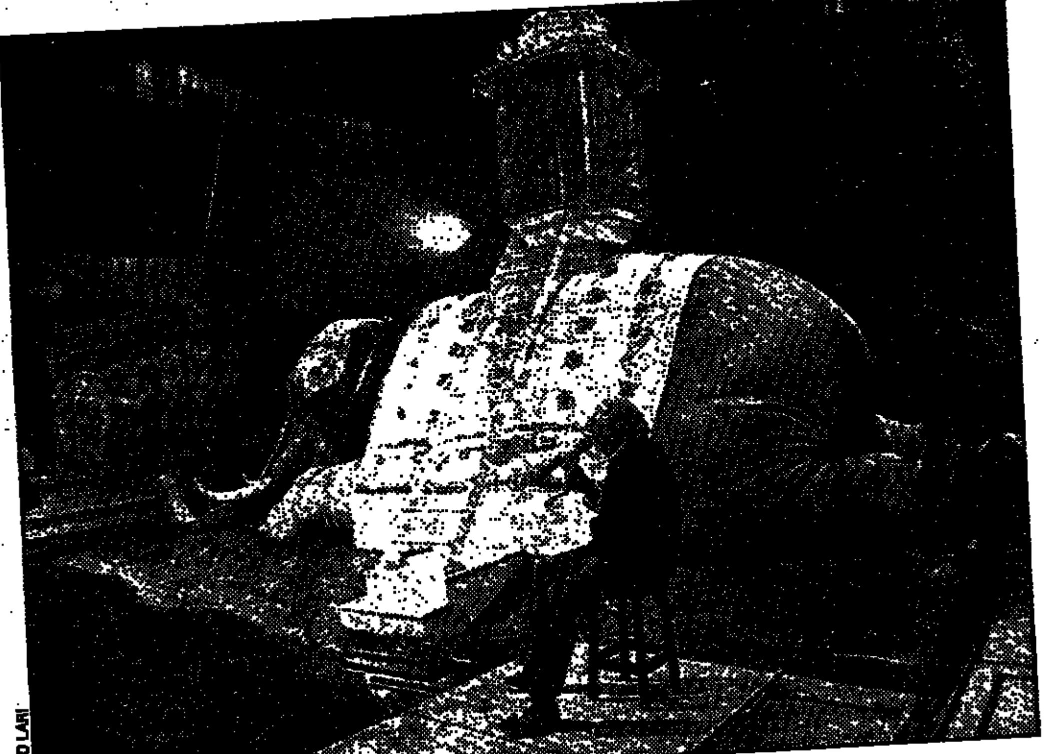
– Il semble que vous partagez avec Kafka ce même sens de la dérision, mais que son désespoir est plus sombre que le vôtre.

– Mais quand Kafka lisait à ses amis ce qu'il écrivait, il riait, il riait aux larmes et s'amusait beaucoup. Il y a un aspect bouffon chez Kafka, un rire silencieux comme celui des rêves. Tu ris parfois dans certains rêves mais tu sens aussi que ton rire n'existe pas. Tu te réveilles encore imprégné par ce brin d'hilarité et puis soudain aucune explication rationnelle ne t'éclaire sur les raisons de ton rire. Mais, c'était peut-être que ta conscience avait enregistré une situation si dramatiquement exagérée et faite de contrastes si irréductibles que cette petite part de l'inconscient s'en amusait librement ; la vision, la catastrophe ou le désastre étaient si grandioses qu'ils en étaient devenus proprement ridicules. Penser pouvoir aménager cette vision ou y survivre, sans tenter de la contrarier, de la combattre ou de l'assimiler... C'est toujours comme ça avec Kafka.

» Pourquoi il te déchire ? parce que tu sens que tout est vrai et que c'est la vie même, avec nos jours, nos nuits et nos rencontres. C'est véritablement un génie qui restitue au moindre geste sa transparence, à tous les degrés d'abîme et de hauteur. Toute l'évidence, la banalité, la stupidité, l'incompréhensibilité de la vie se chargent soudain de significations qui nous autorisent à espérer. C'est cela le grand cadeau que nous offre Kafka. Je ne sais pas quel autre auteur a réussi à donner une aide si concrète qu'elle en devient un manuel pratique pour chaque moment, chaque jour de ta vie. Elle est omniprésente cette mise au point de Kafka qui donne subitement une réverbération à toute chose. Cela peut parfois augmenter l'angoisse, mais à vrai dire je ne le crois pas, parce que on se sent comme protégé par une série de lois, de mystères et de reflets qui donnent réellement le sentiment d'être moins seul.

Propos recueillis par
DOMINIQUE EDDÉ.

(Lire la suite page 14.)


EMILIO LARI

CINÉMA

Francesca Comencini tourne

Un petit monde hors du temps

Francesca Comencini tourne son second film en France, avec des acteurs français. Une histoire d'amour empêché, dans un monde hors du temps.

AULUS-LES-BAINS, petite station thermale des Pyrénées ariégeoises qui vit surtout l'hiver, à la saison du ski, et aux vacances d'été, il a fait fin octobre et début novembre un temps superbe. Francesca Comencini tournait son deuxième film, *la Lumière du lac*, en extérieurs et décors réels. Elle s'était installée pour cinq semaines, avec l'équipe technique de trente personnes, et les comédiens à *l'Hôtel de la terrasse*, devenu un peu son quartier général. Toulouse est à 120 kilomètres et Aulus, c'est le bout du monde. Il fallait cela pour le film, histoire d'un jeune homme, Marco, gigolo et escroc, qui vient se réfugier dans un village perdu. Au bord du lac, une romancière, Carlotta, habite un chalet. Elle ne fréquente qu'un vieux professeur, retiré là avec sa fille Lucia.

Dans la montagne, au-dessus d'Aulus, près d'un grand étang, est construit le chalet de Carlotta, démonté après le tournage. Mais la maison du professeur, dit « le Vieux », est située de l'autre côté, à une dizaine de kilomètres plus bas que la station thermale ; une vraie maison de pays — ancienne — avec ses meubles.

En 1984, Francesca Comencini avait réalisé *Pianoforte*, récit d'un amour où la drogue était comme un barrage entre un jeune homme et une jeune fille.

« Le sujet de la Lumière du lac *avait été écrit avant celui de mon premier film,* dit-elle, *mais l'autre était plus urgent. Si bien que j'ai mis quatre ans à élaborer le scénario. Il a eu cinq versions différentes. Il a changé beaucoup pendant ces quatre ans. Au fond, c'est le même sujet que* Pianoforte, *les réminiscences d'une histoire d'amour dans un endroit vide. Mais traité différemment. Je pensais d'abord tourner en Italie. C'était trop difficile à monter. Ensuite, je devais travailler avec les producteurs de* Trois hommes et un couffin. *Ils avaient lu le scénario, l'aimaient, l'ont présenté à la commission des avances sur recettes. Mais ils souhaitaient une coproduction à majorité italienne. Finalement, Daniel Toscan du Plantier a pris la relève pour Erato, et j'ai retravaillé avec un jeune écrivain, Serge Branly. Les repérages ont été longs, jusqu'à ce que nous trouvions, autour d'Aulus, les paysages convenant à l'atmosphère du film.*

» C'est un petit monde hors du temps. Tous les personnages réunis dans le village, Carlotta, le « Vieux », sa fille adoptive, ont eu leur vie brisée, à un moment ou à un autre, par un amour manqué. Ils ont, en quelque sorte, renoncé à la vie. Tout le monde, ici, nie l'amour. Arrive Marco, un être de l'extérieur, qui va semer le trouble. Une passion naît entre lui et Carlotta. Mais c'est lui qui va se faire dévorer par la romancière et son entourage. J'ai choisi moi-même les comédiens. Ainsi, Nicole Garcia pour Carlotta, c'était une évidence. J'ai fait un casting des techniciens avec mon directeur de production. Pour Pianoforte, *j'avais eu une équipe italienne de super-pros. Ils dirigeaient tout. Cela m'a aidé, bien sûr, mais, pour* la Lumière du lac, *j'avais décidé de prendre des gens jeunes, avec lesquels j'aurais des affinités, qui auraient quelque chose à prouver. Leur participation critique est très stimulante. Il m'a fallu un peu de temps pour savoir comment m'y prendre avec les acteurs. »*



FRANÇOISE PAGÈS/KIPA

Nicole Garcia et Wadeck Stanczak.

L'équipe, isolée, quittant rarement Aulus-les-Bains, s'était soudée. Une famille adoptée par Mme Rose, la patronne de l'hôtel de la Terrasse, qui s'était faite au remue-ménage des gens de cinéma et s'était mise à vivre à leur rythme. Daniel Toscan du Plantier se demande s'il n'y aura pas là un autre sujet de film. Mais, actuellement, il doit réfléchir à deux projets de Maurice Pialat.

Dans le salon de la maison du « Vieux », Nicole Garcia en robe de velours noir à col montant et manches longues, dont la jupe est relevée sur des bas noirs, retirait lentement un long gant de peau gris perle, sous le regard fasciné de Jean-Louis Barrault en costume suranné. La scène, silencieuse, semblait venir d'une pièce de Strinberg, au début du siècle.

« Se barricader dans une autre époque »

« Non, c'est moderne, dit Nicole Garcia, dont les fines chaussures de cuir ont pourtant des allures de bottines anciennes. *Le « Vieux » donne un repas tous les jeudis. On s'habille un peu comme autrefois, cela correspond au décor du salon ; vous avez vu la jupe et le corsage de Lucia, la fille ! Le gant retiré, c'est un rite pour « le Vieux ». Carlotta rêve de Rita Hayworth et fredonne la chanson de* Gilda. *L'idée du gant est venue de ce rêve. Carlotta pense aussi à Rita Hayworth dans* la Dame de Shanghaï. *Elle a une copie du film sur cassette. Elle est romancière, mais elle a du mal à écrire. Elle est venue dans ce village pour des raisons qui restent énigmatiques. Je pense que ce sont des raisons affectives. Elle s'est enfermée, au bord du lac, dans un chalet mi-norvégien, mi-japonais, qui fait contraste avec la maison du « Vieux ». On pense à des personnes déplacées, dans un endroit reculé. Ces gens vivent d'une manière bizarre, repliés sur eux-mêmes. Ils ont l'air de se barricader dans une autre époque.*

» Lorsque arrive Marco, qui se cache, lui non plus n'est pas à sa place. Et sa rencontre avec Carlotta, par l'intermédiaire de Miranda, la fille adoptive du « Vieux », n'a pas sa place dans ce monde-là. Carlotta, on ne sait pas très bien ce qu'elle a fui. Elle va aller à Paris pour chercher Marco et s'évanouir devant un certain endroit. On n'en saura pas plus. Moi, je cherche. Même si rien n'apparaît sur l'écran, j'aime bien me raconter ce qui s'est passé avant. J'avais vu Pianoforte. *Lorsque j'ai lu le scénario de* la Lumière du lac, *j'ai eu tout de suite envie de tourner avec Francesca. Au tournage, il se passe toujours quelque chose d'inattendu. Elle change les scènes, elle improvise beaucoup. Je suis rassurée quand elle dérive, parfois. »*

A l'entrée du chemin qui conduit à la maison, derrière une haie, deux gangsters à la Godard attendent dans une voiture. C'étaient les derniers jours du côté d'Aulus.

JACQUES SICLIER.

Entretien avec le réalisateur

Kafka et moi

(Suite de la page 13.)

— Autrement dit, le véritable « univers kafkaïen » n'a rien à voir avec ce que sous-entend l'expression courante ?...

— Mais le monde de Kafka c'est le monde tel qu'il est. Il n'y a pas de différence. Kafka est le plus précis, le plus tatillon des photographes. Il a fait la radiographie la plus exacte de l'aventure humaine. C'est un géant. Alors on parle du « monde kafkaïen » pour se référer à l'incompréhensible, au labyrinthe, à l'indéchiffrable, à la menace, à l'inquiétant, mais non, c'est tout simplement le monde tel qu'il est !

— Vous ne parlez pas de la souffrance de Kafka.

— Oui, bien sûr, il avait ce pressentiment d'avoir quelque chose à expier, et son sens de la culpabilité pouvait lui devenir insupportable... mais, parfois, quand vient la punition, ou ce qu'on croit être une punition parce qu'elle est littéralement *attendue comme une expiation*, elle peut alors communiquer un sentiment de libération. Mais comment exprimer ce que je cherche à dire ? Il faut imaginer Kafka, quand il écrivait, nuit après nuit, dix ou douze heures de suite, seul dans ce qu'il appelait sa *prison*... penser à toute l'énergie dont il était traversé pour réussir à exprimer des mondes ainsi superposés et labyrinthiques, penser au médium qu'il était, à la puissance dont il jouissait et qui devait par la force des choses l'exalter.

— L'ironie avec laquelle vous nous montrez le monde de la représentation, de la politique, des médias... est-elle aussi une forme de mépris ?

— Je crois qu'il est nécessaire pour créer d'être incité par un *sentiment d'indignation*, de rage ou de mépris. Dans *Ginger et Fred* par exemple, mon mépris pour la télévision était sincère. Mais finalement, je suis fait de telle manière que mon dédain, ma rage, ou même d'autres sentiments plus affectueux, ne servent qu'à me porter, à travers un bref itinéraire de préparation, à proximité de la caméra qui se trouve à l'intérieur du théâtre. Ensuite, le mépris qui se trouvait à l'origine d'*une histoire*, d'un sentiment ou d'une ambition, disparaît pour laisser place au manège de toujours, à l'invention, à ce *que je suis appelé* à faire. Alors, tout va bien, j'oublie l'indignation et je me trouve avec les matériaux d'un peintre.

» *Quand Picasso a fait Guernica*, pensez-vous vraiment qu'il voulait imprimer à tout jamais les horreurs de la guerre d'Espagne ? Mais non, c'était la composition, la décomposition, les couleurs et les taureaux qui l'obsédaient. En somme, je ne crois pas qu'un créateur, et plus particulièrement un créateur figuratif, puisse vraiment avoir l'illusion que ce qui le porte devant une toile ou un studio de *cinéma soit la nature vraie de* ce qu'il fera. C'est seulement un prétexte, un stimulant. C'est comme une avance ou la signature d'un contrat. Je me méfie de *ceux qui trouvent* tant de justifications, tant de motivations à ce qu'ils font et qui l'insèrent dans une idéologie bien précise.

— En d'autres termes, vous n'êtes pas un militant...

— Mais si, je milite, en ce sens que je fais tout ce qui est en mon possible pour défendre la crédibilité de mes films... Il ne me semble pas avoir besoin du confort de l'idéologie, mais je le dis aussi avec une petite pointe *de culpabilité*.

— Pourquoi de culpabilité ?

— Pourquoi ? Peut-être à cause de l'arrogance ou de l'intolérance... Mais non, je ne suis pas *vraiment sincère quand* je dis coupable. Lorsque ceux qui n'avaient pas d'idéologie, au lendemain de la guerre en Italie, étaient traités de réactionnaires ou de fascistes, cela m'était parfaitement égal. Je crois d'ailleurs que ce n'est pas mal pour un artiste d'avoir une mauvaise conscience qui le nourrit en même temps. Pour sa chance, il n'est pas conscient de faire quelque chose qui n'est pas immédia*tement utile pour la société*. Il a ce sentiment d'étrangeté et de liberté, oui, de jouir d'une liberté particulière, d'être un privilégié, un transgresseur en quelque sorte. Non, je n'ai pas vraiment le sens de la culpabilité et si j'éprouve à certains moments une espèce de gêne, elle s'évapore tout de suite après comme si la chose ne me regardait pas vraiment. Je pense que l'on doit faire ce qui nous est proprement imposé de l'intérieur et ne pas se lancer dans des entreprises qui ne nous regardent pas, même si elles peuvent apparaître dignes ou nécessaires. Je ne peux pas concevoir ma solidarité sous une forme collective ou associative. Je m'exclus d'emblée de ce type d'adhésion, c'est comme ça depuis que je suis enfant : la réunion, le groupe, la procession, *la discussion*, les *cérémonies*, les rites, les anniversaires, me font littéralement fuir !

— Est-ce que vous vous considérez comme un misanthrope ?

— Je ne crois pas pour la simple raison que je fais un métier qui est fécondé, sollicité par les rencontres et qui s'accompagne donc d'une grande curiosité. Je n'irai pas jusqu'à me prendre pour un philanthrope ! Non, tout simplement un caricaturiste.

» Bien sûr, il m'arrive parfois d'être mal à l'aise quand j'éprouve la tiédeur de ma confiance dans les hommes qui peut même aller jusqu'à la froideur la plus totale. Je n'ai pas une grande confiance en général, d'autant plus que je ne l'ai pas en moi-même... Mais, par contre, j'ai depuis toujours une grande confiance dans les femmes... Voilà encore une immense présence dans l'œuvre de Kafka ; les figures féminines, messagères et dépositaires de mystères... Il nous les raconte d'une manière si *incompréhensible* et si vraie à la fois, parce qu'elles sont vraiment comme ça.

Propos recueillis par DOMINIQUE EDDÉ.

Lire le film

POUR inaugurer une collection « Cinémas » (différente de leur récente collection en format de poche) *dans laquelle seront publiés* trois ou quatre livres par an (*monographies*, scénarios, souvenirs d'acteurs ou de réalisateurs), les éditions Flammarion proposent le texte (découpage et dialogues) d'*Intervista*, traduit de l'italien par Jacqueline *Risset. Fellini présente son film* dans un avant-propos à la fois sérieux et ironique, on reconnaît bien là son ton. Il a entièrement revu le texte établi après vision à la *moviola*. Jacqueline Risset explique la difficulté qu'il y a à traduire Fellini, et spécialement un film comme *Intervista*, qui, sur le motif central de l'interview, part dans la fiction et dans l'*imaginaire*. S'il est évident que lire le film, ce n'est pas le voir, l'utilité de cette *publication* (c'est *vrai*, depuis longtemps, pour les numéros mensuels de *l'Avant-Scène cinéma)* sera de ranimer les souvenirs laissés aux spectateurs d'*Intervista* et de *servir* d'instrument de travail aux cinéphiles et aux historiens. On ne feuillette pas cela du bout des doigts. En postface, un entretien de Fellini avec Alain Finkielkraut, extrait du *Messager européen*.

J. S.

★ Editions Flammarion. 234 p., cahier d'illustrations hors texte, 95 F.

Livre

Jacques Brunius le surréaliste oublié

QUI était Jacques Brunius ? Le sait-on encore, vingt ans bientôt après sa mort ? Jean-Pierre *Pagliano n'en a longtemps* connu que l'image du canotier Rodolphe dans *Une partie de campagne*, de Jean Renoir, lutinant, en maillot rayé, la moustache fine, l'œil intéressant, Jane Marken, bourgeoise tentée par l'aventure du bord de l'eau. Jacques Brunius, c'était aussi l'homme réclamant *« un béret français »* dans *L'affaire est dans le sac* des frères Prévert. *Et un poète surréaliste*, membre du groupe Octobre.

Parti à sa recherche, Jean-Pierre Pagliano a donc écrit un petit livre fervent et sans précédent. Il raconte comment le cinéma est venu à Brunius, quels furent ses maîtres à penser. Thuriféraire d'*Un chien andalou*, il est engagé par Bunuel et Dali comme assistant aux côtés de Claude Heymann. Il rencontre Renoir, Pierre et Jacques Prévert. L'auteur parle ensuite très bien des *films surréalistes* de Brunius, *Records 37* et *Violons d'Ingres*. Il relate la vie, sous l'Occupation, d'un journaliste français de la BBC qui sera l'observateur privilégié du cinéma anglais.

Après la guerre, Brunius revient à la réalisation avec trois courts métrages de commande, révèle le théâtre anglais moderne, puis devient un critique modéré de la nouvelle vague française, sauf de *l'Année dernière à Marienbad* qu'il considère comme *« le plus grand film jamais réalisé »*.

L'ouvrage éclaire la personnalité quelque peu oubliée, il faut bien le dire, d'un des grands exégètes du cinéma, qui *resta marqué par le surréalisme*. On lira, donc, en complément, la nouvelle édition — présentée, annotée, commentée par Jean-Pierre Pagliano, d'*En marge du cinéma français*, suite de textes de Brunius (publié en 1954) où il analyse avec des partis pris virulents le cinéma français de 1918 aux années 30, l'avant-garde, Jean Vigo, Marcel Carné, Jacques Prévert, Jean Renoir.

J. S.

★ *Brunius*, par Jean-Pierre Pagliano, éditions L'Age d'homme, Lausanne, 140 p. illus., 160 FS.

★ *En marge du cinéma français*, par Jacques B. Brunius, éditions L'Age d'homme, Lausanne — 150 p. illus., 95 FS.



« Too Much », de David Leland

Portrait d'un iconoclaste

David Leland n'a rien d'un jeune homme en colère. Son film, Too much, qui sort aujourd'hui, est issu de la nouvelle génération immorale et subversive du cinéma anglais, et les plus connus des réalisateurs anglais qui émergent, Stephen Frears (Prick Up), Alan Clarke (Rita, Susie et Bob aussi) et Peter Greenaway (le Ventre de l'architecte), dépassent tous la quarantaine.

LELAND, pour sa part, a quarante ans, est bien bâti, mais poli et la voix douce. Assis dans la cuisine de son appartement londonien, entouré d'enfants petits et d'un grand breakfast, il s'exprime sur son travail. *« J'ai tendance à m'intéresser à des sujets tabous. Les questions les plus importantes sont liées à des tabous. Non seulement sexuels, mais aussi politiques et sociaux, des zones d'ombre que l'on n'ose pas explorer. »*

Too much est le premier film qu'il réalise. Sa formation théâtrale, en tant que comédien et metteur en scène au Royal Court de Londres, l'amène à faire des apparitions dans quelques bons films : *Sunday, Bloody Sunday*, de John Schlesinger, et *Time Bandits*, de Terry Gilliam entre autres. Mais il est plus connu pour ses écrits, scénariste de *Personal Services* et de *Mona Lisa*, auteur surtout de pièces pour la télévision. Son téléfilm, *Made in Britain* (récemment diffusé en France), brutale incursion dans la vie d'un skinhead, eut un impact retentissant.

Aujourd'hui, brusquement, David Leland accède à la célébrité. *Too much* a reçu le prix de la Critique internationale au Festival de Cannes et a été très bien accueilli aux Etats-Unis. « *C'est une comédie douloureuse sur la survie* », explique Leland, qui s'attaque rageusement à son pancake. *« A propos de la « bonne conduite », de cette façon d'être élevé dans le système de valeurs restrictives et étouffantes de la classe moyenne, ce pays ne pourra jamais être perçu comme une société émotionnellement raffinée. Jamais. »*



Emyly Lloyd.

Pour lui, le film est aussi représentatif de l'Angleterre actuelle que de celle vieille de trente-cinq. *« Rien n'a vraiment changé. Les choses ne cessent de se modifier en surface, une ou deux libertés ont été difficilement acquises, mais elles se heurtent toujours à cette force très rigide et constamment répressive qui maintient que la sexualité est une affaire strictement privée. »*

Dans *Too Much*, comme dans *My Beautiful Laundrette* et *Samy and Rosie get laid* (qui sortira en avril), deux films signés Stephen Frears, l'Angleterre de Mme Thatcher apparaît grossière mais finement représentée, iconoclaste. D'où vient donc cette vague de films dérangeants qui traverse la Manche ces derniers temps ? Pour Leland, ce n'est pas nouveau. Les Anglais ont toujours fait ce genre de films. *« Il y a une grande tradition à l'intérieur même de la BBC, qui s'est forgée à partir des films documentaires de John Grierson. Ils ont inspiré des scénaristes de télé et de cinéma dans les années 60 et 70, qui ont utilisé ce style réaliste, naturaliste, du documentaire. Ainsi, certains créateurs comme Ken Loach et Tony Garnett se sont servi du film comme d'un médium qui pouvait développer des sujets d'actualité, tout à fait contemporains. »* (Loach a réalisé un excellent film en 1969, *Kes*, qui sortira à nouveau sur les écrans français au printemps prochain.)

Le problème était que ces films ne sont pas sortis en salle – les syndicats les ayant enfermés dans les tiroirs – jusqu'en 1981, avec la création d'une nouvelle chaîne de télévision : Channel Four. *« Ils ont mis en place une toute nouvelle organisation permettant de nombreuses coproductions avec des indépendants. Et les films – les mêmes – devinrent alors des coups financiers pour le cinéma. »* Too Much *était à l'origine un film pour la télévision tourné en 16 mm, avec un budget de 6 millions de francs. Grâce à Channel Four, le budget est passé à 12 millions, et le film a été gonflé en 35 mm. »*

Channel Four participe aujourd'hui à plus de vingt productions par an en investissant plus de 95 millions de francs. Parmi ses premiers succès, citons *Meurtre dans un jardin anglais* et *The Ploughman's Lunch*, mais la chaîne a également financé des films étrangers comme *Paris, Texas*.

S'il y a eu de formidables ouvertures pour certains, tous les réalisateurs ne sont pas comblés : Derek Jarman, par exemple, metteur en scène de *Caravaggio*, qui vient de sortir en France, reste sceptique à propos de Channel Four. *« J'ai perdu cinq années de travail à cause d'eux. Quand ils se sont intéressés au projet, tous les gens avec qui je travaillais étaient partants. Et puis ils m'ont laissé tomber. Et les autres aussi. Si Channel Four vous lâche, vous êtes perdu. »*

Jarman insiste et laisse percer son pessimisme. *« En Angleterre, actuellement, il n'y a que des films locaux destinés à la télé. Ce n'est pas du cinéma. »*

Il y a du vrai. Difficile d'imaginer, par exemple, *Gandhi* réalisé pour le petit écran. D'ailleurs, le nouveau fim de Sir Richard Attenborough, *Cry Freedom*, sur l'Afrique du Sud (sortie en mars 1988 à Paris), a été intégralement financé aux Etats-Unis... Mais si *Too much* reste malgré tout un film local, c'en est un très bon.

L'année prochaine sera décisive pour l'industrie cinématographique britannique, puisque Channel Four devrait être privatisée. Une somme importante de talents, de réalisateurs, de techniciens ainsi que des maisons de production commencent à trouver leurs marques : espérons qu'on ne leur coupera pas l'herbe sous le pied, et que ce financement stable durera.

Ces temps-ci, David Leland a du mal à faire face au succès critique de son film : *« La difficulté, lorsqu'on devient un homme public, c'est de croire à sa propre image, de se conformer à la vision que le public a de vous. J'ai essayé de me laisser pousser la barbe, de me faire teindre les cheveux et de porter des costumes bizarres pour réapparaître plus tard avec une nouvelle casquette. Je m'apprête à tourner un film aux Etats-Unis, mais ce qui me plairait vraiment, ce serait de refaire un one-man-show comique sur scène. Etre debout devant un public et raconter des blagues pendant une heure, c'est terrifiant. J'adorerais faire ça, bien que je pense que je n'en aurais pas le courage... »*

DONALD HEINRICH.

La jeune fille Lynda

TOO MUCH est la traduction française du titre anglais *Wish You Were Here*, évidemment difficile à prononcer, mais tellement mieux adapté au décor du film de David Leland : une plage du sud de l'Angleterre, hors saison, dans les années 50. De quoi flipper, pour prendre le vocabulaire forcément trop années 80 du titre, mais l'héroïne, Lynda (Emyly Lloyd), a bien l'intention de ne pas perdre la moitié du dixième de la moindre occasion de s'amuser. Elle a seize ans, veut s'envoyer en l'air, s'éclater, prendre son pied, elle veut tout, tout de suite, mais dans cet endroit-là et dans ces années-là, il faut qu'elle y mette du sien.

Ce n'était pas joyeux, l'Angleterre, à l'époque où l'empire colonial se défaisait. On ne savait pas encore que les swinging sixties allaient mettre en avant une jeunesse qui ressemblait à Lynda. Elle est en somme une pionnière – mais pas une militante. Elle se bat pour elle même, comme elle peut. Son seul atout est le plus fragile qui soit : sa jeunesse. Et quand même un appétit de plaisir irrésistible.

Lynda vit avec son père coiffeur, qui ne l'aime pas, qui en tout cas ne veut pas la comprendre et lui préfère sa chipie de petite sœur. Sa mère est morte, ses copines sont moins dégourdies qu'elles. Elle est insolente avec grâce et a le sens de la provocation joviale. Les garçons de son âge sont tellement godiches qu'elle se résigne à leur préférer un projectionniste aussi vieux que son père.

Le film tout entier compose le portrait de cette fille, ni révoltée ni rebelle, tout simplement née trop tôt... Une pré-Bardot à la nature fruste et généreuse, et qui instinctivement sait que le temps lui est compté. Non seulement Emyly Lloyd incarne l'éphémère beauté du diable, non seulement son énergie électriserait un bataillon de l'Armée du salut, mais derrière sa gaieté, sa vitalité forcenée, elle laisse filtrer l'angoisse de l'urgence.

Too much tient sur elle, et il y a aussi les autres, des comédiens magnifiquement « concrets » et des « gueules », comme souvent dans le cinéma anglais. David Leland porte sur la petite bourgeoisie provinciale un regard tout à fait britannique, flegmatique autant qu'implacable, froidement ironique... Le vrai cadeau pour les fêtes.

COLETTE GODARD.

« Homeboy » en chantier

Mickey Rourke, scénariste

Depuis dix ans, Mickey Rourke vit avec une obsession : l'histoire de Johnny Walker, boxeur au bord de la déchéance, en quête de son dernier combat. Sa rencontre avec Wesley et avec Ruby, jeune et belle patronne d'un carrousel de foire. Le titre : Homeboy.

HOMEBOY est actuellement en tournage. Mickey Rourke, scénariste, en a confié la réalisation à un « débutant », en quelque sorte : Michael Seresin, chef opérateur sur *Angel Heart*. Lui même joue Johnny Walker, et Christopher Walken joue Wesley.

Asbury Park, New-Jersey. Deux heures de route au départ de New-York, mais un autre monde. La ville, en bord de mer, ressemble un peu à ce que devait être Deauville il y a trente ans. Une avenue centrale, des petites rues de traverse, une jetée avec des maisons cossues, dont les pelouses viennent mourir dans l'eau. Elles sont vides le plus souvent. En décembre, les rues sont désertes dès la tombée de la nuit.

« *D'abord*, raconte Michael Seresin, *l'histoire se passait à Miami. J'aurais aimé tourner dans une région où il fait toujours bon et chaud, mais le feuilleton* Miami Vice *en a épuisé tous les paysages. Et puis l'idée de restituer l'atmosphère dans une station balnéaire hors saison commençait à me séduire. Presque tout est en sommeil : des poches de vie, séparées par des étendues désertées.*

Mickey Rourke ne promène plus sa bedaine de *Barfly*. « *J'ai mis huit mois*, dit-il, *à me refaire un corps de boxeur. Dès que le projet a obtenu le feu vert, je me suis lancé dans un entraînement d'enfer.* » Il tord légèrement la mâchoire : « *Une sorte de paralysie* », ajoute-t-il, la voix complètement changée, les consonnes incertaines. Signes évidents d'un traumatisme crânien qui au premier coup de poing pourrait provoquer la mort de Johnny Walker.

L'artère principale. Une boutique de coiffeur. Premier plan de la journée : Welsey-Walken, en costume chic tout polyester, grosse bague au petit doigt entre, suivi d'un Mickey-Walker au bord de la catatonie, et qui jette un regard vide mais fixe sur le miroir. Le figaro se débarrasse de son client, demande à Walken si on peut avoir confiance en son copain et les entraîne dans l'arrière-boutique pour traiter d'affaires parfaitement illégales... Le type même du plan-cauchemar : il y a des glaces partout, la mise en place est délicate, les déplacements compliqués.

Rourke scénariste a bien servi Wesley-Walken, qu'il décrit comme vain, arrogant, séduisant, vérifiant le coquin de sa coiffure... « *J'ai été élevé à Queens, et j'ai passé ma vie dans la rue,* raconte Walken. *Je connais bien ce genre de bonhomme. Ambitieux, mais de façon un peu absurde. Drôle, touchant. Désespéré, mais il s'en accommode avec un pied de nez à la vie.* »

« *Wesley*, continue Mickey Rourke, *est inspiré par deux hommes que j'ai connus il y a longtemps. L'un était cultivé et pouvait vous citer Shakespeare ou Camus entre deux bières. L'autre était un petit gangster. Wesley est quelqu'un qui, malgré chemises de soie et satin, costumes tape-à-l'œil, bague carafon, aurait pu devenir quelqu'un de bien s'il avait été capable de fonctionner à l'intérieur du système. Johnny Walker, lui, a claqué la porte du système il y a bien longtemps. C'est... une coquille d'homme. Je sais, je suis passé par là. J'ai vu mon frère se mettre au ban du système. Je l'ai fait moi-même pendant un temps. J'en ai connu qui l'ont fait et ne sont jamais revenus.* »

En attendant « Saint François d'Assise »

Michael Seresin a tiré de l'ordinateur la liste de tous les films sur la boxe. « *Aux seuls Etats-Unis, il y en a près de deux cents. J'en ai vu environ une douzaine. Mais le thème dominant me semble toujours être la force, la rédemption par la victoire. Ici, il ne s'agit pas d'un Rocky ou d'un Jake La Motta. On voit les prolétaires de la boxe, des gens qui se fichent la tête en l'air pour cinq cents dollars. Ils livrent leur combat, touchent leur cachet, reprennent la route jusqu'au prochain combat, jusqu'aux prochains cinq cents dollars. J'ai assisté à quelques matches. Le public n'a aucune notion de ce qui se passe quand un homme de soixante-dix kilos vous frappe de toutes ses forces sur la tête dans l'unique but de vous déconnecter la cervelle. Car c'est exactement ça qui se passe. Il s'agit de couper le flot de sang en direction du cerveau, pour vous faire perdre conscience pendant au moins dix secondes. A chaque fois qu'on vous tape sur la tête, c'est une forme de petite mort. Heureusement, Mickey a été boxeur, il est capable d'encaisser.* »

Mickey Rourke a commencé la boxe à douze ans : « *J'ai livré quelques combats en minime, puis j'ai arrêté. J'ai repris à seize ans. Je me battais souvent dans la rue, c'était la seule manière de canaliser mon agressivité, et d'éviter de me faire tuer...* ».

Après le *Saint François d'Assise* qu'il doit tourner avec Liliana Cavanni – « *le parcours d'un homme qui possède tout et trouve le bonheur en renonçant à tout* », – Mickey Rourke espère réaliser un nouveau rêve : un film sur les motards, qu'il pense commencer dès la sortie de *Homeboy*.

HENRI BEHAR.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de *10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche* (42-77-12-33).

L'AVENTURE LE CORBUSIER. 1887-1965. Grande galerie. Jusqu'au 3 janvier.

LUCIO FONTANA. Rétrospective. Musée. (3e étage). Jusqu'au 11 janvier.

PIERRE DUBREUIL. Salle d'art graphique. Jusqu'au 4 janvier.

CENSURES. De la Bible aux Larmes d'Eros. Le livre et la censure en France. Galerie de la BPI (2e étage). Jusqu'au 11 janvier.

GIOVANNI MICHELUCCI. Dessins d'architecture. CCI jusqu'au 4 janvier.

MÉMOIRES DU FUTUR. Bibliothèques et technologies. Galerie du CCI. Jusqu'au 18 janvier.

IMMIGRATION D'EN FRANCE. Galerie du Forum. Jusqu'au 4 janvier.

LUCIAN FREUD. Galeries contemporaines. Jusqu'au 24 janvier.

LES MACHINATIONS DE SIMON DE SAINT-MARTIN. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 mars.

Musées

FRAGONARD. *Entrée* : 28 F ; le samedi : 20 F. Galeries nationales du Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h, jusqu'au 4 janvier.

TRÉSORS DES PRINCES CELTES. Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 février.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-37-11). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 31 janvier.

CHICAGO, NAISSANCE D'UNE MÉTROPOLE. Jusqu'au 3 janvier ; Expositions-dossiers (1913) : Le Théâtre des Champs-Élysées, *Eugène Boudin*. Dessins inédits. Bonnard, photographe. Costumes d'Emmanuel Frémiet pour « Jeanne d'Arc », opéra de Mermet : Puvis de Chavannes *« le Ballon et le Pigeon »*. Jusqu'au 27 janvier. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h à 18 h ; le jeudi jusqu'à 21 h 15. Entrée : 21 F ; le dimanche 11 F.

DE GRECO A PICASSO. Jusqu'au 3 janvier. **SOLEIL ET OMBRES.** L'art portugais du XIXe siècle. Jusqu'au 3 janvier. Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40, le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F ; demi-tarif : 20 F.

LE SIÈCLE DE PICASSO. Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 19 h, le mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 3 janvier.

MODERNIDADE. Art brésilien du XXe siècle. Jusqu'au 14 février ; **DONALD JUDD. 1960-1987. ARC.** Jusqu'au 7 février ; **L'IMAGERIE DE MICHEL TOURNIER.** *Jusqu'au 14 février* ; **NEMUNOKI.** Musée des enfants. Jusqu'au 24 janvier. Musée d'Art moderne. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40 : *Mercredi jusqu'à 20 h 30.*

PICASSO DESSINATEUR. Musée Picasso. Hôtel Salé, 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). De 9 h 15 à 17 h 15. Jusqu'au 4 janvier.

REGALIA. Instruments du sacre antérieurs à la Révolution. Les Honneurs de Charlemagne. Département des objets d'art. Entrée Saint-Germain-l'Auxerrois. Jusqu'au 11 janvier.

NOUVELLES ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES PEINTURES. 1983-1986. Pavillon de Flore (entrée provi*soire sur le quai des Tuileries,* face au Pont-Royal). Jusqu'au 25 avril.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA COLLECTION SAINT-MORYS. Cabinet des dessins. Jusqu'au 15 février.

LA COLLECTION D'ALBERT P. DE MIRIMONDE. Jusqu'au 25 avril. Musée du Louvre (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche).

JOUVET, DULLIN, BATY, PITOEFF : LE CARTEL. Bibliothèque nationale. Galerie Mansart, 58, rue de Richelieu. Sauf dimanche et jours fériés, de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 31 janvier.

ÉLISABETH SUNDAY. Jusqu'au 16 janvier.

LES PAPIERS MARBRES FRANÇAIS. Jusqu'au 9 janvier. Bibliothèque nationale. Galerie Colbert. (Voir ci-dessus).

ANDRÉ KERTESZ, *Photographe.* Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (42-89-04-91). Jusqu'au 25 février.

SPLENDEUR ET MAJESTÉ. Corans de la Bibliothèque nationale. Musée de l'Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (46-34-25-25). Sauf lundi, de 13 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 8 mars.

JEAN-BAPTISTE DEBRET. Un peintre philosophe au Brésil. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). Sauf dimanches et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 20 février.

SCULPTEURS DE RÊVES - L'ATELIER BUSATO. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti. Sauf le 25 décembre, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 30 décembre.

DONATION DUHEM. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30.

LA MODE AU MUSÉE. Palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-46). Jusqu'au 10 janvier.

ILSE BING-PARIS 1931-1952. Jusqu'au 31 janvier ; ***GRANDVILLE.*** Dessins originaux. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 janvier.

WAGONS-LITS A L'AFFICHE. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 18 janvier.

L'AFFICHE DE LIBRAIRIE AU XIXe SIÈCLE. Musée de la publicité (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 janvier.

LE JOUET DE BOIS. De tous les *temps, de tous les pays.* Jusqu'au 14 février : **EMMANUEL COLLIN.** Histoire de meubles. Jusqu'au 31 janvier ; **LA TABLE D'UN ROI.** L'orfèvrerie du XVIIIe siècle à la cour de Danemark. Jusqu'au 31 janvier ; **ARNE JACOBSEN.** Architecte et designer danois 1902-1971. Sauf lundi et mardi, de 10 h 30 à 18 h ; le dimanche de 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier. *Musée des Arts décoratifs, 107, rue de* Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h, le dimanche de 11 h à 18 h.

LES SOULIERS DE ROGER VIVIER. Musée des arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 13 mars.

DESSINS DE RODIN. Musée Rodin. Hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 14 mars.

LA MAISON INTELLIGENTE. Maison de l'industrie. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (40-05-72-72). Jusqu'au 17 janvier.

UNE AVENTURE ARCHITECTURALE. Cité des sciences et de l'industrie. (Voir ci-dessus.) Jusqu'au 15 mars.

AUX ARMES CITOYENS. Les sabres à emblème de la Révolution. Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Entrée 12 F. Jusqu'au 22 janvier.

ARCHÉOLOGIE DU LIVRE MÉDIÉVAL. Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully. Tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 3 janvier.

ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES. Nouvelles acquisitions. Quérir, choisir. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi *(47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h* à 17 h 15. Entrée : 12 F ; le samedi : 10 F. Jusqu'au 28 mars.

L'ART DE LA RELIURE (XVIe-XVIIIe siècle). *Conservatoire national des* arts et métiers, 292, rue Saint-Martin (42-71-24-14). Jusqu'au 15 janvier.

LE JARDIN DES PORCELAINES. *Musée Guimet, 6, place d'Iéna* (47-23-61-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Jusqu'au 15 février.

ANCIEN PÉROU : Vie, pouvoir et *mort. Jusqu'au 29 février* ; **JOUETS TRADITIONNELS DES ENFANTS DU MONDE.** Hall du Musée. Jusqu'au 29 février. Musée de l'homme, palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

ARCHITECTURES POSTALES : 1887-1987. Musée national des monuments *français.* Palais de Chaillot. Place du Trocadéro. Jusqu'au 3 janvier.

ESPACE FRANÇAIS. Vision et aménagement, XVIe. Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf mardi. Jusqu'au 4 janvier.

MARIO MERZ. Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital. Sauf lundi, de 12 h 30 à 19 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 31 décembre.

LE MAROC DE DELACROIX. Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg (43-62-29-34). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 2 février.

L'AVENTURE HUMAINE. Musée d'histoire naturelle (47-07-26-65). Jardin des Plantes, 18, rue Buffon. Jusqu'au *25 janvier.*

JEAN PELTIER. Musée de la marine. Palais de Chaillot. Place du Trocadéro (45-53-31-70). Sauf le mardi de 10 h à 18 h. *Jusqu'au 29 févier.*

Centres culturels

LE CORBUSIER : ***LE PASSÉ A*** **RÉACTION POÉTIQUE.** *Hôtel de Sully,* 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). Tous les jours, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 6 mars.

LES COLLECTIONS EGYPTIENNES **DE L'INSTITUT DE FRANCE.** Dans les salons de la *Fondation* Dosne-Thiers, 27, place Saint-Georges. *Tous les jours de 11 h à 18 h. Jusqu'au* 7 janvier.

LA LETTRE ET LE RYTHME. Arabi et Saggar. Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (46-34-25-25). Jusqu'au 10 janvier.

ABSTRACTION LYRIQUE. Espace Belleville, 4 bd de La Villette (42-03-83-30). Jusqu'au 20 janvier.

PAGES D'OR DE L'ÉDITION PUBLICITAIRE. Bibliothèque Forney. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Jusqu'au 19 mars.

AUTOUR DE DAVID : LE NÉO-CLASSICISME EN BELGIQUE. 1770-1830. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundis et jours fériés, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 janvier.

CENDRARS A L'ŒUVRE. Exposition du centenaire. Centre culturel suisse, 38, rue des *Francs-Bourgeois* (42-71-44-50). Sauf lundi, de 14 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 21 janvier.

LE SYMBOLISME - LE RÉALISME. *Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue* Saint-Martin (42-71-26-16). Jusqu'au 10 janvier.

FORMES SUÉDOISES SUR TEXTILE. *Tissus imprimés 1952-1987. Centre* culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). Du lundi au vendredi, de 12 h à 18 h ; Samedi et dimanche de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 décembre.

TRÉSORS DU MUSÉE INTERNATIONAL D'HORLOGERIE. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-87-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 3 avril.

ACQUISITIONS RÉCENTES DU FONDS NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN. ACCROCHAGE 1. Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer. Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 12 janvier.

UTRILLO, VALADON, UTTER. Trianon de Bagatelle. *Bois de Boulogne,* route de Sèvres. Tous les jours de 11 h à 17 h. Jusqu'au 3 janvier.

CHEFS-D'ŒUVRE INÉDITS DE L'AFRIQUE NOIRE. *Musée Dapper,* 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 23 avril.

BETTINA RHEIMS. Portraitiste-mode. Espace photographique de Paris, 4-8, Grande-Galerie (entrée : Pont-Neuf, rue du Pont-Neuf) (42-86-87-89). Jusqu'au 28 février.

Galeries

SOUVENIRS DE MARBRE. Galerie E. Koutoulakis, 4, rue de l'Echelle (42-60-65-63). Jusqu'au 31 décembre.

HABITER 50-60. Galerie Praz/Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 16 janvier.

PEINTURE POUR LA CÉRÉMONIE DU THÉ. Galerie Janette Ostier, 26, place des Vosges. Jusqu'au 16 janvier.

PIERRE ALECHINSKY. Trente et un frontispices originaux pour Tête-bêche de Gérard Macé. **JAN VOSS. JACQUES MONORY.** Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran. Jusqu'au *9 janvier.*

CLAUDE ET FRANÇOIS-XAVIER LALANNE, HELMUT NEWTON. Galerie Daniel Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). *Jusqu'au 31 décembre.*

THOMAS RUFF, MARIE-FRANÇOISE POUTAYS. Galerie Crousel-Robelin, 40, rue Quicampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 6 janvier.

SIGNES DES TEMPS. Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes. Jusqu'au 6 janvier.

LE DIVIN BAMBOU. Exposition de pipes à opium chinoises. Galerie Gérard-Levy, 17, rue de Beaune (42-61-26-55). Jusqu'au 30 janvier.

PEINTURES DES PAYS-BAS ESPAGNOLS (XVIe et XVIIe siècles). Galerie Jan de Maere et Ozenne, 22, galerie Véro-Dodat (42-36-26-99). Jusqu'au 9 janvier.

IMAGES DE TERRES. Galerie Philip, 16, place des Vosges (48-04-58-22) (sauf du 23 décembre au 5 janvier). Jusqu'au 25 janvier.

GIOVANNI ANSELMO. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 30 janvier.

BAZAINE. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 16 janvier.

JANICE BIALA. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 25 janvier.

CHRISTINE CANETTI. Galerie Bercovy-Fugier, 27, rue de Charonne (48-07-07-79). Jusqu'au 16 janvier.

JEAN CLAREBOUDT. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives. Jusqu'au 7 janvier.

ALFRED COURMES. Galerie Jean Briance, 23/25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 23 janvier.

DEGOTTEX. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 10 janvier.

CICEROS DIAS. Peintures de 1950-1965. Galerie Denise-René, 196, boulevard Saint-Germain. Jusqu'à fin janvier.

JOEL FISHER. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 15 janvier.

RUTH FRANCKEN. Hostages. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 23 janvier.

RAFAEL GRAY. Galerie Du Jour, Agnès B. 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 15 janvier.

CHRISTIAN JACCARD. Galerie Brownstone & Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 9 janvier.

PAUL KALLOS. Galerie Leif Stahle, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 23 janvier.

PER KIRKEBY. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 31 décembre.

PIERRE KLOSSOWSKI. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 5 janvier.

DENIS LAGET. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 2 janvier.

LAGNEAU. Temples-cabanes. Galerie du Roi de Sicile, 20, rue du Roi-de-Sicile *(40-27-07-27). Jusqu'au 16 janvier.*

LAMSWEERDE. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 2 janvier.

MAXIMILIEN LUCE. Epoque néo-impressionniste. Galerie H. Odermatt, 85 *bis*, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-66-92-58). Jusqu'au 30 janvier.

PIERRE MABILLE. *Galerie Georges* Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 9 janvier.

MARYAN. Galerie Ariel, 21, rue Guénégaud (43-54-57-01). Jusqu'au 15 janvier.

ANDRÉ MASSON. Pastels et dessins. 1931-1963. Jusqu'au 31 décembre. Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (43-59-71-24). L'Œuvre sculpté. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 9 janvier.

ALBERT MERZ. Galerie Krief, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 9 janvier.

RICARDO MOSNER. Sorcellerie domestica. Galerie Loft, 3 bis, rue des Beaux-Arts (46-33-18-90). Jusqu'au 9 janvier ; Il Crèche. Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (43-26-72-51). Jusqu'au 5 janvier.

MOUCHA 87. Galerie Lamaignère Saint-Germain, 43, rue de Saintonge (48-04-59-44). Jusqu'au 30 décembre.

MARIA NORDMAN. Galerie Crousel-Robelin, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 7 janvier.

BERNARD PLOSSU. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (47-78-05-62). Jusqu'au 16 janvier.

WILLY RONIS. Comptoir de la photographie. Cour du Bel-Air, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-44-11-36). Jusqu'au 10 février.

GÉRARD SCHNEIDER. Galerie Heyram-Mabel Semmler, 56, rue de l'Université (42-22-58-09). Jusqu'au 20 février.

JEAN-BAPTISTE SECHERET. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 31 décembre.

SAM SZAFRAN. Aquarelles. Galerie Claude Bernard, 7 et 9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 30 janvier.

NIELS UDO. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 15 janvier.

BRAM VAN VELDE. Maeght Editeur, 36, avenue Matignon (45-62-28-18). Jusqu'au 10 janvier.

MICHEL TOURLIÈRE. Galerie d'art international, 12, rue *Jean-Ferrandi* (45-48-84-28). Jusqu'au 30 janvier.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Les cent chaises. 1887-1987. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille. Jusqu'au 31 janvier ; *Juan Gris et les Dimanches de Boulogne.* Musée municipal, 64, rue de la Saussière (46-84-77-39). Jusqu'au 9 janvier.

LA DÉFENSE. Art d'Asie. La Galerie. *Esplanade de la Défense (43-26-14-70).* Jusqu'au 17 janvier.

IVRY-SUR-SEINE. Carte blanche à Yves Michaud. Ouverture brésilienne. *Centre d'art contemporain.* Galerie Fernand Léger, 93, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 31 janvier.

MONTROUGE. Trente ans d'éditions Adrien Maeght (1957-1987). Galerie A. Maeght, 11, place Jules-Ferry (45-48-45-15). Jusqu'au 30 janvier.

NEUILLY-SUR-MARNE. Les Médiumniques. Musée de l'Aracine, château Guérin, 39, avenue du Général-de-Gaulle (43-09-62-73). Jusqu'au 14 février 1988.

PONTOISE. Les marchés de Pontoise vus par André François. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Jusqu'au 28 février.

SAINT-DENIS par Doisneau. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue *Gabriel-Péri* (42-43-05-10). Jusqu'au 31 janvier.

VERNON-SUR-EURE. Renouvellement du patrimoine artistique La. Musée *municipal Alphonse-Georges-Poulain* (32-21-28-09). Jusqu'au 10 janvier.

En province

ARRAS. Raoul Ubac, 1932-1985. Centre culturel Noroit, 9, rue des Capucines (21-72-30-12). Jusqu'au 24 janvier.

BORDEAUX. D'autres XIXe siècles. Musée des beaux-arts. Galerie des beaux-arts, place du Colonel-Raynal (56-90-91-60). Jusqu'au 11 janvier. Robert Barry. *Joseph Kosuth. Fonds régional d'art* contemporain, 81, cours Anatole-France (56-24-71-36). Jusqu'au 23 janvier ; Gérard Garouste. Musée d'art contemporain. Entrepôt Lainé. Rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 21 février.

BOURGES. Donation de Monique et Maurice Estève. Musée Estève. Hôtel des Echevins, 13, rue Edouard-Branly (48-57-81-18).

CAEN. Jacques Déchamps. Le fil et les transparences dans l'œuvre peint de 1950 à 1987. Musée des beaux-arts. Château (31-85-28-63). Jusqu'au 8 février.

CALAIS. Les cultes funéraires en Egypte et en Nubie. Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue de Richelieu (21-*97-99-00). Jusqu'au 3 janvier* ; Marinette Cueco. Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta (21-36-27-40). Jusqu'au début janvier.

CANNES. *Hommage au peintre Jean-Hélion.* La Malmaison, 47, La Croisette (93-99-04-04). Jusqu'au 14 février.

DAX. Hamish Fulton, Richard Long, Dennis Oppenheim. Centre culturel, 3, rue du Palais (58-74-83-17). Jusqu'au 20 janvier.

DIJON. Alphonse Legros. Musée des Beaux-Arts. Place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11). Jusqu'au 15 février.

DOUAI. Le paysage français au XIXe siècle. Musée de la Chartreuse, 130, rue des Chartreux. Jusqu'au 15 février.

GRENOBLE. J.-P. Bertrand ; R. Long. Centre national d'art contemporain. Magasin. Site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 14 février. Tableaux italiens. Panorama du XXe siècle. Musée de peinture et de sculpture. Place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au *22 février.*

LABEGE. Per Kirkeby. Rétrospective. Labège-Innopole, rue Racine (47-66-50-00). Jusqu'au 24 janvier.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Raoul Dufy. Hôtel Donadeï de Campredon. Jusqu'au 13 mars.

LYON. Les inédits de Saint-Etienne. *Musée Saint-Pierre – Art contemporain.* 16, rue du Président-Edouard-Herriot (78-30-50-66). Jusqu'au 11 janvier.

MARCQ-EN-BARŒUL. Chefs-*d'œuvre néo-impressionnistes.* Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 21 février.

MARSEILLE. La peinture en Provence au XVIe siècle. Jusqu'au 21 février ; Germination IV. Salle du FRAC, jusqu'au 31 janvier. Centre de la Vieille-Charité.

MULHOUSE. La manufacture Haussmann entre 1775 et 1830. Musée de l'impression sur étoffes, 3, rue des Bonnes-Gens (89-45-51-20). Jusqu'au 17 avril.

NANTES. François Morellet. Installations lumineuses. Salon d'angle de la Direction régionale des affaires culturelles, angle rue Richebourg/rue Stanislas-Baudry. Jusqu'au 8 janvier.

NIMES. Collection du Musée d'art contemporain. *Musée des Beaux-Arts,* 10, rue Cité-Foule (66-67-38-21). Jusqu'au 30 janvier.

PÉRIGUEUX. Cindy Sherman. Chapelle des Augustins. *Musée du Périgord* (53-53-16-42). Jusqu'au 30 janvier.

LA ROCHE-SUR-YON. Barbara et Michael Leisgen : œuvres photographiques. *Musée rue Georges-Clemenceau* (51-05-54-23). Jusqu'au 31 janvier.

LA ROCHELLE. Le Théâtre de Christian Boltanski. Maison de la culture (46-41-37-79). Jusqu'au 3 janvier.

LES SABLES-D'OLONNE. Jacques Vieille. Musée de l'Abbaye de Sainte-Croix. Jusqu'au 10 janvier.

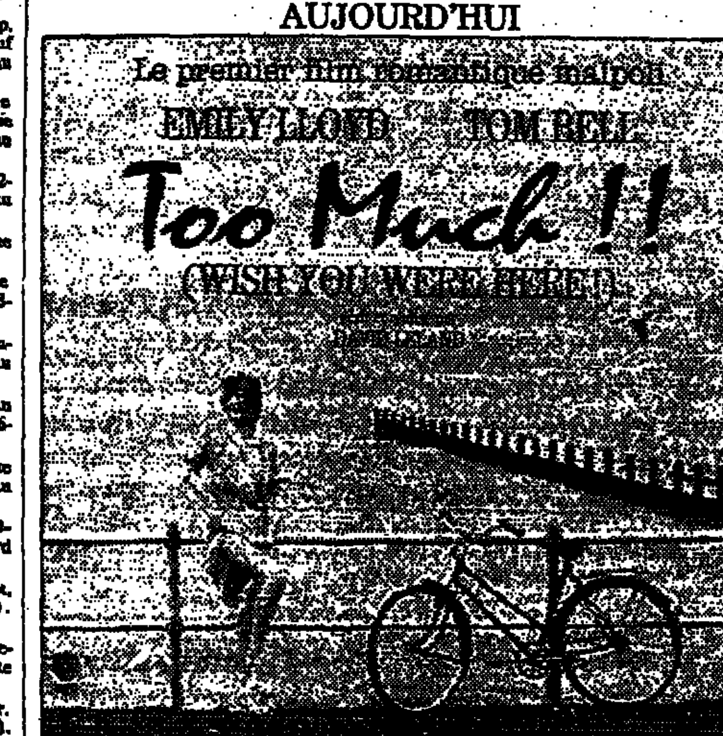
SAINT-ÉTIENNE. *L'Art en Europe* 1945-1953. Musée d'art moderne. La Terrasse (77-93-59-58). Jusqu'au 28 février.

SAINT-PRIEST. De la photo comme peinture. Galerie municipale d'art contemporain. Centre culturel Théo-Argence, place F.-Buisson (78-20-02-50). Jusqu'au 24 janvier.

TOULOUSE. Le portrait toulousain de 1550 à 1800. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (61-23-55-07). Jusqu'au 7 janvier

TROYES. Rétrospective Charles-Dufresne (1878-1938). Musée d'art moderne, place *Saint-Pierre* (25-80-57-30). Jusqu'au 24 janvier.

VILLEURBANNE. La collection d'art contemporain du Musée de Saint-Etienne. Le Nouveau *Musée, 11, rue du Docteur-*Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 21 février.





مكرر من الاصل

THÉATRE

▷ : Ne sont pas jouées le mercredi.
◇ : Horaires irréguliers.

Les salles à Paris

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). ◇ La Taupe : 20 h 45, sam. 18 h et 21 h, ven., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir.

ARCANE (43-38-19-70). ◇ Une femme seule : 20 h 30.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). Ne reste que l'amour : 20 h 30. Rel. dim., lun.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). ◇ Une année sans été (Festival d'automne à Paris) : 20 h 30 (Sam., lun., mar.), dim. 16 h.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). ◇ Daphnis et Chloé + l'Île de Tulipatan : 20 h 30 (Jeu., sam., mar.), ven., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

ATELIER (46-06-49-24). ◇ Capitaine Bada : 20 h 30 (Jeu., sam., mar.), dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

BATACLAN (47-00-30-12). ◇ Zone : 20 h 45 (Sam., mar.). Rel. dim., lun. ▷ Match d'improvisation : lun. 21 h.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). ◇ Les Petits Pas (Festival d'automne à Paris) : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Excès contraire : 20 h 45, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). ▷ Iphigénie : jeu., sam., mar. 20 h 30, lun. 19 h 30, ven. 17 h, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. ◇ La Vénus à la fourrure : 20 h 30 (Jeu., sam., mar.), dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. ◇ Les Pragmatistes : 20 h 30 (Jeu., sam., mar.), dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). L'Indiade ou l'Inde de leurs rêves : 18 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun., mar.

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-96-12-27). La Revue Paris-Gipsy (Festival d'automne à Paris) : 21 h. Rel. dim.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). ▷ Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, ven., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, mer.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). ◇ Les Dindons de la farce tranquille : 21 h (Jeu., lun., mar.), ven., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-37-21). Mon Faust : 20 h 45, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). ◇ Casanova ou la Dissipation : 20 h 30, ven., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ La Poudre aux yeux : 14 h, lun. 14 h, jeu., ven., dim. 20 h 30. ◇ Monsieur de Pourceaugnac : 14 h, lun. 14 h, jeu., ven., dim. 20 h 30. ◇ La Comédie des musiciens : 20 h 30, dim. 14 h. ▷ Turcaret : mar. (dernière) 20 h 30, sam. 14 h. Monsieur chasse : sam., lun., mar. 20 h 30, ven. 14 h.

DAUNOU (42-61-69-14). ▷ Monsieur Masure : 21 h, ven., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, mer.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). ▷ Ba-ta-clan : sam., lun., mar. 21 h, ven., dim. 17 h.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). ◇ Trop cher payé : 20 h 30 (Sam.), dim. (dernière) 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 30. Rel. dim. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h. Rel. dim.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Époque épique : 20 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ELDORADO (42-49-60-27). ◇ L'Auberge du cheval blanc : 15 h, sam., dim. 15 h, jeu., sam. 20 h 30.

ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15). ▷ Fandango : jeu. 20 h 30, ven., dim. 15 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. La nuit remue : 21 h, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

FONTAINE (48-74-74-40). Au secours, tout va bien ! : 21 h, sam. 18 h. Rel. dim., lun.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). L'Éloignement : 21 h, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

GAVEAU-THÉATRE (SALLE GAVEAU) (45-63-20-30). ◇ La petite chatte est morte : 19 h (Jeu., mar.), sam. 15 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). ◇ Le Chant de Noël (A Christmas Carol) : 18 h 30 (Jeu., sam., mar.), dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). ◇ Madame Sans-Gêne : 15 h 30, ven., sam., dim. 15 h 30, jeu., sam. 20 h 30.

HUCHETTE (43-26-38-99). ◇ La Cantatrice chauve : 19 h 30 (Sam., dim., lun., mar.). ◇ La Leçon : 20 h 30 (Sam., dim., lun., mar.). ◇ Lettre d'une inconnue : 21 h 30 (Sam., dim., lun., mar.).

LA BASTILLE (43-57-42-14). ◇ Inventaires : 19 h 30 (Sam., mar.), dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). ◇ Première Jeunesse : 21 h (Jeu., sam., mar.), ven., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! : 20 h 15. Rel. dim. Carmen Cru : 22 h. Rel. dim.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). ◇ L'Étonnante Famille Bronté : 21 h (Sam., mar.), dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun. ▷ Baby Sitting : lun., mar. 19 h. Fous-moi la paix avec Gainsbarre : jeu., sam. 19 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. ◇ Parlons-en comme d'un créateur à un autre : 20 h (Jeu., sam., lun., mar.). Rel. dim. ◇ Nous, Théo et Vincent Van Gogh : 21 h 15 (Jeu., sam., lun., mar.). Rel. dim. Théâtre rouge. ◇ Le Petit Prince : 20 h (Jeu., sam., lun., mar.). Rel. dim. ◇ Veuve martiniquaise cherche catholique chauve : 21 h 15 (Jeu., sam., lun., mar.). Rel. dim.

MADELEINE (42-65-07-09). Les Pieds dans l'eau : 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MARAIS (42-78-03-53). En famille, on s'arrange toujours : 20 h 30. Rel. dim.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Bal des monstres : 18 h 30. Rel. dim., lun. Haute Autriche : 20 h 30. Rel. dim., lun.

MARIGNY (42-56-04-41). ◇ Kean : 20 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). ◇ La Menteuse : 21 h, sam. 18 h, ven., dim. 15 h. Rel. dim. soir.

MATHURINS (42-65-90-00). ◇ L'Idiot (Théâtre, Musique, Danse dans la ville) : 20 h 30 (Jeu., sam., mar.), ven., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MICHEL (42-65-35-02). ◇ La Chambre d'ami : 21 h 15, sam. 18 h 30 et 21 h 30, ven., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). ◇ Double Mixte : 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir.

MOGADOR (42-85-28-80). ◇ Cabaret : 20 h 30 (Jeu., sam., mar.), ven. 16 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). ◇ Le Secret : 21 h, ven. 16 h, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Lavoir : 20 h 45, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Mais qui est qui ? : 20 h 30, ven. 15 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ODÉON (COMÉDIE-FRANÇAISE) (43-25-70-32). ◇ Le Marchand de Venise (Festival d'automne à Paris) : 19 h 30 (Jeu., sam., mar.), ven., dim. 14 h. Rel. dim. soir, lun.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). ◇ L'Ange de l'information : 18 h (Jeu., sam., mar.). Rel. lun.

ŒUVRE (48-74-42-52). ◇ Léopold le bien-aimé : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir.

OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-96-06-11). ◇ Don Giovanni : 19 h 30 (Sam., lun.).

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). ▷ La Madeleine Proust à Paris : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, mer. Pleure pas Gilbert Trio : 19 h, dim. 17 h. Rel. dim. soir, mer.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). ◇ L'Affaire du courrier de Lyon : 20 h 30 (Ven., sam., mar.), dim. 14 h, sam. 15 h et 20 h 30, dim. 18 h 30. Rel. jeu., lun.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). ◇ L'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux : 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Y'a bon Bamboula : 21 h, dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. ◇ Reine mère : 20 h 45 (Ven., sam., lun., mar.), dim. 15 h. Rel. dim. soir.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Crimes du cœur : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

RANELAGH (42-88-64-44). ▷ Bastien et Bastienne + le Directeur de théâtre : jeu. 20 h 30, ven. (dernière) 17 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). ◇ Un jardin en désordre : 20 h 45 (Jeu., mar.), sam. 18 h 30 et 21 h 30, ven., dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Le Puceau d'Orléans : 20 h 30, dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Les Seins de Lola : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

SALLE CHOPIN-PLEYEL (45-61-06-30). ◇ Notes en duo, d'après Notes sur Chopin : 21 h (Sam., lun., mar.), dim. 17 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). ◇ Jango Edwards : 20 h 30 (Sam., dim., lun., mar.).

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). Le Baiser de la femme-araignée : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Comme on regarde tomber les feuilles : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). ◇ Macha... et compagnie : 20 h 30, dim. 18 h 30. Rel. dim. soir.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). ▷ L'Etranger : jeu., sam. 20 h 30, dim. 15 h. L'Écume des jours : sam. 22 h, lun., mar. 20 h 30, dim. 17 h. La Métamorphose : jeu., sam. (dernière) 20 h 30. Huis clos : sam. 22 h, lun., mar. 20 h 30, dim. 17 h. Cochon qui s'en dédit : jeu. 22 h, sam., dim. 18 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). ◇ La Chasse au corbeau : 20 h 30 (Jeu., sam., lun., mar.), ven., dim. 17 h. Rel. dim. soir.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39). ◇ Le Pont des soupirs : 18 h 30, ven., dim. 15 h 30.

THÉATRE DES CHAMPS ELYSÉES (47-20-36-37). ◇ Marcel Marceau : Pantomimes de style : 20 h 30 (Jeu., sam., dim., mar.), dim. 15 h.

THÉATRE DES CINQUANTE (43-55-33-88). ◇ Les Evadés : 20 h 30 (Sam., lun., mar.). Rel. dim.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Arthur (Les 3 Jeanne) : 21 h. Rel. dim., lun.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-33-00-00). ◇ A Chorus Line : 20 h 30 (Jeu., sam., mar.), sam. 16 h et 20 h 30, dim. 14 h 30, ven., dim. 18 h 30.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. ◇ Dom Juan (en hommage à Louis Jouvet) : 20 h 30 (Jeu., sam., mar.), ven. 17 h, sam., dim. 15 h, dim. 18 h 30. Petite salle. ◇ Une heure avec : Rrose Selavy : 18 h 30 (Jeu., sam. dernière), ven. 15 h. ◇ Le Trio en mi bémol : 21 h (Jeu., sam., mar.), ven. 16 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

TINTAMARRE (48-87-33-82). ◇ J'ai dit une connerie : 18 h 30 (Ven., sam.). Le Détournement d'avion le plus fou de l'année : 22 h 15. Rel. dim., lun.

TOURTOUR (48-87-82-48). ◇ Peinture sur soi : 19 h (Jeu., sam., mar.). Rel. dim., lun. ◇ Profession imitateur ! Et en plus... : 20 h 30 (Jeu., sam., mar.). Rel. dim., lun. ◇ J'aime Brecht : 22 h 30 (Jeu., sam., mar.). Rel. dim., lun.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). ◇ Le Quatuor Violons dingues : 19 h (Jeu., ven., sam. dernière). Sylvie Joly : 21 h. Rel. dim.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). ◇ C'est encore mieux l'après-midi : 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h, ven., dim. 15 h. Rel. dim. soir.

ZÈBRE (43-57-51-55). La Maison accepte l'échec : 20 h 30. Rel. dim., lun. Hors de chez soi : 22 h 30. Rel. dim., lun.

ZINGARO (CHAPITEAU CHAUFFÉ) DAUMESNIL (43-44-07-90). Zingaro : 20 h 30. Rel. jeu., dim., lun.

En région parisienne

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. ◇ Maison de poupée : 20 h 30 (Sam., mar.), dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.

BOULOGNE-BILLANCOURT (THÉATRE DE BOULOGNE) (46-03-60-44). ◇ Poil de carotte : 16 h. ▷ Jean Sébastien ou la mémoire d'un ruisseau (Marionnettes) : sam. 21 h et 17 h.

CLICHY (THÉATRE DE L'ARC) (42-70-03-18). ◇ L'Aide-mémoire : 21 h (Sam., mar.). Rel. dim., lun.

IVRY (THÉATRE D'IVRY) (46-72-37-43). ◇ L'Eclipse de la balle : 20 h 30 (Sam., mar.), dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

NEUILLY (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Jonatan le mat : 20 h 30. Rel. dim., lun., mar.

NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE DE NEUILLY) (47-45-75-80). ▷ Les Fourberies de Scapin : sam. 20 h 30, dim. 15 h 30.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD PHILIPE) (42-43-17-17). ▷ Eloge de la pornographie : sam., lun., mar. 20 h 30, dim. 16 h. Rel. mer., jeu. Les Souffrances du jeune Werther : sam., lun., mar. 18 h 30, sam. 22 h 30, dim. 18 h 30. Rel. mer., jeu. Mais n'te promène donc pas toute nue : sam., lun., mar. 20 h 30, dim. 16 h. Rel. mer., jeu.

SURESNES (ENTREPOT) (45-06-13-10). Nous sommes si jeunes, nous ne pouvons pas attendre : 21 h.

VERSAILLES (THÉATRE MONTANSIER) (39-50-71-18). ▷ Le Nègre : jeu. : 21 h.

VINCENNES (THÉATRE DANIEL SORANO) (48-08-60-83). Le Faiseur : 21 h, dim. 18 h.



MUSIQUE

Les concerts

ÉGLISE DES BILLETTES (entrée libre). Pierre Mea, 10 h dim. (Orgue). Œuvres de Bach.

Aude Heurtematte, 19 h jeu. (Orgue). Œuvres de Bach, Balbastre et Andrieu. La Manécanterie des petits chanteurs du marais : chants de Noël, œuvres de Grüber, Praetorius, Antheaume et Cherembault.

La Manécanterie des petits chanteurs du marais, 20 h jeu. « *Office de vigile de Noël* ».

Aude Heurtematte, 10 h ven. (Orgue). Œuvres de Bach et Schütz (suivi de l'office du jour de Noël).

ÉGLISE DE LA MADELEINE (entrée libre). Chœurs de la Madeleine et le trio instrumental, 11 h ven. Dir. par J. Havard de la Montagne avec F.-H. Houbart (grand orgue) et J. Villetard (orgue et chœur). « *Grand messe* », œuvres de Noyon, Alain, Bach, Messiaen et Langlais.

Chœur de la Madeleine et le trio instrumental, 22 h 45 jeu. Dir. par J. Havard de la Montagne, avec F.-H. Houbart (grand orgue) et J. Villetard (orgue de chœur). « *Veillée* », œuvres de Messiaen, Schnabel, Becker, Buxtehude, Mendelssohn, Philipp, Balbastre, Blin, Clerambault, Corrette, Grüber, Haendel et Noyon. « *Messe de minuit* », œuvres de Alain, Noyon et Franck.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES (entrée libre). Michel Lebeau, 24 h jeu. Soliste du New Chamber Orchestra et premier ténor du Grand théâtre de Poitiers : « *Minuit chrétien* ».

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (42-23-55-28). Ensemble orchestral Alexandre Stajic, 21 h mar. Et l'ensemble Contrepoint. « *Oratorio de Noël* » de J.-S. Bach. 120 F, 90 F. FNAC.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE (42-23-55-28). Les Trompettes de Versailles jusqu'au 1er janvier. 21 h mar. Œuvres de Bach, Haendel, Telemann, Lully et Vivaldi. 70 F, 50 F. FNAC, concerts Boeringer.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE (42-23-55-28). La Philarmonie de chambre jusqu'au 30 déc. 17 h ven., 20 h 30 sam., mar. Dir. par R. Douatte avec T. Velev (violon). Œuvres de Corelli, Mozart et Vivaldi. 90 F, 80 F, 55 F.

Orchestre de chambre J.-L. Petit, 21 h mer. Avec J. Vandeville (htb.). « *Quatre saisons* » de Vivaldi. 100 F, 75 F. FNAC, concerts Boeringer.

ÉGLISE SAINT-MERRI Ensemble Musica Prima, 21 h sam. Musique du Moyen-Age et de la Renaissance française en Europe et en Amérique latine. Libre participation aux frais.

Dominique et Raymond d'Arco, Dominique d'Arco et Roger Cohen (duos violon-violon et violon-piano) 16 h dim. Œuvres de Beethoven et Leclair. Libre participation aux frais.

ÉGLISE SAINT-SULPICE (entrée libre). Chorale paroissiale Pierre Montabert, 23 h jeu. Avec M. Cadiot (orgue de chœur), D. Roth (grand orgue) et F.-X. Roth (fl.). Œuvres de C.-P.-E. Bach et Mozart.

Chorale paroissiale Pierre Montabert, 24 h jeu. Avec M. Cadiot (orgue de chœur) et D. Roth (grand orgue). Œuvres de Pachelbel.

Chorale paroissiale Pierre Montabert, 10 h 15 ven. Avec M. Cadiot (orgue et chœur) et D. Roth (grand orgue). Œuvres de Bach, Krebs.

Récital d'orgue, 11 h 30 ven. Œuvres de Couperin et Pasquini.

NOTRE-DAME-DE-PARIS (entrée libre). Philippe Lefebvre, 17 h 45 ven. (Notre-Dame-de-Paris) à l'orgue. Œuvres de Daquin, Bach, Dandrieu, Messiaen et Lefebvre.

Olivier Trachier, 17 h 45 dim. (Paris) à l'orgue. Œuvres de Mendelssohn et Tournemire.

ÉGLISE SAINT-EUGENE (entrée libre). Noël 1987, 22 h jeu. « *Messe de la nativité* » en français, kyriale en latin et chants de Noël traditionnels, suivi de « *la Messe latine de Saint Pie V* » chants traditionnels de Noël sous la dir. de H. Dubroecq.

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). Les Plaisirs du palais, jusqu'au 31 janv. 21 h mer., sam., mar. 17 h ven., dim. Ou « *Oh ! Ils chantent la bouche pleine* ». « Oh ! Ils chantent la bouche pleine », opéra de bouche qui tente d'associer le plaisir de chanter au plaisir de la bouche. Chansons du XVIe siècle. Mise en scène de M. Larroche, avec l'ensemble Janequin, D. Visse (haute-contre), B. Boterf (ténor), Ph. Cantor (baryton), A. Sicot (basse) et Cl. Deboves (luth), B. Massin (danseuse) et F. Zipperlin (jongleur). 120 F, 100 F. FNAC.

THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14). Mérédith jusqu'au 31 déc. 21 h mar. Avec P. Biota (piano), L. Baudry (violon), Cl. Mouton (cb.) et C. Nicault (accordéon). Chants yiddishs.

Line Monty jusqu'au 27 déc. 21 h sam., dim. (dernière). Avec M. Medioni (p.), M. Téboul (vl., g.), A. Suissa (perc., derbouka), S. El Fassy (bat.), et Coco (tambourin). Musique judéo orientale.

LONGJUMEAU. THÉATRE ADOLPHE ADAM (69-09-40-77). Rajko, 16 h ven. Noël tzigane. 70 F, 60 F, 31 F.

Les opéras

OPÉRA-COMIQUE, Salle Favart (42-96-06-11). Don Giovanni : jusqu'au 30 décembre. 19 h 30 mer., sam., lun. Drame en deux actes de W.-A. Mozart, livret de L. Da Ponte, dir. mus. de L. Zagrosek, mise en scène de G. Järvefelt (production de l'opéra d'Oslo). De 25 F à 350 F.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39). Le Pont des soupirs : 15 h 30 ven., dim., 20 h 30 jeu., sam., mar., 18 h 30 mer. Opéra-bouffe en quatre actes de J. Offenbach, livret de H. Cremieux et L. Halevy, mise en scène de J.-M. Ribes, chor. de P.-G. Lambert, avec l'Ensemble orchestral d'Antenne 2, dir. J. Burdekin ou A. du Closel, chef des chœurs P. Marco. 225 F, 175 F, 100 F, 165 F (mer., jeu., mar.), 245 F, 195 F, 120 F (ven., sam., dim.).

THÉATRE DU RANELAGH (42-88-64-44). Bastien et Bastienne + le Directeur de théâtre : jusqu'au 25 décembre : 20 h 30 jeu., 17 h ven. (dernière). Opéra de Mozart, mise en scène de F. Cohen-Tanuji, dir. mus. de D. Riffaud (vingt-quatre musiciens et six chanteurs), avec C. Estourelle et G. Ragon. De 80 F à 250 F.

Les opérettes

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Les Musicomédiens : 20 h 30 mer., jeu., sam., mar., 15 h ven., dim. Deux amours d'opéras-bouffes d'Offenbach : « Daphnis et Chloé », orchestration de L. Dunoyer de Segonzac, mise en scène de M. Jacquemont et chor. d'E. Drach. De 180 F à 50 F (majoration ven.), de 11 h à 19 h. FNAC + agences.

DÉJAZET TLP (42-74-20-50). Ba-ta-clan : jusqu'au 1er janvier ; 17 h ven., dim., 21 h sam., lun., mar. Opérette de J. Offenbach, adapt. mus. d'A. Habib, avec l'Ensemble instrumental de Basse-Normandie, dir. par D. Debart. Avec M. Castets, B. Van Der Meersh, V. Vittoz, M. Hubert et B. Constantin. 150 F.

ELDORADO (42-49-60-27). L'Auberge du cheval blanc : jusqu'au 31 janvier ; 15 h mer., sam., dim., 20 h 30 jeu., sam. Féerie de l'opérette à très grand spectacle en deux actes, dix-neuf tableaux et trois cent quatre-vingts costumes, avec l'atelier lyrique européen (N. Varlan), livret d'E. Charell, mus. de R. Benatski et R. Stolz, chor. d'A. Varta, mise en scène d'A. Verlen, dir. mus. d'A. Martial. Avec Dozier, J. Bonoto, L. Barney, J.-P. Caffi, Cl. Deschamps, F. Peyrol, C. Hirt et S. Van der Meulen. De 100 F à 160 F (+ 40 F jeu.).

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15). Fandango : jusqu'au 3 janvier : 20 h 30 jeu., 15 h ven., dim. Opérette de Francis Lopez, avec Rudy Hirigoyen.

Les ballets

AUDITORIUM DES HALLES (45-63-88-73). Compagnie Tendanse : jusqu'au 23 décembre ; 16 h 30 mer. (dern.). Compagnie danse-théâtre Elizabeth Schmidt présente « la Goualante des goélands », chor. et mise en scène d'E. Schmidt, mus. de B. Brechenmacher, avec M. Biale, M. Favre, A. Despres, S. Depienne, C. Richard, D. Luna, C. Dubois, C. Vincent et F. Voignier. 70 F, 50 F. Une heure avant le début du spectacle. FNAC.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Compagnie Serge Keuten : jusqu'au 23 décembre ; 20 h mer. (dernière). « Schubert ou le dernier songe », spectacle de poésie-ballet.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19). Catherine Violet : jusqu'au 27 décembre ; 18 h 30 jeu., ven., sam., dim. (dernière). Présente « Aquacinix » et « Enfin si près cyprès d'elle » (créations), chor. et mise en scène de C. Violet. 80 F, 60 F, 50 F.

OPÉRA DE PARIS, Palais Garnier (47-42-53-71). Casse-noisette : jusqu'au 31 décembre : 20 h 30 mer., sam., 20 h jeu., 19 h 30 ven., lun., mar., 14 h 30 sam. Ballet en deux actes de P.-I. Tchaïkovski, sujet de M. Petipa d'après A. Dumas, adapté du conte de E.-T.-A. Hoffmann, chor. et mise en scène de R. Noureev, dir. mus. de V. Kojian. De 20 F à 300 F.

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-04). Ballet du Théâtre Kirov de Leningrad : jusqu'au 10 janvier : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar., 15 h sam., dim. « Le Lac des cygnes », chor. de L. Ivanov et M. Petipa (mar.). « Le Corsaire », chor. de M. Petitpa (mer., jeu., ven., sam., dim.). 300 F, 220 F, 160 F et 100 F. FNAC plus agences.

LE SINGE BLANC (43-26-14-70). Groupe Raga : 12 h mer., 20 h 30 mer. Danse du théâtre masqué de Java et Bali. Entrée libre.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Compagnie Maguy Marin : jusqu'au 29 décembre ; 20 h 45 mer., sam., lun., mar., 18 h 30 jeu. ; 14 h 30 ven. Et le Lyon Opéra Ballet, dir. par F. Adret. « Les Sept Péchés capitaux », mise en scène et chor. de M. Marin. De 52 F à 150 F (14 h 30, 20 h 45), 52 F et 48 F (18 h 30).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). A Chorus Line : jusqu'au 24 janvier ; 20 h 30 mer., jeu., sam., mar., 16 h sam., 14 h 30 dim., 18 h 30 ven., dim. Comédie musicale créée à Broadway, mise en scène et chor. originale de M. Bennett, livret de J. Kirkwood et N. Dante, mus. de M. Hamlish, paroles des chansons de E. Kleban, dir. chor. (à Paris) de B. Lee. Avec D. McKechnie, M. Hamilton, D. Drake, P. Geraci, B. Bejan, C. Shaur, P. Barry. 265 F, 217 F, 187 F, 137 F, 64 F et 44 F.

Le music-hall

CASINO DE PARIS (42-85-30-31). Serge Lama : jusqu'au 31 décembre ; 20 h 30 mer., jeu., sam., 14 h dim., 17 h 30 dim.

OLYMPIA (42-61-82-25). Guy Bedos et Smain : 20 h 30 lun.

LA COMPAGNIE CRÉOLE : jusqu'au 3 janvier 1988 ; 20 h 30 mer., jeu., sam., mar., 17 h ven., dim.

CONCOURS DE FADO : 15 h sam.

THÉATRE DE DIX-HEURES (42-64-35-90). Alice Donna : jusqu'au 31 décembre ; 22 h, mer., jeu., ven., sam., lun., mar., 16 h dim.

TINTAMARRE (48-87-33-82). André Lamy. Claude Lemesle.



MUSIQUE

Jazz, pop, rock, folk

DUNOIS (45-84-72-00) : Didier Levallet, 20 h 30, sam. (contr.), Gérard Marais (guit.), Dominique Pifarely (viol.), Jean-Marc Padovani (sax.), + Zhivaro : Sylvain Kassap, 20 h 30, dim. (sax.), Pablo Cueco (perc.), Ahmed Kahn (perc.), Manuel Denizet (batt.), + Zhivaro ; Claude Barthélémy, 20 h 30, lun. (guit.), Manuel Denizet (batt.), Jacques Mahieux (batt.), + Zhivaro ; Claude Marais, 20 h 30, mar. (guit.), Philippe *Deschepper, Raymond Boni,* Claude Barthélémy (guit.), Jean-Louis Ponthieux (basse), Jacques Mahieux (batt.), + Zhivaro.

GALERIE EDEN (48-06-18-20) : Jean-Claude Forenbach, 20 h, mer., Jean-*Pierre Baraglioli* (sax.), Sylvain Frydman (sax.), Pierre Daydie (sax. baryt.), Manu Galvin (guit.), Yves Torchinsky (contr.), Didier Keck (batt.).

JAZZ-CLUB LIONEL HAMPTON (47-58-12-30) : Claude Bolling Big Band, 12 h, dim. ; Dany Revel, 18 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Piano de 18 h à 22 h. Animation : Christian Donnadieu ; Nivo et Serge Rahoerson jusqu'au 26 décembre, 22 h, mer., jeu., ven., sam. Nivo Rahoerson (chant., batt.), Serge Rahoerson (piano, sax., batt.) ; The Lionel Hampton Big Band Sound, à partir de lun., jusqu'au 9 janvier. Relâche le 3 janvier, 22 h, lun., mar., 23 h 30, lun., mar., Lionel Hampton (vibrap. chef d'orch., piano), Jimmy Ford (batt.), Léon Dorsey (basse), Sam Turner (perc.), Robert *Rutledge (tromp.), Joe Magnarelli* (tromp.), Al Bryant (tromp.), Gerry Sokolov (tromp.), Mike Guerrier (tromb.), John Gordon (tromb.), Charles Stephens (tromb.), Vincent Herring (alto), Manny Boyd (alto), Doug Miller (ténor), Rob Middleton (baryt.), Gerry Weldon (ténor), et deux chanteuses.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44) : Benny Carter et Persiany Trio, jusqu'au 2 janvier, 22 h 30, mer., jeu., ven., sam., mar. ; Jam-session, 23 h, dim., lun.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16) : Carrie Smith et son groupe de gospel songs, 21 h, ven. ; Carrie Smith (voix), Michael Powel (piano), Bernard Purdie (batt.), Caroline Ray (basse, voix, guit.), Catherine Russel (voix), Clifford Jamerson (voix).

LE MONTANA (45-48-93-08) : Stardust en quartet, jusqu'au 31 décembre ; 22 h 30, mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. ; Jazz de New Orleans, les 24 et *31 décembre, ce groupe jouera en quintette* : Trio Colas, 22 h 30, dim.

NEW MORNING (45-23-51-41) : Oumou *Kouyaté, 21 h 30, ven., soirée sénégalaise* : Chet Baker, jusqu'au 30 décembre, 21 h 30, sam., dim., lun., mar.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70) : Style King's Quartet, 21 h 30, mer. ; Stories, 21 h 30 jeu. Avec Christian Rames et Guyler Delassus. Relax Sisters, 21 h 30, sam. ; Octessens, 21 h 30, mar. ; Santa Claus Quartet, 21 h 30, ven.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59) : Watergate Seven + One, 21 h 30, mer. : Les Tin Pan Stompers, 21 h 30, sam. ; Olivier Franc Quintet, 21 h 30, lun. (saxophone) : Memphis Slim, 21 h 30, mar. accompagné de *Michel Denis (batt.).*

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) : François Rilhac Harlem Jazz, jusqu'au *30 décembre, 23 h, sam., dim., lun., mar.*

SLOW-CLUB (42-33-84-30) : Olivier Franc Quintet, 21 h 30, mer., ven., sam. ; *Tony Marlow, jusqu'au 30 décembre,* 21 h 30, mar., Rock des années 50.

STUDIO GULLIVER (rens. sur place) : *Trio Didier Levallet, 17 h, dim. ; Didier* Levallet (contr.), Peter Segona (tromp.), Aldridge Hansberry (batt. *flûte*).

SUNSET (42-61-46-60) : Quintet Hervé Cavelier, 23 h : Daniel Yvinec (contr.). *Hervé Cavelier* (violon), Raphaël Sanchez (claviers), Yannick Robert (guit.), Sidney Thiam (perc.).

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (42-33-58-37) : Gomina, 22 h, lun., tangos ; Raul Barboza, jusqu'au 6 février, 22 h, mer., ven., sam., mar., 24 h, ven. sam. ; Bal tango, 17 h, dim.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66) : Vincent Absil, 22 h, ven. Jean-Louis Mongin, 1 h, ven. ; Lacava Blues Band, 22 h, sam. ; Eric Kristy, 1 h, sam. : Chris Lancry, Mauro Serri, J.-J. Milteau, 22 h, mar.

CINEMA

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Six destins (1942, v.o.), de Julien Duvivier, 16 h ; Pouvoir intime (1986), de Yves Simoneau, 19 h ; Amour et Swing (1943, v.o.), de Tim Whelan, 21 h.

JEUDI

My American Cousin (1985, v.o.), de Sandra Wilson, 16 h.

VENDREDI

Paris after dark (*1943, v.o.*), de Léonide Moguy, 16 h ; Ti-Cul tougas (1975, v.o.), de Jean-Guy Noël, 19 h ; The Cross of Lorraine (*1943, v.o.), de Tay Garnett, 21 h.*

SAMEDI

Le Suspect (1944, v.o.), de Richard Siodmak, 15 h ; la Dame masquée (1924), de Viatcheslav Tourjansky, 17 h ; 90 Days (1985, v.o.), de Giles Walker, 19 h ; C'est arrivé demain (*1943, v.o.s.t.f.*), *de René* Clair, 21 h.

DIMANCHE

La Bête aux cinq doigts (1946, v.o.), de Robert Florey, 15 h ; le Roman d'un Spahi (1936), de Michel Bernheim, 17 h ; Bach et Bottine (1986), d'André Mélançon, 19 h ; la Femme sur la plage (1947, v.o.s.t.f.), de Jean Renoir, 21 h.

LUNDI

Relâche.

MARDI

La Belle de Paris (1950, v.o.), de Jean Negulesco, 16 h ; Un zoo la nuit (1987), de Jean-Claude Lauzon, 19 h ; Deporterd (1950, v.o.), de Robert Siodmak, 21 h 15.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-35-57)

MERCREDI

Les Faubourgs de New York (1933, v.o.), de *Raoul Walsh, 15 h* ; Ce soir ou jamais (1961), de Michel Deville, 17 h ; Belcanto (1977, v.o.s.t.f.), de Robert van *Ackeren, 19 h.*

JEUDI

Zoulou (1963-1964, v.o.s.t.f.), de Cy Endfield, 15 h.

VENDREDI

La Comédie du bonheur (1940), de Marcel L'Herbier, 15 h ; les Adolescentes (v.f.), de A. Dia El Din, 17 h ; les Camisards (1970), de René Allio, 19 h.

SAMEDI

The Half-Naked Truth (1932, v.o.), de *Gregory La Cava, 15 h ; Règlement de* comptes (1953, v.o.s.t.f.), de Fritz Lang, 17 h ; le Capitaine Fracasse (1942), d'Abel *Gance, 19 h* ; la *Chanson du passé* (1941, v.o.), de George Stevens, 21 h.

DIMANCHE

La Tête à l'envers (1960, v.o.s.t.f.), de Joshua Logan, 15 h ; l'Homme de nulle part (1956, v.o.), de Delmer Daves, 17 h ; Chappaqua (1966, v.o.), de Conrad Rooks, 19 h ; Chung Kuo La Chine (1972), de Michelangelo Antonioni, 21 h.

LUNDI

La Chaise vide (1973), de Pierre Jallaud, 15 h ; la Ciociara (1960), de Vittorio de Sica, 17 h ; Beau Masque (1972), de Bernard Paul, 19 h.

MARDI

Relâche.

SALLE GARANCE, CENTRE *GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)*

MERCREDI

Hommage à Pierre Braunberger : On demande grand-père gentil (1982), de Gisèle Braunberger, 14 h 30 ; le Trésor des Pieds Nickelés (1949), de Marcel Aboulker, 14 h 30 ; *Houston Texas (1981)*, de François Reichenbach, 17 h 30 ; Un cœur gros comme ça (1961), de François Reichenbach, *17 h 30* ; *l'Exposition* 1900 (1967), de Marc Allégret, 20 h 30 ; Lumière (1967), de Marc Allégret, 20 h 30.

JEUDI

Hommage à Pierre Braunberger : *l'Armoire (1969), de Jean-Pierre Moulin,* 14 h 30 ; Tire-au-flanc (1933), d'Henri Wulschleger, 14 h 30 ; l'Avant-Veille du grand *soir* (1969), de Jacques Fansten, 17 h 30 ; la Douceur du village (1964), de François Reichenbach, 17 h 30.

VENDREDI

Hommage à Pierre Braunberger : J'ai quelque chose à vous dire (1930), de Marc Allégret et C. Heymann, 14 h 30 ; *le Blanc* et le Noir (1930), de Robert Florey, 14 h 30 ; la Direction d'acteurs par Jean *Renoir (1968), de Gisèle Braunberger,* 17 h 30 ; la Chienne (1931), de Jean Renoir, 17 h 30 ; la Meilleure Bobonne (1930), de Marc Allégret, 20 h 30 ; Salto mortale (1931), d'Ewald-Andreas Dupont, 20 h 30.

SAMEDI

Hommage à Pierre Braunberger : l'Homme (1946), de Gilles Margaritis, 14 h 30 ; Monsieur La Souris (1942), de Georges Lacombe, 14 h 30 ; l'Europe méridionale au temps des rois (1969), de Marc Allégret, 17 h 30 ; l'Amour d'une femme *(1953), de Jean Grémillon, 17 h 30 ; Guernica* (1949), d'Alain Resnais, 20 h 30 ; la Roue (1920), d'Abel Gance, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à Pierre Braunberger : Terre *d'insectes (1957), de Gérard Calderon,* 14 h 30 ; Bertrand cœur de lion (1950), de Robert Dhéry, 14 h 30 ; Un chien andalou *(1928), de Luis Bunuel, 17 h 30 ; le Tunnel* (1933), de Kurt Bernhardt, 17 h 30 ; le Chemin de Damas (1986), de Patrice Barletta, 20 h 30 ; Avec André *Gide (1951),* de Marc Allégert, 20 h 30.

LUNDI

Hommage à Pierre Braunberger : Du cuir en juin (1968), de Gisèle Braunberger, 14 h 30 ; Gardez le sourire (1933), de Paul Fejos, 14 h 30 ; l'Etoile de mer (1928), de Man Ray, 17 h 30 ; le Docteur Mabuse (1922), de Fritz Lang, 17 h 30 ; Impressions de New York (*1955*), de François Reichenbach, 20 h 30 ; la Pensionnaire (1954), d'Alberto Lattuada, 20 h 30.

MARDI

Relâche.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : *Gaumont Les Halles*, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

L'AVENTURE INTÉRIEURE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (*47-42-56-31*) ; *UGC Lyon* Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; *Pathé Montparnasse*, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

AVRIL BRISÉ (*Fr., v.o.*) : *Les Trois Balzac*, 8e (45-61-10-60).

LA BAMBA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; *v.f. : UGC Ermitage*, 8e (45-63-16-16) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA BONNE (**) (It.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

CARAVAGGIO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

CAYENNE PALACE (*Fr.*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, *6e* (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA CONFÉRENCE DE WANNSEE (All., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

CREEPSHOW 2 (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : *George V*, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Le Galaxie, 13e (45-*80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e* (43-35-30-40).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.f.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

DE GUERRE LASSE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé *Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont* Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, *18e (45-22-46-01).*

DÉMONS DANS LE JARDIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; *Publicis Champs-Elysées*, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

ENNEMIS INTIMES (*) (Fr.) : *Forum* Orient Express, 1er (42-33-42-26).

LES FILMS NOUVEAUX

BIGFOOT ET LES HENDERSON. *Film américain de William Dear,* v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (*46-33-63-20*) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, *15e* (48-28-42-27).

LES DENTS DE LA MER 4, LA REVANCHE. Film américain de Joseph Sargent, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; *Images, 18e* (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DIRTY DANCING. *Film américain* d'Emile Ardolino, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES INNOCENTS. Film français de André Téchiné : UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40).

INTERVISTA. *Film franco-italien de* Federico Fellini, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, *15e* (45-44-25-02) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; *Gaumont Parnasse*, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TOO MUCH ! Film britannique de David Leland, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC *Odéon, 6e (42-25-10-30)* ; UGC Rotonde, *6e* (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, *12e* (43-43-01-59) ; L'Entrepôt, 14e (45-40-78-38) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

هكذا من الأصل

CINEMA

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

HOPE AND GLORY (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

IL EST GÉNIAL PAPY ! (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-35-30-40).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

L'IRLANDAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

ISHTAR (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES KEUFS (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES MAITRES DE L'UNIVERS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MAURICE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.f.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES NOCES BARBARES (*) (Bel.-Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

NOYADE INTERDITE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

OU QUE TU SOIS (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-It.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

PROMIS... JURÉ ! (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

RENEGADE (It.-A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

RENT A COP (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

ROCK ALIENS (A., v.f.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

ROXANNE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

SENS UNIQUE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

TOI ET MOI AUSSI (All., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Brit., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

LA VIE PLATINÉE (Fr.-ivoirien) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20)

WHO'S THAT GIRL ? (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

YEELEN (malien, v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Le Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

ZEGEN (*) (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

Les festivals

ALFRED HITCHCOCK, Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40). Sueurs froides, mer., lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; la Corde, jeu. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Mais qui a tué Harry ?, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Pas de printemps pour Marnie, sam. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Fenêtre sur cour, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Homme qui en savait trop, mar. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

CHARLES CHAPLIN, Studio 43, 9e (47-70-63-40). Le Cirque, mer. 17 h, sam. 14 h, lun., mar. 15 h ; les Temps modernes, sam. 14 h, lun. 17 h ; le Kid, dim. 14 h, mar. 15 h ; la Ruée vers l'or, jeu. 15 h, mar. 17 h ; le Dictateur, dim. 14 h ; le Pèlerin, Charlot soldat, Jour de paye, dim. 16 h, lun. 15 h ; Charlot, Charlot, Charlot, mer. 15 h, sam. 16 h.

CYCLE JACQUES TATI, Saint-Michel, 5e (43-26-79-17). Jour de fête, film tlj à 13 h 55, 17 h 10, 22 h 50 ; les Vacances de M. Hulot, film à 15 h 20, 21 h + sam. 0 h 20 ; Mon Oncle, film à 18 h 45.

ERIC ROHMER, Denfert, 14e (43-21-41-01). La Marquise d'O, mar. 12 h ; les Nuits de la pleine lune, mer. 20 h ; Pauline à la plage, mar. 20 h ; 4 Aventures de Reinette et Mirabelle, ven., dim. 15 h 40 ; Perceval le Gallois, jeu. 16 h 20 ; la Femme de l'aviateur, lun. 18 h ; le Beau Mariage, lun. 22 h 30.

ERIC ROHMER, République Cinémas, 11e (48-05-51-33). Les Nuits de la pleine lune, ven. 17 h 30, lun. 20 h ; Pauline à la plage, dim. 12 h 20 ; le Beau Mariage, jeu. 19 h 40 ; le Signe du lion, mar. 12 h 20.

MARILYN MONROE (v.o.), Le Champo, 5e (43-54-51-60). Chérie je me sens rajeunir, lun. à 16 h et 20 h ; les Hommes préfèrent les blondes, mer. à 16 h et 20 h ; Sept Ans de réflexion, dim. à 16 h et 20 h ; Comment épouser un millionnaire, jeu. à 16 h et 20 h ; Niagara, ven. 16 h et 20 h ; le Milliardaire, sam. à 16 h et 20 h ; Marilyn, mar. à 16 h et 20 h.

REGARD SUR LE CINÉMA ARGENTIN (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01). La Guerre des gauchos, (stf) sam. 20 h (inédit) ; Malayunta, (stf) dim. 20 h (inédit) ; la République perdue, (stf) lun. 20 h (inédit).

RÉTROSPECTIVE NANNI MORETTI (v.o.), 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). Rêves d'or, mer., sam., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Ecce bombo, jeu., lun., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Je suis un autarcique, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Bianca, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Messe est finie, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

Les séances spéciales

LES ABYSSES (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., jeu., sam., dim., lun., mar. à 12 h.

ACCROCHE-CŒUR (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer., jeu. 17 h, 19 h, sam., dim. 18 h, 20 h, lun., mar. 19 h.

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) t.l.j. à 16 h 30 et 21 h.

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 30, ven. 18 h.

L'ARGENT DE POCHE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 18 h.

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) mer., jeu., ven., sam., dim., lun. 20 h 25.

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.f.) : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) mer., jeu., sam., dim., lun., mar., matinées exceptionnelles à 9 h 45 et 12 h T.U. : 25 F.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., sam., lun. 22 h.

BARFLY (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 14 h 40, 20 h 30 + sam. 0 h 10.

LE BAYOU (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) mer., jeu. à 19 h et 21 h.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 18 h film 5 mn après.

BLADE RUNNER (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 21 h 45, jeu. 19 h 30, dim. 22 h, mar. 18 h.

BOUDU SAUVÉ DES EAUX (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., ven., sam., dim., mar. 14 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 20 h 05 film 5 mn après. ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., lun. 21 h.

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. film à 17 h.

CASANOVA DE FELLINI (*) (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., ven. 16 h 30.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 18 h 45, mar. 21 h.

CHRONOS (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-06-07) mer., ven., sam., dim., mar. à 19 h, 20 h, 21 h.

CLAUDINE A L'ÉCOLE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer. 15 h, sam. 16 h.

LES CŒURS ET LES ESPRITS (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) t.l.j. à 14 h.

LE CONTE DES CONTES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) t.l.j. à 15 h 10.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 18 h 40.

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) t.l.j. à 16 h 40 ; v.f. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) t.l.j. à 12 h.

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (bostwanais, v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer., sam. 15 h, ven., dim. 15 h, 19 h 15.

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 13 h, 20 h 20 + sam. 0 h 10.

E.T. L'EXTRATERRESTRE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) t.l.j. à 14 h, 16 h + mer., jeu., lun., mar. à 11 h 30 T.U. : 25 F.

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-06-07) mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 10 h, 11 h, 12 h, 13 h, 14 h, 15 h, 16 h, 17 h, 18 h.

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam., lun. 15 h 30.

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., ven., dim. 22 h.

L'ENFANCE D'YVAN (Sov., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 17 h 30.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) t.l.j. à 14 h.

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) t.l.j. à 13 h 30 et 14 h 55 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., jeu., ven., sam., dim., lun. 15 h 30, mar. à 13 h 45.

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 15 h 30 et 22 h.

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam., lun. 13 h 30.

L'ILE AU TRÉSOR (Sov., v.f.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) t.l.j. à 12 h.

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) t.l.j. à 16 h 20.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 13 h 30, 20 h + sam. 0 h 15.

JULES ET JIM (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 20 h.

LA LAMPE MAGIQUE D'ALADIN (Sov., v.f.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) t.l.j. à 12 h.

LILY MARLEEN (All., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 18 h.

LOLITA (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., ven., mar. 22 h 10.

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., jeu., sam., dim., lun., mar. à 12 h.

LES MAITRES DE L'UNIVERS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) mer., jeu., sam., lun., mar. à 11 h 30.

MANON DES SOURCES (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) t.l.j. à 18 h 25.

LE MIROIR (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) t.l.j. à 18 h 45 ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) t.l.j. à 22 h 05.

MISSION (Brit., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 17 h 30.

MODESTY BLAISE (Brit., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 13 h 25 et 20 h 10.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 11 h 50 film 5 mn après.

LA MORT D'EMPÉDOCLE (Fr.-All.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer., lun., mar. 21 h, sam., dim. 2130.

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 13 h et 18 h 20.

NUIT DOCILE (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., ven., sam. à 12 h.

LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-It.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) t.l.j. à 14 h et 22 h 10.

PEAU D'ANE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., ven., dim., mar. 17 h.

LA PHOTO (Gr., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) t.l.j. à 12 h.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., jeu., lun. 18 h, ven., mar. 22 h 10, sam. 18 h et 0 h 30.

PLATOON (*) (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) t.l.j. à 22 h 15.

LA POULE NOIRE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) t.l.j. à 15 h.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) t.l.j. à 19 h 45.

RADIO DAYS (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 14 h 10 film 5 mn après.

RAINING IN THE MOUNTAIN (Hong Kong, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) t.l.j. à 18 h.

LE RECORD (All.-Suis., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) mer., jeu., ven., lun. 12 h.

LA REINE DES NEIGES (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) t.l.j. à 13 h 45.

LE REPENTIR (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) t.l.j. à 19 h 20.

LE RETOUR DU JEDI (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam., lun. 17 h 30.

ROBINSON CRUSOÉ (Sov., v.f.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) t.l.j. à 12 h (T.U. : 20 F. pour tous les films de 12 h. 60 F. pour les quatre).

LE ROULEAU COMPRESSEUR ET LE VIOLON (Sov., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 17 h 30.

SHINING (*) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) mer., jeu., ven., sam., dim., lun. 22 h 30.

LE SILENCE DE LA MER (Fr.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) t.l.j. à 12 h 10.

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) t.l.j. à 18 h 30 et 22 h 10.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 22 h 30 + ven., sam., séances à 0 h 20 film 5 mn après.

THÉORÈME (**) (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) t.l.j. à 12 h.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h, lun. 13 h 45.

TOP GUN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam. 22 h 10, jeu., ven. 17 h 40, lun. 21 h 30, mar. 13 h 30.

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Brit., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) t.l.j. à 16 h, 20 h ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., jeu., sam., dim., lun., mar. à 12 h.

LE VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., mar. 15 h 40, jeu., sam., lun. 14 h.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 13 h 45.

LES VRAIS DURS NE DANSENT PAS (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 22 h 20.

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) mer., jeu., ven., lun. à 12 h.

WHO'S THAT GIRL ? (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 16 h 30.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., ven., dim., mar. 14 h.

Le Monde INTERNATIONAL

Groupe International de Travaux Publics, recherche pour sa filiale du

NIGERIA

Directeur Administratif et Comptable

Vous devez justifier d'une expérience réussie à un poste similaire dans le secteur des travaux publics, si possible dans un pays d'Afrique.
A ce titre l'anglais est pour vous une langue de travail.
Disponible très rapidement, vous prendrez vos fonctions le plus vite possible.
Vous bénéficiez sur place des avantages habituels liés à l'expatriation, et évoluerez éventuellement au sein de notre groupe largement implanté en France et à l'Etranger.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV manuscrit, photo et dernier salaire) sous référence 2620 M à :

SOURCES - 108, rue Saint-Honoré - 75001 Paris - Qui transmettra

Le Monde CADRES

Le conseil général du Val-d'Oise

recrute PAR VOIE DE DÉTACHEMENT pour sa direction des affaires sanitaires et sociales :

UN CADRE ADMINISTRATIF DE CATÉGORIE « A »

UN CADRE ADMINISTRATIF DE CATÉGORIE « B »

Les candidatures devront être adressées à :
— Monsieur le Directeur des affaires sanitaires et sociales, conseil général du Val-d'Oise, bureau du personnel et de la formation
2, avenue de la Palette,
95011 CERGY-PONTOISE CEDEX

accompagnées des pièces suivantes :
— Lettre manuscrite ;
— Curriculum vitae, signé et attesté sur l'honneur ;
— Arrêté de titularisation ;
— Dernier arrêté de promotion d'échelon.

Ecole d'enseignement supérieur de l'Est

RECHERCHE

pour équipe pédagogique

JEUNE INGÉNIEUR

+ formation marketing.

Tél. : 84-21-88-98.

URGENT
RÉGION AQUITAINE
RECRUTE

ATTACHÉ

chargé du service CONTENTIEUX ET JURIDIQUE

Licence ou maîtrise droit public. Exp. en droit administ. exigée. Envoyer c.v. Conseil régional. Secrét. général, 14, rue F.-de-Sourdis, 33000 BORDEAUX.

DEMANDES D'EMPLOIS

AGENT ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

gestion — saisie
commandes — stock

cherche place stable.

Claude FREMY
44, rue d'Aulnay-Bazemon,
78580 MAULE.

Tremblay-lès-Gonesse, J.F. 32 ans, sténodactylo tt texte, cherche emploi petit secrétariat, temps partiel ou complet. Ecrire sous n° B 270 M, LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Montessuy, Paris-7e.

formation professionnelle

AFCA SIPCA INTERNATIONAL

Propose aux cadres demand. d'empl. (+ d'un an), une formation rémunérée : « développement de la polyvalence des cadres commerciaux ». Durée : 558 heures. Pour tous renseignements, s'adresser rapidement à :

AFCA SIPCA
32, rue du Fief,
92100 BOULOGNE
Tél. : 46-20-20-15.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

14e arrdt

PORT-ROYAL Bel imm. pierre de taille, gd dble séj. + ch. tt cft. excell. état, clair s/jdin. 1 500 000 F. 43-25-87-16.

appartements achats

Recherche 1 à 3 pièces Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

locations non meublées offres

Paris

RUE DE VARENNE

3 p., cave, 2 parkings. 9 500 F hors charges, MARABEL S.A. 43-31-11-75.

locations non meublées demandes

Paris

Union foncière européenne

Location — Vente — Gestion
5, rue Berryer, 75008 PARIS.
Rech. APPTS vides ou meublés pour sa clientèle, loyer garanti.

Tél. : 42-89-12-52.

RÉSIDENCE CITY

rech. meublés et vides ou à l'achat pour PDG stés multinat., banques, ambassades. APPTS TRÈS GD STDG et MAISONS OUEST PARIS.

TÉL. : 45-27-12-19.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE

recherche pour BANQUES, SOCIÉTÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES studios, 2, 3, 4, 5 pièces et plus. Tél. : I.S.I. 42-85-13-05.

locations meublées offres

A LOUER CHBRE MEUBLÉE AU CAIRE
TÉL. (19) 20-2-354-15-46.

pavillons

MONTIGNY (95)
PAVILLON A VENDRE
Quartier calme et pavillonnaire, 10 min de la gare, 1 min des écoles, 2 min du centre commercial, bus à proximité. Entrée : placard, cellier. Rez-de-ch. : séjour double 31 m², cuisine aménagée, carrelage, w.-c. 1er ét. : 3 chbres, s. de bains, w.-c. Jardinet avec abri, garage voiture. 39-78-96-77.

PARC ST-MAUR Av. Joffre

1 OU 2 MAISONS

170 m² et 140 m², jard. 425 m² et 395 m². Prix 1.200.000 F et 850.000 F. 60-60-54-94.

maisons de campagne

A VENDRE
5 KM DU CHATELET (Cher)
MAISON BERRICHONNE
sur 5 900 m²
Salle 50 m² avec poutres, cheminée, salle d'eau, w.-c., grenier aménageable, grange, four à pain, nombreuses dépendances, 200 000 F. B. Piche. Tél. : 16 (1) 30-55-25-81.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL — RC — RM
Constitutions de sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.

43-55-17-50.

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compétit. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

DOMICILIATION 8e
burx/télex/secrét., tél.

AGECO 42-94-95-28.

fonds de commerce

Ventes

Part. vend à TAHITI

SUPPORT PUBLICITAIRE

avec studio enregist., 5 années d'exist. Tél. (16) 93-79-78-49.

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS

Le plus formidable choix.
« Que des affaires exceptionnelles »,
écrit le guide « Paris pas cher » en alliances, brillants, solitaires, etc. Bagues, rubis, saphirs, émeraudes, toute la bijouterie or

PERRONO OPÉRA

angle bd des Italiens ;
4, Chaussée-d'Antin.
Achat ts bijoux ou échanges.
Autre magasin autre gd choix.
Etoile 37, av. Victor-Hugo.

TOUS LES BIJOUX ANCIENS

et rares - bagues romantiques
— 20 % ESCOMPTE
ACHAT OR
GILLET, 19, rue d'Arcole,
75004 Paris. T. 43-54-00-83.
UN PLAISIR, UN PLACEMENT.

Vds montre savonnette or + chaîne or 1900, bon état estimée 15 000 F et laissée à 13 000 F. T. 69-49-13-51.

Dépannages

AVENIR DEPANNAGE

Tous dépannages :
— Chauffage
— Electricité
— Plomberie
— Serrurerie.

46-36-65-65.

Vacances

Tourisme

VALLOIRE (SAVOIE)
Centre d'accueil soleil et neige, séjours de skis, classes de neige, places disponibles du 6 au 13 février 1988
PENSION COMPLÈTE
Pour ts rens. s'adresser à :
Centre de loisirs plein-air, UFCV, B.P. 19-28, rue d'Angleterre, 59005 Lille Cedex. Tél. : 20-51-22-96.

Loue F2 au pied des pistes
LA NORMA
Tél. : (16) 27-87-14-15.

ASSOCIATIONS

Appel

Changement de prénom, de nom
Association NOVA NOM
Tél. : 42-38-38-75

Conférence

« ELOGE DE LA SOUFFRANCE » approche psychanalytique. Mardi 5 janvier à 20 h à l'IDPE LIERRE & COUDRIER, 38, rue de Turenne, Paris (3e) (code 6408).

Sessions et stages

MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE
Médecine concrète, totale, thérapie du corps et de l'esprit, philosophie de l'action. Initiation et perfectionnement : LIERRE & COUDRIER, 20, av. de Clichy, PARIS (18e). - Tél. : 43-87-42-85. La transdisciplinarité, pour certains, c'est l'amalgame du discours des autres. Pour d'autres, un dialogue et une ouverture.
REVUE LIERRE & COUDRIER, une lecture différente du monde moderne. Le n° (trim.) : 40 F. Abonnement : 150 F. Timbres ou chèque à l'ordre du L & C.

ANTHROPOLOGIE ET PSYCHOLOGIE CLINIQUE
Enseig. transdisciplinaire, éléments de philosophie, ethnologie, sociologie, médecine, histoire, histoire des religions. Initiation aux diff. techniques thérapeutiques (psychiques et corporelles). Approche concrète du corps et de l'esprit, groupes de contrôle, suivi individuel par équipe spécialisée
LIERRE ET COUDRIER
20, av. de Clichy, PARIS (18e). - Tél. : 43-87-42-85.

VISITEZ L'ALBANIE EN 1988
Février, Pâques, été sept. spéc. enseignement Pâques, faune et flore printemps, retraités automne. Doc. grat. ass. franco-albanaise, PARIS, 11, rue Bichat (10e). - Tél. 42-49-63-30.

ENTREPRENEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
Formation permanente de haut niveau, 10 semaines pour des dirigeants d'entreprises de l'Économie sociale. Rentrée 3e promotion : 04-01-1988. CNFA, 54, rue du Théâtre, 75015. Renseignements : Tél. : 45-78-65-66.

L'Association sportive et culturelle
CERCLE ANANDA
vous propose une méthode douce et efficace pour trouver le bien être. A partir des techniques de Yoga, relaxation DO IN, SCHIATSU. Pour renseignements : 47-41-59-28
43-54-00-83.

- Prix de la ligne 30 F TTC (25 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au J.O.
- Chèque libellé à l'ordre du *Monde Publicité*, et adressé au plus tard le jeudi pour parution du mardi, daté mercredi au *Monde Publicité*, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraîtra tous les mardis, à partir du 6 janvier 1987, sous le titre Agenda, dans les pages annonces classées.

Société

ÉDUCATION

Le calendrier scolaire 1988-1989

Le ministère de l'éducation nationale a choisi le statu quo en publiant, mardi 22 décembre, le calendrier scolaire définitif pour l'année 1988-1989. Celui-ci ressemble à s'y méprendre au calendrier de l'année en cours. Il compte entre quatre et six semaines de travail entre les vacances de Noël et celles de février, mais juqu'à douze semaines sans interruption entre les vacances de printemps et la fin de l'année.

Les syndicats d'enseignants s'étaient prononcés plutôt en faveur d'un autre projet, plus équilibré, avec des plages de cinq à huit semaines tout au long de l'année, qui prévoyait des vacances de février plus tardives et reportait les vacances de printemps à la fin avril, début mai, afin d'englober les nombreux ponts de ce mois. Le ministère souligne que le calendrier finalement adopté est un compromis et confirme qu'une *« large concertation »* sur un calendrier pluriannuel serait engagé, dès janvier prochain.

Académies	Zone 1	Zone 2	Zone 3
	Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Limoges, Lyon Orléans, Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse.	Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes.	Paris, Créteil, Versailles.
Rentrée 1988	Mardi 6 septembre		
Toussaint	du mardi 25 octobre au jeudi 3 novembre. *Les classes vaqueront aussi le samedi 12 novembre.*		
Noël	du mercredi 21 décembre au jeudi 5 janvier		du jeudi 22 déc. au jeudi 5 janvier.
Février	du jeudi 2 février au lundi 13 février	du jeudi 9 février au lundi 20 février	du jeudi 16 février au lundi 27 février.
Printemps	du samedi 25 mars au lundi 10 avril		du samedi 1er avril au lundi 17 avril
Eté	Vendredi 30 juin		

Les dates indiquées correspondent au jour de départ après la classe et au jour de *rentrée le matin.*

RELIGIONS

Vingt ans après *« Populorum Progressio »*

Jean-Paul II annonce une nouvelle encyclique sur la paix et le développement

ROME
de notre correspondant

Plus de vingt ans après Populorum Progressio de Paul VI, Jean-Paul II a annoncé, mardi 22 décembre, la prochaine publication d'une nouvelle encyclique sur la paix et le développement. Le pape a réservé la primeur de cette nouvelle aux cardinaux, prélats et fonctionnaires de la Curie romaine qu'il recevait à l'occasion du traditionnel échange de vœux de Noël.

Conformément à une tradition vaticane bien établie, l'annonce est venue à la fin d'un long discours quelque peu abstrait sur la *« dimension mariale »* de la Curie. La nouvelle encyclique, a dit le pape, est destinée à commémorer le vingtième anniversaire de *Populorum Progressio* (1967). Celle-ci *« a marqué une étape fondamentale dans la vie contemporaine de l'Eglise »*. L'encyclique de Jean-Paul II *« abordera les nouvelles questions et répondra aux nouveaux problèmes qui, dans ce domaine, se sont posés à la conscience de l'homme d'aujourd'hui : elle veut être une continuation idéale de* Populorum Progressio *»*.

Dans sa nouvelle encyclique, Jean-Paul II développerait le *« devoir de solidarité »*, thème qu'il avait déjà évoqué le 1er janvier dernier dans un message. Il aborderait aussi l'endettement désastreux des pays du tiers-monde, question à laquelle le Saint-Siège a consacré en février 1987 un document *« technique »* de la commission *Justice et Paix*.

Certains prélats pensent également que le pape cherchera à définir avec précision la frontière entre l'évangélisation et le développement, frontière qui, vue de Rome, semble parfois confuse dans l'esprit de certains organismes catholiques d'assistance travaillant dans les pays en développement.

Enfin, l'apparition des *« nouveaux pauvres »* dans les pays riches pourrait également être abordée dans la nouvelle encyclique, la septième depuis le début du pontificat, après *Redemptor Hominis* (1979), *Dives in Misericordia* (1980), *Laborem Exercens* (1981), *Slavorum Apostoli* (1985), *Dominum et vivificantem* (1986) et *Redemptoris Mater* (1987).

Outre l'annonce d'une nouvelle encyclique, un autre élément du discours pontifical a beaucoup frappé son auditoire de la curie : Jean-Paul II a amplement cité *l'Homélie Mariologique* prononcée par le patriarche œcuménique Dimitrios Ier lors de sa visite officielle au Vatican au début de décembre. Il n'est pas courant qu'un pape rende un tel hommage au chef d'une Eglise orthodoxe. – *(Interim.)*

DÉFENSE

M. Hernu propose de sacrifier le missile Hadès au nom de la coopération franco-allemande

L'ancien ministre de la défense, M. Charles Hernu, se déclare partisan de « sacrifier » le missile sol-sol préstratégique Hadès au profit du missile air-sol à moyenne portée ASMP, pour prix d'un éventuel accord avec l'Allemagne fédérale sur l'organisation de la sécurité européenne. M. Hernu affiche cette position dans un entretien avec le mensuel *Défense active* du mois de décembre.

Prié d'indiquer ce qui l'a le plus gêné lors de son passage au ministère de la défense, M. Hernu considère qu'il s'agit sans doute de *« la guerre des boutons entre les trois chefs d'état-major et le chef d'état-major des armées »*.

« Il faudrait, ajoute l'ancien ministre, *que les chefs d'état-major aient moins de pouvoir. Dès le temps de paix, ils devraient être subordonnés au chef d'état-major des armées, comme en temps de guerre où le chef d'état-major devient chef d'état-major général des armées. Si les armées étaient plus unies dès le temps de paix, il y aurait moins de disparité dans les réactions aux directives du ministre. Il y aurait moins de conflits sur l'emploi des armes nucléaires préstratégiques. »*

A ce propos, précisément, M. Hernu exprime son point de vue sur la mise en service du missile sol-sol préstratégique Hadès, en 1992, dans l'armée de terre française. Le missile Hadès doit remplacer l'actuel missile Pluton.

« Il faut, explique l'ancien ministre, *que les Allemands comprennent que le Hadès n'est pas fait pour tirer, mais pour dissuader. On peut donc discuter des cibles avec eux, d'autant plus que ces cibles sont militaires et non civiles. Je suis même prêt à aller plus loin et à dire que, pour prix de l'accord avec la RFA, on pourrait sacrifier le Hadès pour l'ASMP. Je rappelle que l'ASMP projette ses missiles à 250 kilomètres en avant du nez d'un avion qui peut aller très loin. Le Hadès sur roues tire à 350 kilomètres maximum. L'utiliser même s'il est neutronique, c'est accepter la bataille nucléaire. »*

C'est la première fois qu'un ancien ministre de la défense propose d'éliminer, de la panoplie française, le missile sol-sol préstratégique Hadès, au profit du missile aéroporté ASMP, qui arme les Mirage-IV, Mirage 2000 de l'armée de l'air, et les Super-Etandard de la marine embarquée.

M. Hernu a évolué sur ce sujet. Le 2 novembre dernier, dans un entretien avec *Valeurs actuelles*, il avait été plus nuancé. *« Des discussions peuvent avoir lieu* (avec les Allemands), avait déclaré l'ancien ministre, *sur l'emplacement futur des missiles Hadès, qui projettent leurs ogives sur des cibles situées à moins de 350 kilomètres de distance et le Hadès pourrait lancer des projectiles à rayonnements renforcés, c'est-à-dire antimilitaires et non anticiviles. Le Hadès pourrait alors faire l'objet de discussions entre la France et l'Allemagne fédérale, non sur la décision, mais sur la cible, donc, sur l'emplacement de tir. »*

Il y a quelques années, déjà, en 1979-1980, un ministre de la défense, M. Yvon Bourges, avait souligné les risques d'un double emploi entre le Hadès et l'ASMP.

En réalité, le missile Hadès, qui est mobile, porte à des distances entre 80 et 450 kilomètres, et le missile ASMP, qui arme des avions ravitaillables en vol, donc aptes à des missions plus lointaines, peut parcourir entre 100 et 300 kilomètres selon l'attitude de son largage. Mais, surtout, ces deux systèmes d'armes sont complémentaires : le missile Hadès peut être lancé par tous les temps, et il est difficile à intercepter, quand, dans le même temps, l'ASMP a, pour lui, sa grande *«allonge»* si l'avion réussit à s'affranchir des conditions atmosphériques et des défenses adverses.

J. I.

Le Cameroun veut acheter six Mirage-F 1 à la France

Le Cameroun négocie avec la France l'achat de six Mirage-F 1 de défense aérienne. Il deviendra, si le contrat est définitivement conclu, le premier Etat d'Afrique noire, francophone et anglophone, à acquérir un tel appareil.

A l'heure actuelle, la petite armée de l'air camerounaise – elle est forte de trois cent cinquante hommes – est équipée de matériels anciens, d'origine fançaise, américaine ou israélienne. Sa force de combat proprement dite repose sur quelques vieux Fouga-Magister et, depuis un contrat signé en 1981, sur six biréacteurs Alpha-Jet, qui servent à l'entraînement des pilotes et à des missions d'appui léger au sol. L'Alpha-Jet est une coproduction franco-ouest-allemande, avec, notamment, la participation de la société Dassault-Breguet et de la firme Turboméca.

En portant son choix sur le Mirage-F 1, le Cameroun a opté pour un intercepteur bisonique de défense aérienne. A l'exception du Nigéria, qui dispose déjà d'avions modernes comme le Mig-21 soviétique, le Jaguar franco-britannique et l'Alpha-Jet, aucun Etat riverain du Cameroun n'est en mesure d'aligner une force aérienne sophistiquée qui pourrait nécessiter d'être contrée par des Mirage-F 1. Avant même l'issue des négociations, certains de ces appareils ont déjà été assemblés par leur constructeur.

Sur le continent africain, le Maroc est le seul pays à posséder des Mirage-F 1 au sein d'escadrons opérationnels, si l'on exclut la Libye dont les avions de ce même modèle, insuffisamment entretenus et mal ravitaillés en pièces détachées, ne sont pas en état d'exécuter des missions de combat. Le Maroc est, de surcroît, en pourparlers avec la France pour l'acquisition d'une vingtaine de Mirage 2 000, le dernier-né de la société Dassault. Mais des considérations financières, liées au manque de trésorerie du Maroc, et une vive concurrence avec le F-16 américain retardent la conclusion d'un accord avec Paris.

Au conseil des ministres

Le général François Gérin-Roze obtient sa cinquième étoile

Sur proposition du ministre de la défense, M. André Giraud, le conseil des ministre du mardi 22 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● *TERRE.* – Sont *élevés* au rang et à l'appellation de : général d'*armée, le général* de corps d'armée François Gérin-Roze ; général de corps d'armée, le général de division Daniel Valéry.

Sont promus : général de division, le général de brigade Mary-Jean Voinot ; général de brigade, les colonels Michel Lavedrine, Jacques de Belenet, Guy Vezio et Jean-Gabriel Collignon.

Est nommé : directeur des centres d'expérimentations nucléaires, le général de division Bernard Gillis.

● *MARINE.* – *Sont nommés* : commandant la zone maritime de l'océan Indien, le contre-amiral Guy Labouerie ; sous-chef d'état-major « logistique » à l'état-major de la marine, le contre-amiral Félix Pelliard.

● AIR. – *Sont promus* : général de division aérienne, le général de brigade aérienne René Rouault ; commissaire général de brigade aérienne, le commissaire colonel Max Auzal ; général de brigade aérienne, les colonels Jean-Philippe Douin et Claude Stengel.

Est nommé : chef du cabinet du chef d'état-major des armées, le général de brigade aérienne Jean-Marie Menu.

● ARMEMENT. – *Sont promus* : ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Jacques Pons ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Nicolas du Pré de Saint-Maur, Jacques Delgendre, Michel Alix, Georges Durand et *Jean-Pierre Duranton*.

Est nommé : chef du groupe « études et relations internationales » du service technique des *constructions et armes navales*, l'ingénieur général de deuxième classe Marcel Semeria.

● SERVICE DE SANTÉ. – *Sont promus* : *médecin général* inspecteur, le médecin général Claude Vaillant ; médecin général, les médecins chefs Gérard Leguay, Jean Graveline, Henri-Claude Guenoun et André Laurens ; pharmacien chimiste général, le pharmacien chimiste chef Jean-Marie Schmit.

MÉDECINE

La CEE protège ses fromages de la contamination

La Commission européenne juge inutile de prendre des mesures d'urgence contre la vente de certains fromages à pâtes molles susceptibles d'être contaminées par une bactérie dangereuse, la *listeria*. Dans l'immédiat, la situation est sous contrôle et *aucune restriction à la commercialisation* de fromages fabriqués dans la CEE ne s'impose, a en effet déclaré un porte-parole de la Commission, mardi 22 décembre, à l'issue d'une réunion du comité vétérinaire qui regroupe des hauts fonctionnaires des pays *membres et de la Commission.*

Ce comité a estimé que des contrôles effectués sur des échantillons devraient suffire à garantir la qualité sanitaire des fromages. Le dossier a toutefois été transmis à un *groupe d'experts et le comité scientifique* vétérinaire – autre organisme permanent consultatif de la CEE – se réunira le 20 janvier prochain pour discuter des concentrations admissibles de *listeria* dans l'ensemble des denrées alimentaires. – *(AFP.)*

Un rapport de l'inspection des finances met en cause la gestion de Bioforce-Développement

Le « grand rêve humanitaire » écorné

LYON
de notre rédaction régionale

Un rapport, demandé avant l'été par le préfet de région, M. Gilbert Carrère, au ministère des finances, et remis quelques jours plus tard – au mois de juillet, – met directement en cause les conditions dans lesquelles était géré Bioforce-Développement, cet organisme à vocation humanitaire créé en 1983 par le docteur Charles Mérieux, avec l'aide de la fondation portant son nom, assurant la formation en trois ans de personnels « généralistes » destinés à être envoyés dans les pays en voie de développement. Ce rapport « confidentiel » mais dont le contenu était connu de la plupart des cadres de Bioforce, est à l'origine du départ, pendant l'été, de *M. Gérard David*, directeur de l'organisme depuis sa fondation, et de son remplacement par un ancien fonctionnaire de la direction régionale des affaires sociales (DRASS), M. Gilles May-Carle.

Les autorités administratives *locales avaient déjà été alertées* en 1985 par un rapport de M. May-Carle sur les libertés prises, avec la comptabilité de l'organisme, par le directeur de Bioforce. Mais le nouvel audit, rédigé au début de l'été à la demande de M. Carrère par M. Michel Soubrillard, inspecteur principal des finances, a fait apparaître des *irrégularités graves dans* la gestion de cet organisme de formation, financé essentiellement par fonds publics (Etat, région, ASSEDIC). Le montant du surfinancement, obtenu par une surévaluation des dépenses, s'élèverait à 6 millions de francs environ.

Le nouveau directeur de Bioforce, *M. May-Carle, en place depuis trois* mois, a rédigé un « contre-rapport » – quarante heures de travail avec l'aide de deux experts-comptables – remis au préfet vendredi 18 décembre, qui établirait que *« les comptes ont été entièrement éclaircis »*. M. May-Carle, qui accepte volontiers que l'on qualifie de « normalisation juridique et financière » sa mission à la tête de l'institut de formation, précise que son prédécesseur n'a été ni « limogé » ni « licencié ». *« Il fallait une personnalité hors du commun comme Gérard David pour réunir tous les partenaires de Bioforce, convaincre des institutions aussi diverses que les collectivités locales ou territoriales, les ministères (éducation, santé, défense, coopération) l'ASSEDIC ou les établissements sanitaires. »*

Pour sa part, M. Gérard David ne nie pas les *« irrégularités »* dans la présentation des comptes faite aux différentes institutions publiques qui finançaient Bioforce-Développement. Mais il explique en *substance* que cette *manière* d'opérer lui était imposée par l'irrégularité des versements du Fonds social européen (FSE), autre financeur important de l'organisme de formation.

Quelles que soient les suites, judiciaires *ou non, que pourrait connaître* ce dossier, le *« grand rêve humanitaire »* est d'ores et déjà écorné.

GÉRARD CLAVAIROLY.

Le gène déterminant le sexe de l'embryon humain aurait été isolé

Le sexe d'un embryon est déterminé par la présence, ou l'absence, d'un gène situé sur le chromosome Y, que seuls possèdent les individus du sexe mâle. C'est ce qu'affirment les chercheurs de l'Institut Whitehead *de recherche* biomédicale de Cambridge (Etats-Unis), dans un article publié par la revue scientifique *Cell*.

Ce gène, baptisé TDF (testis determining factor) détermine la production d'hormones sans lesquelles l'œuf fécondé donne nécessairement un embryon femelle.

Pour mener à bien ses travaux, le professeur David Page a étudié soixante hommes et femmes atteints d'anomalies génétiques, deux chromosomes X pour les hommes, un chromosome Y pour les femmes. Ces sujets sont stériles, car la fécondité *implique* la présence de deux chromosomes X chez les femmes, d'un X et un Y chez l'homme.

L'équipe de Cambridge a trouvé que chez ces patientes stériles manquait un gène (chez les femmes XY) qui se trouvait présent *chez les hommes* XX et *qui* représentait un fragment du chromosome Y.

Le gène ainsi découvert va être à présent implanté dans des embryons de souris femelles (deux chromosomes X) afin de voir s'il induit la naissance de *souris* mâle.

SPORTS

Deux mois de prison ferme pour avoir frappé un arbitre

Le 16 mars 1986, l'avant-centre du club le Portugais de Faucigny, José Lopez, quarante ans, recevait un carton rouge pour brutalité au cours d'un match. Contestant cette décision, il donnait alors un violent *coup de pied dans* un mollet de l'arbitre. Aussitôt hospitalisé, celui-*ci se voyait prescrire un arrêt de* travail de vingt-cinq jours.

En *première* instance, le tribunal correctionnel de Bonneville (Haute-Savoie) avait condamné le joueur agressif à une amende de 1 600 francs. Le 17 décembre, la cour d'appel de Chambéry a condamné José Lopez à six mois de prison, dont quatre avec sursis, et à 8 000 francs de dommages-intérêts. *Le* footballeur agressif avait jusqu'au 23 décembre pour se pourvoir *en* cassation.

● HOCKEY SUR GLACE : *championnat de France.* – *La* dix-huitième journée du championnat de France, le 22 *décembre*, a *donné* les résultats suivants : *Français Volants b. Grenoble, 7-3 ; *Villard-de-Lans b. Amiens, 7-5 ; *Mont-Blanc b. Gap, 4-3 ; Rouen b. *Chamonix ; 4-3 ; *Briançon b. Tours, 5-2.

● SKI ALPIN : Coupe du monde. – Les slaloms parallèles disputés le 22 décembre, à Bormio (Italie), ont été gagnés chez les hommes *par le Suisse* Pirmin Zurbriggen et chez les femmes par la Suissesse Brigitte Oertli.

Championnat de France de danse rétro

Les rois du bal à papa

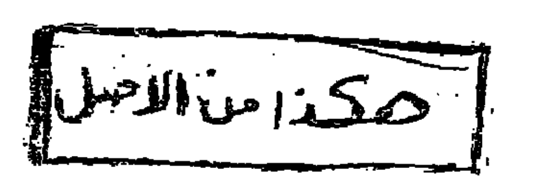
Ils ont les cheveux gris, ils sentent la gomina et leurs cavalières n'ont plus vingt ans. Mais ces couples en smoking et robes *en paillettes ont des jambes* d'acier et un entrain à effacer des nuits blanches. Ce sont les fans du tango, les infatiguables tourneurs de valse musette, les trépidants du paso doble. Bref, les rois du bal à papa. Sélectionnés *parmi quinze milles autres* danseurs après un an d'impitoyables tournois, vingt-quatre couples de retraités – un par région – se sont affrontés à la loyale, le mardi 22 décembre à Paris, au cours de la compétition la plus étonnante de la saison : le Championnat de France de danse *rétro. Les mânes de la salle* Pleyel qui abritait cette épreuve, *n'en seraient pas revenus.*

L'idée a germé, voici deux *ans, dans le cerveau de Xavier* Checa, un garçon de trente ans. Sans un liard, il a commencé à courir les petits bals de province à bord d'une fourgonnette qui lui servait d'abri pour la nuit. Son but : ressusciter les danses d'avant guerre. Bien entendu, il a découvert que leurs adeptes se *recrutaient* exclusivement *parmi* les anciens. Et que les bals sont devenus *la coqueluche du troisième* âge. Les goûters de vieux où les élus municipaux se font photographier entre deux mamies sentent à présent la naphtaline. Ce que veulent les retraités cuvée 1987 c'est vivre *et s'amuser comme tout le* monde et même mieux que de leur temps. Alors, vive la nostalgie et en avant la musique !

La perspective d'un authentique championnat – la seule *épreuve à la fois sportive* et marrante au cours de laquelle peuvent se mesurer des amateurs de plus de cinquante ans – a enthousiasmé tous les clubs de seniors. Une association, Le temps de vivre, s'est chargée *d'organiser la première compétition* l'an dernier, ce fut un succès immédiat. Les vainqueurs 1986 paraissent sortir de l'imagerie d'Epinal. Henri Lacroix, cinquante-huit ans, est retraité des chemins de fer et ancien boxeur poids plume. Sa moitié, Jeanine, cinquante-sept ans, a *passé sa vie à faire des ménages.* On leur a offert un tour du monde. Leurs premières grandes vacances, un périple dont ils n'avaient jamais osé rêver, et, comme dit Jeanine *« notre véritable voyage de noces »*. Débar*quant à Bali, elle a eu ce mot : « Dire que j'aurais pu être femme de ménage ici au lieu de Boulogne-sur-mer... »*

Henri et Jeanine sont devenus des vedettes. Ils symbolisent la fureur de vivre du troisième âge. Pour répondre aux vœux de leurs « conscrits » ils viennent d'ouvrir *une école de danse* dans le Pas-de-Calais, bénévole naturellement. Cette année, salle Pleyel, ils ont remis leur titre en jeu. Vingt-trois autres couples de retraités se sont entraînés avec passion et un seul objectif : les *détrôner. Cet âge est sans pitié.*

MARC AMBROISE-RENDU.



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 23 décembre

TF 1

20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Invités : Anthony Delon, Luc Chatelain, Vanessa Paradis. Avec : Eric Morena, Paul McCartney, Michel Leeb, L'Affaire Louis Trio, Kazero, Major Tom, Félix Howard. **22.30 Feuilleton : L'île.** De François Leterrier, d'après l'œuvre de Robert Merle. Avec Bruno Cremer, Martin Lamotte (4e épisode). **23.20 Journal. 23.35 La Bourse. 23.40 Musique : Naissance d'une exécution.** La valse, de Ravel, par l'Orchestre national de Lyon, dir. Serge Baudo.

A 2

▶ **20.30 Variétés : Le grand échiquier.** Une nuit à l'école de danse de l'Opéra, avec toute l'école de danse (110 élèves) dans des extraits de ballets et Sylvie Guilhem, Patrick Dupond, Noella Pontois, Eric Vu An, Yves Montand, Serge Lama, Nicole Croisille, le pianiste Emile Naoumoff, l'accordéoniste Aimable, le violoniste Ivry Gitlis, Gilles Vigneault, Alexandre Lagoya. Document : Claude Bessy dansant avec Gene Kelly, l'Orchestre philharmonique de Berlin avec Herbert von Karajan, extraits de Fantasia de Walt Disney, Karen Averty. **23.30 Présentation de mode : Des belles et des bêtes. 0.10 Informations : 24 heures sur la 2. 0.40 Opéra comique : Robinson Crusoé.** Opéra-comique en deux actes de Jacques Offenbach, par l'Orchestre et les chœurs de l'Opéra de Paris, dir. Michel Tabachnik (retransmis en simultané sur France-Musique).

FR 3

20.30 Théâtre : La seconde surprise de l'amour. Comédie en trois actes de Marivaux, mise en scène, par Jean-Pierre Miquel : Avec José-Maria Flotats, Ludmila Mikaël, Gérard Giroudon, Nathalie Epron. **22.25 Journal. 22.50 Magazine : Océaniques.** Fellini, de Gianfranco Angelucci. **23.45 Film d'animation : Pas de deux. 0.00 Musiques, musique.** Fugues pour orchestre à cordes, de Bach, par l'Orchestre de chambre de Stuttgart.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Contre toute attente. □ Film américain de Taylor Hackford (1983). Avec Rachel Ward, Jeff Bridges, James Woods, Alex Karras, Jane Greer, Richard Widmark. **22.55 Flash d'informations. 23.00 Basket : URSS-France.** Match de qualification pour les championnats d'Europe. **0.30 Cinéma : Le sixième jour.** ■ Film franco-égyptien de Youssef Chahine (1986). Avec Dalida, Mohsen Mohieddine, Maher Ibrahim, Chewikar, Hamdy Ahmed. **2.15 Série : Superman.**

LA 5

20.30 Variétés : Collaricocoshow. Emission présentée par Stéphane Collaro. **21.45 Série : La loi de Los Angeles. 22.35 Série : Arabesque. 23.25 Série : Le renard. 0.30 Au cœur du temps. 1.20 Buck Rogers. 2.10 K 2000.**

M 6

20.30 Feuilleton : Les passions de Céline. De Josée Dayan. Avec Cécile Paoli, Jacques Sereys (5e épisode). **21.00 Série : Falcon Crest. 21.50 Magazine : Libre et change.** De Michel Polac. Thème : C'est la faute aux profs. Sont invités Roger-Henri Guenaud (« C'est la faute aux profs »), Claude Klotz (« Je ne veux plus aller à l'école »), Pierre Juquin. **23.05 Série : Mash. 23.35 Journal et météo. 23.45 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. Spécial fêtes. **0.30 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. L'image de l'Afrique aux Antilles. **21.30 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française.** Blaise Cendrars. **22.40 Nuits magnétiques.** Au fil de l'eau (2e partie). **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 14 décembre 1987, à l'Auditorium des Halles). Sinfonia en ré majeur de W.F. Bach ; Concerto pour clavier et orchestre en ré majeur, op 1 nº 6, de J.-C. Bach ; Symphonie nº 3 en sol majeur, de Haydn ; Rondo en ut mineur, Wq 59, de C.P.E. Bach ; Concerto pour piano-forte, alto et orchestre en mi-bémol majeur, de J.-C.-F. Bach ; Sinfonia en ré majeur, Wq 183/1, de C.P.E. Bach, par le Concerto Köln (Andréas Staier, clavecin et piano-forte ; Hajo Bass, alto). **22.30 Cycle acousmatique.** Une danse macabre, de Lejeune. **23.07 Jazz club.** René Urtreger (piano), Niels Henning Orsted-Pedersen (contrebasse), Christian Escoudé (guitare), André Ceccarelli (batterie), au centre culturel des Ulis, le 21 mars 1987. **0.40 Concert,** (retransmis en simultané sur Antenne 2). Robinson Crusoé, opéra comique en deux actes et cinq tableaux, d'Offenbach, par l'Orchestre de l'Opéra-Comique, dir. Michel Tabachnik.

Jeudi 24 décembre

TF 1

14.30 Dorothée Noël. Goldorak ; Punky Brewster ; Pas de pitié pour les croissants. **15.50 Quarté à Vincennes. 16.05 Série : Fame.** Kansas c'est fini. **16.50 Feuilleton : L'Australienne.** D'après le roman de Nancy Cato (3e épisode). **18.00 Flash d'informations. 18.05 Série : Mannix.** Sépulture pour un clown. **19.00 Feuilleton : Santa Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Tapis vert.** ▶ **20.40 Variétés : Enfants de tous pays.** Emission animée par Enrico Macias, qui interprète une dizaine de ses succès. Il est entouré de cent quarante enfants habillés en costumes de leur pays (Inde, Etats-Unis, Ethiopie, Liban, URSS, Algérie, Israël, Brésil, Chine, Pologne et France). **22.30 Variétés : Show Henri Salvador.** Spectacle enregistré à Bercy en 1987. **23.45 Messe de minuit.** En direct de l'église de La Nativité à Bethléem. **1.15 Concert.** Messe en si mineur, de Bach (enregistrée à la cathédrale Saint-Sauveur au festival d'Aix-en-Provence 1985) par l'Ensemble instrumental de la Chapelle royale, dir. Philippe Herreweghe.

A 2

13.45 Série : Cimarron-strip. Soir de fête. **15.00 Flash d'informations. 15.05 Récré A 2 : Marrons, pralines et chocolat.** Le vol du dragon ; Petite merveille ; Monstres et merveilles ; La Panthère rose ; Stookie ; Variétés : Les Avions, Chantal Gallia, Sabine Paturel. **17.00 Flash d'informations. 17.05 Série : L'homme qui valait trois milliards.** Trafic radioactif. **17.50 Variétés : Un DB de plus.** De Didier Barbelivien. Avec Douchka, Johnny Hallyday, Mick Jagger, Les Avions. **18.10 Flash d'informations. 18.15 Série : Ma sorcière bien-aimée.** Un anniversaire ensorcelé. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Série : Maguy.** Cœur de Pierre. **20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Le petit lord Fauntleroy.** □ Film anglais de Jack Gold (1980). Avec Ricky Schroeder, Alec Guiness, Eric Porter, Colin Blakeley, Connie Booth. *Un petit garçon, pauvrement élevé, transforme l'existence égoïste de son grand-père paternel aristocrate, dont il est l'unique héritier. Mièvrerie, charité paternaliste, camouflage social de l'époque victorienne et un insupportable petit cabot.* **22.10 Variétés : Noël à New-York.** Emission présentée par Line Renaud en direct du plus grand music-hall du monde : le Radio City Music-Hall. Avec Les Rockettes, les patineurs Peggy Flemming et Robin Cousin, et Line Renaud, qui interprète les plus beaux chants de Noël. **23.15 Le sottisier.** *Un journaliste qui bafouille, un décor qui s'écroule, un invité qui s'engueule avec le présentateur, tous les ratés, fous rires et pannes de son auxquels vous avez échappé pendant l'année télévisée !* **23.55 Messe de minuit.** En direct de Rome et en eurovision, messe célébrée par Sa Sainteté le pape Jean-Paul II.

FR 3

14.00 Magazine : La vie à plein temps. Présenté par Gérard Morel. **14.30 Documentaire : Histoire de France.** D'Arthur Conte. *Nostradamus.* **15.00 Flash d'informations. 15.05 Variétés : La p'tite histoire de Noël. 16.00 Série : Laurel et Hardy. 16.15 Court métrage : Les gaietés de l'infanterie. 16.35 Dessin animé : Noël des ours. 16.45 Documentaire : Zoom zoom.** Chez les Mayas du Mexique, Isabelle au Pays des quatre soleils. **17.15 Jeu : Ascenseur pour l'aventure. 17.20 Dessin animé : Belle et Sébastien. 17.45 Feuilleton : Cadichon, ou les mémoires d'un âne.** D'après la comtesse de Ségur (3e épisode). **18.00 Conte de Grimm.** Le poisson d'or. **18.15 Feuilleton : Studio folies.** Les femmes toujours les femmes. **18.45 Feuilleton : La vengeance d'une orpheline russe.** De Jean-Christophe Averty, d'après le Douanier Rousseau (4e épisode). **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.07 à 19.30, actualités régionales. **19.55 Dessin animé : Il était une fois la vie.** L'usine du foie. **20.05 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 INC. 20.35 Variétés : Nous sommes tous des Pères Noël.** Emission présentée par Jane Manson et Vincent Perrot, en direct du chapiteau Pinder à Paris. Avec Sheila, Gilbert Montagné, Raft, Douchka, Simon et les Modanais, Dennis Twist, Nicole Croisille, Pierre Perret. **22.05 Journal. 22.30 Cinéma : L'homme de Rio.** ■■ Film français de Philippe de Broca (1963). Avec Jean-Paul Belmondo, Françoise Dorléac, Jean Servais, Milton Ribeiro, Adolfo Celli. *Un soldat en permission s'en va jusqu'au Brésil pour délivrer sa fiancée. Dans l'esprit des bandes dessinées d'Hergé, le grand film d'aventures et d'humour des années 60 en France.* **0.20 Film d'animation : Hoppity pop. 0.25 Musiques, musique.** Passacaglia, de Haendel, par Itzhak Perlman, violon, et Pincher Zukerman, piano.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : La forêt d'émeraude. ■■■ Film américain de John Boorman (1985). Avec Powers Boothe, Meg Foster, William Rodriguez, Charley Boorman. **15.50 Cinéma : 37°2 le matin.** □ Film français de Jean-Jacques Beineix (1986). Avec Jean-Hugues Anglade, Béatrice Dalle, Gérard Darmon, Consuelo de Haviland. **17.45 Série : Superman. 18.15 Flash d'informations. 18.16 Zygo. 18.25 Dessin animé : Le piaf. 18.26 Top 50. 18.55 Starquizz. 19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. 20.30 Téléfilm : Sous les étoiles de New-York.** *La rencontre d'une drôle de clocharde et d'une travailleuse sociale qui a décidé de vivre dans la rue.* **22.05 Flash d'informations. 22.10 Cinéma : Attention ! On va s'fâcher.** □ Film italien de Marcello Fondato (1973). Avec Bud Spencer, Terence Hill, Donald Pleasence. *Un routier et un mécanicien automobile gagnent un buggy à une course de stock-cars. Des gangsters le démolissent. Ils se bagarrent, là, c'est franchement minable. Le tandem des « Trinita » n'a fait rire qu'en Italie, on se demande d'ailleurs pourquoi.* **23.50 Cinéma : Legend.** ■ Film anglo-américain de Ridley Scott (1985). Avec Tom Cruise, Mia Sara, Tomm Curry (vo). **1.20 Variétés : Barbra Streisand. 2.10 Série : Les épées de feu.**

LA 5

13.30 Dessin animé : Oliver Twist. 15.05 Série : Laurel et Hardy. Les rois de la gaffe. **15.35 Dessin animé : Les Schtroumpfs.** Le miraculeux Noël des Schtroumpfs. **16.00 Série : Happy days.** Joyeux Noël. **16.30 Dessin animé : Le magicien d'Oz. 18.10 Série : Wonder woman.** Mon idole a disparu. **19.00 Jeu : La porte magique.** Présenté par Michel Robbe. **19.30 Boulevard Bouvard.** De Philippe Bouvard. **20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Astérix le Gaulois.** ■ Dessin animé français de René Goscinny et Albert Uderzo (1967). *En 50 avant Jésus-Christ, des habitants d'un village gaulois résistent à l'occupation romaine. Astérix, prisonnier, est sommé de préparer la potion magique. Premier essai – un brouillon – de transposition des célèbres bandes dessinées en cinéma d'animation.* **22.05 Série : Laurel et Hardy.** Les rois de la gaffe (rediff.). **22.35 Cinéma : Un pitre au pensionnat.** ■■ Film américain de Norman Taurog (1955). Avec Dean Martin, Jerry Lewis, D. Lynn, Nina Foch, Raymond Burr. *Un apprenti coiffeur un peu niais, poursuivi par un gangster déguisé en petit garçon pour prendre le train, se réfugie dans un pensionnat de jeunes filles. Comique désopilant et sous-entendus. Une réussite du tandem Martin-Lewis.* **0.20 Série : K 2000.** Goliath (rediff.).

M 6

14.15 Feuilleton : Les aventures du baron Trenck. 15.15 Variétés : Chansons amour, chansons toujours. Invité : Laurent Voulzy. **15.45 Jeu : Clip combat. 17.05 Série : Daktari. 18.00 Journal. 18.15 Météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie. 19.05 Série : Cher oncle Bill. 19.30 Série : Hawaï police d'Etat. 20.24 Six minutes d'informations. 20.30 Variétés : M 6 en scène.** Avec les frères Nacasch, Elsa, le groupe Images, François Feldman, Sabine Guérin, Jean-Louis Murat, Patricia Kaas, Marc Lavoine, A Caus' des Garçons, Emmanuelle, Martin Destrée, Phil Barney, Yianna Katsoulos, L'Affaire Louis Trio, Marie Myrian, Jean-Louis Aubert, Vanessa Paradis, Graziella de Michele. **22.00 Série : Poigne de fer et séduction. 22.30 Journal et Météo. 22.40 Cinéma : Chantons sous la pluie.** ■■■ Film américain de Gene Kelly et Stanley Donen (1952). Avec Gene Kelly, Cyd Charisse, Debbie Reynolds. *Evocation nostalgique et parodique de la fin du cinéma muet et des débuts du parlant, comédie musicale dont la renommée n'est plus à faire.* **0.20 Les lettres de mon moulin.** D'après Alphonse Daudet. Divertissement musical, où alternent *séquences dansées et séquences chantées.* Le secret de Maître Cornille ; Le sous-préfet aux champs ; L'élixir du révérend père Gaucher ; Les trois messes basses ; La diligence de Beaucaire. **1.35 Musique : Boulevard des clips. 1.55 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Les héros de notre enfance. Des personnalités se souviennent des héros de leur enfance. **22.40 Nuits magnétiques.** Au fil de l'eau (3e partie). **0.00 Messe de minuit.** En direct de Notre-Dame, célébrée par le cardinal Lustiger, archevêque de Paris.

FRANCE-MUSIQUE

De 20.00 à 2.00 Noël sur France-Musique. En direct de Saint-Martin-de-Méjean. Avec Jacques Herlet, Claude Hermann, Augustin Dumay, l'Ensemble Janequin, Les Saqueboutiers de Toulouse, Agnès Mellon, René Jacobs, Mikhaïl Rudy, Christian Ivaldi, Pierre Amoyal, Françoise Pollet... Œuvres de Schubert, Gounod, Catalani, Falla, Haendel, Grieg, Brahms, Beethoven, Chausson, Gershwin, Debussy, Ravel, Bach, Schutz, Gabrielli, Carissimi.

Résultats en hausse pour Europe 1-Communication

Le résultat net d'Europe 1-Communication a plus que doublé d'une année sur l'autre, atteignant 29 553 000 francs au 30 septembre 1987, contre 12 074 000 francs auparavant. Le résultat consolidé provisoire s'élève, lui, à 56 800 000 francs contre 20 470 000 francs.

Le conseil d'administration, réuni le 22 décembre, a donc décidé de proposer à l'assemblée générale qui se tiendra le 14 mars prochain de distribuer un dividende de 6 francs par action, alors que, l'an dernier, Europe 1 avait décidé de ne pas en verser.

Audience TV du 22 décembre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	41.5	Santa Barbara 19.0	Actual. rég. 6.0	Actual. rég. 4.0	Nulle part 2.0	Porte magique 6.5	Dessin animé 4.0
19 h 45	46.5	Roue fortune 20.5	Maguy 9.5	Actual. rég. 2.5	Nulle part 4.0	Bd Bouvard 7.0	La petite maison 3.0
20 h 16	58.5	Journal 22.0	Journal 16.0	La Classe 7.5	Nulle part 3.0	Journal 6.0	La petite maison 4.5
20 h 55	63.5	Police 30.5	Moi vouloir toi 5.5	Flipper 5.5	Le Marginal 5.0	L'Empire 15.0	Exo-man 5.5
22 h 08	63.0	Police 30.0	Ciné Jeux 5.0	Flipper 8.0	Le Marginal 3.0	L'Empire 17.0	Poigne de fer 2.5
22 h 44	39.0	L'île 10.5	Ciné Jeux 8.0	Tex Avery 6.0	Forêt Emeraude 3.5	Polars de la 5 7.5	Les Arnaud 4.0

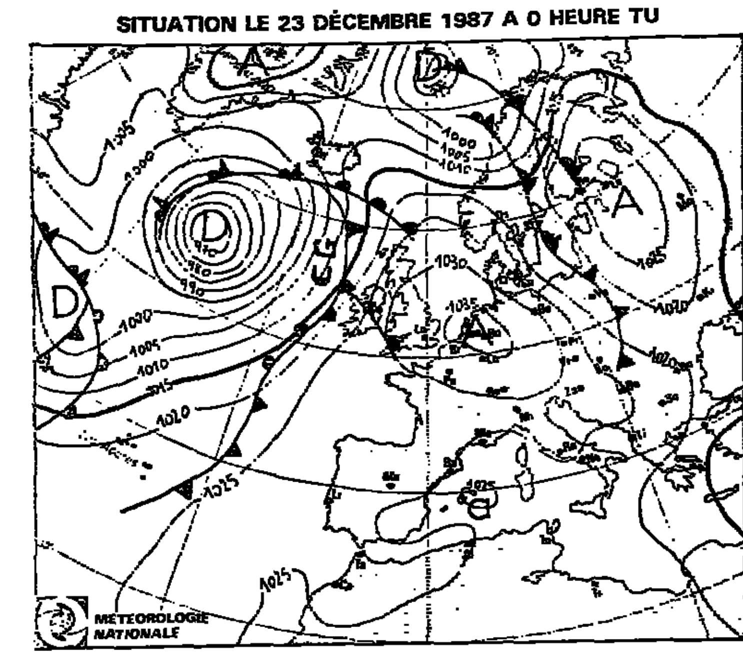
Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23 DÉCEMBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 25 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 23 décembre à 0 h TU et le jeudi 24 décembre à 24 h TU.

L'anticyclone qui recouvrait la *France se* décale temporairement vers l'Allemagne et le nord de l'Italie. Il laissera pénétrer sur la Bretagne une perturbation océanique de faible intensité.

Jeudi 24 décembre :

Brouillards matinaux, après-midi généralement ensoleillée mais arrivée de la pluie en Bretagne.

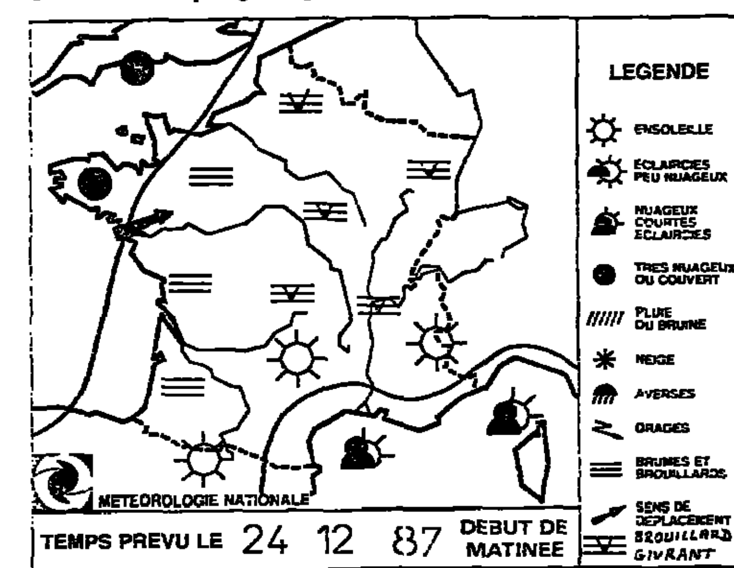
Le matin, des *brouillards parfois* givrants se formeront sur la quasi totalité de la France. Seuls le pourtour méditerranéen, la Corse, la Bretagne et le Cotentin y échapperont grâce à une couverture nuageuse abondante.

L'après-midi s'annonce plutôt ensoleillée : un soleil généreux en montagne, alternant avec des passages nuageux en plaine, excepté du Nord à l'Ile-de-France, aux Pays de Loire et à la Manche où le ciel restera uniformément gris. Il pleuvra même en Bretagne en fin de journée.

Les températures minimales, en baisse, varieront entre – 2 et + 2 degrés sur la plupart des régions. Elles se situeront toutefois entre 4 et 6 degrés en Bretagne, en Basse-Normandie, dans le Sud-Ouest et près de la Méditerranée.

Les températures maximales avoisineront 10 à 12 degrés sur le Nord-Ouest et 12 à 16 degrés du Sud-Ouest au Sud-Est. Partout ailleurs, elles ne dépasseront par 6 et 9 degrés voire même 2 degrés en cas de brouillard persistant.

Le vent sera généralement faible de secteur sud à sud-est, sauf près de la Manche et en Bretagne où il soufflera modérément de secteur sud-ouest.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 22-12 à 6 heures TU et le 23-12-1987 à 6 heures TU — le 23-12-1987

	max	min	temps
FRANCE			
AJACCIO	15	12	C
BIARRITZ	12	9	C
BORDEAUX	4	3	C
BOURGES	6	2	C
BREST	11	8	C
CAEN	10	3	D
CHERBOURG	10	4	D
CLERMONT-FERR.	0	–1	C
DIJON	6	5	C
GRENOBLE St-M-H	5	4	B
LILLE	9	0	B
LIMOGES	6	–4	B
LYON	3	3	B
MARSEILLE-MAR.	11	8	C
NANCY	7	1	D
NANTES	9	8	C
NICE	14	10	N
PARIS-MONTS.	9	4	B
PAU	11	8	C
PERPIGNAN	19	8	C
RENNES	10	7	C
ST-ÉTIENNE	0	–1	B
STRASBOURG	7	2	B
TOURS	7	7	C
TOULOUSE	8	6	C
POINTE-A-PITRE	31	20	D
ÉTRANGER			
ALGER	20	13	N
AMSTERDAM	9	0	B
ATHÈNES	13	8	N
BANGKOK	29	16	D
BARCELONE	16	10	C
BELGRADE	9	3	C
BERLIN	9	3	N
BRUXELLES	9	–1	B
LE CAIRE	16	11	C
COPENHAGUE	8	4	D
DAKAR	26	22	D
DELHI	24	8	B
DJERBA	17	11	N
GENÈVE	6	3	B
HONGKONG	19	14	D
ISTANBUL	8	6	P
JÉRUSALEM	11	6	C
LISBONNE	16	10	D
LONDRES	10	2	N
LOS ANGELES	19	8	N
LUXEMBOURG	8	6	B
MADRID	10	7	C
MARRAKECH	19	7	D
MEXICO	24	10	A
MILAN	6	2	B
MONTRÉAL	3	–2	A
MOSCOU	–11	–19	*
NAIROBI	29	16	D
NEW-YORK	11	2	D
OSLO	1	–6	B
PALMA-DE-MAJ.	18	5	B
PÉKIN	8	3	D
RIO-DE-JANEIRO	27	21	O
ROME	16	6	D
SINGAPOUR	32	24	N
STOCKHOLM	0	0	*
SYDNEY	24	16	C
TOKYO	11	3	D
TUNIS	20	8	D
VARSOVIE	4	1	P
VENISE	5	1	B
VIENNE	9	6	N

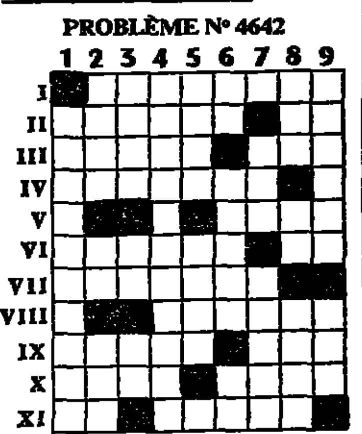
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4642



HORIZONTALEMENT

I. Faire perdre la tête. – II. Criée par des gens qui n'ont rien *dans le* ventre. Entre trois et quatre. – III. Comme un acide. Entre pas à pas. – IV. Un animal à cornes. – V. Doit se reposer au commandement. – VI. Enfermer dans des pièces qui deviennent vite humides. *Des façons d'agir*. – VII. *De très* grandes boucheries. – VIII. Fume dans une île – IX. Fait entendre un son de cloche. On y trouve des sanctuaires. – X. N'est parfois qu'un banc. Un sommet. – XI. Ce que le mépris nous amène à faire. Chercher à pincer.

VERTICALEMENT

1. A prendre ou à laisser. – 2. Jeanne, est plus grosse qu'une fillette. Vaut de l'or. Coule en Asie. – 3. Peut régner en Arabie. Qui a fait *son apparition*. Une nappe. – 4. Une voiture dont on peut penser qu'elle était réservée aux huiles. – 5. Sont plusieurs à porter le même nom. Pays. – 6. La moitié de neuf. Qui a donc des vices. Adverbe. – 7. Peut être traité de larve quand il est blanc. Un poulet très dur. – 8. Se dore au soleil. Mis en mouvement. Provoquer une détérioration. – 9. Quand elles sont générales, il y a beaucoup d'*éclats*. Un napperon ou une manche.

Solution du problème n° 4641

Horizontalement

I. Semelles. – II. Ovation. – III. Mite. Mi.– IV. Mer. Vigie. – V. Eradiquer. – VI. Queue. – VII. Loup. Epée. – VIII. Rée. Tins. – IX. Ça. Ur. Et. – X. Agir. Oran. – *XI. Pense-bête.*

Verticalement

1. Sommeil. Cap. – 2. Evier. Orage. – 3. Matraque. In. – 4. Eté. Dupeurs. – 5. Li. Vie. – 6. Loriquet. Ob. – 7. En. Guêpière – 8. Mie. Entât. – 9. Cierges. Né.

GUY BROUTY.

Les services ouverts ou fermés pour Noël

Presse. – Les quotidiens paraissent *normalement* le 25 décembre.

Banques. – Fermées le vendredi 25 décembre, mais ouvertes aux heures habituelles le lundi 28, pour celles *qui sont fermées le samedi*, et le mardi 29 pour celles qui sont fermées le lundi.

PTT. – Pas de distribution de courrier à domicile le 25. Les bureaux de poste seront fermés à partir du jeudi 24 à 14 heures, sauf ceux assurant le service des dimanches et jours fériés.

RATP. – Service réduit des dimanches et jours fériés. Pour la nuit du 24 au 25, les « noctambus » partiront toutes les demi-heures du Châtelet.

Grands magasins. – Tous fermés le vendredi 25 décembre. Ouverts aux heures habituelles les 24 et 26.

Allocations familiales. – Les services d'accueil et les unités de gestion de la région parisienne seront fermés du jeudi 24 décembre à midi au lundi 28 décembre aux heures habituelles.

Sécurité sociale. – Les centres de Paris seront fermés du jeudi 24 décembre, à 15 h 30, jusqu'au lundi 28 décembre aux heures habituelles.

Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés. – Les bureaux d'accueil, 110-112, rue de Flandre, et 175, *rue* du Chevaleret, seront fermés du jeudi 24 décembre, à 14 heures, au lundi 28 décembre aux heures habituelles.

Bibliothèque nationale. – Les salles de lecture seront fermées le 24 décembre à partir de 13 heures, et les 25 et 26 décembre. Expositions : « Le Cartel », sera fermée les 24 et 25 décembre : « Les papiers marbrés » et « Elisabeth Sunday » seront fermées du 24 au 27 décembre inclus.

Musées. – *A Paris*, seront ouverts le Centre Georges-*Pompidou (de 12 heures à* 22 heures), le Musée des arts africains et océaniens, l'exposition des collections égyptiennes de l'Institut de France à la Fondation Dosne-Thiers (de 11 heures à 18 heures), le Musée de l'holographie ; le Musée d'Orsay sera fermé à partir de 18 heures le jeudi 24 et le Grand-Palais à partir de 18 h 30, l'église Saint-Louis des Invalides sera ouverte au public jusqu'à 13 h 30, le vendredi 25 décembre pour permettre aux fidèles d'assister aux offices, mais les Invalides et les musées seront fermés.

Le Carnet du Monde

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Maurice BEGOUD,
directeur honoraire du personnel
au ministère des PTT,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 21 décembre 1987 en son domicile.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 24 décembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 9, rue du Docteur-Roux, Paris-15ᵉ, suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Jacques à Châtellerault (Vienne).

De la part de :
Mᵐᵉ Maurice Begoud,
son épouse,
Colette Begoud,
sa fille.

34, rue Blomet,
75015 Paris.

– Mᵐᵉ Camille Berjon,
son épouse,
Claude Ruddy-Berjon,
sa fille,
et John Ruddy,
François Berjon,
son fils,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre BERJON,

survenu à son domicile le 22 décembre 1987.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 décembre, à 15 h 45, au cimetière de Buc (Yvelines).

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Camille-Saint-Saëns,
78530 Buc.

La société Rockwell-Collins France
Et le groupe Rockwell International,
Ses anciens collègues et amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre BERJON,
ancien président-directeur général
de Rockwell-Collins France,
ancien président-directeur général
de Rockwell International SA,

survenu à son domicile le 22 décembre 1987.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 décembre, à 15 h 45, au cimetière de Buc (Yvelines).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean, Aristide BONNAUD,
conseiller honoraire
du commerce extérieur,
ancien directeur adjoint
de la Banque de l'Indochine à Paris,
combattant 1914-1918,

survenu à Paris le 17 décembre 1987, dans sa quatre-vingt-onzième année.

De la part de :
M. et Mᵐᵉ Jean-Jacques Bonnaud,
Le docteur et Mᵐᵉ Philippe Bonnaud,
ses enfants,
Aymeric, Pascal, Florence, Séverine, Guillemette, Pierre-Olivier, Charlotte et Alexis Bonnaud,
ses petits-enfants,
Les familles Gay, Debatisse, Guary,
ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Ses parents et alliés.

Les obsèques religieuses ont été célébrées à Paris, le mardi 22 décembre, dans l'intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

1, bd Pershing,
75017 Paris.

17, rue Parmentier,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Mᵐᵉ Marcel Bourseau,
son épouse,
Mˡˡᵉ Christine Bourseau,
M. et Mᵐᵉ Jean-Pierre Vaillant
et leur fille,
Mᵐᵉ Dominique Bourseau
et ses enfants,
M. et Mᵐᵉ Joël Morvan-Bourseau
et leurs enfants,
Mᵐᵉ Aurélie Bourseau
et son fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel BOURSEAU,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
président d'honneur
de *la Fédération nationale*
de l'industrie hôtelière,
ancien président
de l'Association internationale
de l'hôtellerie,

survenu à son domicile le 22 décembre 1987.

La levée de corps aura lieu le jeudi 24 décembre à 13 h 30, 68, boulevard de Courcelles, Paris-17ᵉ, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mᵐᵉ Fernand BRUNSCHWIG,
née Marcelle Wolff,

survenu le 17 décembre 1987, dans sa *quatre-vingt-quatorzième année*.

De la part de :
M. et Mᵐᵉ Gilbert Brunschwig,
et leurs fils,
Colette Brunschwig.

Les obsèques ont eu lieu le 21 décem*bre, au Havre, dans l'intimité*.

10, rue Alfred-Laurant,
92100 Boulogne.
26, rue Poussin,
75016 Paris.

– Au regret d'apprendre le décès de

Mᵐᵉ André DELTEIL,

survenu le 21 décembre 1987.

La division des documents de l'UNESCO prie sa famille et ses proches de trouver ici l'expression de ses *sincères condoléances et de sa profonde* sympathie.

– Mᵐᵉ Gisèle Louhet,
Ses enfants,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert LOUHET,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
lieutenant-colonel
de gendarmerie (ER),

survenu le 19 décembre 1987, à l'âge de soixante-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 24 décembre, en l'église Saint-Rémi de Maisons-Alfort, à *9 h 30*.

19, rue du 18-Juin-1940,
94700 Maisons-Alfort.

– M. et Mᵐᵉ Gilbert Marzuk,
M. et Mᵐᵉ Ronald Marks,
ses enfants,
M. Roger Gabison,
son frère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Georgette MARZUK,
née Gabison,

survenu le 18 décembre 1987, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

– Nous apprenons la mort de

Jean-Jacques MAYOUX,
spécialiste de *la littérature anglaise*,
ancien professeur à la Sorbonne.

(*Le Monde* du 23 décembre 1987.)

[Né en 1901 à Paris, il avait enseigné à Liverpool puis à l'université de Nancy. Participant très activement à la Résistance, dans le groupe Caux de la Résistance, il avait réussi à s'évader lors de son arrestation par la Gestapo et à rejoindre Londres. Il a siégé, à la Libération, à l'Assemblée consultative provisoire avant de rompre avec les gaullistes. Après avoir travaillé à l'UNESCO, il a été nommé professeur à la Sorbonne en 1952, où il a enseigné (à l'université Paris-III) jusqu'à sa retraite en 1972. Il a été signataire du « Manifeste des 121 » pendant la guerre d'Algérie, ce qui lui valut d'être plastiqué par l'OAS. Il avait démissionné en juin 1968 du Syndicat national de l'enseignement supérieur, auquel il reprochait de s'être aligné sur les étudiants de l'UNEF. Il a été jusqu'à la fin de sa vie l'un des animateurs de la Société européenne de culture, dont le siège est à Venise, qui encourage le dialogue entre les intellectuels de l'Ouest et de l'Est.

Jean-Jacques Mayoux avait publié deux recueils d'essais : *Vivants Piliers* (Lettres nouvelles) *et Sous de vastes portiques* (Nadeau), des traductions et des études sur des écrivains anglo-saxons, D.H. Lawrence, Shakespeare, Conrad, Melville, Joyce, Virginia Woolf, Beckett, et un livre sur la peinture anglaise.]

– M. François Balcaen,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Marianne-Eva MENDEL.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 24 décembre, à *15 h 45*, en la cathédrale Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, Paris-8ᵉ, où l'on se réunira.

Remerciements

– Vous avez été très nombreux à manifester une dernière fois toute l'affection et toute l'amitié que vous éprouviez pour

Mᵐᵉ Alain LEDRU,
née Isabelle Courtine.

M. Alain Ledru,
Ses enfants,
Mᵐᵉ Denise Courtine,
Et leurs familles,
vous en remercient.

– Mᵐᵉ Yvette Pavier,
Et sa famille,
Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active,
très touchés par les nombreux témoignages de sympathie et de *fidélité* à l'occasion du décès de

Jean PAVIER,

tiennent à remercier tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Avis de messes

– A la chapelle du Secours catholique, 106, rue du Bac, à 22 heures, le 24 décembre 1987, vigile, suivie de la messe de la Nativité.

Anniversaires

– Il y a quatre ans

Françoise GAUTHIER,
(Vermot-Desroches),

vivait ses derniers jours.

Françoise est morte du cancer le 31 décembre *1983*.

Elle est inhumée à Die (Drôme).

Que ceux qui l'ont aimée aient une pensée pour elle.

M. Pierre Gauthier,
91450 Etiolles.
M. Jean-Marc Gauthier,
75014 Paris.
Mᵐᵉ Vermot-Desroches,
10000 Troyes.

Semaine de la bonté

Cas n° 17. – Cette jeune fille de dix-huit ans a dû quitter une mère *alcoolique. La cohabitation* devenait impossible. Intelligente, dynamique et sérieuse, elle vit pour le moment grâce à un TUC ; mais on lui offre une place stable dans une maison d'enfants pour laquelle il est nécessaire qu'elle effectue un dernier stage payant. N'ayant ni famille ni relations pour l'aider, pourrait-on lui offrir ce stage qui assurerait son avenir et coûte :

3 000 F.

★ Les dons sont à adresser à la *Semaine de la bonté, 4, place* Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris. CCP Paris 4-52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81.

Cas n° 30. – Cette famille de *deux enfants est durement* éprouvée. Après une perte d'emploi, il a fallu vendre, au-dessous de sa valeur, le pavillon en accession à la propriété. Le fils aîné est au chômage non indemnisé, le père n'a retrouvé qu'un *petit* travail de manutentionnaire, la mère est handicapée léger, malentendante. *Pour* espérer trouver des heures de ménage, *il lui faudrait* une double prothèse auditive dont le prix s'élève à 9 600 F. Le seul salaire, très modeste, ne permet aucune économie. La Sécurité sociale a promis un secours exceptionnel de 5 000 F. Il man*que encore 4 600 F.*

★ Les dons sont à adresser à la Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris. CCP Paris 4-52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81.

● *COLLOQUE.* – ***Pierre* Mendès France et l'économie : pensée et action.** – Tel sera le thème du colloque organisé par l'Institut Pierre-Mendès-France, les 11 et 12 janvier 1988, à l'Assemblée nationale. Le colloque sera ouvert par M. Claude Cheysson, *président* de l'Institut, puis les thèmes suivants seront traités autour de la pensée et de l'action de Pierre Mendès France : « La théorie économique » (sous la présidence de Claude Gruson) ; « Les problèmes internationaux » (présidence Philippe de Seynes) ; « Les acteurs socio-politiques » (présidence Jean-Pierre Rioux) ; « Les problèmes de la croissance française » (présidence Pierre Bauchet). François Bloch-Lainé conclura la journée dont les actes seront publiés en 1988.

★ Renseignements et inscriptions avant le 1ᵉʳ janvier à l'Institut Pierre-Mendès-France, 52, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris. Tél. : (1) 46-33-10-30.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 23 décembre 1987 :

DES ARRÊTÉS

● Du 12 décembre 1987 portant agrément de la convention du 1ᵉʳ octobre 1987 relative à l'aide conventionnelle à la réinsertion en faveur des travailleurs étrangers et du règlement annexé à cette convention.

● Du 16 novembre 1987 portant attribution du diplôme de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées en 1987.

UNE INSTRUCTION

● Du 1ᵉʳ décembre 1987 relative au concours d'admission à l'Ecole polytechnique en 1988.

DES LISTES

● Des élèves de l'Ecole centrale de Lyon ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de cet établissement en 1986.

● Des élèves de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de génie chimique de Toulouse ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de cet établissement en 1986.

● Des élèves de l'Ecole supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile ayant obtenu en 1986 le diplôme de cet établissement.

Communication

Pour « Questions à domicile »

Yves Montand a touché un cachet de 800 000 F

Yves Montand a réclamé et obtenu la somme de 800 000 F pour sa prestation dans l'émission « Questions à domicile » diffusée sur TF1 le 12 décembre dernier. Cette information, publiée par *le Canard enchaîné* de cette semaine, a été confirmée par le comédien sur Europe 1, le mercredi 22 décembre.

« Pourquoi donc ferais-je des cadeaux à M. Bouygues ? s'est-il exclamé. *Mon agent a parfaitement raison. Il a fait son métier. Et j'aurais dû l'inciter à demander le double ou même le triple. Il s'agit de savoir : ou on fait une émission sans publicité, auquel cas je la fais gratuitement (« Sept sur sept », « Les dossiers de l'écran », etc.), ou on fait une émission avec laquelle les responsables de chez M. Bouygues espèrent battre la chaîne concurrente (...) et obtenir un maximum sur les spots publicitaires qui se traitent par centaines de millions ! Au nom de quoi mon agent et moi-même ne devrions pas demander le maximum ?... »*

Si la direction de TF1 se refuse à tout commentaire, Anne Sinclair et Jean-Marie Colombani, les deux présentateurs de l'émission, affirment n'avoir été nullement partie prenante dans la négociation qui ne les concernait pas. Ils avaient préalablement refusé la première suggestion d'Yves Montand, qui consistait à remplacer les spots de publicité prévus dans l'émission par des interventions du comédien vantant lui-même les produits en cause. Il ne pouvait être question, disent-ils, d'une quelconque sponsorisation de l'émission.

Licenciements au « Quotidien de Paris »

Le mardi 22 décembre, M. Philippe Tesson, directeur du *Quotidien de Paris*, a annoncé au comité d'entreprise le licenciement sec de trois journalistes (Bernard Brizay, rédacteur au service politique, chargé de l'UDF et de M. Raymond Barre ; Pierre Daix et Nicolas Chaufelle, journalistes au service culture).

Trois autres membres de la rédaction (services culture et société) verront leur contrat de permanent rompu et deviendront pigistes. Enfin, Jean-Marc Sylvestre, rédacteur en chef et éditorialiste au service économie, part en congé sans solde pour six mois, et Jean-Claude Vajou, rédacteur en chef au service politique, passe au *Quotidien du maire*, un autre journal de M. Philippe Tesson.

Avec ces huit départs (sur une soixantaine de journalistes), le directeur du *Quotidien de Paris* espère réduire ses frais de fonctionnement. Un plan d'assainissement en six mois, prévoyant une relance de la vente et des recettes publicitaires, devrait, selon le patron du *Quotidien*, faire passer le déficit mensuel du titre de 2,5 millions de francs à 1 million. Les représentants du personnel ont demandé à M. Tesson l'ouverture d'un « guichet-départ » permettant à des journalistes de quitter volontairement le journal. Le patron du *Quotidien* a accepté cette demande. Mais ce « guichet-départ » sera clos fin décembre, et les départs volontaires s'ajouteront aux licenciements au lieu de s'y substituer.

Outre ces licenciements, M. Tesson a annoncé que depuis le retrait de M. Goldsmitt, il n'avait pas cherché de nouveaux investisseurs pour son journal, leur venue dans le climat politique actuel risquant de *« déséquilibrer* le Quotidien de Paris ». Celui-ci continue à vendre environ 30 000 exemplaires par jour ; son déficit annuel en 1987 serait de 19 millions de francs pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 80 millions.

YVES-MARIE LABÉ.

Le Conseil de la concurrence sermonne les publicitaires

Saisi par l'Association des agences conseils en publicité (*le Monde* du 11 avril), le Conseil de la concurrence vient de rendre un long avis sur l'organisation du marché publicitaire français. Au centre du débat, la concentration de certains groupes qui, comme Havas, cumulent les fonctions d'agence, de régie et de support, mais aussi le pouvoir grandissant des centrales d'achat d'espaces.

Dans un secteur où les enjeux économiques (32 milliards de francs en 1987) et politiques sont importants, l'autorité indépendante, créée par l'ordonnance du 1er décembre 1986, se montre à la fois fort critique dans son analyse et très prudente dans ses conclusions.

Le Conseil de la concurrence décrit, en effet, par le menu comment de gros opérateurs de la publicité peuvent faire pression sur les médias, menaçant, s'ils refusent de céder à leurs exigences commerciales, de les priver des ressources publicitaires. Il explique pourquoi le cumul des fonctions au sein d'un même groupe peut fausser la répartition des budgets entre les supports. Il constate que l'opacité des négociations peut donner lieu à d'importants détournements d'argent pour financer partis politiques ou campagnes électorales.

Mais après ce constat qui prend parfois des allures de réquisitoire, le Conseil de la concurrence rend un avis fort mesuré. Il ne lui semble pas nécessaire de prendre de nouvelles dispositions pour limiter la concentration des entreprises publicitaires ou le cumul des fonctions. Les pratiques qu'il dénonce lui semblent trop *« limitées »* pour entraver réellement la concurrence globale sur le marché et lui paraissent relever *« dans la plupart des pays d'économie libérale du domaine de la déontologie et de la morale professionnelle »*.

S'ils renoncent à proposer de nouvelles règles pour le marché publicitaire, les « sages » estiment néanmoins que nombre des pratiques qu'ils ont relevées pourraient tomber sous le coup des lois actuelles de la concurrence. Contre l'opacité des tarifs et le manque de transparence des négociations, ils rappellent que le défaut d'information tarifaire et de facturation *« fidèle »* peut faire l'objet de poursuites pénales.

Le Conseil de la concurrence remarque aussi que les diverses pressions des centrales d'achat contre des journaux, des radios ou des télévisions peuvent être considérées comme des *« abus d'exploitation d'une situation de dépendance »*, un nouveau délit reconnu par l'ordonnance de 1986. Enfin, plus prudemment, les « sages » suggèrent que les ententes entre gros acheteurs d'espaces pour se partager pacifiquement le marché pourraient aussi être sanctionnées.

Les publicitaires indépendants qui espéraient déstabiliser les empires d'Havas ou de M. Gilbert Gross, principal acheteur publicitaire français, seront sans doute déçus de cet avis en demi-teinte. En 1982, Mme Françoise Castro, épouse de M. Laurent Fabius, avait déjà essayé de réformer profondément le marché publicitaire, mais avait dû y renoncer face à de mystérieuses pressions politiques et financières. Le même scénario s'est-il reproduit avec le Conseil de la concurrence ? La coexistence d'un constat sévère et d'un avis fort mesuré pourrait le laisser supposer, mais le Conseil a fermement démenti l'existence de pressions.

Reste que le Conseil de la concurrence vient de faire un important travail de clarification en mettant en lumière des pratiques dangereuses et en brandissant la menace de la loi. Le marché publicitaire français sera désormais sous la surveillance étroite des « sages », qui n'hésitent pas à rappeler que *« le jeu d'une concurrence sur les marchés de la publicité et des supports est un facteur non négligeable du pluralisme de la communication »*.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

La formidable puissance des centrales d'achat

Au centre, l'enjeu : 32 milliards de francs pour cette année 1987. Autour, les joueurs : les entreprises qui ont investi ces sommes en publicité pour dynamiser leurs ventes, les médias (presse, radios, télévisions) qui ne pourraient pas vivre sans cette manne et les agences qui la répartissent entre les différents supports. En théorie, la partie est simple. Une entreprise (l'annonceur) confie son budget à une agence de publicité, qui choisit des supports (journaux, affichage, radio...) et leur passe des ordres. Mais depuis les années 70, un quatrième maillon est venu s'imposer en force dans cette chaîne publicitaire : les centrales d'achat d'espace.

Pionnier, sinon inventeur de la formule des centrales, M. Gilbert Gross est le numéro un du secteur, et ses voyages – cette année, plus de cent personnes pour une croisière aux Grenadines – réunissent le gratin des médias et de la publicité. Il est vrai que son groupe GGMD pèse environ 20 % du marché de l'achat d'espaces, avec 7,27 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1987 contre 5,9 milliards en 1986.

Pourquoi cet envol, alors que l'idée de base du métier, regrouper des budgets publicitaires, était appliquée dès les années 50 par des annonceurs comme Peugeot, L'Oréal ou Nestlé, qui possèdent d'ailleurs toujours leurs propres centrales d'achat ?

Parce que Gilbert Gross, le premier, a eu l'habileté d'agréger les budgets de différents annonceurs, comme les Galeries Barbès, Merlin et, plus tard, BSN, qui le soutiendront sans faille. Jouant sur les spécificités des radios périphériques – média national en France, à la différence d'autres pays européens, – il a pu, grâce à la masse de ses investissements, obtenir les meilleures conditions tarifaires du marché. Et les garder, en étendant son activité aux autres médias. Comment en effet, pour un support, résister aux demandes de quelqu'un qui décide d'un cinquième ou plus de votre chiffre d'affaires ?

Le système des centrales canalise deux désirs, celui des annonceurs de mieux contrôler leurs budgets (notamment quand ils travaillent avec plusieurs agences) et celui des médias soucieux d'obtenir de la publicité. Entre les deux, l'espace ouvert à la négociation des tarifs est d'autant plus large que ces tarifs sont peu respectés et pas toujours justifiés par des audiences parfois mal mesurées.

La course aux négociations

L'action des centrales a donc eu un effet de révélateur sur les prix, car, à la base de la *« négo »*, on trouve la justification économique que résume M. Jean-Yves Laneurie, directeur de la régie d'Europe 1 : *« Les centrales obtiennent des conditions en rendant des services : la garantie d'un volume annuel de commandes, sa progression éventuelle, son paiement rubis sur l'ongle, le remplissage des horaires ou saisons faibles. Et si, en plus, elles nous donnent un coup de pouce par rapport à la concurrence !... »*

Mais ces critères n'expliquent pas tout. Comptent aussi l'entregent de l'acheteur et sa puissance. Une grosse centrale démarre ses négociations entre 20% et 30% en dessous des tarifs officiels. En cumulant dégressifs de quantité, ristournes annuelles, emplacements préférentiels non facturés, passages gratuits et autres gracieusetés, les taux maximum peuvent atteindre, selon un spécialiste anonyme (car on aime peu être cité dans un milieu où les boycottages sont légion), jusqu'à 78% en radio, 67% en affichage, 58% en presse magazine.

Une estimation globale donnait, en 1985, un taux moyen de négociation de 32% pour ces trois médias – la télévision, au sortir du monopole étatique, ne négociant pas ou alors sous la forme plus subtile du volume accordé en période de pénurie.

La publicité d'une société de conseil du groupe Eurocom a beau proclamer que *« sélectionner et acheter les médias n'est pas une science occulte »*, la parfaite opacité des transferts – y compris pour certains annonceurs, qui ne voient pas « remonter » les avantages que leurs budgets ont permis d'obtenir – a produit des effets pervers.

« Le plus inquiétant est la baisse de la rentabilité à la page, explique Philippe Sechet, directeur de la publicité du groupe presse magazine Hachette-Filipacchi. *Car à la différence de la radio, notre coût marginal n'est pas négligeable. Et nous n'arrivons plus, comme dans les années passées, à compenser la spirale des négociations par une hausse rapide des tarifs de base. »*

Accessoirement, l'achat d'espaces, en tant que lieu de transit de sommes énormes, offre la tentation des financements occultes, qu'il s'agisse d'individus ou de partis politiques. Car les bonnes relations font aussi partie de l'entregent.

Mais surtout, les agences et les supports dénoncent la déviation des objectifs de la publicité : *« Avec le raisonnement des centrales, on achète des conditions tarifaires et non plus l'efficacité d'un message. La course au pourcentage est mortelle pour toute recherche qualitative »*, gémit ce patron de régie.

Est-il besoin de préciser que la part croissante prise par les centrales (estimée à plus de deux milliards de francs) sur la rémunération des intermédiaires ne fait qu'alimenter les griefs des agences ou régies ?

Avec retard, les agences ont pourtant réagi. Ainsi la centrale Horizons Médias, regroupe les forces de cinq agences de publicité, Young et Rubicam, Grey, BDDP, JWT, Fargeat. Cinq agences qui amènent 80 % d'un chiffre d'affaires passé de 170 millions de francs, lors de la création en 1979, à 1,9 milliard aujourd'hui. Les autres grandes agences ne sont pas en reste dans la course à la création de centrales : RSCG contrôle Liberté Média, FCA est actionnaire d'Utile, le Club Média achète pour Dupuy-Saatchi, Synergie et Ted Bates, Bélier joue son Concerto Média dans son coin.

A chacun son baromètre

Cette guerre sur le marché de l'achat d'espace vient de prendre un nouveau tournant avec l'avènement de la télévision privée. Les annonceurs ne jurent plus que par ce média-phare. La part de la télévision dans les achats du groupe Gross est ainsi passée en un an de 23 % à 34 %, au détriment de la radio (29 % à 22 %) et de la presse périodique.

Or ces annonceurs sont inquiets. Le coût moyen pour toucher 1000 spectateurs augmente de 25 francs environ en 1985 à 33 francs cette année et même 39 francs aux heures de grande écoute. Et à la différence des autres médias aux performances stables, les audiences fluctuantes du petit écran peuvent faire varier de 1 à 5 le coût au mille d'un spot dans une même tranche horaire. Plus qu'un rabais, les annonceurs recherchent donc la sécurité pour leurs achats ? Mais qui va les guider dans la jungle des six chaînes ?

En l'absence d'un instrument de mesure d'audience unique et incontesté, chacun bâtit son propre baromètre. A coup de millions et d'informatique : Concerto Média investit 7,5 millions pour lancer son système Exocet à l'assaut des audiences, Horizons Médias prévoit 10 millions sur trois ans pour son logiciel de télévision *« pour ne pas, comme en radio, courir dix ans après le premier... »*.

M. Gilbert Gross a, lui aussi, investi ce terrain des études, en lançant en fanfare Carat TV, une unité pilotée par un transfuge de l'ère Bourges à TF 1, Pascal Josèphe.

Cette bataille de la compétence va-t-elle limiter la puissance des centrales ? Rien n'est moins sûr. D'abord parce qu'entretenir des équipes de vingt à trente personnes et s'abonner à tous les sondages existants, coûte cher. Mais aussi parce que la télévision, après la pénurie a beaucoup d'espaces à vendre. Déjà, M 6 et FR 3 pratiquent une garantie d'audience, la Cinq a comprimé ses tarifs et créé un club assorti d'avantages pour les annonceurs qui lui font confiance. Du haut de sa part de marché, TF 1 n'accorde encore que des rabais officiels liés au volume, de 1,5 % à 5 %. Mais qu'en sera-t-il demain si la lutte s'aiguise ?

C'est largement pour anticiper sur cette évolution que se profilent les... super-centrales, comme Grands Médias qui regroupe Horizons Médias, Utile et Liberté Média. Ce pôle, issu des agences, n'achète pas directement. Mais il a vocation de négocier collectivement les pratiques commerciales en télévision. En clair, de garantir à ses fondateurs que nul n'obtient de meilleures conditions.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.

Economie

SOMMAIRE

▫ Après l'accord sur la réduction du déficit budgétaire américain voté par le Congrès, les *ministres des finances* des sept principaux pays industrialisés ont publié un communiqué commun dans lequel ils réaffirment la nécessité de coordonner leurs efforts *pour maintenir* le dollar à son niveau (*lire ci-contre*).

▫ Cet appel à la concertation est repris par l'OCDE qui *publie ses Perspectives économiques.* Seul un sursaut international peut éviter les risques de récession, affirme l'organisation internationale (*lire page 25*).

▫ Le chômage a baissé de 1 % *en France à la fin* du mois de novembre. C'est la troisième baisse consécutive qui est enregistrée (*lire ci-dessous*).

▫ Le lancement du plus *grand paquebot de croisière* a été effectué à Saint-Nazaire, dont les chantiers navals ont reçu commande d'un autre paquebot géant (*lire page 25*).

La déclaration des principaux pays industrialisés

Les Sept se prononcent contre une nouvelle baisse du dollar

Immédiatement après la signature par le président américain, M. Ronald Reagan, du projet de loi de finances pour 1988 qui prévoit une réduction du déficit budgétaire de 30,2 milliards de dollars, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des sept principaux pays industriels (Etats-Unis, *Japon*, RFA, Canada, Grande-Bretagne, France et Italie) ont rendu publique, le mercredi 23 décembre, une déclaration commune destinée à ramener le calme sur *les marchés financiers.*

Bien que réaffirmant les « principaux objectifs » définis dans l'accord du Louvre du 22 février dernier, le texte, préparé par téléphone entre les différentes capitales, se distingue du communiqué publié à l'issue de la réunion de Paris. Sur le plan monétaire, les Sept ne parlent plus d'une stabilisation des taux de change à l'intérieur de *« zones de référence »*, mais estiment qu'*« une fluctuation excessive des taux de change, une baisse supplémentaire du dollar, ou une hausse du dollar à un niveau tel que le processus d'ajustement serait enrayé, pourraient être contre-productives... ».*

En matière de politiques économiques, tout en préconisant pour 1988 une poursuite *« des efforts de coordination »* entre les Sept, le communiqué ne fixe aucun engagement nouveau aux grands pays en déséquilibre. Le texte principal est accompagné d'une annexe dans *laquelle les* Sept accordent à chacun des pays un satisfecit pour les mesures prises au cours des dernières semaines.

La publication de ce document commun ne justifie plus une réunion formelle du G-7, a indiqué, dès mercredi, le ministre japonais des finances, M. Kiichi Miyazawa. Les marchés des changes, très peu actifs à l'avant-veille de Noël, ontréagi sans enthousiasme à cet accord, *attendu* depuis près de deux mois. En Asie comme en Europe, le dollar était hésitant ce mercredi 23 décembre *dans la matinée.*

Le texte du communiqué

Voici le texte du communiqué du groupe des sept :

1) *Les ministres* des finances et les gouverneurs des banques centrales des sept grands pays industrialisés *ont procédé* ces dernières semaines à des consultations étroites sur leurs politiques et leurs perspectives économiques, à la lumière de l'évolution des marchés financiers. Ils ont réaffirmé leur conviction que les principaux objectifs et les principales orientations de politique économique convenus dans l'accord du Louvre restent valables et fournissent le cadre d'une évolution positive de l'économie mondiale. Ils poursuivront en 1988 leurs efforts de coordination des politiques économiques, selon le dispositif approuvé au sommet de Venise.

2) Les ministres et les gouverneurs ont à nouveau souligné la *nécessité* de corriger les principaux déséquilibres externes de l'économie *mondiale. Les politiques qui ont été* mises en œuvre cette année produisent progressivement les effets recherchés. En particulier, *la configuration* de la demande interne et de la production aux Etats-Unis, au Japon et en RFA a évolué dans un sens qui favorise l'ajustement externe, et les déséquilibres commerciaux de ces trois pays diminuent en volume. La plus grande stabilité des taux de change observée durant la majeure partie de l'année écoulée, à la suite des modifications substantielles intervenues auparavant, a contribué à cet ajustement.

Cependant, les mouvements accentués de taux de change au cours des dernières semaines soulignent la nécessité d'améliorer les données économiques fondamentales et de poursuivre la coopération en matière de politique économique.

3) Les développements intervenus sur les marchés boursiers depuis la mi-ocotbre peuvent avoir *des effets* défavorables *sur* les perspectives de croissance économique dans les pays industrialisés pris *globalement*. Les *ministres* et les gouverneurs estiment cependant qu'avec des politiques économiques *saines et* une coordination efficace le taux de croissance de l'économie mondiale devrait être substantiel. A *cette fin*, ils *sont convenus* de la nécessité de mener dans leurs pays des politiques visant à renforcer une *croissance non inflationniste.*

4) En conséquence, les ministres et les gouverneurs sont convenus d'intensifier leurs efforts de coordination des politiques économiques. Cette action commune vise à la réduction des déséquilibres externes. En particulier, les Etats-Unis ont engagé la procédure législative devant aboutir à la mise en œuvre de l'accord conclu entre le président et les responsables des deux partis au Congrès sur un programme biennal d'économies budgétaires supplémentaires (...) Le Japon a mis en œuvre un important programme de stimulation de la demande intérieure et veillera à ce que dans le budget 1988 les dépenses de travaux publics ne *soient pas* inférieures à celles du budget 1987, y compris le budget supplémentaire de juillet. La RFA complète l'augmentation déjà annoncée des réductions d'impôts de 1988 par de nouvelles mesures d'accroissement de l'investissement, et elle ne cherchera pas à compenser les pertes de recettes budgétaires *qu'entraîneront* les *événements* récents. Ont *été* également opérées des réductions coordonnées des taux *d'intérêt en* Europe ; elles devraient contribuer à la progression de la demande interne et à la réduction *des déséquilibres* commerciaux.

5) Les ministres et les gouverneurs *estiment que* les *récentes* décisions de politique monétaire et les réductions de taux d'intérêt dans *certains* pays *étaient appropriées et* contribueront à restaurer la stabilité des marchés financiers (...).

6) Les ministres et les gouverneurs ont résolument écarté les mesures protectionnistes comme moyen de faire face aux déséquilibres actuels (...).

7) Les ministres et les gouverneurs considèrent que la réduction des déséquilibres du commerce mondial exige la coopération active d'autres pays, particulièrement des pays à surplus. Ils ont exprimé, en particulier, leur profonde préoccupation devant le fait que quelques pays nouvellement industrialisés n'aient pu adopter les mesures nécessaires à la réduction de leurs excédents commerciaux (...). Ils ont appelé les pays nouvellement industrialisés à mettre en œuvre, de toute urgence, des politiques commerciales *et* de change qui faciliteront la réduction d'excédents commerciaux excessifs et permettront à *leurs monnaies* de refléter intégralement la forte compétitivité de leurs économies.

8) Les ministres et les gouverneurs sont convenus qu'une fluctuation excessive des taux de change, une baisse supplémentaire du dollar ou une hausse du dollar à un niveau tel que le processus d'ajustement serait enrayé pourraient être « contreproductives », car elles détérioreraient les perspectives de croissance de l'économie mondiale. Ils ont souligné à nouveau leur intérêt commun pour des taux de change plus stables entre leurs monnaies, et sont convenus de continuer à coopérer étroitement dans la surveillance et la mise en œuvre de politiques visant à améliorer les données économiques fondamentales, de manière à favoriser la stabilité des taux de change. En outre, ils sont convenus de coopérer étroitement sur les marchés des changes (...).

Le fil renoué

TROP longtemps attendue et anticipée, la déclaration des *sept principales puissances industrielles*, rendue publique le mercredi 23 décembre, *risque* de décevoir les *marchés financiers*. Elle fait pâle figure après la lecture des recommandations contenues dans les « perspectives économique » de l'OCDE demandant une accélération du processus de coopération des politiques économiques, faute de quoi tout engagement monétaire paraît de peu de portée aux experts du Château de la Muette.

Mais pour les ministres des finances et les gouverneurs de banques centrales qui ont mis la dernière main à leur texte, par téléphone, dans la nuit du 22 au 23 décembre, cette déclaration soulève deux interrogations majeures. La concertation internationale existe et sort renforcée de la crise. Elle avait été mise à mal, au point que le relèvement des taux allemands et les petites phrases assassines du secrétaire au Trésor américain, M. James Baker avait provoqué le krach boursier du *19* octobre et une nouvelle période de turbulences monétaires. Autre élément majeur, le dollar, que les *autorités américaines* semblaient un moment souhaiter voir baisser encore, doit être stabilisé. Sur ce point, le communiqué est des plus clairs : *« une baisse supplémentaire »* de la devise américaine ou une *« hausse »* mettant en cause le processus d'ajustement en cours *serait « contre productive » pour* l'économie mondiale.

Ainsi la coopération monétaire internationale franchit-elle un nouveau pas. En septembre 1985, cinq pays s'étaient entendus pour assurer un atterissage en douceur et contrôlé du dollar, alors fortement surévalué. En février 1987, les Cinq, rejoints par le Canada et l'Italie en groupe de Sept mettaient en place les « accords du Louvre » pour stabiliser cette même devise américaine. Des « plages de fluctuations » des principales monnaies étaient instaurées servant de référence — secrète — aux Banques centrales pour orchestrer d'éventuelles interventions. Aujourd'hui ces « plages » disparaissent d'un texte censé sceller un nouveau type d'entente. Il entérine la chute de quelque 10 % du dollar intervenue depuis les accords du Louvre et, *essentiellement*, depuis le krach boursier d'octobre et fixe, par des clauses non publiques un plancher et un maximum de remontée du billet vert.

Pour l'Europe, cet accord du Louvre-*bis* représente l'espoir d'une stabilisation des changes alors que la *sous-évaluation* du dollar *constituait* une menace pour sa compétitivité. Mais les Sept prennent-ils *leurs désirs pour des réalités en* cette veille de Noël ? L'absence de tout nouvel engagement en matière *de politique économique*, assimilable à un exercice d'autosatisfecit réciproque inquiètera les économistes *autant que les marchés. Les* progrès, réels, enregistrés en 1987 sur la voie d'une correction des *grands déséquilibres mondiaux* sont restés très lents. Et plus les gouvernements, paralysés par leurs préoccupations politiques internes tarderont à prendre des mesures difficiles plus les risques de nouvelles turbulences graves renaîtront.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

● *RECTIFICATIF.* — A la suite d'une erreur, un titre dans les dernières éditions du *Monde* du 23 décembre évoquait, page 24, la déclaration des Neuf. Il s'agissait évidemment de la déclaration des Sept (*grands pays industrialisés*).

SOCIAL

Nouvelle baisse (– 1 %) du chômage en novembre

Le chômage a encore baissé en novembre selon les statistiques officielles publiées le 22 décembre par le ministère des affaires sociales et de l'emploi. En données corrigées des variations saisonnières, *le* nombre de demandeurs d'emploi s'établissait à 2 546 400, en recul de 25 300 par rapport à octobre. En données brutes, l'ANPE comptait 2 670 400 chômeurs inscrits, soit 26 800 de moins en un mois. Dans les deux cas, la baisse en pourcentage est identique : 1 % depuis le mois d'octobre, 0,1 % depuis novembre 1986. *Comme l'an passé,* le taux de chômage comparé à la population active s'élève à 10,4 % après être monté jusqu'à 10,8 % en mars dernier.

Le développement de l'emploi précaire

La diminution du chômage en novembre confirme une tendance très nette qui se développe depuis la fin de l'été et était déjà sensible au début du printemps. Grâce à l'action entreprise par le biais du traitement social du chômage essentiellement, le nombre record de chômeurs atteint en mars 1987 (2 675 900 en données corrigées) a été réduit de 129 500. M. Philippe Séguin, qui s'était fixé cet objectif pour mars 1988, a d'ores et déjà tenu son contrat. A ce rythme, il devrait pouvoir revenir aux chiffres de mars 1986 (2 467 600) dont il hérita en arrivant au ministère des affaires sociales et de l'emploi. Un résultat qui semblait inaccessible il y a peu encore.

Cette réussite doit toutefois être regardée de plus près. En effet, *selon les données définitives* de l'enquête trimestrielle sur les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, *rendue*, publiques *simultanément*, les effectifs salariés ont diminué de 0,2 % au troisième trimestre et augmenté de 0,2 % sur les douze derniers mois. Timide ou indécis, selon les analyses, le mouvement de création d'emplois n'accompagne pas de toute manière l'évolution positive du chômage. Cela est d'autant plus préoccupant que, dans le total des emplois salariés, est comptabilisée la croissance impressionnante du nombre de stagiaires SIVP (stages d'initiation à la vie professionnelle) faiblement rémunérés et exonérés de toute charge sociale.

Un marché perturbé

L'emploi précaire se développe et devient la règle d'embauche pour les *jeunes et pour les chômeurs de plus* longue durée. A fin novembre, 51,2 % des inscriptions au chômage *se font à l'issue d'un contrat à durée* déterminée ou d'une mission d'intérim. Le travail temporaire d'ailleurs *connaît une phase d'expansion* exceptionnelle que les professionnels du secteur reconnaissent volontiers.

Entre les stages, le recours à des dispositifs d'insertion de formation et, sans doute, le maintien dans le *système scolaire*, les *flux d'entrée et* de sortie du chômage ne reflètent plus tout à fait l'état du marché. *Hormis les contrats d'adaptation* victimes de la réduction des taux d'exonération, toutes les formules dérivées de la politique de l'emploi produisent des effets jusqu'ici inconnus, notamment les opérations en faveur des chômeurs de longue durée et celles destinées aux jeunes. Le chômage des moins de vingt-cinq ans diminue de 11,8 % pour les hommes et de 7,6 % pour les femmes en un an, alors que le passif s'alourdit pour les autres (plus 8,5 % pour les femmes de vingt-cinq à quarante-neuf ans).

Le nombre des nouveaux inscrits à l'ANPE a *certes reculé de 1,8 %* en un an (332 800 en novembre en données corrigées). Celui des *personnes qui ont quitté le chômage* a pareillement progressé de 6,3 % en un an (372 700). Mais cela *provient, pêle-mêle*, des *envois en stage* (plus 34 % en un an), des arrêts de la recherche d'emploi (plus 117,2 % *en un an*) et de la baisse des *premières* inscriptions (moins 0,7 % en un an) en vigueur depuis la rentrée scolaire.

Comme les précédents, le bon indice de novembre a pour contrepartie la détérioration des structures de l'emploi. Une partie de la population active vit en dehors du chômage ou est peu touchée. *Une autre* partie, vouée aux postes intermittents, passe par les dispositifs de soutien et *revient à l'ANPE. A terme, ceux-là* deviennent malgré tout chômeurs de longue durée. Il y a actuellement *846 220 personnes qui demandent* un travail depuis plus d'un an. L'ancienneté moyenne de présence au chômage *est de 350 jours* et a augmenté de 23 % en un an. Comme si le traitement social n'avait plus d'effet pour les plus touchés.

ALAIN LEBAUBE.

Malgré la reprise du travail

Les syndicats de la Banque de France annoncent de nouvelles actions

A l'issue d'une assemblée générale, quatre syndicats de la Banque de France (autonome, CFDT, CGT et FO) ont décidé, le mardi 22 décembre, deux grèves de vingt-quatre heures les 31 décembre et 4 janvier. La CFTC, deuxième organisation, ne s'est pas encore prononcée. Parallèlement, ils ont mis certaines limites à la reprise du travail, effective depuis le lundi 21 décembre au siège parisien et dans les comptoirs de province (malgré quelques mouvements partiels à Marseille et à Toulouse). Ils ont ainsi demandé aux salariés de la Banque de *« refuser toute heure supplémentaire »* (pour rattraper la grève) et *« tout travail supplémentaire »* (selon eux, ces heures supplémentaires représentent en 1987 30 millions de francs) et *« tout travail qui n'est pas le leur habituellement »* (par exemple pour renforcer le fichier central des chèques) et *« de mettre en circulation des billets non triés »*.

Les quatre syndicats espèrent ainsi maintenir la pression sur la direction de la Banque. Ils ont aussi décidé de *« boycotter toutes les instances de concertation tant que le gouverneur n'aura pas ouvert de véritables négociations »*. La direction de la Banque considère de fait que la grève du 31 *« est une rupture avec la tradition »* qui veut que l'on considère comme *« un point d'honneur »* de terminer les écritures annuelles dans les temps.

A Chamalières, la sortie de camions de billets est *restée bloquée* mardi, indique notre correspondant, mais l'intersyndicale a décidé une *reprise du travail avec une action* privilégiant la *« qualité du travail »* et une assemblée générale quotidienne.

REPÈRES

Commandes de produits durables

Recul aux Etats-Unis

Selon le département du commerce américain, les commandes de produits durables, censées préfigurer l'activite de l'industrie aux Etats-Unis, ont augmenté de 0,03 % en novembre, après une hausse de 1,6 % en octobre. Le freinage s'explique en partie par une chute des commandes d'équipement militaire, qui ont baissé de 3,7 %. Réduites aux matériels civils, les commandes auraient augmenté de 0,4 % le mois dernier. Conséquence probable de l'effondrement de Wall Street : les commandes de biens d'équipement civil, qui reflètent les plans d'investissement des entreprises, ont reculé de 0,4 % en novembre.

Salaire horaire

+ 0,8 % au troisième trimestre

Selon les résultats de l'enquête trimestrielle du ministere des affaires sociales et de l'emploi, le taux de salaire horaire ouvrier à augmenté de 0,8 % au cours du troisième trimestre 1987, et non de 0,7 % comme l'indiquaient les résultats provisoires (*le Monde* du 20 novembre). La hausse avait été de 0,7 % au troisième trimestre 1986. Le taux de salaire horaire ouvrier avait augmenté de 0,8 % au deuxième trimestre et de 1 % au premier. Sur les douze derniers mois, d'octobre 1986 à octobre 1987, indique le ministere, les prix ont augmenté en glissement de 3,2 %, le SMIC de 3,4 % et les salaires horaires ouvriers de 3,3 %.

Économie

et les perspectives économiques de l'OCDE

Seul un sursaut international peut écarter les risques d'une récession

Atterrissage en douceur ou en catastrophe... Ce dilemme régulièrement envisagé pour le dollar est en passe de l'être pour la croissance des pays industriels. Pris à contre-pied par le krach boursier du 19 octobre et par les turbulences monétaires des dernières semaines, les experts de l'OCDE ne vantent plus, dans leurs dernières *Perspectives économiques* publiées le mardi 22 décembre, les charmes discrets d'une expansion qui entamera en 1988 sa sixième année. Ils s'inquiètent de sa médiocrité et, surtout, de sa longévité.

Surpris par la relative vigueur de l'activité économique durant les trois premiers trimestres de 1987, les spécialistes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'apprêtaient à revoir en hausse leurs estimations, lorsqu'il leur a fallu réduire d'un point l'expansion probable des pays de la zone. Un coup d'accordéon révélateur. La progression du produit national brut est désormais évaluée à 2,75 % en 1987 et, dans le meilleur des cas, à 2,25 % l'an prochain, puis 1,75 % en 1989. Le souci majeur des auteurs du rapport n'est plus l'inflation mais l'urgence de donner un nouvel élan à la concertation internationale dont les lenteurs ont alimenté, au fil des mois, la déception, puis la défiance des investisseurs comme des marchés boursiers et monétaires. L'absence d'un tel sursaut renforçait l'hypothèse d'une hausse des taux d'intérêt, désastreuse pour les pays industriels et surtout pour les pays en développement, encore plus vulnérables aujourd'hui que lors de l'éclatement de la crise de la dette, à l'été 1982. Elle donnerait surtout une nouvelle acuité aux risques de récession. Ce scénario catastrophe constitue plus une mise en garde qu'une prophétie. Il illustre l'ampleur des déséquilibres qui continuent de miner l'économie mondiale. Leur illustration statistique est connue. Gonflé par les effets de « courbes en J » (1) répétées mais aussi par une demande interne trop dynamique qui a favorisé les importations, le déficit de la balance des comptes courants américaine se sera encore aggravé en 1987. Il devrait se situer aux alentours de 156 milliards de dollars, alors que l'excédent japonais pourrait se stabiliser autour de 86 milliards de dollars et celui de la RFA s'accroître encore, pour représenter quelque 44 milliards de dollars.

La remontée des exportations américaines

Un phénomène qui masque la vive remontée en volume des exportations américaines. L'OCDE estime que, à la fin de 1989, les exportateurs américains devraient avoir regagné « *l'intégralité des parts de marché perdues durant la période d'appréciation du dollar* » (1982-1985). Parallèlement, les Japonais et les Allemands perdront du terrain. Mais cette évolution, à laquelle les concurrents des Etats-Unis ont à prendre garde, ne doit pas faire illusion. Favorable à une correction des déséquilibres entre les balances commerciales des trois principaux acteurs de l'économie mondiale, elle ne permettra pas de sitôt un renversement de la position de premier créancier mondial du Japon ou celle de premier débiteur atteinte par les Etats-Unis. Ces derniers risquent, à la fin de 1989, d'être confrontés à une dette nette de 600 milliards de dollars. Le seul paiement des investisseurs, qui, ces dernières années, ont joué la carte américaine et sont venus financer des déficits croissants, représenterait quelque 55 milliards. L'équivalent du tiers de l'amélioration attendue au titre des échanges de biens et de services.

Cette perspective donne tout son sens à l'inquiétude née de l'accumulation des déficits budgétaires de la première puissance occidentale. Tout en qualifiant de « *pas dans la bonne direction* » l'accord du Congrès et de la Maison Blanche permettant de réduire de 30 milliards de dollars l'impasse budgétaire 1987-1988, les auteurs du rapport soulignent deux points essentiels : le ralentissement probable de la croissance américaine, évaluée à 2,5 % l'an prochain et à 1,75 % en 1989 (en l'absence d'une nouvelle crise boursière ou monétaire), réduira les recettes fiscales ; en admettant même que le déficit, de 148 milliards en 1986-1987, puisse être limité à quelque 150 milliards au cours des deux exercices suivants, la charge de la dette fédérale continuera de s'alourdir. Elle pourrait, en 1989, tourner autour de 165 milliards de dollars. En d'autres termes, le gouvernement américain devra, s'il veut honorer de telles échéances, dégager un excédent budgétaire hors paiement d'intérêts.

Rappel à l'ordre pour la RFA

Un défi de cet ordre ne pourra être relevé qu'au prix d'une plus grande rigueur, dont les conséquences sur l'économie mondiale devront être amorties par des mesures de relance dans les pays qui en ont les moyens. On retrouve là un objectif qui tourne depuis un an au leitmotiv. Mais, si les Japonais bénéficient du *satisfecit* de l'OCDE pour les plans de soutien de la demande interne mis en place au printemps 1987, la RFA fait figure de mauvais élève. Gratifiés d'une croissance de 1,5 % seulement l'an prochain comme en 1987, et d'un maigre 1,25 % en 1989, les Allemands se voient rappelés à l'ordre. Leur programme d'accélération de la réforme fiscale de 1990 est estimé insuffisant, comme est jugée décevante leur politique de déréglementation ou de réduction des subventions. Un verdict publiquement rejeté, le lundi 21 décembre, par Bonn. Mais l'OCDE persiste et signe. « *Des mesures macro-économiques supplémentaires sont nécessaires.* »

L'évolution probable de l'inflation incite les experts du château de la Muette à opter pour une telle démarche. Certes, la période de désinflation, qui a marqué l'année 1986 grâce à la triple baisse des cours du pétrole, du dollar et des taux d'intérêt, touche à son terme. Mais la modération des salaires, appelés à progresser un peu moins vite que la productivité, permet d'espérer une stabilisation des prix aux alentours de 3,5 %. A une condition : éviter, de faire renaître par des politiques monétaires inappropriées les anticipations inflationnistes.

Car telle est l'une des principales conclusions des *Perspectives économiques*. L'utilisation de l'arme monétaire sera sans effet si elle ne s'appuie pas sur des gestions économiques coordonnées et crédibles. Au cours des onze premiers mois de 1987, les interventions nettes des banques centrales pour stabiliser les monnaies « *pourraient avoir dépassé 100 milliards de dollars* ». Un rythme insoutenable et dangereux. Il est grand temps, selon les auteurs du rapport, de donner la priorité aux politiques budgétaires et aux réformes de structures.

En attendant de connaître la réponse des principaux intéressés, un fait demeure. La croissance s'amenuise d'année en année, accentuant les retards de l'Europe et remettant en cause les progrès réalisés dans la lutte contre le chômage par l'Amérique du Nord. Si les prévisions de l'OCDE se concrétisent, les créations d'emplois, particulièrement fortes aux Etats-Unis et au Canada, ne seront plus suffisantes pour diminuer le nombre des sans-emploi. Et le taux moyen de chômage des pays industriels, ramené à 8 % en 1987, recommencera à augmenter. Pour l'Europe, dont la reprise en main de l'inflation constitue l'un des rares sujets de satisfaction durant cinq années de faible expansion, cette perspective pourrait se solder, en 1989, par une remontée du chômage des jeunes et vingt millions de sans-emploi.

F. CR.

(1) Dans un premier temps, la dévaluation d'une monnaie gonfle la valeur des importations. Le dollar n'ayant pratiquement pas cessé de baisser depuis septembre 1985, les « courbes en J » se sont accumulées.

France : une sombre année 88

« La progression de l'activité connaîtrait un ralentissement marqué jusqu'au premier semestre 1989 et pourrait rester parmi les plus faibles des principaux pays de l'OCDE », écrit l'organisation du château de la Muette, en conclusion de son analyse de la situation française.

C'est ainsi que l'OCDE prévoit un taux de croissance de 1,5 % pour la France en 1988, après déjà 1,5 % cette année (1). Ce taux serait le plus faible — avec celui de la RFA — des sept grands pays industrialisés — et inférieur de trois quarts de point à la croissance moyenne des pays de l'OCDE.

La médiocrité de l'activité aurait des conséquences négatives sur l'emploi : *« Les perspectives d'emploi sont peu favorables. Les mesures d'aide aux chômeurs, notamment de longue durée, devraient cependant permettre d'éviter une aggravation du chômage, du moins jusqu'au milieu de 1988 (...). Au total, le taux de chômage pourrait augmenter de plus d'un point (...) pour atteindre 12 % à la fin de 1989. »*

L'OCDE justifie son pessimisme de trois façons : la conjoncture internationale va s'affaiblir, la politique économique menée par le gouvernement est *« plutôt restrictive »* et le cycle de reconstitution des stocks pourrait s'inverser. La consommation privée qui a nettement augmenté au deuxième semestre 1987 (baisse de la TVA sur les automobiles) a entraîné un mouvement rapide de reconstitution des stocks dans le commerce. Mais celui-ci pourrait s'interrompre du fait de la stagnation que l'OCDE prolonge jusqu'en 1989. *« Seule la progression toujours soutenue des transferts et des revenus de la propriété et de l'entreprise devaient assurer une augmentation lente, de l'ordre de 1 % en moyenne* (sur 1988 et 1989) *du revenu disponible réel des ménages (...). On pourrait assister à une nouvelle réduction du taux d'épargne (...). Au total, la demande des ménages pourrait progresser sur une pente inférieure à 1,5 % en volume. »*

Si la consommation ne tire plus la croissance, les investissements peuvent-ils apporter un élément de dynamisme ? L'OCDE est pessimiste sur ce point également : *« Les perspectives d'évolution de la formation brute de capital fixe des entreprises demeurent incertaines. »* Les conjoncturistes de l'OCDE notent bien une reprise de l'investissement au second semestre 1987, mais n'en écrivent pas moins : *« La médiocrité des perspectives de débouchés intérieur, et extérieur, risque de compromettre le redressement de l'investissement dans le secteur privé. »*

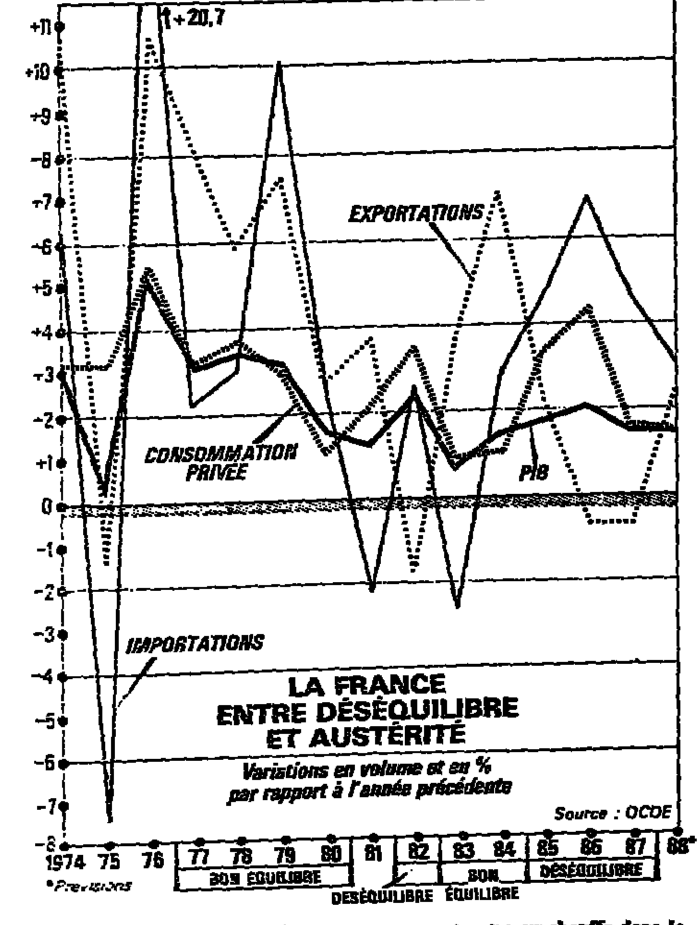
L'OCDE souligne les progrès faits par la France dans la lutte contre l'inflation : *« L'écart de hausse des prix à la consommation avec les pays les moins inflationnistes pourrait être ramené à environ un point à partir du premier semestre 1988. »* Progrès qui en entraîne d'autres, notamment la modération des coûts unitaires de main-d'œuvre et les progrès de productivité. A la base de ces succès, *« la hausse nominale des salaires qui pourrait être parmi les plus faibles des pays de l'OCDE »*.

Pourtant, l'amélioration des prix français à l'exportation pourrait *« ne pas suffire à compenser totalement les effets de retards dans l'adaptation de l'appareil productif et la progression d'exportation de produits manufacturés resterait encore en deçà de la croissance attendue des marchés à l'exportation »*.

En clair, la France continuerait à perdre des parts de marché, et l'OCDE prévoit en 1988 un déficit de 11,7 milliards de dollars de la balance commerciale et de 5,2 milliards de dollars de la balance des paiements courants.

(1) L'OCDE sous-estime probablement assez sensiblement le taux de croissance de la France en 1987, qui, selon les estimations de l'INSEE, doit atteindre 2 %.

	1987	1988
PIB	+ 1,5 %	+ 1,5 %
Importations	+ 4,7 %	+ 3 %
Investissements	+ 3 %	+ 2,5 %
Consommation privée	+ 1,7 %	+ 1,5 %
Exportations	– 0,7 %	+ 2,5 %



L'économie française évolue constamment entre surchauffe dans le déséquilibre et période de refroidissement. *Grosso-modo*, pour arriver à une situation relativement satisfaisante, la consommation privée ne doit pas croître plus vite que la production nationale et le solde de nos échanges avec l'étranger (import-export) doit être équilibré. L'expérience prouve hélas qu'à chaque fois que la croissance s'accélère un peu en France le rythme des importations croît beaucoup plus vite.

Les principales prévisions

Taux annuels désaisonnalisés	1986	1987	1988	1989
	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente			
PNB en volume				
Etats-Unis	2.9	2 3/4	2 1/2	1 3/4
Japon	2.4	3 1/2	3 1/2	3
Allemagne	2.5	1 1/2	1 1/2	1 1/4
OCDE Europe	2.7	2 1/4	1 3/4	1 1/2
Total de l'OCDE	2.8	2 3/4	2 1/4	1 3/4
Inflation				
Etats-Unis	2.6	3	3 1/2	3 3/4
Japon	1.8	– 1/4	1	1 1/2
Allemagne	3.1	2 1/2	1 3/4	1 3/4
Autres pays de l'OCDE	7.7	6 1/2	5 1/2	5 1/4
Total de l'OCDE	3.8	3 1/4	3 1/2	3 1/2
	Milliards de dollars			
Balance des opérations courantes				
Etats-Unis	– 141.3	– 156	– 134	– 105
Japon	85.8	86	81	79
Allemagne	37.1	44	41	32
Total de l'OCDE	– 22.8	– 46	– 50	– 43
OPEP	– 34.0	– 7	– 6	– 4
	En pourcentage de la population active			
Chômage				
Etats-Unis	7.0	6 1/4	6	6 1/2
Japon	2.8	3	3	3 1/4
Allemagne	8.0	8	8 1/4	8 1/2
Europe	10.9	10 3/4	11	11 1/4
Total de l'OCDE	8.3	8	8	8 1/4

Les hypothèses de départ :
- 1 $ = 133.6 yen et 1.66 DM.
- Le pétrole = 18 dollars le baril.

AFFAIRES

D'ici à 1993

EDF achètera à Charbonnages de France moins de houille, mais à un prix plus élevé

EDF et Charbonnages de France (CDF) ont signé une nouvelle convention pour cinq ans, qui garantira à l'entreprise minière des débouchés assurés pour la moitié environ de sa production de 1989 jusqu'à la fin de 1993. Cette garantie est vitale pour CDF qui, compte tenu de la qualité des charbons extraits de ses principales mines, notamment en Lorraine, ne peut écouler la majeure partie de sa production que dans les centrales électriques, et subit une double concurrence : celle du charbon importé — moins cher que la houille française — et celle du nucléaire qui réduit ses débouchés dans l'Hexagone.

La première convention, conclue en mars 1984, qui expire à la fin de 1988, prévoyait l'achat par EDF sur cinq ans de 52 térawatt heures (soit en moyenne 10 TW/h par an) d'électricité produite dans les centrales minières (appartenant à CDF) et de 16 millions de tonnes de charbon, soit en moyenne 3,2 millions de tonnes/an. Le prix d'achat était partiellement indexé sur les cours du charbon importé, et sur le coût du kilowatt heure d'origine nucléaire. Elle devait en outre assurer le transfert après formation de mille mineurs par an chez EDF.

Le nouvel accord conclu entre les deux entreprises reprend pour l'essentiel les dispositions antérieures en améliorant le prix payé par EDF mais en réduisant le volume des débouchés garantis. Selon les précisions données, le mardi 22 décembre, en Lorraine, par M. Bernard Pache, président de CDF, aux syndicats de mineurs, le nouvel accord prévoit qu'EDF achètera seulement 7,92 térawatt heures d'électricité et 2,3 millions de tonnes de charbon (provenant pour l'essentiel du bassin lorrain) en 1989, ces quantités devant diminuer progressivement pour tomber en 1993, à la fin du contrat, à respectivement 5,97 TWh et 1,8 million de tonnes, soit à peu près la moitié des volumes moyens prévus par la précédente convention. Compte tenu de son parc nucléaire, EDF n'utilise plus de charbon que pour assurer les pointes de consommation en hiver, et ses besoins doivent diminuer de moitié entre 1984 (début de la première convention) et 1991 (milieu de la seconde), le point bas étant prévu en 1992.

En revanche, le nouvel accord améliore les conditions d'achat du charbon français puisque le prix sera payé au départ de la mine et non plus livré en région parisienne, ce qui défavoriserait la production lorraine face au charbon importé livré au Havre. Selon une source syndicale, le prix passerait ainsi de 240 F à 375 F la tonne. De plus, selon la direction de CDF, « *le prix retenu pour les fournitures d'électricité par CDF accordera une très large préférence au charbon national* ».

Enfin, la nouvelle convention reconduit le volet social prévoyant le transfert d'agents de CDF vers EDF.

Cet accord a été diversement accueilli par les syndicats : tandis que la CFDT, la CFTC et FO, surtout présents en Lorraine, reconnaissent des « *avancées certaines* » dans cet accord qui, selon eux, « *pérennise les Houillères du bassin lorrain* », la CGT, surtout représentée dans le Nord-Pas-de-Calais, a dénoncé « *le coup mortel porté à la production de charbon* ».

V. M.

Aux chantiers de Saint-Nazaire

Le lancement du plus grand paquebot du monde

Le plus grand paquebot du monde, *Sovereign-of-the-seas*, construit par les Chantiers de l'Atlantique a quitté, le 22 décembre, le bassin d'armement du chantier de Saint-Nazaire pour Miami (Floride). Il y sera baptisé, le 15 janvier, par l'épouse de l'ancien président Jimmy Carter et appareillera, dès le lendemain, pour sa première croisière dans les Caraïbes.

SAINT-NAZAIRE
de notre envoyé spécial

Sa construction a demandé vingt-neuf mois et huit millions d'heures de travail. Il a fallu assembler 14 000 tonnes d'acier et d'aluminium, soit deux fois plus que la quantité nécessaire pour édifier la tour Eiffel. A l'intérieur courent 1 300 kilomètres de câbles.

Ce magnifique paquebot, qui a été livré le 19 décembre par les Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire à son armateur avec cinq jours d'avance sur le délai contractuel, s'appelle le *Sovereign-of-the-Seas*. Avec ses 266 mètres (50 de moins que le *France*, devenu *Norway*) et la possibilité d'embarquer 2 600 passagers, il sera le plus grand paquebot de croisière du monde. Ce navire d'un blanc étincelant, dont l'étrave avance comme un rostre, « pèse » 175 millions de dollars. Et des dollars à 8,87 francs, c'est-à-dire au cours en vigueur lorsque l'armateur norvégien, la Royal Caribean Cruise Line (RCCL) signa la faramineuse commande en juillet 1985 !

« *Nous avons à la fois tenu les délais et les prix, il n'y a pas eu de dérapage* », assure M. Jean-Noël d'Acremont, le directeur du chantier. Et pourtant il y avait des risques puisque, en gros, « *60 % du prix du navire sont représentés par l'activité des sous-traitants et des fournitures* ».

Il y a dix-huit mois, quand M. Chirac arriva au gouvernement et que l'ultralibéral M. Madelin prit les rênes de l'industrie, beaucoup craignaient que la citadelle des métallos de Penhoët ne soit, comme Normed, sacrifiée à bref délai sur l'autel de la rentabilité. Mais, grâce aux efforts d'Alsthom (2 460 suppressions d'emplois entre le début 1984 et la mi-1988 et la fermeture de Dubigeon à Nantes, soit un coût total de 366 millions), grâce à l'esprit de responsabilité du personnel et au maintien des aides des pouvoirs publics, les chantiers de Saint-Nazaire ont résisté.

Certes, les coûts de revient à Saint-Nazaire sont toujours plus élevés qu'au Japon et qu'en Corée du Sud. Mais l'organisation du travail, l'utilisation des technologies à haute performance, la politique commerciale, n'ont pas grand-chose à envier aux maîtres de l'Extrême-Orient, parmi lesquels il faut compter désormais aussi Taiwan et la Chine.

Il n'empêche que les pouvoirs publics manifestent encore une certaine méfiance à l'égard des chantiers de Saint-Nazaire. M. Madelin a ordonné un audit dont les résultats seront connus le mois prochain. Les responsables de l'entreprise, eux, maintiennent leur objectif : parvenir à une réduction des coûts de 30 % en 1990 par rapport à leur niveau de 1985. Comment ? Par la généralisation de l'informatique, du contrôle des dépenses, de la mise en place d'objectifs et par l'offre sur catalogues aux armateurs de navires. C'est le cas du modèle dénommé Chantal, un pétrolier livrable selon trois tailles différentes en fonction des besoins des armateurs.

Sauver les chantiers de la faillite, c'est bien ; mobiliser le personnel pour l'avenir, c'est encore mieux. La politique de la direction d'Alsthom consiste à convaincre les métallos, les charpentiers, les dessinateurs que le *Sovereign-of-the-seas* est « leur » œuvre.

Le congrès des cercles de qualité des Chantiers de l'Atlantique (on en compte 150 rassemblant un millier de salariés) a eu lieu, le 12 décembre, à bord du paquebot dans une sympathique atmosphère mi-kermesse, mi-travail. Mot d'ordre : « *Il y a toujours des économies à faire, des progrès à réaliser, une qualité à améliorer.* » L'action de l'ensemble des cercles, à Saint-Nazaire, se traduit aujourd'hui par un gain net de 6 millions de francs.

Même s'il faut prévoir quelques journées de chômage partiel au début de l'an prochain, le climat revient plutôt à l'espoir à Saint-Nazaire. M. Alain Grill, directeur général de la tranche navale d'Alsthom, confirme qu'il a des négociations très avancées avec plusieurs autres armateurs de paquebots, tous étrangers.

Espoir mêlé d'amertume, cependant. Ni M. Mitterrand ni M. Chirac ne se sont déplacés pour la livraison d'un des plus beaux fleurons des chantiers français. Le client est étranger, même pas de la CEE ! Il eût été, en effet, difficile pour l'un comme pour l'autre de répondre à la question gênante : « *Est-il normal que les contribuables français subventionnent largement un armateur d'Oslo qui proposera des croisières à des Américains fortunés sur la mer jolie des Caraïbes ?* »

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Marchés financiers

Les Chargeurs « encerclent » le groupe Prouvost

Les Chargeurs poursuivent leur *offensive dans le secteur textile en* prenant le contrôle des Etablissements Paul et Jean Tiberghien. Le groupe de *M. Jérôme Seydoux* va acquérir 75 % du capital, les 25 % restants étant détenus par une holding qui regroupera les *membres* de la famille Tiberghien. Cette firme du Nord, qui réalise un chiffre d'affaires de près de *700 millions* de francs, est spécialisée dans le tissage de laine de moyenne et haute gamme, tout en étant producteur de fil à tricoter et de fil destiné à la bonneterie.

En moins de quinze jours, les Chargeurs viennent de se renforcer considérablement dans ce domaine qui leur permet de doubler leur taille et surtout de poursuivre leur stratégie d'encerclement du groupe Prouvost, dont ils n'ont pas réussi à prendre le contrôle à l'issue d'une âpre bataille boursière aux mois d'août et de septembre.

Bien qu'ayant réussi à obtenir *environ 47 % du capital*, les *portes* du leader mondial du négoce et peignage de la laine leur sont totalement *fermées. En effet, M. Derveloy*, le président de Prouvost, et ses alliés que sont le CCF et la MGF, qui détiennent *51 % des parts, ne* souhaitent aucunement associer les Chargeurs à la gestion du groupe. Ils ont donc toujours refusé de les faire entrer au conseil d'administration. Certains envisageaient alors la possibilité de céder quelques actifs de Prouvost à M. Seydoux. Toutefois, cette hypothèse semblant être dévenue caduque, les Chargeurs ont conçu une nouvelle stratégie qui *aurait pour objectif* d'encercler le groupe Provost.

A la mi-décembre, un accord était signé avec *l'actionnaire principal de* Roudière, qui cédait 57,7 % du capital. Cette vente, pour un montant de 73 millions de francs, permet aux Chargeurs de doubler leur taille dans le secteur textile. Roudière, leader européen de tissus draperies et lainages pour vêtements masculins et féminins, ajoute ses 1,5 milliard de francs de chiffre d'affaires aux 1,7 milliard déjà réalisé par les firmes du groupe de M. Seydoux que sont notamment La Lainière de Picardie et Delcer.

Petit à petit, la part du textile grossit, mais elle est encore loin de rattraper la taille du leader du secteur tant convoité qu'est *Prouvost* (plus de 8,3 milliards de francs de chiffre d'affaires). Les Chargeurs pourraient encore continuer leurs acquisitions. Leur trésor de guerre de près de 4 milliards de francs leur laisse une certaine marge de manœuvre.

D. G.

Siemens et Allied-Signal prêts à coopérer dans l'équipement automobile

L'allemand Siemens (28 milliards de dollars de chiffre d'affaires : électronique, télécom, énergie) et l'américain *Allied-Signal (12 milliards* de dollars de chiffre d'affaires : équipement automobile et aéronautique) ont signé une lettre d'intention pour la constitution d'une société commune (détenue à 50-50) destinée à l'étude, la fabrication et la commercialisation de systèmes électroniques et de composants pour l'automobile, particulièrement dans le domaine de la sécurité, du contrôle moteur, de la transmission et du confort de conduite.

La nouvelle société serait composée de la division « *installations* électriques et systèmes automobiles » de Siemens Erlangen (RFA) et du groupe Bendix Electronics d'Allied-Signal, basé à Detroit. Les ventes dans l'électronique automobile des deux partenaires potentiels représentent plus de 600 millions de dollars dans le monde, *pour un effectif* supérieur à huit mille personnes.

PUBLICATION DES COMPTES DE L'AICFP ACTION INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM

(association loi 1901)

EXERCICE 1986

Les lecteurs du *Monde* ont répondu avec générosité aux appels lancés par Action internationale contre la faim (AICF) pour financer des projets d'aide d'urgence et de développement dans les pays du tiers-monde, en particulier en Ethiopie. Voilà pourquoi l'Action internationale contre la faim (AICF) publie ici encore ses comptes 1986, et rappelle ceux de 1985.

Les fonds collectés au cours de cet exercice se sont élevés à 33 989 342 F, soit une progression de 65 % sur ceux de l'exercice antérieur qui s'étaient élevés à 20 578 355 F. Ceux-ci proviennent pour les deux tiers (66,40 %) d'organismes internationaux, gouvernementaux ou d'aide au développement, le reste (33,60 %) provenant de dons privés, de dons d'entreprises, ou de réserve 1985.

Les dépenses d'intervention ont été elles aussi en forte progression, elles se sont élevées *à 29 128 338 F en 1986 contre 21 040 294 F en 1985, se répartissant ainsi :*

	1986	1985
Ethiopie (programme agricole et médical au Tigré et en Erythrée)	6 492 390 F	3 307 088 F
Tchad (travail agricole dans 4 régions)	5 418 847 F	4 029 980 F
Pakistan (aide aux réfugiés afghans) .	4 997 031 F	4 279 714 F
Soudan (programme nutritionnel et agricole)	2 528 467 F	2 350 077 F
Autres (Ouganda, Thaïlande, Burkina, Haïti, Mali, etc.)	1 320 968 F	1 125 615 F
Intervention comités locaux (10 pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie) ..	4 705 675 F	3 459 820 F
Réserves d'intervention	3 664 970 F	2 488 000 F
	29 128 338 F	21 040 294 F

En 1986, les dépenses de fonctionnement se sont montées à 3 019 121 F (soit 8,9 % du budget total). Les dépenses de communication se sont par ailleurs élevées à 867 283 F, et un investissement net de 517 243 F a été consenti à la prospection de nouveaux donateurs.

En 1985, les dépenses de fonctionnement avaient été de 1 476 783 F (soit 7,18 % du budget total), et un investissement exceptionnel en communication et en informatique de 1 605 757 F avait été réalisé grâce au soutien d'entreprises privées.

Ces comptes audités concernent l'Association *nationale* AICF. Les recettes et les dépenses des comités locaux (42 à fin 1986) seront dorénavant consolidées pour mieux refléter l'activité de l'AICF et ses interventions.

AICF : 34, avenue Reille, 75014 Paris - CCP 2820 W PARIS.

NEW-YORK, 22 déc. ↑

Ventes bénéficiaires

Après quinze jours de hausse à peu près ininterrompue, des ventes bénéficiaires se sont produites mardi à Wall Street. Le marché, toutefois, a fait preuve d'une assez forte résistance. Une bonne partie du papier cédé a été absorbée, et, à la clôture, l'indice des industrielles, un instant tombé à 1 949,27, s'établissait à 1 978,45 (– 11,93 points). Le bilan de la journée a été comparable à ce résultat. Sur 1976 valeurs traitées, 930 ont baissé, 647 ont monté et 399 n'ont pas varié.

Personne autour du Big Board ne s'est vraiment déclaré surpris de ce changement de cap. La barre des 2 000 constitue un front de résistance, et la remontée des enfers appelait nécessairement une consolidation. D'autre part, le coup de frein aux commandes de biens durables enregistré en novembre (+ 0,03 % au lieu de 1,6 % en octobre) n'a pas fait très bonne impression. Un professionnel assurait que Wall Street n'était pas encore entré en convalescence et que ses accès de faiblesse n'avaient rien de bien surprenant. De toute façon, la pression des ventes n'a pas été très forte, comme en témoigne la modération de l'activité avec 192,65 millions de titres échangés, contre 161,80 millions la veille.

VALEURS	Cours du 21 déc.	Cours du 22 déc.
Alcoa	50 3/8	50 1/2
Allegis (ex-UAL)	71 7/8	71 3/8
A.T.T.	28 1/4	28 1/2
Boeing	39 3/8	39 1/2
Chase Manhattan Bank	21 3/8	21 1/8
Du Pont de Nemours	87	87 3/4
Eastman Kodak	51	49 1/2
Exxon	39 3/8	39 7/8
Ford	78 1/8	78 1/2
General Electric	46	47 1/4
General Motors	63 3/8	62
Goodyear	61 3/4	60 5/8
I.B.M.	118	118
I.T.T.	46	46 1/4
Mobil Oil	37 5/8	38 1/4
Pfizer	48 3/8	49 5/8
Schlumberger	29 7/8	29 7/8
Texaco	37 1/2	37 3/4
Union Carbide	21 5/8	21 1/2
U.S.X.	30 5/8	31 7/8
Westinghouse	51	50 1/4
Xerox Corp.	57	57 3/8

PARIS, 22 décembre ↓

Tassement

L'espoir d'avoir enfin une liquidation mensuelle légèrement positive, ou même équilibrée, a disparu mardi durant la séance. Décembre s'achève sur une note négative d'environ 1 %.

La hausse de lundi a totalement été annulée le 22 décembre. L'indicateur de tendance qui, dès les transactions de la matinée, oscillait entre – 0,8 % et – 1 % a *terminé* la journée à – 1 % comme la veille, le courant de vente des particuliers étant encore *important. Mais*, si lundi les acheteurs semblaient revenir, mardi, ils étaient moins nombreux.

Certes, ils sont généralement *peu nombreux à opérer le jour* d'une liquidation, car il faut se préparer à solder les positions. De plus, en cette fin d'année interviennent des ventes fiscales. A cela s'ajoutent les incertitudes qui règnent sur l'éventuelle réunion d'un « G-7 ». Lundi, les *marchés étaient apaisés, misant* sur une rencontre rapide des sept ministres des finances des pays les plus industrialisés pour tenter de stabiliser les monnaies. Mardi, tout semblait remis en cause. Le dollar, pour sa part, et paradoxalement, évoluait dans des marchés très calmes.

Sur le MATIF, contaminé par cette indécision, le contrat de mars perdait 0,5 % à 98,25.

Parmi les plus fortes progressions *de la séance se détachaient* le Comptoir des entrepreneurs avec plus de 7 %, Eurofrance, Locabail et Jean Lefebvre. En revanche, La Redoute, qui figurait parmi les plus fortes transactions de la veille, perdait 4,7 %.

Eurotunnel passait en séance au-dessous de 25 F.

LONDRES, 22 déc. ↑

Incertaine

Après une évolution irrégulière, *les valeurs ont terminé sur une note* incertaine et dans une ambiance calme, mardi au Stock Exchange. *L'indice FT clôturait en hausse de* 3,8 points, à 1 408,9. Le volume des transactions a diminué à 24 326, *contre 27 597. La séance était* dominée cependant par l'effervescence autour de Blue Circle. Le *titre du fabricant de ciment britan*nique a progressé de 40 %. Seulement 1 % des actions finalement *aurait changé de mains au terme* de la journée. Pourtant, des indications durant la séance laissaient entendre *que le courtier James Capel souhai*tait acheter près de 15 % du capital pour le compte d'un client dont l'identité *n'a pas été communiquée.* Blue Circle a, quant à lui, lancé, le 8 décembre, une OPA inamicale *sur* la compagnie britannique Birmid Qualcast, spécialisée dans le matériel de chauffage et les tondeuses à gazon.

Les valeurs pétrolières ont fait preuve de fermeté à l'exception de Britoil, qui reculait après que la compagnie américaine Arco eut révélé l'augmentation de sa participation de 14,7 % à 19,2 %.

TOKYO, 23 déc. ↓

La baisse se ralentit

Ni le vote du Congrès américain sur la réduction du déficit budgétaire des Etats-Unis ni la déclaration des Sept réaffirmant la volonté commune de stabiliser les monnaies n'ont, semble-t-il, eu beaucoup d'effet sur la Bourse de Tokyo. Le mouvement de baisse s'est seulement ralenti. Dans l'après-midi, à la clôture, l'indice Nikkeï n'accusait plus qu'un recul de 47,17 points, à 22 693,85. Cependant, les baisses ont assez nettement dominé quand même sur les hausses, ce dans la proportion de 5 pour 3. Quatre nouvelles sociétés financières étrangères *viennent d'obtenir une licence* de courtage au Kabuto-Cho. Ce sont Fidelity Investments Brokerage Service *Japan, filiale du groupe améri*cain du même nom, Smith New Court (GB), Garban (filiale américaine de la firme britannique Mai) et BNP Securities (filiale de la BNP).

VALEURS	Cours du 22 déc.	Cours du 23 déc.
Akai	435	435
Bridgestone	1 220	1 240
Canon	952	975
Fuji Bank	3 100	3 120
Honda Motors	1 330	1 340
Matsushita Electric	2 190	2 220
Mitsubishi Heavy	580	572
Sony Corp.	4 930	4 940
Toyota Motors	1 840	1 840

FAITS ET RÉSULTATS

● **Quatre compagnies britanniques attaquent British Airways.** – British Midland Airways, Mank Airlines, Loganair et Eurocity Express ont déposé une plainte *devant la Commission européenne* contre la fusion de British Airways et de British Caledonian, qui créerait une situation de quasi monopole en Grande-Bretagne, puisque le nouvel ensemble détiendra 80 % du trafic aérien de ce pays. Air France, de son côté, appelle à « *l'union de l'ensemble du transport aérien français (...) pour gagner face à cete nouvelle concurrence* » d'une compagnie dont les coûts sont inférieurs à ceux des autres transporteurs européens.

● **Des zéolites belges pour la lessive.** – Les firmes chimiques belges UCB et Solvay, ainsi qu'Ausidet, une filiale du groupe italien Montedison, ont décidé de s'associer, afin de produire, en Belgique, des zéolites, autrement dit des silicates naturels, dont l'industrie des détergents fait une grande consommation. Inventés en *1940 par l'américain Union* Carbide, les zéolites remplacent, en effet, les tripolyphosphates de sodium dans les lessives, qui sont à l'origine de l'eutrophisation (croissance des algues), causée dans les eaux par les rejets. La nouvelle usine belge aura une capacité de *40 000* tonnes-an. Elle sera implantée à Ostende et démarrera dans un an environ.

● **Elf-Aquitaine conserve sa notation financière.** – Standard and Poor's, un des grands cabinets d'expertise aux Etats-Unis, a décidé de revenir sur sa décision *d'abaisser la notation financière* d'Elf-Aquitaine. Les experts américains sont très divisés sur les répercussions, pour Elf, de la proposition de sa filiale Sanofi de racheter le laboratoire Robins, sous le régime des faillites, et condamné à verser 2,48 milliards de dollars d'indemnités pour un stérilet défectueux retiré, depuis douze ans, du marché. Standard and Poor's estime, pour sa part, qu'une telle acquisition ne devrait pas amoindrir la capacité de remboursement d'Elf et maintient sa notation « Double – « A » – Minus » sur la dette à long terme et « A 1 – Plus » sur les papiers commerciaux du groupe français.

● **Yves Saint Laurent envisage de vendre Versace.** – Le groupe Yves Saint Laurent (YSL) entretient des « contacts sérieux » avec le couturier italien Gianni Versace, afin de lui vendre les Parfums Versace pour une somme d'environ 100 millions de francs.

En décembre 1986, pour prendre le contrôle des parfums portant son nom, YSL avait racheté Charles of the Ritz au groupe américain Squibb. Dans la corbeille se trouvaient également différents autres parfums, dont Versace.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours		VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	
A.G.P. S.A.	901	....		Metallurg. Minière	95	95 50	
Alain Manoukian	209 50	210		Métrologie internat.	313	311	
Arnault & Associés	400	390		Métroservice	135	135	
Asystel	250	250		M.M.B.M.	450	449	
B.A.C.	450	440		Molex	165	170	
B. Demachy & Assoc.	355	355		Navale-Delmas	539	550	
B.I.C.M.	680	680		Olivetti-Logabax	219 80	204 50	o
B.I.P.	406	405		Om. Gest.Fin.	316	320	
Bolloré Technologies	696	696		Petit Bateau	180	145 90	
Buitoni	605	610		Petroligaz	316	329	
Câbles de Lyon	804	870		Pier Import	155	149	
Calberson	565	578		Presbourg (C. In. & Fin.)	100	100	
Canal Plus	369	380		Rexel	716	735	
Cardif	1028	1070		St-Gobain Emballage	950	920	
C.D.M.E.	770	775		St-Honoré-Matignon	125	124 50	
C. Equip. Elect.	296	297		S.C.G.P.M.	146 70	136 50	o
C.E.G.I.D.	565	588		Segin	262	260	
C.E.G.E.P.	150	150		Seine-Maine	413	429	
C.E.P.-Communication	900	917		S.E.P.	750	780	
C.G.I. Informatique	450 30	455		S.E.P.R.	994	979	
Ciments d'Origny	356	370		Sligos	961	950	
C.N.I.M.	269	280	d	S.M.T.Goupil	202 80	206	
Concept	204	202		Sodexho	550	589	
Conforama	455	455		Sofibus	369	374	
Dafsa	165	165		Supra	349 40	....	
Dauphin O.T.A.	2900	2900		TF 1	180	180	
Devanlay	1352	1395		Union Financ. de Fr.	450	440	
Deville	749	751		Valeurs de France	302	302	
Drouot-Ob. convert.	....	....					
Editions Belfond	118 10	119 50					
Elect. S. Dassault	364	379					
Elysées Investiss.	17 20	16 50					
Expand	395	400					
Filipacchi	331	340					
Guintoli	526	583	d				
Guy Degrenne	761	926					
I.C.C.	217	216					
IDIA	125 50	125 50					
I.G.F.	88 40	90					
IM2	95	95					
Int. Metal Service	161 90	165					
La Commande Electro.	206	204					
Le gd livre du mois	170	165					
Loca Investissement	250 50	253					
Locamic	183 80	176 50					
Marosim	281	270					
Medin Immobilier	256	261					

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES

le 22-12-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1200	63	180	200	–	10	95	150	–
Paribas	440	0,01	5,80	–	–	117	117,50	–	–
Peugeot	1000	14	110	153	–	65	150	–	–
Thomson-CSF	920	–	59	104	–	–	–	–	–
Elf-Aquitaine	280	–	8,10	16,50	–	–	65	76	–
Midi	1100	122	218	–	–	6	75	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 22 déc. 1987

Nombre de contrats : 44 585

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	99,65	98,20	97,30	96,95
Précédent	*100*	*98,65*	*97,75*	*97,30*

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,54 F ↑

Le dollar s'est raffermi, mercredi 23 décembre, sur toutes les places pour coter, notamment, *5,5325 F (contre 5,5155 F)*, après 5,55 F. La devise américaine a été dopée par les déclarations du *chancelier de l'Echiquier sur sa* sous-évaluation, mais également, disait-on, sur les interventions des *banques centrales.*

FRANCFORT	22 déc.	23 déc.
Dollar (en DM) ..	1,6305	1,6375

TOKYO	22 déc.	23 déc.
Dollar (en yens) ..	126,55	126,80

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (23 déc.) .... 7 3/4 %

New-York (22 déc.) .... 6 3/4 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	21 déc.	22 déc.
Valeurs françaises ..	74,2	73,8
Valeurs étrangères .	*97,4*	95,5

C[ie] des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	287,2	285,1

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	21 déc.	22 déc.
Industrielles	1990,38	1978,45

LONDRES (*Indice* « Financial Times »)

	21 déc.	22 déc.
Industrielles	1 405,1	1 408,9
Mines d'or	305,6	301,1
Fonds d'Etat	88,21	88,19

TOKYO

	22 déc.	23 déc.
Nikkeï Dow Jones	22741,02	22693,85
Indice général ...	1825,46	1819,33

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou	dép. –	DEUX MOIS Rep. + ou	dép. –	SIX MOIS Rep. + ou	dép. –
$ E-U.	5,5300	5,5330	– 18	– 2	+ 20	+ 50	+ 200	+ 300
$ can.	4,2327	4,2382	– 46	– 18	– 62	– 17	– 115	– 7
Yen (100)	4,3578	4,3653	+ 124	+ 154	+ 282	+ 327	+ 981	+ 1041
DM	3,3771	3,3820	+ 103	+ 132	+ 239	+ 276	+ 787	+ 894
Florin	2,9973	3,0022	+ 80	+ 94	+ 179	+ 203	+ 575	+ 645
FB (100)	16,1460	16,1642	+ 122	+ 226	+ 347	– 245	+ 1323	+ 1904
FS	4,1626	4,1696	+ 128	+ 166	+ 309	+ 361	+ 968	+ 1146
L (1 000)	4,5892	4,5955	– 148	– 108	– 273	– 211	– 697	– 543
£	10,0067	10,0977	– 83	– 37	– 187	– 20	– 240	+ 52

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	6 3/8	6 5/8	8 3/16	8 5/16	7 7/8	8	7 13/16	7 15/16
DM	3 3/8	3 5/8	3 5/8	3 3/4	3 5/8	3 3/4	3 11/16	3 13/16
Florin	4 3/8	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16	4 11/16	4 13/16
F.B. (100)	6 1/4	6 3/4	6 5/8	7 1/8	6 5/8	7 1/8	6 3/4	7 1/4
F.S.	0 1/8	0 5/8	3 1/2	3 3/4	3 9/16	3 11/16	3 9/16	3 11/16
L (1 000)	10	10 1/2	10 7/8	11 3/8	11 1/4	11 3/4	11 1/2	11 7/8
£	8 1/8	8 3/8	8 1/2	8 5/8	8 11/16	8 13/16	9 1/16	9 3/16
F. franç.	7 1/2	8	8 7/8	9 1/8	8 7/8	9 1/8	9	9 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la Place.



Marchés financiers

BOURSE DU 22 DECEMBRE

Cours relevés à 17 h 31

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1880	4,5 % 1973	1856	1805	1808	- 2 53
4020	C.N.E. 3%	4137	4128	4128	- 0 22
1065	B.N.P. T.P.	1059	1063	1056	- 0 27
1055	C.C.F. T.P.	1046	1030	1030	- 1 52
1050	Créd. Lyon. T.P.	1030	1038	1038	+ 0 78
1490	Renault T.P.	1305	1200	1205	- 7 65
1815	Rhone-Poul. T.P.	1752	1725	1725	- 1 53
1255	St-Gobain T.P.	1210	1220	1220	+ 0 83
1085	Thomson T.P.	1150	1150	1155	+ 0 43
320	Accor	320	319	321	+ 0 31
440	Agence Havas	410	414	414	+ 0 98
515	Air Liquide	520	518	518	- 0 38
1950	Alcatel	1997	2000	2015	+ 0 90
1450	Als. Superm.	1285	1280	1280	- 0 39
270	A.L.S.P.I.	229	229	219	- 4 37
245	Alsthom ★	257	257	254	- 1 17
1380	Arjom. Prioux	1499	1525	1532	+ 2 20
320	Ausedat-Rey	340	329	332	- 2 35
740	Aux. Entrepr. ★	790	781	796	+ 0 76
830	Avions Dassault	735	705	718	- 2 31
270	BAFIP	300	278	285	- 5
280	Bail-Equipem. ★	278 80	278	263	- 5 67
840	Bail Investiss.	922	938	937	+ 1 63
265	B.N.P. C.I.	261	260 10	265	+ 1 53
380	Cie Bancaire	353	349	353	....
250	Bazar H.-V.	250	241 10	251 90	+ 0 76
360	Béghin-Say ★	340	339	324 60	- 4 56
690	Berger (Mal)	620	609	609	- 1 77
475	Bic ★	485	486	490	- 1 01
730	B.I.S.	715	725	734	+ 2 66
2160	Bongrain S.A.	2200	2215	2218	+ 0 82
900	Bouygues	954	935	935	- 1 99
68	B.P. France ★	64 30	63	62	- 3 58
4150	B.S.N.	4344	4365	4390	+ 1 06
1690	Cap Gem. S. ★	1470	1480	1435	- 2 38
1040	Carnaud	1139	1140	1140	+ 0 09
2400	Carrefour ★	2510	2490	2495	- 0 60
123	Casino	120	117	123 50	+ 2 92
95	Casino A.D.P.	101	100 10	100 50	- 0 50
....	C.C.M.C.	1000	990	990	- 1
540	Cetelem	633	630	640	+ 1 11
470	Cerus	519	510	518	- 0 19
1400	C.F.A.O.	1241	1250	1252	+ 0 89
225	C.G.E.	224 50	221 10	222	- 1 11
710	C.G.I.P. ★	783	776	778	- 0 64
705	Chargeurs S.A.	765	750	752	- 1 70
850	Ciments franç. ★	881	885	859	- 2 50
360	Club Méditerr.	351	350	351 50	+ 0 14
149	Codetel ★	159	150 10	158	- 0 63
300	Cofimeg	333	323	335	+ 0 60
1500	Coles	1765	1777	1778	+ 0 74
230	Compt. Entrepr.	186 20	200	206 50	+ 10 90
485	Compt. Mod.	513	512	512	- 0 19
940	Créd. Foncier	945	920	920	- 2 65
380	Crédit F. Imm.	365	360	361	- 1 10
109	C.C.F.	107 30	107 10	107 10	- 0 19
600	Créd. Lyon. (CI)	538	510	510	- 5 20

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
850	Crédit Nat. ★	623	610	612	- 1 77
132	Crouzet ★	142 50	140	136 10	- 4 49
2200	Damart S.A.	2110	2050	2080	- 1 42
300	Darty ★	316	315	301	- 4 75
245	Darty (DP)	246	245	254 80	+ 3 58
1480	De Dietrich	1480	1470	1436	- 2 97
280	Dév. R.d.C. (Li)	210	210	210	....
390	D.M.C.	450	445	435	- 3 33
300	Drouot Assur.	288	285	285	- 1 04
1400	Docks France ★	1335	1346	1323	- 0 90
680	Dumez ★	547	540	521	- 4 75
1030	Eaux (Gén.)	1110	1095	1110	....
895	Ecco ★	945	935	930	- 1 59
610	Electrofinancière	642	652	652	+ 1 56
240	Elf-Aquitaine	218 80	212 50	219	+ 0 09
225	— (certific.)	201	196	195 10	- 2 94
490	Epeda-B-Faure	472	445	451	- 4 45
2050	Essilor	1980	1980	2003	+ 1 16
1560	Essilor Int. (DP)	1361	1400	1395	+ 2 50
350	Esso S.A.F. ★	285	282	299	+ 4 91
1100	Eurafrance	1169	1180	1238	+ 5 90
825	Eurocom ★	810	809	793	- 2 10
2750	Euromarché	2980	2950	2985	+ 0 17
470	Europe n° 1 ★	403	419	400	- 0 74
....	Eurotunnel	25 30	25 30	25	- 1 19
925	Exor ★	939	932	937	- 0 21
500	Facom	439	435	432	- 1 59
825	Fichet-bauche	930	945	945	+ 1 61
198	Finextel ★	205	208	212	+ 3 41
95	Fives-Lille	76	76	77	+ 1 32
995	Fromageries Bel	1007	992	980	- 2 68
1000	Gal. Lafayette ★	905	891	900	- 0 55
230	Gascogne	215	206	206	- 4 19
1200	Gaz et Eaux	1042	1110	1078	+ 3 45
335	Géophysique ★	288	288 90	277 10	- 3 78
1650	Gerland	1785	1800	1815	+ 1 68
425	GTM-Entrepose	396	418	375	- 5 30
500	Guyenne-Gas. ★	448	435	424 20	- 5 31
2010	Hachette ★	1710	1730	1675	- 2 05
455	Hénin (La)	425	425 10	432	+ 1 65
1080	Hutchinson	1320	1300	1300	- 1 52
112	Imétal	140	139	137	- 2 14
330	Imm. Plaine-M.	315	320	308	- 2 22
800	Ingénico	900	923	926	+ 2 89
3740	Inst. Mérieux	3255	3380	3180	- 2 30
525	Interbail ★	546	549	536	- 1 83
780	Intertechnique	624	622	620	- 0 64
550	J. Lefebvre	700	721	724	+ 3 43
1060	Lab. Bellon	944	925	945	+ 0 11
1120	Lafarge-Coppée	1231	1228	1245	+ 1 14
1350	Lebon ★	1340	1301	1290	- 3 73
2080	Legrand ★	2220	2250	2190	- 1 35
1580	Legrand (DP) ★	1615	1580	1580	- 2 17
450	Leroy-Somer ★	410	400	438	+ 6 83

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1420	Lesieur	1470	1470	1470	....
695	Locabail Immob.	770	761	761	- 1 17
395	Locafrance ★	355	355	356 10	+ 0 03
865	Locindus	915	900	899	- 1 86
225	Luchaire	167	164 80	159	- 4 79
1450	L.V.M.H.	1547	1538	1538	- 0 58
1190	Lyonn. Eaux ★	1230	1210	1220	- 0 81
55	Mais. Phénix	46 75	45 25	44	- 5 88
540	Majorette (Ly)	335	289	289	- 13 73
225	Mar. Wendel ★	243	236	238 80	- 1 69
1550	Martell	2390	2390	2390	....
1400	Matra	1440	1380	1410	- 2 08
1700	Merlin-Gerin ★	1440	1415	1445	+ 0 35
200	Michelin	192	184	188	- 2 08
860	Midi (Cie)	1183	1180	1220	+ 3 13
193	Midland Bk SA ★	189 90	183	185 80	- 2 11
745	Min. Salsig. (Ma)	700	650	680	- 2 86
82	M.M. Penarroya	29	30	27 05	- 6 72
50	Moulinex	43	42	42	- 2 33
740	Navig. Mixtes	756	732	744	- 1 59
91	Nord-Est	78 90	77 90	78	- 1 14
310	Nordon (Ny)	275	270	270	- 1 82
340	Nouvelles Gal.	341	338	339 90	- 0 32
600	Occident. (Gén.)	635	640	640	+ 0 79
935	Omn. F. Paris	860	875	875	+ 1 74
215	Olida-Caby	208	194	196	- 5 77
220	Opfi-Paribas	220	210 10	230	+ 4 55
2400	Oréal (L')	2570	2580	2599	+ 1 13
310	Paribas	323	323	319 50	- 1 07
390	Paris-Réesc. ★	360	350	357	- 0 83
750	Pechelbronn ★	700	690	694	- 0 86
770	Penhoet	243	236 10	235	- 3 29
670	Pernod-Ricard	699	660	671	- 4 01
940	Peugeot S.A.	940	924	928	- 1 27
15 50	Poclain	13	12	12 05	- 7 31
430	Poliet	436	441	440	+ 0 92
620	P.M. Labinal	650	657	656	+ 0 92
2400	Presses Cité	2355	2300	2310	- 1 91
1140	Prétabail Sic.	1177	1150	1145	- 2 72
630	Primagaz	503	480	526	+ 4 57
430	Printemps ★	410	400	400	- 2 44
1590	Promodès	1422	1430	1380	- 2 95
985	Radiotechn.	970	950	945	- 2 58
68	Raff. Dist. Total	74 50	74 50	76	+ 2 01
2810	Redoute (La) ★	3100	3000	2980	- 3 87
275	Robur financière	291	291	291	....
805	Roussel-Uclaf	702	660	654	- 6 84
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
4140	R. impériale (Ly)	3750	3650	3650	- 2 67
160	Sade	154	154	154	....
1460	Sagem ★	1405	1395	1410	+ 0 36
420	Saint-Gobain	425 10	412	420	- 1 20
1130	St-Louis	1183	1175	1070	- 9 55
1000	Salomon	892	924	924	+ 3 59

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1180	Salvepar	1130	1110	1110	- 1 77
520	Sanofi	492	480	483	- 1 83
460	S.A.T. ★	355	364 90	361	+ 1 69
....	Saulm.-Chât. (li)	30 20	29 05	29 15	- 3 48
1000	Saupiquet (Na)	870	870	870	....
255	Schneider ★	247	250	252	+ 2 02
75	S.C.O.A.	76	77	75	- 1 32
540	S.C.R.E.G.	640	615	620	- 3 13
675	Seb ★	679	660	671	- 1 18
435	Sefimeg ★	494	482	485	- 1 82
1090	S.F.I.M.	1030	1030	1045	+ 1 46
38	S.G.E.	33	32	31	- 6 06
310	Signaux ★	319 80	312 50	306	- 4 32
800	Silic	834	850	836	+ 0 24
570	Simco-U.P.H. ★	615	611	616	+ 0 16
330	Simnor (Li)	330	330	330	....
915	Skis Rossignol	770	780	800	+ 3 90
640	Sliminco	735	687	729	- 0 82
350	Société Générale	294	290	290	- 1 36
170	Sodecco	169	172	172	+ 1 78
170	Sodero (Na)	147	148	148	+ 0 68
2020	Sodexho	2100	2135	2135	+ 1 67
100	Sogenal (Ny)	90	90	90	....
330	Sogerap	260	260	250	- 3 85
2280	Sonren-Allib. ★	2367	2403	2365	- 0 08
585	Source Perrier	530	522	522	- 1 51
620	Sovac ★	553	556	550	- 0 54
315	Spie-Batignol.	344	340	340	- 1 16
390	Strafor ★	352	340 50	339	- 3 69
285	Suez	278	274	277	- 0 36
260	Synthelabo ★	258	260	259	+ 0 39
540	Talcs Luzenac	530	505	505	- 4 72
2670	Tél. Elect.	2900	2910	2873	- 0 93
725	Thomson-C.S.F.	777	773	773	- 0 50
355	Total (CFP) ★	350	349 90	343	- 2
78	— (certific.)	72 90	71	72 90	....
780	T.R.T. ★	800	791	797	- 0 38
360	U.F.B.	361	345 50	350	- 3 05
760	U.I.C. ★	624	602	610	- 2 24
505	U.I.F. ★	585	584	575	- 1 71
800	U.I.S.	836	835	844	+ 0 96
175	U.C.B. ★	158	153 10	150	- 5 06
885	Unibail	750	740	737	- 1 73
405	Valéo	423	410 50	414 50	- 2 01
45	Vallourec	44 50	40 50	41 90	- 5 84
270	Via Banque	291	280	282 60	- 2 89
665	Elf-Gabon	482	459	459	- 4 77
91	Amax Inc.	113	113 50	112	- 0 88
125	Amer. Express	129	130 50	130	+ 0 78
156	Amer. Teleph.	158 50	153 50	153 50	- 3 15
102	Anglo Amer. C.	100 10	97 10	97 10	- 3
500	Amgold	533	515	530	- 0 56
845	BASF (Akt)	873	873	873	....
905	Bayer	910	906	908	- 0 22

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
101	Buffelsfont.	108 50	104	106 50	- 1 84
142	Chase Manh.	114 80	115 70	115 70	+ 0 78
51	De Beers	53 90	54	53 80	- 0 19
1460	Deutsche Bank	1355	1375	1362	+ 0 52
780	Dresdner Bank	765	783	790	+ 3 27
116	Driefontein Csd	69 80	67 50	70	+ 0 29
445	Du Pont-Nem.	450	474	474	+ 5 33
405	Eastman Kodak	419	417	425	+ 1 43
55	East Rand	52 50	48 30	49	- 6 67
190	Electrolux	186	185 50	185 50	- 0 27
146	Ericsson	152	149	144	- 5 26
220	Exxon Corp.	216	213 50	213 50	- 1 16
420	Ford Motors	418	425	425	+ 1 67
78	Freegold	74 40	72	72	- 3 23
91	Gencor	88	86	86 50	- 1 70
240	Gén. Electr.	254 50	251 50	250 50	- 1 57
365	Gén. Belgique	335	346	350	+ 4 48
335	Gen. Motors	335 50	346	346	+ 3 13
....	Goldfields	89 50	90	90 30	+ 0 89
38	GdMetropolitain	43 70	47	45 50	+ 4 12
65	Harmony	63 90	60 30	63 50	- 0 63
52	Hitachi	53	51	51	- 3 77
840	Hoechst Akt.	870	871	871	+ 0 11
99	Imp. Chemical	110	111	111	+ 0 91
650	IBM	650	645	642	- 1 23
285	ITT	253	252 10	252 10	- 0 36
138	Ito-Yokado	161 20	162 20	160 50	- 0 43
89	Matsushita	95 10	93 20	93 80	- 1 37
835	Merck	900	889	885	- 1 67
340	Minnesota M.	353	352	352	- 0 28
199	Mobil Corp.	203	204	204	+ 0 49
189	Morgan J.P.	179	176 60	176 60	- 1 40
33800	Nestlé	34100	35000	34990	+ 2 61
121	Norsk Hydro	116 30	117	117	+ 0 60
187	Ofsil	169 50	166 50	166 50	- 1 77
1550	Petrofina	1285	1299	1296	+ 0 86
485	Philip Morris	500	503	503	+ 0 60
86	Philips	82 50	81 60	81 50	- 1 21
65	Placer Dome	81 40	80 55	81 50	+ 0 12
295	Quilmès	352	350	350	- 0 57
510	Randfontein	460	433	433	- 5 87
595	Royal Dutch	589	592	592	+ 0 51
23	Rio Tinto Zinc	32 65	34 20	33 50	+ 2 60
68	St Helena Co	65 70	65	65	- 1 07
169	Schlumberger	161	163 50	160	- 0 62
99	Shell transp.	101 80	101 20	101 20	- 0 59
1260	Siemens A.G.	1260	1255	1245	- 1 19
189	Sony	218 10	219	216 80	- 0 60
187	T.D.K.	203	205 20	203	....
27	Toshiba Corp.	26 35	25 65	25 90	- 1 71
305	Unilever	319 50	318 10	317 90	- 0 50
172	Unit. Techn.	188	187 80	187 80	- 0 11
530	Vaal Reefs	599	580	580	- 3 17
250	Volvo	265 50	272	272	+ 2 45
230	West Deep	256	249 50	245 10	- 4 26
315	Xerox Corp.	318	314 20	314 20	- 1 19
1 48	Zambia Corp.	1 60	1 56	1 69	+ 5 63

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	8798	..
Emp. 8,80 % 77	124 05	5 145
9,80 % 78/93	89 90	4 391
10,80 % 79/94	102	3 248
13,25 % 80/90	104 65	7 349
13,80 % 81/89	104 76	12 930
16,20 % 82/90	112 20	15 268
16 % juin 82	113 65	8 612
14,60 % fév. 83	113 08	12 200
13,40 % déc. 83	114 70	0 073
12,20 % oct. 84	108 65	2 533
11 % fév. 85	106 20	9 192
10,25 % mars 86	100 95	8 017
ORT 12,75 % 83	1806	..
OAT 10 % 2000	98 10	5 738
OAT 9,90 % 1997	103 05	0 270
OAT 9,80 % 1996	98 10	8 780
Ch. France 3 %	136	..
CNB Bques janv. 82	101 56	4 180
CNB Paribas	101 60	4 180
CNB Suez	101 60	4 180
CNI janv. 82	101 55	4 180
PTT 11,20% 85	103 20	0 771
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	104 50	5 741
CNT 9% 86	92 60	5 754
CRH 10,90% déc. 85	101 40	9 622
Métrologie I. 6% 6/7	89 70	7 090

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Acier Peugeot	505	500
Agache (Sté Fin.)	1500	1500
A.G.F. (St Cent.)	423	431
Applic. Hydraul.	710	....
Arbel	394	392
Astorg	168 80	169 80
Avenir Publicité	338	338
Bain C. Monaco	176 20	....
Banque Hypoth. Eur.	384	384
Béghin-Say (C.I.)	235	228
B.G.I.	560	575
Blanzy-Ouest	580	....
B.N.P. Intercontin.	170	176 80
Bénédictine	5720	5950
Bon-Marché	820	835
B.T.P.	134	133
Cafi	501	496
Cambodge	751	754
C.A.M.E.	145	148
Campenon Bern.	234	243
Carbone-Lorraine	422	439
C.E.G.Frig.	422	438
Cerus. Blanzy	1895	1890

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cazenave (Ny)	163	162
Carabati	117 80	110
Chambourcy (M.)	638	....
Champex (Ny)	142	143 90
C.I.C. (Financ. de)	220	225
C.I. Maritime	858	858
Citram (B)	347	350
Clause	384 80	400
Cofradel (Ly)	1020	....
Cogifi	338 50	335
Comiphos	283	284 30
Cie Industrielle	1968	1995
Comp. Lyon-Alem.	286	289
Concorde (La)	715	730
C.M.P.	15 40	14 80 o
Créd. Gén. Ind.	519	518
Cr. Universel (Cie)	540	520
Créditel	138	138
Derblay S.A.	377	377
Delalande S.A.	842	876
Delmas-Viel. (Fin.)	1480	1495
Didot-Bottin	820	820
Eaux Bass. Vichy	1170	1081 o
Eaux Vittel	1745	1700
Economats Centre	350	326 o
Electro-Banque	275 60	270
Elf-Antargaz	700	593 o
E.L.M. Leblanc	588	600
Enelli-Bretagne	198	201
Entrepôts Paris	360	374
Epargne (B)	2720	2710
Europ. Accumul.	33	31 70
Eternit	1498	1620
Finalens	155	155
FIPP	141 10	154 20 d
Fnac	406	422 d
Foncière (Cie)	370	371
Fonc. Lyonnaise	527	520
Foncina	512	520
Forinter	1050	1082
Fougerolle	213 20	227
France I.A.R.D.	200	200
France (La)	3824	3900
From. Paul Renard	402	387 o
GAN	651	648
Gaumont	339	335
Gévelot	453	434
Gr. Fin. Constr.	449	445
Gds Moul. Paris	301	304
Groupe Victoire	372	372
G. Transp. Ind.	515	519
H.E.F.	92 40	93
Immindo S.A.	455	458 60
Immivest	257	260
Immobail	373 90	374 90
Immobanque	671	692
Immob. Marseille	8920	8900
Immofice	460	460
Invest. (Sté Cent.)	2900	2900
Jaeger	97	110 20
Lafitte-Bail	431	432
Lambert Frères	180	179
Lille-Bonnières	446	436
Loca-Expansion	250	250
Locafinancière	320	322 10

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Locatel	610	605
Louvre (Sté)	1025	1016
Lucia	828	827
Machines Bull	....	....
Magasins Uniprix	156	149 80 o
Magnant S.A.	112	112 50
Maritimes Part.	200	201
Métal Déployé	369	360
Mors	74 10	67 50 o
Navig. (Nat. de)	32 70	34
OPB Paribas	149	145
Optorg	149	145 10
Oréal (L') C.I.	1279	1280
Origny-Desvroise	900	900
Palais Nouveauté	339	364 d
Paribas-CIP	310	309
Paris France	178	171
Paris-Orléans	230	235
[illegible]	237 50	239
Patern. Riq. Div.	1248	1298
Pathé-Cinéma	298	286
Pechiney (cert. inv.)	221	221
Piles Wonder	738	797
Piper-Heidsieck	413	429 50
P.L.M.	100	98
Porcher	355	....
Promodès	780	842
Providence S.A.	1224	1224
Publicis	2010	2010
Raff. Souf. R.	84	87
Rhône-Poul. (c. inv.)	316	318
Ricqlès-Zan	184 20	....
Rochefortaise S.A.	613	637
Rochette-Cenpa	21 65	23 35
Rosario (Fin.)	790	736 o
Roudière	205	206
Rougier et Fils	45	43 20
Sacer	404 40	420 60
SAFAA	274	277
Safic-Alcan	800	800
SAFT	932	930
Saga	155	155
St-Gobain C.I.	436 80	480
Salins du Midi	439	431 10
Santa-Fé	129	136
Satam	76	79
Savoisienne (M)	250	245 o
SCAC	352	366
Semelle Maubeuge	249 60	252
S.E.P. (M)	135	140 40
Serv. Equip. Véh.	68 60	67 90
Sicli	235	222 o
Sicosel	311	311
Sinvim	210	230 d
Siph (Plant. Hévéas)	364 50	....
Sté Générale-CIP	245	246
Sofal financière	1595	1608
Soficat	682	689
Soffo	480	480
Soficomi	700	695
S.O.F.I.P. (M)	130	131
Sofragi	781	812 d
Soudure Autog.	298	300
Sovabail	590	590
S.P.I.	505	501
Squibb	....	....
Suez (Fin. de)-CIP	278	285

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Steel	753	760
Taittinger	1248	1238
Testut-Aequitas	316	....
Tour Eiffel	388 70	386 60
Ufiner S.M.D.	520	501
U.A.P.	235	230
U.T.A.	805	805
Veuve Clicquot	2300	2330
Vicat	1092	1095
Viniprix	1175	1175
Virax	99	89
Waterman S.A.	680	653
Brass. du Maroc	128	127
Étrangères		
A.E.G.	770	693
Akzo	252	....
Alcan Alum.	143	133
Algemeine Bank	112 90	114
American Brands	228	241
Am. Petrofina	205	280
Arbed	298	....
Asturienne Mines	110	110
Banco de Santander	246	255
Bco Pop Espanol	330	327
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1924	....
B. Régl. Internat.	49990	47600 o
Br. Lambert	304 80	305
Canadian-Pacific	80 20	80 70
CIR	14 80	14 50
Commerzbank	757	720
Dart. and Kraft	258 50	258
De Beers (port.)	60	....
Dow Chemical	476	500
Gén. Belgique	335	350
Gevaert	900	....
Glaxo	101	95
Goodyear	332	....
Grace and Co	238	132
Gulf Canada Corp.	132 50	....
Honeywell Inc.	313	313
I.C. Industries	168	163
Johannesburg	750	....
Kubota	22 80	23
Latonia	278	279
Midland Bank Plc	36	37
Mineral-Ressourc.	83 50	81 10
Nordorf	1855	1970
Noranda	105 40	107 80
Olivetti	19 40	19 70
Pakhoed Holding	165	165
Pfizer Inc.	244	245
Procter Gamble	451	496 10
Ricoh Cy Ltd	48	45
Rolinco	222 10	223 60
Robeco	244	244 70
Rodamco	430 20	430 20
Saipem	11 60	11 50
Shell fr. (port.)	96	....
S.K.F. Aktiebolag	180	....
Steel Cy of Can.	89	....
Tenneco	221	220
Thorn EMI	53	53 50
Toray indust. Inc	31 80	31 30
Vieille Montagne	846	846
Wagons-Lits	510	510
West Rand	18 60	18 10
Hors-cote		
Banque Hydro-Energie	230	....
Calciphos	155	155
C.E.M.	....	....
Cochery	184 50	....
Cogenhor	140	135
C. Occid. Forestière	180	....
Copatex	251	255
Dubois Inv. (Casto.)	541	563 d
Gachot	85 25	81
Hoogovens	250	....
Metroservice (bons)	14	15
Nicolas	485	450
Paternelle-S.D.	3400	....
Révillon	320	....
Romato N.V.	161 50	162 20
S.P.R.	334	....
Sté Lecteurs du Monde	600	780
Ufinex	380	....
Union Brasseries	118 30	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/12	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 515	5 515	5 300	5 800
ECU	6 983	6 986	....	....
Allemagne (100 DM)	338 270	338 300	328	348
Belgique (100 F)	16 186	16 171	15 600	16 500
Pays Bas (100 fl.)	300 840	300 500	291	309
Danemark (100 krd)	87 870	87 850	84	91
Norvège (100 k)	86 560	86 530	83	90
Grande-Bretagne (£ 1)	10 103	10 094	9 800	10 500
Grèce (100 drachmes)	4 269	4 277	3 500	4 400
Italie (1 000 lires)	4 600	4 602	4 300	4 900
Suisse (100 fr.)	416 300	416 500	404	424
Suède (100 krs)	93 040	93 020	89	95
Autriche (100 sch)	48 055	48 050	46 550	49 400
Espagne (100 pes.)	4 877	4 884	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 140	4 141	3 500	4 400
Canada ($ can 1)	4 223	4 223	4 050	4 450
Japon (100 yens)	4 350	4 354	4 220	4 400

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/12
Or fin (kilo en barre)	86450	86800
Or fin (en lingot)	85700	86000
Pièce française (20 fr)	535	546
Pièce française (10 fr)	425	.....
Pièce suisse (20 fr)	583	580
Pièce latine (20 fr)	490	488
Souverain	629	640
Pièce de 20 dollars	3120	3120
Pièce de 10 dollars	1550	1550
Pièce de 5 dollars	925	.....
Pièce de 50 pesos	3380	3400
Pièce de 10 florins	519	523
Or Londres	481	481 60
Or Zurich	480 50	483 50
Or Hongkong	479 85	479 95
Argent Londres	.....	.....

SICAV (sélection) 22/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	687 97	671 19
Actifco	182 51	177 63
Actions France	374 05	360 54
Action Invest.	326 32	311 52
Actions sélectives	484 07	466 57
Audificandi	579 53	568 58
A.G.F. Actions (ex-CIP)	940 96	918 01
A.G.F. 5000	473 29	461 75
A.G.F. ECU	1047 93	1037 55
A.G.F. Interfonds	402 86	393 03
A.G.F. Invest	90 52	88 31
A.G.F. OBLIG.	1051 02	1045 79
A.G.F. Sécurité	10446 36	10446 36
Agfimo	547 67	534 31
Altafi	214 07	205 33
A.L.T.O.	187 51	180 73
Amért-Gen	4601 42	4392 76
America-Valor	864 47	834 34
Amplitude	457 25	443 93
Arbitrages court terme	5595 07	5583 89
Argonautes	329 35	318 98
Associa Première	23929 42	23929 42
Asusic	1183 02	1183 02
Avenic	1377 41	1337 29
Axa Europe	112 28	107 19
Axa Investissements	97 60	93 17
Bourse-Investiss.	382 49	365 15
Bred Associations	2683 63	2675 60
Bred International	79 57	78 01
Capital Plus	1703 70	1703 70
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Convertimmo	326 33	313 78
Corral court terme	1283 23	1283 23
Corral intérêt trim.	1052 39	1032 26 ◆
Cortexa	815 60	778 62
Credinter	449 43	436 34
Croissance France	232 21	222 21
Croissance Immobilière	551 89	526 85 ◆
Croissance Mercure	2468 08	2394 25
Croissance Prestige	308 77	294 77
Drouot-France	523 88	500 12
Drouot-Investiss.	863 85	824 68
Drouot-Sécurité	236 61	225 88
Drouot-Sélection	132 57	126 56
Ecuoc	1195 70	1178 03
Ecureuil Privatisations	311 76	302 68
Eficoop Sicav	11466 62	11466 62
Eli-Valeurs	7240 02	7063 43
Energia	230 08	219 86
Eparoc	2946 84	2944
Eparcourt Sicav	4135 37	4125 06
Epargne Associations	24703 87	24666 87
Epargne-Capital	7974 25	7895 30
Epargne-Crois.	1335 60	1289 85
Epargne-Industr.	625 88	597 50
Epargne-Inter	570 51	555 24
Epargne J	54243 59	54243 59
Epargne-Long-Terme	1654 19	1609 92
Epargne-Oblig.	190 31	185 22
Epargne-Quatre	1025 88	1026 88
Epargne-Unie	1056 40	1008 50
Epargne-Valeur	375 34	365 29
Eparoblig	1289 50	1286 93 c
Epsilon	1003 24	993 31
Eurinvest Croissance	1057 24	1009 30
Eurinvest Rendement	1063 86	1006 07
Eurocic	9218 69	9082 44
Euro-Croissance	494 28	479 88
Eurodyn	950 62	918 36
Euro-Gan	3779 54	3609 15
Extrême Orient Sicav	514 28	499 30
Finord Placements	61352 93	61169 42
Finord Valorisation	13447 54	13183 86
Fonsicav (div. par 10)	11019 30	11019 30
Fonsival	239 01	228 17
France-Gan	4738 80	4523 91
France-Garantie	280 04	279 48
France-Investiss.	387 96	370 37
France-Net	122 95	121 73
France-Obligations	438 92	434 57
Francic	322 03	312 65
Francic Pierre	94 20	91 46

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Régions	894 23	868 18
Fructi-Associations	1362 47	1362 47
Fructicapi	309 53	304 98
Fructicourt	107689 30	107689 30
Fructidor	240 43	236 94
Fructifrance	644 01	628 30
Fructimmo	227 17	221 63
Fructivalor	427 38	416 96
Fructivar	83451 30	83243 19
Fructi ECU	571 92	583 47
Fructi-Première	11299 44	11132 45
Futuroblig	1011 65	1010 64
Gestilion	58216 28	58071 10
Gestion Amérique	289 94	276 79
Gest. France Europe	81 73	78 02
Gestion Orient	162 90	155 51
Gestion Sécuricourt	10821 19	10714 05 ◆
Gestion Sicavimmo	682 94	651 97
Gestion Uni-Japon	1408 18	1344 32
Gestion Associations	139 75	135 67
Gestion Indo-Suez	617 69	589 68
Gestion Immobil. Int.	557 75	532 46
Gestion Mobilière	577 64	551 46
Gestion Multi-Oblig.	392 57	374 77
Gest. Rendement	460 47	439 59
Gestion sécurité	373 80	356 85
Gest. Sél. France	510 78	583 08
Haussmann Associat.	1205 16	1205 16
Haussmann court terme	1221 95	1221 95
Haussmann Epargne	1394 83	1394 83
Haussmann Europe	1884 91	1816 78
Haussmann France	783 61	755 19
Haussmann Oblicaiss.	1240 80	1240 80
Haussmann Obligation	1442 82	1390 48
Horizon	1010 37	980 94
Interoblig.	11572 44	11127 35
Intersélect France	391 24	373 50
Invevaleurs Indust.	502 33	479 55
Invest. net	14838 44	14809 22
Invest. Obligataire	18153 42	18117 19
Japacic	162 07	157 35
Jeune épargne	229 30	225 81
Laffitte-Amérique	233 99	223 38
Laffitte-crt-terme	58921 58	58921 58
Laffitte-Expansion	712	679 71
Laffitte-France	267 88	255 73
Laffitte-Immobilière	222 96	212 84
Laffitte-Japon	316 77	302 41
Laffitte-Oblig.	144 05	137 52
Laffitte-Placements	65125 66	65125 66
Laffitte-Rend.	205 81	195 48
Laffitte-Tokyo	1286 16	1227 84
Lion-Associations	11582 69	11582 69
Lion court terme	117149 99	117149 99
Lion-Institutionnels	23702 08	23642 97
Lionplus	723 10	715 94
Livret portefeuille	569 36	552 78
Méditerranée	141 36	134 95
Minimax	26177 13	26177 13
Mobiplus	74459 33	74488 33
Mobiprime	61642 18	61642 18
Mondiale Investissem.	399 32	381 21
Monecic	6620 49	6620 49
Monedeo	52264 94	52264 94
Moné J.	55957 66	55957 66
Monétafline	273144 96	273144 96
Monevalor	63841 54	63841 54
Mutuelle Unie Sél.	135 08	128 95
Natio.-Assoc.	6259 39	6246 87
Natio.-Epargne	13718 35	13582 52
Natio.-Court terme	203914	203914
Natio.-Immobilier	945 97	920 65
Natio.-Inter.	1137 90	1107 45
Natio.-Obligations	535 51	521 18
Natio.-Patrimoine	1232 27	1199 29
Natio.-Placements	85329 44	85329 44
Natio.-Revenu	1019 34	1009 25
Natio.-Sécurité	11004 05	11004 05
Natio.-Valeurs	587 75	572 02
Nippon-Gan	4806 12	4588 18
Nord-Sud Développ.	1189 50	1187 13 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Nomex IF	13598 01	13331 38
Oblicic Régions	1035 82	1020 51
Oblicoop Sicav	1337 88	1311 45
Obligations Convert.	392 73	374 92
Obilion	1110 61	1099 61
[illegible]	518 99	495 46
Orvalor	5027	5027
[illegible]	507 97	484 94
Pareurope	707 71	675 68
Paribas Croissance	533 86	512 09
Paribas Epargne	15728 55	15697 16
Paribas France	80 87	78 51
Paribas Opportunités	91 99	89 31
Paribas Patrimoine	485 37	465 58
Paribas Revenu	93 28	92 34
Parnasse-Valor	1100 31	1099 21
Patrimoine-Retraite	1650 15	1617 79
Phenix Placements	249 74	249 50
Pierre Investiss.	646 34	617 03
Placement A	806 79	806 79
Placements court-terme	72435 01	72435 01
Placement J	58425 62	58425 62
Placement Premier	54569 89	54569 89
Placements Rendement	10762 33	10762 33
Placements Sécurité	107336 19	107336 19
Planinter	793 34	773 99
Plénitude	104 02	100 99
Première Obligations	10710 04	10698 66
Prév'Association	22065 79	22065 79
Province Investiss.	425 10	405 82
Quartz	103 54	100 99
Rentacic	160 35	157 98
Revenus Trimestriels	5462 53	5398 54
Revenu Vert	1130 81	1129 68
Rivoli Plus	1057 17	1009 23
St-Honoré Assoc.	14364 21	14292 75
St-Honoré Bio-aliment.	683 01	652 04
St-Honoré Pacifique	468 70	447 45
St-Honoré P.M.E.	387 39	369 82
St-Honoré Real	11581 36	11535 22
St-Honoré Rendement	11447 69	11390 74
St-Honoré Services	421 18	404 98
St-Honoré Technol.	654 10	624 44
St-Honoré Valor	12274 33	12176 91
Sécuricic	11190 21	11179 03
Sécuri Taux	10729 92	10729 92
Sélection Croissance	451 55	439 40
Secaden (Caden BP)	718 71	706 09
Sicav-Associations	1431 21	1429 07
S.F.I. fr. et étr.	550 39	534 36
Sicav 5000	297 82	289 85
S.I. Est	1124 83	1073 82
Silvafrance	466 24	444 03
Silvam	371 88	361 93
Silvarente	204 82	202 79
Silvinter	387 90	377 52
S.N.I.	1089 07	1057 35
Sogepargne	338 56	326 32
Sogepremière	65075 17	63179 78
Sogerex	50207 42	48745 07
Sogevalor	78372 14	77618 68
Sogevar	912 83	871 44
Sogeinter	1171 82	1118 88
Soleil Investiss.	433 35	413 70
Stratégie Actions	968 93	921 66
Stratégie Rendem.	1067 37	1033 77
Technocic	982 48	953 87
Techno-Gan	6476 89	6231 40
Télion	5151 58	5100 57
U.A.P. Investiss.	353 29	340 52
Uni-Associations	108 91	108 91
Unifrance	397 68	379 65
Unifoncier	1101 71	1061 75
Uni-Garantie	1325 43	1289 42
Unigestion	773 13	739 07
Uni-Régions	2394 24	2276 12
Unirente	2151 86	2081 09
Univar	183 76	183 76
Univers-Actions	937 25	906 43
Univers-Obligations	1484 35	1435 54
Valorex	447 30	436 39
Valoblig	60618 96	60019 76
Valorg	1548 80	1548 25
Valral	81592 97	81552 19

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

Le Monde

DOPAGE : trafic d'anabolisants avec la RFA

Douze pharmaciens alsaciens inculpés

Douze pharmaciens du Bas-Rhin *ont été inculpés* à Strasbourg pour avoir vendu des anabolisants destinés à des culturistes allemands.

Pour la période allant de février 1985 à fin 1986, le trafic aurait porté sur 50 000 ampoules d'une valeur de 500 000 francs de produits inscrits au tableau C, essentiellement le déca-durabolin, le durabolin et des comprimés de nilvor. Ces anabolisants, dont la vente est interdite en RFA et aux Pays-Bas, sont normalement prescrits à très faibles doses pour traiter des asthénies. A plus haute dose, ils ont des effets *métaboliques irréversibles* – recherchés par les culturistes – tels que le développement de la masse musculaire. Le trafic était organisé à partir de fausses ordonnances ou par de faux médecins allemands.

L'enquête a démarré pendant l'été 1986, après la découverte par des gendarmes des Forces françaises en Allemagne stationnés à Rastatt (RFA) d'emballages de produits pharmaceutiques français sur le bord d'une petite route. La police et la douane allemandes ont procédé à des arrestations à Fribourg et à Baden-Baden. *En collaboration avec* l'inspection générale des pharmaciens et l'ordre départemental de la profession, la gendarmerie de Strasbourg a constaté, de son côté, après examens des comptes des fournisseurs, que la consommation d'anabolisants était dix fois supérieure à la normale dans le Bas-Rhin. Une vingtaine de pharmaciens et un vétérinaire ont été entendus par les enquêteurs. Dix pharmaciens strasbourgeois et deux *installés dans* de petites localités voisines ont été convaincus d'exercice illicite de l'activité de grossiste en pharmacie par des officines et de contravention *aux règlements sur la délivrance* de médicaments inscrits au tableau C.

Sur les *douze inculpés, quatre* pharmaciens ont été interdit d'exercer de un mois à un an par la chambre de discipline de l'ordre départemental des pharmaciens. Un d'entre *eux a fait appel auprès de l'ordre* national. Indépendamment des poursuites pénales, les autres dossiers devraient être traités par le conseil de l'ordre en 1988. « *On ne peut pas excuser ces pharmaciens,* a déclaré à l'AFP le président du conseil de l'ordre des pharmaciens du Bas-Rhin, M. Jack Saigne, ils ont agi plus par bêtise que par intérêt, car les sommes en jeu (500 000 francs) n'étaient pas considérables. »

A la cour d'appel de Paris

La chambre d'accusation doit se prononcer le 24 décembre sur la mise en liberté du docteur Pancino

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Claudius Bertheas, devait se prononcer le 24 décembre sur la demande de mise en liberté formulée par les défenseurs du docteur Gianfranco Pancino, ce chercheur travaillant au laboratoire du CNRS de l'hôpital Saint-Louis, interpellé le 17 décembre, sur la demande des autorités judiciaires italiennes. Placé sous écrou extraditionnel, M. Pancino a comparu, mardi 22 décembre, devant la chambre d'accusation, qui a donné une lecture succincte des quarante-deux mandats d'arrêt et des deux ordres d'incarcération délivrés à son encontre par les magistrats italiens. Ce *formalisme, exigé par la loi n'est que* le prélude à une longue procédure, la chambre d'accusation ne pouvant examiner les demandes d'extradition qu'après avoir reçu et traduit en français les dossiers établis par les autorités judiciaires du pays requérant.

Aussi le bâtonnier Guy Danet et Mᵉ Roger Doumith, conseils de M. Pancino, ont-ils demandé sa mise en liberté, en rappelant qu'il n'était pas un clandestin, puisqu'il résidait *en France depuis cinq ans et qu'il* travaillait officiellement comme chercheur dans un laboratoire d'immunologie du CNRS. En outre, le bâtonnier a précisé que le consulat italien à Paris avait été régulièrement informé de la situation de M. Pancino.

« Je ne comprends pas pourquoi l'Italie demande à la France l'arrestation d'un homme parfaitement réinséré en France, pour des faits dont il a été acquitté », a souligné le bâtonnier Danet, en évoquant *« la situation juridique confuse »* de M. Pancino, qui, même s'il reste condamné pour certains faits, *« n'a pas de sang sur les mains »*. En conséquence, M. Doumith a insisté sur les garanties de représentation offertes par le chercheur, avant de demander aux magistrats de lui permettre de passer les fêtes de Noël dans sa famille.

Fait exceptionnel : devant la chambre d'accusation, le président a demandé à M. Pancino d'expliquer lui-même quelle était sa situation professionnelle. Ce qui a permis au *médecin d'indiquer aux magistrats* que, dans le cadre de ses travaux sur le cancer mammaire, des expériences importantes étaient en cours et qu'il espérait pouvoir les reprendre rapidement. D'une manière encore plus exceptionnelle, le ministère public, représenté par le substitut général, *M. Stanislas Kehrig*, s'est borné à déclarer qu'il se rapportait à la décision de la Cour.

M. P.

Sur le vif

Cher Montand

Génial, le coup de Montand, le coût plutôt. Si on voulait qu'il joue le candidat possible, sinon probable, à la présidence de la République en répondant aux *« Questions à domicile »*, l'autre semaine, fallait casquer. Son cachet ? Un million ! Stupeur de la chaîne ! Cette émission, les Barre, les Chirac et autres *Rocard le font pour répandre* leurs idées, pas pour ramasser des sous. Oui, bon, eux, c'est eux. Lui, c'est lui. *D'après le Canard enchaîné,* il y a eu des marchandages à n'en plus finir et puis, bon, il a été obligé de baisser ses prix. OK pour 800 000 F. *Remarquez, c'est une affaire,* ça revient à 9 000 balles la minute de politique-spectacle.

Fallait l'entendre ce matin, Montand, sur Europe 1 ! C'était à s'écrouler de rire. Ouais, je me suis fait payer, et alors ? Drucker, en face, vous croyez *qu'il bosse pour des prunes ?* Quant à Mitterrand, il aurait pu demander une petite fortune en échange des spots de pub qui ont interrompu son show avec Ockrent *(sic)*. C'est vrai, ça, j'y avais pas pensé. Lui non plus, probablement. Il est trop bête aussi, mon Mimi.

Voyez, ce que j'admire, moi, chez Montand, c'est sa sincérité. C'est *ni pour la gloire, ni pour* l'argent qu'il vient si souvent s'étaler à l'écran dans le rôle *d'un Sartre ou d'un Aron, pas du* tout. C'est par générosité. Vous savez ce qu'il a fait ? L'aumône. Il s'est fendu d'un chèque pour les restaus du cœur. Pas toute la somme, non, un huitième ! Où, Quand ? A la télé. On verra ça bientôt sur Canal Plus. Un geste pareil, *faut surtout pas qu'il* passe inaperçu. Il mérite d'être applaudi par des millions de gogos ébahis. Charité bien ordonnée...

CLAUDE SARRAUTE.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 23 décembre

Reprise

Une assez nette reprise s'est produite mercredi matin, rue Vivienne, pour l'ouverture du nouveau mois boursier. Cependant, à cause de problèmes techniques sur le marché en continu, aucun indicateur n'était disponible pour apprécier la hausse.

Avance de Midi (+ 3,3 %), Peugeot (+ 2,6 %), Chargeurs (+ 2,1 %), Lafarge (+ 2 %), Elf (1,8 %), Valeo (1,3 %), Michelin (+ 1,3 %), Saint-Gobain (+ 1 %). Recul de BSN (– 0,45 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	321	316 90	324
Agence Havas	414	410	414
Air Liquide (L')	518	512	518
Bancaire (Cie)	....	....	....
Bongrain	2218	2218	2218
Bouygues	935	923	940
B.S.N.	4390	4340	4370
Carrefour	....	....	....
Chargeurs S.A.	752	758	768
Club Méditerranée	....	....	....
Eaux (Gén.)	....	....	....
ELF-Aquitaine	....	....	....
Essilor	....	....	....
Lafarge-Coppée	....	....	....
Lyonn. des Eaux	1220	....	....
Michelin	188	189	190 50
Midi (Cie)	....	....	....
Moët-Hennessy	1538	1510	1550
Navig. Mixtes	744	755	745
Oréal (L')	....	....	....
Pernod-Ricard	....	....	....
Peugeot S.A.	....	....	....
Saint-Gobain	420	420	425
Sanofi	....	....	....
Source Perrier	522	520	527
Thomson-C.S.F.	....	....	....
Total-C.F.P.	....	....	....
Valéo	414 50	423	420

Au conseil des ministres

M. Henri Legoherel nommé recteur de l'académie de Poitiers

Le conseil des ministres du mardi 22 décembre a nommé M. Henri Legoherel, recteur de l'académie de Poitiers en remplacement de M. Gabriel Bianciotto. Nommé recteur en août 1984, dès l'arrivée de M. Chevènement au ministère de l'éducation nationale, M. Bianciotto était resté en poste en 1986 dans cette région dont M. Monory est le principal responsable politique. Il y a notamment assuré la création du *« lycée innovant »*, dans le parc du Futuroscope à Jaunay-Clan, que M. Monory a inauguré à la dernière rentrée scolaire.

[Né le 6 septembre à Morlaix (Finistère), M. Legoherel est diplômé de *l'Institut d'études politiques de Paris* (1959), docteur en droit (1962) et agrégé des facultés de droit (1963). Il a exercé sa carrière d'enseignant à la faculté de droit de Dakar, puis à Nantes et à Angers. Vice-président de l'université d'Angers de 1971 à 1972, puis président de cette université jusqu'en 1976, M. Legoherel a été recteur de l'académie de Besançon de 1976 à 1982. Il a participé de 1978 à 1982 aux travaux de la commission franco-allemande pour *l'enseignement général. Economiste et* juriste, spécialiste de l'histoire du droit, il est coauteur d'une *Histoire économique des origines à 1789* (1979), d'une *Histoire du droit public français* (1986) et s'apprête à publier *l'Economie des temps modernes.*]

● **Une nouvelle publication mensuelle.** – *La Lettre du quai... de Bourbon* avec, pour sous-titre, « Dépêche de politique extérieure », telle est la nouvelle publication mensuelle dont le directeur politique est M. Roland Dumas et dont le numéro de décembre vient de paraître. Sur quatre pages, le député socialiste de la Dordogne, ancien ministre des *relations extérieures*, traitera d'un problème de politique étrangère et de ses liens avec la France. Dans le numéro de décembre, M. Dumas déplore l'échec du sommet européen de Copenhague, et rend en partie M. Guillaume, ministre de l'agriculture, responsable, et espère qu'au sommet de Bruxelles le gouvernement *« ne privilégiera pas le court terme »*. A propos de l'accord *Reagan-Gorbatchev, M. Dumas* propose que l'Europe saisisse *« les occasions utiles »* présentées par les Soviétiques mais *« sache rester constamment vigilante quant à sa sécurité »*.

★ *La Lettre du quai... de Bourbon.* Abonnement : 2 *bis*, Cue André-Malraux, 42000 Saint-Etienne.

Au Pays basque

Quatre arrestations après la saisie d'explosifs

Une information judiciaire a été *ouverte contre cinq personnes* – un Basque espagnol et quatre Français – pour *« infraction à la législation sur les explosifs, association de malfaiteurs, circulation et séjours irréguliers »* à la suite de la saisie, samedi 19 décembre, à Saint-Pée-sur-Nivelle (Pyrénées-Atlantiques), *de près d'une tonne et demie* d'explosif. L'un des convoyeurs, Sabino Zubiliaga Beloqui, a été arrêté par les gendarmes alors que le conducteur de l'Estafette transportant la cargaison d'ammonal parvenait à prendre la fuite.

Quatre Basques français ont été arrêtés dans les Pyrénées-Atlantiques, à la suite de cette saisie : *Michel* Abraham, *âgé de* quarante-sept ans, et Pierrette Sainte-Niqueue, âgée de trente-six ans, considérés tous deux comme des militants de la cause basque, ainsi que Jean Mendiboure, âgé de vingt-sept ans, et Laurent Richaume, âgé de vingt-six ans, qui *ne sont pas considérés comme des abertzale* (patriotes). Tous les quatre ont été inculpés par M. Jean-Claude Vuillemin, juge d'instruction chargé des dossiers du terrorisme au tribunal de Paris.

Un autre magistrat instructeur, *spécialiste* lui aussi de ces *dossiers*, M. Michel Legrand, a remis en liberté provisoire, lundi 21 décembre, Catherine Totorica, journaliste à Radio Bordeaux-Gironde, et son mari, Christian Ondicola, arrêtés l'an dernier pour avoir hébergé un membre présumé d'ETA, Xavier Macazagua-Urrutia.

Le drame des couples mixtes franco-algériens

Onze mères retrouvent leurs enfants à Alger

Alger. – Onze mères françaises, divorcées d'avec des Algériens et qui n'avaient pas eu le joie de voir débarquer leurs enfants à Orly, le samedi 19 décembre, à l'occasion de la dernière visite organisée entre l'Algérie et la France (*le Monde* du 22 décembre), sont arrivées, le mardi 22 décembre à Alger en compagnie du médiateur français, M. Allaer, et de M. Latournerie, *directeur des libertés publiques* et de la réglementation au ministère de l'intérieur. Une quinzaine d'enfants les attendait à l'aéroport, et tout ce qu'Alger compte de journalistes français ainsi que deux équipes de télévision avaient fait le déplacement pour assister à ces retrouvailles *médiatiques*.

On pleura beaucoup, d'émotion, de joie, de chagrin aussi : car tous les enfants, apparemment, n'étaient pas heureux de retrouver leur mère. A l'instar de cette gamine de douze ans, arborant hijab et tchador, couvant *ses sœurs plus jeunes afin* de les protéger de cette mère blonde et frêle qu'elle insultait, lui déballant une leçon bien apprise.

Les autorités algériennes avaient retenus des chambres d'hôtel pour que les mères et leurs enfants passent *trois ou quatre jours ensemble* en dehors de la présence des pères.

Les onze mères ont été reçues dans la soirée par le ministre de l'intérieur algérien, M. Hedi Khediri, pour tenter de régler le problème de la viste de leurs enfants en France. – *(Corresp.)*

A Nice

Deux jeunes Maghrébins inculpés d'injures racistes

Nice. – A la suite d'une tentative *mouvementée de vol de cyclomoteur* dans une fête foraine de Nice, deux jeunes maghrébins, un lycéen de dix-sept ans, de nationalité algérienne, et un Tunisien de vingt ans ont été inculpés, le mardi 22 décembre, d'injures à caractère raciste à l'encontre de policiers, et placés sous mandat de dépôt.

Les faits remontent à dimanche 20 décembre. Des policiers en civil avaient interpellé *le lycéen qui* tentait de forcer le cadenas d'un cyclomoteur. Une bande de jeunes Maghrébins avait aussitôt tenté de s'opposer à cette interpellation en provoquant une bousculade et en injuriant les policiers.

Le « meneur » de la bande, Lotfi ben Mansour, avait été appréhendé. *« Nous, les Arabes, nous sommes ici pour pourrir votre race »*, auraient notamment déclaré les deux jeunes Maghrébins. Ceux-ci auraient, par ailleurs, lancé aux policiers : *« On va vous crever ! »* Ils ont également été inculpés par le juge d'instruction chargé du dossier, Mᵐᵉ Haumant, d'*« outrages, rébellion et violences légères à agents de la force publique »* et, en ce qui concerne le mineur, de *« tentative de vol de cyclomoteur »*. L'un et l'autre nient les faits qui leur sont reprochés. – *(Corresp.)*

● **Mort de Jacques Sigurd.** – Le scénariste-dialoguiste français, Jacques Sigurd, est mort à New-York, le 20 décembre. Il était âgé de soixante-sept ans.

[Né à Paris en 1920, Jacques Sigurd est d'abord acteur de théâtre et speaker à la BBC. Après la Libération, il devient journaliste, puis écrivain de cinéma. Ses scénarios vont renouer en partie avec le courant populiste de l'avant-guerre, tout en apportant au cinéma français un réalisme psychologique très noir. Avec le réalisateur Yves Allégret, Jacques Sigurd donne la fameuse « trilogie » : *Dédée d'Anvers* (1947), *Une si jolie petite plage* (1948), on y voit Gérard Philipe sans son auréole romantique et *Manèges* (1949).]

Le numéro du « Monde » daté 23 décembre 1987 a été tiré à 461 335 exemplaires

A B C D E F G